Nations Unies A/63/70

Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 122 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2006-2007

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur l'exécution des programmes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2006-2007 est présenté conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Il y est rendu compte des produits, mesure classique des résultats, et du degré d'accomplissement des réalisations escomptées. Il ressort de l'examen de l'exécution des programmes que les produits ont été réalisés à des niveaux équivalents à ceux constatés pour les exercices précédents, et qu'en ce qui concerne les réalisations escomptées, l'Organisation a pu atteindre des résultats très importants. On constate des écarts entre les titres du budget, certains dus à la nature des programmes, d'autres à des problèmes dans la formulation et la mesure des résultats. On trouvera au chapitre II un exposé des principaux résultats obtenus et des principales difficultés rencontrées, pour chaque titre du budget, et au chapitre VI un exposé détaillé des résultats par programme et sous-programme. Les résultats sont présentés de façon plus complète que dans le rapport sur l'exécution des programmes de l'exercice précédent mais des problèmes de méthode persistent. En particulier, les réalisations escomptées ne sont pas toujours libellées de manière à pouvoir être mesurées, il y a parfois confusion entre les produits et les réalisations escomptées, les objectifs visés ne sont pas toujours définis avec précision et on n'a pas toujours pu

* A/63/50.
Note :Une version étoffée du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2006-2007, comportant des liens vers des informations supplémentaires, peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.un.org/depts/oios/ied/ppr2006_2007.htm.

08-32108 (F) 300508 300508

recueillir des données d'exécution qui fassent bien ressortir le lien entre les produits et les réalisations escomptées. Le Comité du programme et de la coordination est invité à prendre note du présent rapport, à approuver les conclusions qui y sont formulées concernant les méthodes et à tenir compte des renseignements qui y figurent lorsqu'il examinera le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Table des matières

Chapitre *Page*

I. Introduction 5

II. Examen d'ensemble des principaux résultats obtenus par l'Organisation 7

A. Politique, direction et coordination d'ensemble 7

B. Affaires politiques 7

C. Justice internationale et droit international 8

D. Coopération internationale pour le développement 9

E. Coopération régionale pour le développement 11

F. Droits de l'homme et affaires humanitaires 15

G. Information 17

H. Services communs d'appui 18

I. Contrôle interne 20

J. Sûreté et sécurité 21

K. Relevé définitif des résultats obtenus 21

III. Exécution des produits et utilisation des ressources 22

A. Taux d'exécution 23

B. Produits ajoutés 27

C. Produits reportés 29

D. Produits supprimés 31

E. Produits reportés de l'exercice biennal précédent 33

F. Activités de coopération technique 34

G. Utilisation des ressources 38

H. Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines 41

I. Observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources 44

IV. État des crédits de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2006-2007 45

V. Recommandations 48

VI. Exécution des programmes par chapitre du budget-programme 48

Chapitre

2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences 49

3. Affaires politiques 62

4. Désarmement 69

5. Opérations de maintien de la paix 76

6.	Utilisations pacifiques de l'espace	83
8.	Affaires juridiques	85
9.	Affaires économiques et sociales	91
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	107
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	110
12.	Commerce et développement	115
13.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	126
14.	Environnement	130
15.	Établissements humains	141
16.	Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale	148
17.	Développement économique et social en Afrique	153
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	168
19.	Développement économique en Europe	177
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	187
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	199
22.	Programme ordinaire de coopération technique	207
23.	Droits de l'homme	216
24.	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	223
25.	Réfugiés de Palestine	229
26.	Assistance humanitaire	234
27.	Information	243
28A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	249
28B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	254
28C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	259
28D.	Bureau des services centraux d'appui	263
28E.	Administration (Genève)	268
28F.	Administration (Vienne)	275
28G.	Administration (Nairobi)	277
29.	Contrôle interne	283
33.	Sûreté et sécurité	287

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'exécution des programmes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2006-2007 est présenté conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Il constitue un outil de gestion et de responsabilisation essentiel qui s'inscrit dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats.

2. La gestion axée sur les résultats se déroule selon un cycle en quatre parties : planification et budgétisation, exécution, contrôle et évaluation. Concrètement, les directeurs de programme, se fondant sur les mandats votés par les organes intergouvernementaux, annoncent les résultats visés en indiquant quels produits et services seront réalisés au moyen des ressources fournies par les États Membres, sachant que des facteurs externes, qu'ils énoncent au préalable, pourraient influer sur les résultats. Une fois les réalisations escomptées approuvées par les États Membres, les directeurs de programme font en sorte de fournir les produits et services annoncés et relèvent les réalisations et résultats obtenus. À la fin de l'exercice biennal, ils indiquent dans le rapport sur l'exécution du budget dans quelle mesure on observe les résultats promis. Munis de cette information, les organes intergouvernementaux examinent si les engagements envisagés dans le cadre stratégique de l'exercice suivant sont réalistes et s'ils pourront se concrétiser efficacement. L'évaluation permet de déterminer si des changements doivent être apportés aux programmes pour en améliorer l'exécution.

3. Au paragraphe 64 de son rapport intitulé « Dispositif de responsabilisation, cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne, et cadre de gestion axée sur les résultats » (A/62/701 et Corr.1), le Secrétaire général affirme ce qui suit :

> Bien que les règlements, règles, procédures et directives d'application de ce mode de gestion à l'élaboration des instruments de planification et de budgétisation soient en place, le Secrétaire général convient que son application aux programmes et aux ressources humaines est inadéquate. Les activités de planification, de budgétisation, de contrôle de l'exécution et d'évaluation, y compris la communication des résultats obtenus, ont été envisagées sous l'angle du respect des règles au lieu d'être considérées comme des outils de gestion qui permettent de comprendre pourquoi et comment on obtient de bons résultats.

4. Au paragraphe 75 du même rapport, le Secrétaire général indique qu'on s'attachera en priorité à faire en sorte que le rapport sur l'exécution des programmes soit plus utile pour les directeurs de programme et les États Membres, et, qu'à cet effet, on s'efforcera de mieux exploiter les données relatives à la gestion et de régler la question pressante de la communication de l'information en temps voulu.

5. Lorsqu'on a élaboré le présent rapport, on a veillé en particulier à tenir compte des observations qui avaient été faites par les organes subsidiaires de l'Assemblée générale concernant le rapport sur l'exécution des programmes de l'exercice 2004-2005 (A/61/64), observations qui ont été reprises par le Comité du programme et de la coordination (CPC) dans son rapport (A/61/16) et ont donné lieu à des

recommandations qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/235.

6. Le présent rapport a été établi sur la base des précédents rapports sur l'exécution des programmes. Il contient des renseignements sur les produits, mesure traditionnelle des résultats, et rend compte de l'ensemble des résultats obtenus par l'Organisation, d'après les informations fournies par les divers départements. En application de la résolution 59/275 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a fait siennes les conclusions et recommandations du CPC[1], le présent rapport fourni des informations propres à permettre aux États Membres d'évaluer l'exécution des programmes.

7. Le taux d'exécution des produits de l'exercice 2006-2007, qui a été de 90 %, est en légère baisse par rapport à 2004-2005 (91 %). Il est utile de connaître ce taux pour déterminer dans quelle mesure l'Organisation a réalisé les éléments dont elle a pleinement le contrôle, mais ce qui compte c'est de savoir si tel produit exécuté se traduit par un progrès vers la concrétisation des réalisations escomptées. Dans le présent rapport, on analyse les résultats obtenus par l'Organisation durant l'exercice biennal ainsi que les produits exécutés.

8. Au total, le rapport sur l'exécution des programmes de l'exercice biennal 2006-2007 couvre plus de 44 000 produits et 651 réalisations escomptées, répartis entre 32 chapitres du budget-programme. Les résultats obtenus par l'Organisation sont énoncés à travers la description détaillée des réalisations escomptées ayant abouti et mesurés au moyen des indicateurs de résultat et des produits. Chacune des réalisations escomptées figurant dans le programme de travail pour 2006-2007 est accompagnée d'au moins un indicateur de résultat, qui doit permettre d'en constater la concrétisation. En outre, chaque indicateur de résultat est complété par au moins un ensemble de mesures des résultats, comprenant une donnée de référence et un objectif.

9. Les chapitres II et III du présent rapport passent en revue les résultats accomplis par le Secrétariat sur la durée de l'exercice et contiennent des statistiques sur l'exécution des produits ainsi que des données sur l'utilisation des ressources. Ils sont organisés sur la base des 10 domaines d'exécution du programme qui avaient été fixés pour l'exercice 2006-2007 et qui sont subdivisés en 32 chapitres budgétaires.

10. Le chapitre IV comprend un tableau des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007 et le chapitre V une liste de recommandations adressées au CPC. Le chapitre VI rend compte de l'exécution des programmes chapitre par chapitre, donne un résumé des résultats obtenus au niveau des programmes et des obstacles rencontrés et fournit un examen des résultats pour chaque sous-programme et chacune des réalisations escomptées correspondantes.

11. Une analyse axée sur les résultats jointe à un recensement des produits permet d'avoir une vue plus complète des principales réalisations de l'ONU et des travaux accomplis pendant l'exercice 2006-2007.

---

[1] Dans son rapport sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/59/16, par. 388), le Comité du programme et de la coordination a recommandé que « […] le programme pertinent du projet de cadre stratégique soit examiné en même temps que la section correspondante du rapport sur l'exécution des programmes ».

II. Examen d'ensemble des principaux résultats obtenus par l'Organisation

A. Politique, direction et coordination d'ensemble

12. Depuis 63 ans, l'ONU fournit aux États Membres des services de qualité et elle n'a pas failli en 2006-2007. Parmi les principales réalisations de cet exercice, on relève que pratiquement aucun mécontentement n'a été manifesté en ce qui concerne les services de conférence fournis aux organes intergouvernementaux. Les services d'interprétation et de traduction ont exécuté leurs produits aux niveaux prévus, ce qui a été rendu possible, en partie, par le grand projet informatique lancé en 2006 pour coordonner, rationaliser et normaliser les processus dans l'ensemble du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, accroître leur efficacité et favoriser l'interopérabilité. Des mesures ont été prises pour améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions; elles ont permis de faciliter la planification et la coordination des séances et de la documentation et les travaux des États Membres. Les prévisions relatives à la charge de travail ont été améliorées grâce à une meilleure planification, qui a permis à son tour de mettre en place des méthodes présentant un meilleur rapport coûts-efficacité.

13. Un élément des résultats qui ne donne pas complètement satisfaction est la proportion de documents, pour l'ensemble des villes sièges, qui n'ont pas été publiés dans toutes les langues officielles dans le respect de la règle des six semaines. L'intention était d'y parvenir mais cela n'a pu être fait. Les résultats dans ce domaines restent très tributaires de facteurs qui fluctuent considérablement, notamment le respect des délais de soumission des documents par les départements auteurs et l'utilisation des services de séance par les organes intergouvernementaux. Le respect du nombre maximum de pages par les départements auteurs reste également problématique et, dans certains cas, échappe au contrôle du Secrétariat.

B. Affaires politiques

14. Ce titre du budget-programme recouvre des activités du Secrétariat qui sont parmi les plus visibles et deux des priorités de l'exercice biennal : le maintien de la paix et de la sécurité internationales et désarmement. Une bonne partie des travaux correspondants sont tributaires de l'actualité et des décisions qui sont prises par le Conseil de sécurité et d'autres organes intergouvernementaux. Il est difficile dans ces conditions de fixer des objectifs réalistes. Pourtant, globalement, les objectifs des différents éléments du programme ont été atteints, voire dépassés.

15. Les membres du Conseil de sécurité, notamment, se sont déclarés satisfaits à 90 % du programme Affaires politiques en ce qui concerne l'utilité des conseils et de la documentation et les délais. Le Secrétariat a aussi apporté un appui utile à plusieurs missions et contribué à d'importants succès, comme l'accord conclu entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda en vue de résoudre des désaccords et de régler la question des groupes armés illégaux, et l'accord de Greentree conclu par les Gouvernements du Cameroun et du Nigéria sur le transfert d'autorité dans la presqu'île de Bakassi conformément à la décision de la Cour internationale de Justice. En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix,

la plupart des réalisations escomptées se sont concrétisées pour ce qui est de la lutte antimines et de la police civile. Bien que les États Membres ne soient pas parvenus à se mettre d'accord sur le programme général à suivre en matière de désarmement, des activités ont été entreprises, avec plusieurs objectifs à la clef : adoption de la déclaration finale et des mesures visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; adoption du plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et mise en place d'un programme de parrainage à l'appui du plan d'action. Parmi les résultats enregistrés en ce qui concerne le programme relatif à l'espace extra-atmosphérique figure un nombre accru de ratifications des conventions, même s'il n'y a pas de lien de cause à effet évident entre celles-ci et les activités inscrites au programme.

16. En ce qui concerne les réalisations qui ne se sont pas entièrement concrétisées, on note que des décisions prises par des organes intergouvernementaux ont demandé plus de temps que prévu et que des États Membres ont décidé de reporter ou d'annuler telle ou telle séance ou série de séances. Les services chargés d'appliquer le programme relatif aux opérations de maintien de la paix ont déployé des efforts considérables pour mettre sur pied l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), deux opérations complexes et à caractère exceptionnel qui devaient être déployées presqu'au centre du continent africain, dans des environnements inhospitaliers et qui exigeaient la mise en place de longues lignes de ravitaillement. Ces deux opérations posaient des problèmes particuliers du fait qu'elles supposaient une étroite collaboration avec des organisations partenaires. Pour résoudre les problèmes qui se présentent, il faut consacrer beaucoup de temps, d'attention et d'efforts à l'instauration de relations de partenariat efficaces et complémentaires. Pour ce qui est du désarmement, il y a un domaine dans lequel les objectifs n'ont pas été atteints, celui de la parité hommes-femmes. En effet, les pays ne disposant que de peu de femmes spécialistes en désarmement, il a été difficile aux gouvernements de proposer des femmes comme candidates dans les groupes d'experts.

C. Justice internationale et droit international

17. La promotion de la justice et du droit international avait été définie comme l'une des priorités de l'exercice biennal. Les activités menées dans ce domaine relèvent du Greffe de la Cour internationale de Justice et, au Secrétariat, des services chargés d'exécuter le programme Affaires juridiques. Le Greffe énumérait des réalisations escomptées dans le budget-programme de 2006-2007, mais il n'a pas fourni d'informations indiquant dans quelle mesure il les avait concrétisées.

18. Pour sa part, le Bureau des affaires juridiques a réalisé la plupart de ses objectifs. Dans le cadre du programme, il a réduit au minimum la responsabilité juridique de l'Organisation. Le montant sur lequel portaient les réclamations (13,3 millions de dollars) a été ramené à 2,8 millions de dollars environ. En ce qui concerne le droit commercial international, on note les réalisations suivantes : 2 nouveaux instruments juridiques importants de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI); 86 décisions de justice et

arbitrages fondés sur les instruments de la CNUDCI; et 42 formalités conventionnelles et adoptions de lois nationales concernant ces instruments. Par ailleurs, des conseils juridiques ont été fournis aux principaux organes sur des questions intéressant la paix et la sécurité internationales, la justice transitionnelle et les droits de l'homme, à leur satisfaction. Des conseils ont été donnés à l'occasion de la mise en place d'opérations de maintien de la paix complexes et multidimensionnelles, et un appui a été apporté aux travaux des tribunaux pénaux internationaux ainsi qu'à la création du Tribunal spécial pour le Liban. De par leur nature, les activités du Bureau des affaires juridiques dépendent dans une très large mesure des besoins de ses « clients ». Autrement dit, ses priorités sont déterminées en grande partie par des facteurs sur lesquels il n'a pas de contrôle.

D. Coopération internationale pour le développement

19. Les programmes exécutés dans les différentes villes sièges dans le domaine du développement économique et social visaient trois des priorités de l'exercice biennal : promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies; développement de l'Afrique; et contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Lorsqu'on considère ces programmes dans leur ensemble, on constate un niveau de réalisation constamment élevé, les réalisations escomptées ayant été concrétisées dans la plupart des cas.

20. Un ensemble important de résultats consistait en ce que les débats intergouvernementaux sur les questions relatives au développement se déroulent avec succès. Le Département des affaires économiques et sociales, par exemple, a apporté un appui au premier examen ministériel annuel du Conseil économique et social, qui s'est tenu à Genève, en juillet 2007, et qui a permis d'instituer une plus grande responsabilisation dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. L'appui fourni quant au fond au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu à New York en 2006, et au Forum mondial sur la migration et le développement, tenu à Bruxelles en 2007, a permis d'adopter des approches plus cohérentes et de mettre en évidence de nouveaux instruments et des pratiques optimales. Le Département a encadré avec succès les activités intergouvernementales qui ont abouti à l'adoption de trois accords qui feront date : la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) et l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (2007). L'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui s'est déroulé en 2007, a contribué à plus de cohérence dans l'ensemble du système de Nations Unies et servira de référence pour la coopération interorganisations dans ce domaine de 2008 à 2010.

21. Les programmes ont tous débouché sur des analyses et des études qui sont affichées sur l'Internet; toutes ces analyses et études ont été utilisées beaucoup plus qu'auparavant, si on mesure le degré d'utilisation d'après le nombre de téléchargements et de visites sur l'Internet. Le nombre de téléchargements est une mesure qui paraît tout particulièrement fiable du fait qu'on a toutes raisons de penser que les documents téléchargés sont lus. Ce n'est pas une garantie que

l'information ou l'analyse exposées dans le document sont utilisées, mais il est probable que c'est le cas. On enregistre par exemple 90 130 visites par mois en moyenne pour les rapports du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le portail du projet sur l'Avenir de l'environnement mondial a enregistré une moyenne de 294 386 téléchargements par mois, ce qui témoigne d'un intérêt croissant pour les travaux du PNUE. D'autres constations permettent de penser que les publications sont très appréciées pour leur qualité. Par exemple, les rapports phares publiés par la CNUCED en 2006 et 2007 sur les questions relatives aux échanges et à l'investissement ont reçu un bon accueil auprès des États Membres et les médias s'en sont fait largement l'écho.

22. Des manifestations qui ont porté sur des questions importantes ont attiré un grand nombre de participants et ont suscité différents types d'actions. Le Forum urbain mondial, organisé par le Programme pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Vancouver (Canada), en 2006, a compté plus de 10 000 participants délégués par des gouvernements, des autorités locales, des organisations de la société civile, des établissements de recherche, des établissements d'enseignement et le secteur privé. Le PNUE a lancé la Campagne pour un milliard d'arbres, qui a débouché sur la plantation de 1,5 milliard d'arbres de par le monde et a permis d'obtenir que la Coupe du monde de football 2006 soit sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone.

23. Dans certains domaines, les analyses et les études qui ont été publiées, les conseils qui ont été fournis et la capacité mobilisatrice de l'ONU – qui obtient la participation de représentants des États Membres aux réunions, séminaires et manifestations diverses – ont abouti à des mesures dont chacun profite. C'est ainsi que, suite à l'initiative du PNUE Partenariat mondial pour des carburants et des véhicules moins polluants, 46 pays de plus ont décidé de supprimer progressivement l'emploi de l'essence au plomb, que de nouvelles stratégies de développement des exportations ont été mises en place, qui se sont traduites par une augmentation des exportations de 35 millions de dollars au profit de certains pays participants grâce à l'appui du Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI), et qu'une initiative globale visant à réduire l'impact de l'urbanisation dans le bassin du lac Victoria est en cours d'exécution en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Kenya sous l'égide d'ONU-Habitat.

24. Les programmes exécutés ont aussi permis d'inciter les gouvernements à ratifier des conventions internationales dans les domaines économique et social. L'assistance qui a été fournie à des fonctionnaires nationaux et à des spécialistes de la justice pénale dans les domaines du contrôle international des drogues, de la prévention du crime et de la justice pénale a joué un rôle déterminant dans le nombre élevé de ratifications qu'ont enregistré les instruments juridiques universels contre le terrorisme, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les États Membres qui avaient ratifié la totalité des 12 premiers instruments juridiques universels contre le terrorisme étaient au nombre de 98, contre 65 à la fin de 2005. En outre, à la fin de l'exercice biennal, le nombre de pays n'ayant ratifié que six de ces instruments ou moins était passé de 40 à 28. Le nombre de pays ayant ratifié la Convention contre la corruption et la Convention contre la criminalité transnationale organisée a progressivement augmenté. Par ailleurs, le PNUE a œuvré en faveur de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en

connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. À ce jour, la première compte 150 parties et la seconde 119. La Déclaration de Kinshasa sur les Grands Singes a été signée par neuf États de plus.

25. Les difficultés rencontrées, dans le cas de la plupart des programmes, découlaient d'une demande croissante de services et de la nécessité de mobiliser suffisamment de ressources pour la satisfaire. L'un des principaux enseignements tirés par la CNUCED était qu'elle devait développer les contacts avec le terrain. Sans une présence sur le terrain, il lui était difficile de s'assurer que ses recommandations et que les instruments internationaux étaient appliqués à un degré suffisant, d'assurer un suivi au niveau des pays et de se rendre compte concrètement des besoins des pays, même si elle était en relation de travail avec les décideurs et les experts sur des questions spécifiques. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est toujours loin de pouvoir répondre à la demande de conseils et de services juridiques et techniques à laquelle il est confronté. S'agissant du terrorisme, il faut créer de nouveaux outils d'assistance technique et il faut perfectionner les outils existants pour pouvoir couvrir entièrement le cadre juridique international, qui ne cesse d'évoluer. Le manque de données fait que l'on ne peut suivre convenablement l'évolution de la situation; il faudrait donc renforcer le système international de communication de données sur la criminalité.

26. Des stratégies à moyen terme couvrant un cadre à échéance plus longue ont été mises au point pour plusieurs programmes afin de planifier plus efficacement les activités. En ce qui le concerne, le PNUE a dû mettre en place des réformes de manière à être plus en phase avec les priorités des pays, tout en continuant d'exécuter son programme de travail.

E. Coopération régionale pour le développement

27. Les commissions économiques et sociales régionales ont aussi obtenu de très bons résultats par rapport aux réalisations escomptées. Toutes ont signalé qu'elles étaient parvenues dans une large mesure à faire porter l'attention des organes intergouvernementaux régionaux sur les questions critiques. À la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'était notamment tenue la cinquième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales, et la Commission avait apporté son concours à un débat, qui s'était déroulé dans le cadre de la Déclaration d'Accra, sur l'idée d'accélérer l'intégration en formant un gouvernement de l'Union africaine. La CEA a organisé des réunions de haut niveau sur les modes de transport, et des décisions ont été prises en vue de renforcer les communautés économiques régionales. La Commission a par ailleurs diffusé des conseils et fait connaître les meilleures pratiques en vigueur via le *Rapport économique sur l'Afrique*, en ce qui concerne l'analyse des politiques macroéconomiques. Son rapport a suscité un grand intérêt dans les médias. À la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'action qui a été menée dans le cadre d'un examen quinquennal a abouti à l'adoption du Cadre régional d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique. Par ce cadre d'action, les gouvernements se sont engagés à continuer de prêter attention aux droits des personnes handicapées. La promotion de la « croissance verte », qui préconise un mode de croissance écologiquement viable permettant un

développement économique et social sans laissés pour compte, s'est traduite par la mise en place de 19 mesures dans les États Membres et par l'adoption, dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA), d'un ensemble commun de procédures opérationnelles concernant les règles d'origine, une première pour les pays en développement de la région.

28. Au cours de l'exercice biennal, des dialogues intergouvernementaux importants ont eu lieu sur des problèmes centraux auxquels est confrontée la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). La Commission a notamment organisé un dialogue sur les liens entre la sécurité énergétique et les mesures visant à une gestion durable de l'énergie, dialogue qui a permis d'alimenter la réflexion à la réunion de 2006 du Groupe des Huit, tenue à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie). La Commission a en outre offert un cadre à l'élaboration de diverses déclarations, notamment sur les défis économiques et sociaux dans les zones urbaines en détresse et sur le défi et la chance que constituent l'instauration d'une société pour tous les âges et les passerelles à créer à cet égard pour l'avenir.

29. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a diffusé des recommandations sur les systèmes de protection sociale et les mesures de cohésion sociale lors de réunions de haut niveau comme la trente et unième session de la Commission (Montevideo, mars 2006) et le Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement (Santiago, novembre 2007). Elle a par ailleurs assuré des services de coopération technique et mis au point de nouvelles données concernant 48 indicateurs devant permettre de suivre les progrès des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région. Les interactions avec la société civile ont été renforcées via le Réseau des institutions sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes (RISALC) et le projet pour l'innovation sociale. La CEPALC a assuré le service de la dixième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a abouti au Consensus de Quito (août 2007), dans lequel les gouvernements de la région ont réaffirmé leur volonté de progresser vers la parité des sexes dans l'élaboration des politiques.

30. Les commissions régionales ont réalisé des analyses et élaboré des normes statistiques et des instruments juridiques dont se sont servis les gouvernements des pays de leurs régions respectives pour une action plus efficace. L'*État de l'intégration régionale en Afrique*, une publication de la CEA, constitue un ouvrage de référence de choix pour les États Membres, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires concernant les défis de l'intégration, les meilleures pratiques et les solutions à adopter pour l'avenir, qu'il s'agisse de réfléchir à ces questions sur un plan théorique ou de trouver des solutions concrètes. Les ouvrages analytiques publiés par la CESAP, notamment l'*Étude économique et sociale sur l'Asie et le Pacifique* (2007), lancée en collaboration avec la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont mis à la disposition des décideurs et des autres parties prenantes du développement les données les plus récentes sur les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région. L'élaboration d'instruments juridiques et de normes reste l'une des activités centrales de la CEE. Au cours de l'exercice biennal, on a enregistré 95 nouvelles adhésions à des instruments juridiques de la CEE relatifs aux transports et des modifications à plus de 20 instruments de la CEE, ce qui va dans le sens d'une plus grande harmonisation des législations nationales en matière de transports dans la région; et les 35 normes de qualité et recommandations, nouvelles ou révisées, qui ont été

publiées dans le domaine de l'agriculture ont contribué directement à faciliter les échanges dans ce secteur. Dans le domaine des statistiques, les bases de données existantes sur les questions sociales, environnementales et économiques, ainsi que les nouveaux indicateurs, ont été intégrés à CEPALSTAT, un nouveau portail plus convivial créé par la CEPALC. Cette dernière, grâce à des points de situation périodiques sur un objectif particulier – l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes – s'est par ailleurs imposée comme l'un des principaux acteurs dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour ce qui est du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour aider les décideurs à réaliser ces objectifs, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a suivi la situation à cet égard dans la région arabe. Elle a publié en 2007 un rapport et un petit ouvrage à ce sujet, portant plus particulièrement sur les jeunes, et elle a œuvré pour renforcer les capacités en ce qui concerne les indicateurs de réalisation des objectifs.

31. C'est la CESAO qui, de toutes les commissions régionales, a rencontré le plus de difficultés dans la réalisation de ses objectifs. L'évacuation du personnel pendant deux mois et un climat politique tendu à Beyrouth ne l'ont cependant pas empêchée d'atteindre les résultats escomptés pour 2006-2007 et de forger des partenariats stratégiques avec des acteurs régionaux et locaux, notamment la Ligue des États arabes et la CEA, afin d'œuvrer à une plus grande cohérence, de susciter des effets de synergie et notamment d'aider les États Membres à mettre au point et à appliquer des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau. La Commission a joué un rôle central dans la création de l'association des services de distribution d'eau et d'assainissement des pays arabes (Arab Countries Water Utilities Association). Elle a enfin contribué à l'élaboration de stratégies d'informatique et de télématique dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information.

32. Le programme ordinaire de coopération technique, qui permet aux États Membres d'avoir accès à tout un ensemble de professionnels, de techniciens et de savoirs au Secrétariat, a continué de jouer un rôle important d'aide à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Onze entités du Secrétariat ont participé au programme : le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, ONU-Habitat, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et les cinq commissions régionales (CEA, CEE, CEPALC, CESAP et CESAO). Le programme a offert la souplesse nécessaire pour répondre rapidement aux besoins des États Membres à mesure qu'ils se manifestaient et a donné aux entités chargées de l'exécution les moyens d'employer efficacement une approche multisectorielle du développement dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

33. Les réalisations remarquables du programme témoignent de son importance. Le Département des affaires économiques et sociales a contribué à la réalisation des objectifs pour le développement dans 140 pays, au moyen d'interventions ciblées : adoption de méthodes de gestion des conflits en Guinée-Bissau; renforcement des politiques de développement économique et social en Jamahiriya arabe libyenne; mécanismes de budgétisation participative au Monténégro, en Serbie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et au Kosovo; élaboration d'une politique nationale de la famille aux Maldives; amélioration de la stratégie nationale de développement en Bolivie; et renforcement de 90 offices nationaux de statistique à travers le monde. Le Département a aussi contribué à l'adoption du système de

comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau en tant que norme statistique internationale, et a fait en sorte que 16 gouvernements s'engagent à appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

34. La CNUCED a contribué par son action à permettre aux décideurs du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre d'insister pour une réforme de la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI). Les travaux de la CNUCED ont aussi permis en grande partie de mener à bien des études sur les politiques d'investissement en Colombie, au Maroc, en République dominicaine, au Rwanda, au Vietnam et en Zambie.

35. En ce qui concerne les établissements humains et l'aide humanitaire, ONU-Habitat a fait porter plus particulièrement ses efforts sur la reconstruction après les catastrophes. Des conseils ont été fournis au Pakistan et à l'Afghanistan concernant des projets de relèvement communautaires et à la Bosnie-Herzégovine pour qu'elle emploie des fonds à l'origine destinés à la reconstruction de logements à des programmes de logement de plus longue haleine. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a aidé des gouvernements et des organisations nationales, régionales et internationales à mettre en place des normes et des procédures cohérentes pour l'élaboration de plans d'intervention en cas d'urgence humanitaire tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et des meilleurs pratiques en vigueur.

36. L'ONUDC a assuré des services consultatifs dont ont bénéficié 46 pays. Il a insisté sur le renforcement des institutions qui interviennent dans la justice pénale de sorte qu'elles soient en mesure d'appliquer les instruments internationaux et de développer la coopération internationale, notamment des partenariats Sud-Sud. Dans le domaine des droits de l'homme, le HCDH a diffusé des méthodes en vue de la création d'institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris.

37. Les commissions régionales ont apporté une contribution importante dans leurs aires géographiques respectives et grâce aux fonds des programmes régionaux de coopération technique. La CEA a participé à l'élaboration de plusieurs stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement (Éthiopie, Ghana et Libéria, notamment), au renforcement de plusieurs offices nationaux de statistique, à l'élaboration de cadres nationaux pour l'égalité des sexes et de stratégies d'institutionnalisation de l'égalité des sexes (Libéria, Maurice, Namibie, Ouganda et Seychelles), et à l'élaboration et à la mise en application de plans et politiques nationaux de développement des technologies de l'information et des communications dans 13 pays africains. La CESAP a fourni des conseils aux pays de son aire d'intervention en vue de les doter de capacités techniques accrues pour la planification du développement et l'élaboration des politiques. Pour la plupart, ces services s'adressaient aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Elle a également conduit plusieurs activités de formation pour renforcer les capacités organisationnelles des administrations nationales. La CEE s'est attachée à renforcer la capacité des gouvernements de mettre en œuvre les instruments et normes juridiques visant à régler les questions transfrontières et a mis l'accent en particulier sur l'harmonisation des données sur les échanges, le développement des investissements visant à accroître les rendements énergétiques

pour lutter contre le changement climatique, et la coopération transfrontière pour la gestion des ressources en eau (avec notamment la création d'une commission bilatérale Kazakhstan-Kirghizistan de gestion des eaux des fleuves Chu et Talas). La CEPALC a fourni des conseils aux pays membres dans les domaines suivants : gestion des ressources en eau et réglementation de la distribution d'eau; statistiques sociales et statistiques de l'emploi; gestion des risques de catastrophe naturelle; relèvement socioéconomique; politiques de santé publique; vieillissement et protection sociale; politiques commerciales; macroéconomie et déterminants de la croissance; exploitation minière; énergie. Suite à ces conseils, 21 pays ont pris des mesures d'application. Enfin, la CESAO a effectué plusieurs missions de conseil auprès de ses 13 pays membres, dans les domaines suivants : environnement, égalité des sexes, développement social, questions relatives aux échanges, transports, énergie, statistiques et technologies de l'information et des communications. La CESAO a également organisé, à la demande des États Membres, des ateliers de formation à l'intention de divers intéressés.

38. Il convient d'ajouter que toutes les entités chargées de l'exécution des programmes ont la ferme volonté d'accroître la transparence et d'améliorer le suivi et l'information en ce qui concerne les réalisations relevant du programme ordinaire, mais que des efforts devront néanmoins être faits pour améliorer la gestion axée sur les résultats et les mécanismes de suivi et d'information.

F. Droits de l'homme et affaires humanitaires

39. Deux des priorités pour 2006-2007, la promotion des droits de l'homme et la coordination efficace de l'assistance humanitaire, relèvent du programme relatif aux droits de l'homme et aux affaires humanitaires. Trois des quatre programmes figurant dans la partie correspondante du budget-programme concernent la prestation directe de services aux réfugiés et aux personnes touchées par des catastrophes naturelles ou d'autres crises humanitaires. Les indicateurs de succès sont donc axés sur l'efficacité des services; toutefois, l'établissement d'objectifs réalistes dans ces circonstances s'avère très difficile.

40. Les réalisations du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont été importantes au cours de l'exercice biennal, et ses ressources ont augmenté de façon considérable. Ainsi, le Haut-Commissariat a accru ses effectifs de 45 %, ce qui lui a permis de renforcer sensiblement sa présence sur le terrain, d'accroître ses compétences thématiques et d'établir des liens plus étroits avec d'autres organismes aux fins de l'application du programme relatif aux droits de l'homme. Le Haut-Commissariat a aussi renforcé ses capacités dans les domaines des communications, de la planification et de l'administration, en créant des sections et des groupes spécialement chargés de ces questions. Après l'inauguration du Conseil des droits de l'homme en 2006, d'importants efforts ont été déployés en vue de mettre en place ses institutions. À l'issue de ce travail, qui a duré toute une année, un ensemble de réformes a été adopté par consensus en juin 2007. Il convient en outre de mentionner l'entrée en vigueur du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif, et de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Ces processus ont bénéficié des conseils et de l'appui du Haut-Commissariat. La Haut-

Commissaire a publié et mis en application un plan de gestion stratégique dans lequel elle a donné la priorité aux résultats. Il s'agit du premier plan biennal du Haut-Commissariat, qui passe en revue l'ensemble des objectifs du programme, des activités prévues et des ressources nécessaires à leur mise en œuvre dans un cadre axé sur les résultats.

41. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le contexte dans lequel le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) intervient a considérablement changé. À l'inverse de la tendance constatée au cours des années précédentes, le nombre de réfugiés recensés dans le monde a considérablement augmenté en 2006, atteignant près de 10 millions de personnes, soit 14 % de plus qu'en 2005. En outre, le nombre de personnes déplacées qui bénéficient de la protection ou reçoivent une aide du HCR dans le cadre de l'action concertée de l'ONU a également augmenté, atteignant près de 13 millions de personnes, soit plus de la moitié du nombre estimatif de personnes déplacées dans le monde. Ce chiffre a presque doublé en l'espace d'une année et est la principale raison de l'augmentation considérable du nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR, qui est passé de 21 millions en 2005 à près de 33 millions en 2006. Toujours en 2006, plus de 730 000 réfugiés sont rentrés chez eux volontairement en toute sécurité et dans la dignité.

42. Le programme relatif aux réfugiés de Palestine a connu une situation analogue. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fourni des services dans les domaines de l'enseignement, de la santé, des secours, de l'aide sociale et du microcrédit à des réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Au Liban, l'UNRWA a fourni des services d'enseignement aux niveaux élémentaire et préparatoire dans cinq domaines, ainsi qu'au niveau secondaire. En République arabe syrienne, les élèves inscrits dans les écoles de l'UNRWA ont obtenu un taux de réussite supérieur à celui des élèves inscrits dans les écoles publiques. D'une façon générale, les résultats des élèves diplômés des centres de formation professionnelle de l'UNRWA sont meilleurs que ceux des élèves inscrits dans des établissements publics ou privés équivalents. Ces résultats sont toutefois limités par le manque de ressources qui est imputable, au moins en partie, à la situation politique dans la région. Une des conséquences est que l'UNRWA a eu du mal à atteindre les objectifs fixés au début de l'exercice biennal, tels que mesurés par les indicateurs de succès.

43. En 2006-2007, le programme d'aide humanitaire a été dominé par un grand nombre de situations d'urgence complexes, notamment au Darfour (Soudan) et en République démocratique du Congo. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué de mobiliser des ressources et de fournir un appui pour faire face à ces situations, en menant des activités de sensibilisation, en lançant des appels de fonds et en apportant un appui opérationnel, par l'intermédiaire des coordonnateurs de l'action humanitaire et des équipes de pays. L'exercice biennal s'est aussi caractérisé par un nombre croissant d'événements climatiques (ou risques hydrométéorologiques) tels qu'inondations, cyclones et sécheresses. Le Bureau a fourni une assistance aux gouvernements et aux équipes de pays dans les domaines de la coordination, de la mobilisation et du lancement d'appels de fonds dans des pays victimes d'inondations ou de cyclones en Afrique (Ghana, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Soudan, Swaziland et Zambie), en Asie (République populaire démocratique de Corée et Pakistan) et en Amérique latine

(Bolivie, République dominicaine et Nicaragua). Le Bureau a coordonné efficacement les secours d'urgence lors de catastrophes soudaines comme le tremblement de terre à Yogayakarta (Indonésie), la guerre au Liban et le tremblement de terre au Pérou. Tout comme le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a établi un cadre stratégique comprenant des critères objectifs de budgétisation axée sur les résultats et une liste concise d'indicateurs de résultats et a créé à cet effet un groupe de la planification stratégique. Toutefois, nombre des indicateurs retenus pour l'exercice biennal se sont révélés difficiles à mesurer.

G. Information

44. Le taux de réalisation des objectifs quantifiés du programme d'information a été élevé. Ce résultat découle en partie de l'utilisation accrue des ressources accessibles sur le Web ainsi que du degré de satisfaction des utilisateurs.

45. La promotion des objectifs de développement du Millénaire a été l'une des priorités clefs du Département de l'information. En liaison avec le réseau de centres d'information des Nations Unies, le Département a collaboré étroitement avec la Campagne du Millénaire pour soutenir l'initiative Debout contre pauvreté. La Campagne a mobilisé plus de 43 millions de personnes dans le monde en 2007, soit une augmentation de 87 % par rapport à l'année précédente. Le Département de l'information a aussi établi des partenariats avec des réseaux extérieurs tels que MTV et Nickelodeon, dont on estime qu'ils touchent quelque 570 millions de téléspectateurs à travers le monde, afin de sensibiliser le public aux changements climatiques au moyen d'une campagne télévisée et sur l'Internet.

46. Plus d'un million de pages publiées dans les six langues officielles sont consultées chaque jour sur le site Web de l'ONU; les 63 centres d'information sont tous dotés de sites Web opérationnels, et publient des informations dans cinq langues officielles (anglais, arabe, espagnol, français et russe) et 29 langues locales; et le nombre de personnes ayant participé à une visite guidée du Siège de l'ONU a retrouvé son niveau d'avant le 11 septembre 2001, avec plus de 450 000 visiteurs en 2007. L'utilisation des produits d'information du Département par les organes de presse et autres médias a continué de croître – c'est notamment le cas d'UNifeed, nouveau moyen pour les télédiffuseurs d'avoir accès aux images produites par les organismes des Nations Unies dans le monde entier à partir d'une seule source – de même que le nombre de partenaires radio et télévision, qui a progressé de 36 % au cours de l'exercice biennal.

47. La plupart des indicateurs utilisés ne permettant pas d'évaluer l'impact des améliorations relatives à l'accès à l'information publiée par l'ONU sur la perception que le public a de l'Organisation, le Département a réalisé en 2007 une enquête auprès d'un millier de participants à une réunion d'information; 98,9 % des personnes interrogées ont estimé qu'elles connaissaient et comprenaient mieux ou un peu mieux l'ONU, tandis que 1,1 % ont déclaré qu'elles ne la connaissaient ni ne la comprenaient pas mieux du tout. Parmi les facteurs externes qui ont influé sur le travail du Département, il faut mentionner l'image négative résiduelle de l'Organisation dans certains États Membres, suite aux divisions du Conseil de sécurité au sujet de l'Iraq, aux allégations de mauvaise gestion de l'Organisation et aux questions concernant l'efficacité et la transparence. Le Département s'est

employé à restaurer la confiance envers l'Organisation, mais les progrès ont été lents en raison des facteurs susmentionnés et du fait que le point de départ était artificiellement bas.

H. Services communs d'appui

48. Le titre VIII du budget-programme concerne ce qu'on pourrait appeler les dépenses d'administration de l'Organisation, et porte essentiellement sur les services internes. Globalement, les résultats escomptés ont été atteints dans ce domaine.

49. Au cours de l'exercice 2006-2007, le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a mené des activités dans le domaine de l'administration de la justice à l'ONU, qui ont abouti à une décision de l'Assemblée générale concernant l'institution d'un nouveau système d'administration de la justice indépendant, transparent, professionnalisé, doté de ressources suffisantes et décentralisé. Ce système entrera en vigueur le 1er janvier 2009. Le Bureau s'est aussi employé à planifier un nouveau progiciel de gestion intégré pour le Secrétariat et a coordonné les études relatives au dispositif de responsabilisation et au cadre de gestion axée sur les résultats du Secrétariat. En outre, il a renforcé le système de contrats de mission pour les hauts fonctionnaires afin de disposer d'une base solide pour l'évaluation de leur performance. La cohérence des politiques appliquées pour gérer les activités de l'ONU a été accrue grâce à une coopération avec les autres organismes du système des Nations Unies sur les questions de gestion (Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) et au développement des communications et des échanges d'informations entre le personnel de direction et les responsables de l'administration de tous les lieux d'affectation. Des enquêtes de satisfaction ont été réalisées auprès des clients en vue de recenser les domaines de gestion dans lesquels il faudrait améliorer les services fournis. Les réunions de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées conformément à leurs programmes de travail respectifs et dans le respect des procédures. La mise en œuvre du plan-cadre d'équipement a enregistré de réelles avancées. L'Assemblée générale a approuvé le budget-programme pour 2006-2007 ainsi que des propositions supplémentaires découlant de mandats nouveaux ou renouvelés. On trouvera ci-après des renseignements détaillés sur les différents services relevant du Département de la gestion.

50. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a obtenu les résultats escomptés. Grâce à un suivi régulier des dépenses et à une interaction plus étroite avec les départements, 97,7 % des crédits ouverts au titre du budget ordinaire 2006-2007 ont été utilisés, soit un taux supérieur à l'objectif fixé (95 %). L'amélioration de l'information communiquée au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux autres organes intergouvernementaux et aux pays fournissant des contingents concernant les opérations de maintien de la paix a permis aux uns et aux autres de disposer de toute l'information voulue pour prendre des décisions. Au cours de l'exercice biennal, 86 % des paiements et 84 % des rapprochements bancaires ont été effectués dans un délai de 30 jours, conformément aux objectifs fixés. Les services aux clients ont été améliorés dans les domaines de l'assurance maladie et de l'assurance-vie, du remboursement de l'impôt et du traitement des versements à la cessation de service, qui est devenu plus rapide. La

police d'assurance contre les actes de violence a été renégociée, entraînant une économie de 2,8 millions de dollars par an. L'efficacité des pratiques en matière d'investissement a été améliorée, comme en témoigne le rendement obtenu par la Trésorerie, qui a été de 4,07 % en 2006 et 5,29 % en 2007, alors que le rendement moyen du marché des placements hors risque à 90 jours (taux de référence) pour le dollar des États-Unis a été de 3,14 % et 4,36 % respectivement.

51. Des efforts concertés ont été consentis en 2006-2007 pour faire face aux besoins croissants et changeants du personnel et rendre le recrutement plus réactif. Au cours de l'exercice biennal, les besoins des opérations de maintien de la paix ont été mieux pris en compte. Le délai moyen requis pour pourvoir un poste vacant a été ramené de 350 à 273 jours, et le pourcentage de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur est passé de 37,4 % à 42,3 %. Le système des concours de recrutement a continué de fonctionner comme prévu, et bien que l'objectif visant à améliorer le pourcentage de fonctionnaires recrutés dans des pays sous-représentés n'ait pas été atteint, les résultats (15 %) sont meilleurs qu'au cours de l'exercice précédent (10 %).

52. Le Bureau des services centraux d'appui a atteint ses objectifs déclarés s'agissant de la satisfaction des clients, du recrutement de personnel en temps voulu et de l'utilisation des ressources. Il a continué de s'employer à obtenir des gains de productivité et à réduire le délai moyen de traitement des demandes de services d'entretien des locaux. En outre, le nombre d'opérations d'achat traitées a augmenté. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne le respect des normes du secteur, plusieurs initiatives ayant été lancées pour obtenir des certifications internationales. Le système intégré de gestion ainsi que d'autres applications ont aussi permis à l'Organisation d'améliorer la gestion des procédures administratives. Un programme de réforme des achats a été lancé, et les contrôles internes dans ce domaine ont été renforcés. Parmi les autres résultats notables obtenus au cours de la période à l'examen, il convient de mentionner d'importants projets de construction, comme la rénovation de la résidence du Secrétaire général, la mise en place de systèmes de sécurité supplémentaires au Siège et les progrès réalisés à la fin de l'exercice biennal en ce qui concerne le plan-cadre d'équipement.

53. À l'Office des Nations Unies à Genève, les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès des 28 principaux bureaux desservis par la Division de l'administration et portant sur le temps de réaction, la qualité des prestations, la compréhension des besoins des clients et les conseils fournis font apparaître un taux de satisfaction de 96 %, soit un taux supérieur à l'objectif fixé, à savoir 90 %. Dans le domaine de la gestion financière, les politiques et procédures internes ont été encore renforcées dans la perspective de la prochaine mise en service des normes comptables internationales pour le secteur public. L'Office s'est particulièrement attaché à sensibiliser davantage les fonctionnaires à la gestion des risques. L'Office a pleinement atteint ou dépassé les objectifs qui lui étaient assignés dans tous les domaines. Il a notamment dépassé les objectifs fixés pour l'exercice biennal dans le domaine des ressources humaines, le délai moyen de sélection s'établissant à 126 jours pour l'ensemble des postes et le tiers des candidats recrutés aux postes soumis à répartition géographique venant de pays non représentés ou sous-représentés. L'Office a continué d'accroître la proportion de fonctionnaires femmes : à la fin de l'exercice biennal, 43 % des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 54 % des fonctionnaires des

classes D-1 et D-2 étaient des femmes. La situation est analogue à l'Office des Nations Unies à Vienne. En outre, le désamiantage des étages de bureau au Centre international de Vienne est achevé. L'installation du personnel dans des locaux provisoires s'est déroulée sans heurts, et n'a entraîné que des interruptions de travail mineures. Les bureaux ont été réaménagés en vue d'optimiser l'utilisation de l'espace et d'accueillir de nouvelles entités du système des Nations Unies. Les divisions administratives des différents lieux d'affectation ont fait état de progrès en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information, qui ont permis de simplifier les tâches administratives et de raccourcir les délais d'exécution. L'Office des Nations Unies à Nairobi a été particulièrement efficace dans ce domaine, comme en témoigne l'automatisation des procédures administratives, qui concerne tous les secteurs. Un certain nombre d'applications utilisées par l'ensemble du personnel ont été mises en service par le service informatique de Nairobi en collaboration avec les autres services compétents. L'objectif fixé pour 2006-2007 était de 25 applications. À la fin de l'exercice, l'Office des Nations Unies à Nairobi avait presque atteint cet objectif, puisque 19 applications étaient déjà en service, dont la gestion et le suivi électroniques des demandes de congé, de services de navette et de versement de l'indemnité pour frais d'études, la mise en place d'un système d'ordonnancement des tâches de gestion des ressources humaines et la création d'une base de données permettant d'adresser les demandes de service aux bureaux du PNUD par télécopie.

I. Contrôle interne

54. Certains problèmes ont été recensés pour ce qui est de l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), mais la responsabilité à cet égard relève en dernier ressort des programmes et bureaux qui ont fait l'objet des contrôles.

55. La méthode d'évaluation des risques que le Bureau a mise au point en 2006 et qu'il applique actuellement constitue une initiative majeure dont l'objectif est d'axer ses missions de contrôle sur les secteurs où l'exposition aux risques est la plus élevée. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le BSCI a aussi pris plusieurs initiatives visant à renforcer les processus et procédures internes afin de mieux servir la direction et les États Membres. Les principales réalisations de la période à l'examen sont la mise en œuvre d'un système unique de suivi et de surveillance des recommandations à l'échelle du Bureau; le renforcement de la coordination et de la collaboration avec d'autres organes de contrôle des Nations Unies et d'autres institutions de nature analogue en dehors du système des Nations Unies; l'amélioration de la fréquence et de la teneur des programmes d'autoévaluation menés par le Secrétariat et des contributions au renforcement des capacités aux fins de la gestion axée sur les résultats. En ce qui concerne les problèmes relatifs à l'application des recommandations, d'autres initiatives doivent être prises en vue d'assurer la mise en œuvre par les directeurs de programme des recommandations du Bureau, telles que l'introduction, dans les contrats de mission des hauts fonctionnaires, de l'obligation d'exécuter dans les meilleurs délais ces recommandations.

J. Sûreté et sécurité

56. Le programme sûreté et sécurité concerne tous les lieux d'affectation principaux de l'Organisation, à savoir les villes sièges et les commissions régionales.

57. L'appui aux responsables désignés pour les questions de sécurité et de sûreté a été renforcé et la coopération entre le Département de la sûreté et de la sécurité et les équipes de pays améliorée. D'importants progrès ont été enregistrés en ce qui concerne le renforcement de la coopération et l'échange d'informations avec les représentants des pays hôtes. Le Département a coopéré avec le Département des opérations de maintien de la paix en procédant à des évaluations communes et à des missions d'assistance, qui ont permis au Conseil de sécurité de disposer d'informations plus complètes sur la base desquelles il s'est appuyé pour prendre ses décisions concernant les ressources à fournir aux missions sur le terrain. Il convient de noter qu'un des objectifs non atteints est celui qui concerne la réduction du nombre de décès résultant d'actes de violence. Depuis 2006, on a dénombré 41 décès imputables à des actes de violence, dont 17 lors de l'attentat à la bombe à Alger. Le Département de la sûreté et de la sécurité accorde la plus grande importance aux mesures préventives dans tous les lieux d'affectation. La sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'ONU aux questions de sécurité a été renforcée grâce à de meilleurs programmes de formation. Des documents imprimés et diffusés sous forme électronique sur la sécurité du personnel ont été mis au point, dont le Manuel de sécurité des Nations Unies, et la Section de la gestion du stress traumatique a fourni des conseils et une aide psychosociale de qualité aux membres du personnel affectés. Toutefois, on n'a pas recueilli de données systématiques sur la fréquence d'utilisation de ce service.

K. Relevé définitif des résultats obtenus

58. Il faudra accorder une importance accrue à l'évaluation qualitative de l'exécution des programmes dans les futurs rapports sur l'exécution des programmes, conformément à la demande formulée par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-sixième session (A/61/16, par. 34). Il conviendra donc de renforcer les aspects qualitatifs des rapports sur l'exécution des programmes et d'utiliser des indicateurs de résultat plutôt que des produits pour montrer que les résultats escomptés ont été obtenus. Bien que des efforts aient été faits dans le présent rapport pour présenter aux États Membres des informations utiles qui doivent leur permettre d'évaluer la performance de l'Organisation en se concentrant sur les résultats, il est clair que la mise en place de la gestion axée sur les résultats n'est pas achevée.

59. Il faudrait notamment améliorer la qualité de la formulation du cadre stratégique, étant donné que les réalisations escomptées et les indicateurs correspondants sont souvent exprimés dans des termes assez généraux, voire abstraits, et non de façon mesurable, et que les mesures des résultats ne sont pas précisément définies. En outre, les indicateurs de succès se confondent souvent avec les réalisations escomptées, et vice-versa, et nombre des réalisations escomptées et des indicateurs correspondants sont des produits et non des résultats.

60. D'autres améliorations pourraient concerner la pratique générale de l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes et leur utilisation aux fins de la prise de décisions. L'objectif relatif à l'établissement de rapports systématiques et exhaustifs sur les résultats et les indicateurs de succès correspondants n'a pas été atteint et devra être encore renforcé au moyen, notamment, des propositions présentées dans le rapport du Secrétaire général sur le dispositif de responsabilisation, le cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne et le cadre de gestion axée sur les résultats (A/62/701 et Corr. 1) afin d'améliorer le travail de l'Organisation dans ces domaines.

61. Dans le contexte des améliorations à apporter au dispositif de responsabilisation de l'Organisation des Nations Unies, le règlement et les règles régissant le contrôle de l'exécution des programmes (art. VI du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation) devront être revus, notamment en ce qui concerne les rôles respectifs du BSCI et du Département de la gestion.

III. Exécution des produits et utilisation des ressources

62. Comme le prescrivent le Règlement et règles régissant le contrôle de l'exécution des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation [ST/SGB/2000/8, règle 106.1 a) ii)], les progrès effectivement réalisés doivent être déterminés par rapport aux engagements pris dans les textes explicatifs relatifs aux programmes qui figurent dans le budget-programme approuvé, et présentés dans un rapport à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination. On entend par produit le produit ou service final que l'exécution d'un programme permet de fournir aux utilisateurs finals pour que les objectifs visés soient atteints. Le rapport sur l'exécution du programme concerne six catégories de produits « quantifiables », à savoir : a) les services fonctionnels aux réunions; b) la documentation à l'intention des organes délibérants; c) les groupes d'experts, rapporteurs et services de dépôt; d) les publications en série; e) les publications isolées; et f) les autres activités de fond (expositions, brochures, manifestations spéciales, documents techniques, missions d'enquête et missions spéciales, promotion des instruments juridiques, etc.).

63. Les produits « quantifiables » se distinguent des autres activités par le fait qu'ils sont définis et quantifiés avec précision dans le budget-programme et que leur exécution peut donc être clairement suivie. D'autres activités génèrent des produits « non quantifiables » – c'est-à-dire des produits dont le nombre ne peut être ni planifié ni prévu précisément car ils sont fonction de demandes émanant de gouvernements ou correspondent à des services dont la portée est incertaine. Ces produits sont décrits dans le budget-programme mais ne sont pas définis ni quantifiés avec précision et il est donc impossible de rendre compte de leur degré d'exécution. Ils représentent cependant une part importante des activités du Secrétariat et absorbent une part non négligeable des ressources disponibles. Il s'agit notamment de services consultatifs, de cours de formation, de projets sur le terrain, de services de conférence, de tâches administratives, etc. Bien que les produits non quantifiables ne soient pas mentionnés dans les paragraphes du présent rapport consacrés à l'exécution, on en a cependant tenu compte dans l'analyse de

l'utilisation des ressources et des activités de coopération technique (voir la section F du chapitre III ci-après) et dans la partie consacrée aux réalisations escomptées.

64. L'inventaire des produits programmés a été dressé d'après les textes explicatifs des programmes de travail afférents aux sous-programmes pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/246. Le budget-programme 2006-2007 comportait 27 017 produits programmés. Avec les 527 produits reportés de l'exercice 2004-2005, le nombre de produits programmés était donc de 27 544. Avec les 2 510 produits ajoutés au cours de l'exercice biennal à la demande d'organes délibérants, le nombre de produits prescrits à exécuter en 2006-2007 s'est donc établi à 30 054. En outre, 1 910 produits ont été ajoutés au programme de travail et exécutés à l'initiative du Secrétariat. Le nombre total de produits quantifiables s'est donc chiffré à 31 964 pour l'exercice biennal. Les données relatives à l'exécution de ces produits figurent au tableau 1 (celui-ci exclut les chapitres du budget qui ne comprennent que des produits non quantifiables) et sont reprises de façon plus détaillée dans les tableaux relatifs à l'exécution chapitre par chapitre présentés ci-après.

A. Taux d'exécution

65. Au cours de l'exercice biennal, 23 914 produits ont été achevés sous la forme prévue, tandis que 527 ont été achevés après avoir été reformulés[2] (les uns et les autres comptent comme ayant été exécutés). En outre, 2 510 produits ajoutés à la demande d'organes délibérants et 1 910 produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat ont été exécutés. Au total, 660 produits ont été reportés à l'exercice biennal suivant et 2 611 ont été supprimés. Le report ou la suppression des produits a été décidé à la demande d'organes délibérants ou par les directeurs de programme (conformément à la règle 106.2 b) des règles régissant la planification des programmes).

66. Selon les éléments du programme de travail retenus, on peut déterminer le taux d'exécution des produits de trois façons différentes. La première méthode (I_M) consiste à calculer le pourcentage des produits exécutés par rapport à l'ensemble des produits prescrits (produits initialement prévus, plus produits reportés, plus produits ajoutés par des organes délibérants). Le deuxième mode de calcul (I_T) indique le taux d'exécution global de tous les produits, c'est-à-dire de la somme des produits prescrits et des produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat. Enfin, le troisième mode de calcul ($I_{T/P}$) donne le ratio du nombre total de produits exécutés (qu'ils aient été programmés, reportés, reformulés ou ajoutés à la demande d'organes délibérants ou à l'initiative du Secrétariat) par rapport au nombre de produits inscrits dans le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007. Ce ratio reflète l'ensemble des produits exécutés au titre d'un programme donné par rapport à ce qui avait été inscrit au budget-programme au début de l'exercice biennal. Pour comprendre l'intérêt de cette formule, il faut savoir que des ressources budgétaires ont été allouées pour exécuter les produits inscrits au budget-programme de l'exercice biennal, mais que des faits nouveaux intervenus au cours de l'exercice peuvent avoir conduit à ajouter des éléments au programme de travail, qui a dû être

[2] On considère qu'un produit a été reformulé lorsque son descriptif, tel qu'il figurait dans le budget-programme, a été modifié mais que ce produit porte sur le même sujet que le produit initialement programmé.

exécuté dans la limite des ressources allouées. Ce taux d'exécution rend donc compte de l'intensité des travaux qui ont été menés pour atteindre les résultats voulus dans les différentes entités. Le « nombre de produits » indiqué au tableau 1 est la somme des produits quantifiables initialement programmés, reportés et ajoutés à l'initiative des organes délibérants et du Secrétariat.

Tableau 1
Taux d'exécution des produits par chapitre du budget-programme[a]

Chapitre du budget	*Nombre de produits*[b]	*Taux d'exécution (en pourcentage)*		
		I_M	I_T	$I_{T/P}$
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 924	94	94	99
3. Affaires politiques	1 078	94	94	106
4. Désarmement	2 480	63	65	75
5. Opérations de maintien de la paix	263	100	100	167
6. Utilisations pacifiques de l'espace	410	99	99	106
8. Affaires juridiques	2 250	86	86	105
9. Affaires économiques et sociales	3 613	91	91	106
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	135	83	88	151
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	131	98	98	110
12. Commerce et développement	1 772	89	91	120
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	380	91	94	145
14. Environnement	1 504	93	93	102
15. Établissements humains	662	91	91	113
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	1 626	92	92	119
17. Développement économique et social en Afrique	382	95	96	121
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	565	81	81	90
19. Développement économique en Europe	3 997	94	94	104
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	718	98	98	126
21. Développement économique et social en Asie occidentale	295	86	87	107
23. Droits de l'homme	4 504	88	89	121
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	170	92	92	92
26. Aide humanitaire	1 364	98	98	99
27. Information	301	98	98	103

Chapitre du budget	*Nombre de produits*[b]	*Taux d'exécution (en pourcentage)*		
		I_M	I_T	$I_{T/P}$
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	697	97	97	105
28B. Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité	332	93	93	122
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	183	91	91	93
28D. Administration (Genève)	3	100	100	100
28E. Administration (Vienne)	3	100	100	100
28F. Administration (Nairobi)	3	0	0	0
29. Contrôle interne	96	92	93	110
33. Sûreté et sécurité	123	50	50	50
Total	**31 964**	**89**	**90**	**106**

[a] Produits quantifiables uniquement.
[b] Comprend tous les produits exécutés (qu'ils aient été prescrits ou ajoutés à l'initiative du Secrétaire général).

67. En 2006-2007, le taux d'exécution des produits prescrits (I_M) a été de 89 %, soit 1 point de moins seulement que le taux enregistré en 2004-2005 (90 %). Le taux d'exécution global (I_T) a atteint 90 %, contre 91 % pour l'exercice biennal précédent. Il s'agit du deuxième taux d'exécution le plus élevé atteint par le Secrétariat[3]. Sur les 31 chapitres et sous-chapitres du budget figurant au tableau 1, le taux d'exécution des produits prescrits a été supérieur ou égal à 90 % pour 23 chapitres, contre 25 lors de l'exercice biennal précédent, et compris entre 80 et 89 % pour 5 chapitres, contre 4 lors de l'exercice précédent. Deux chapitres seulement ont eu des taux d'exécution inférieurs à 80 %, à savoir le chapitre 4 (Désarmement), qui a enregistré un taux de 65 %, et le chapitre 33 (Sûreté et sécurité), pour lequel le taux d'exécution a été de 50 %.

68. Le chapitre 4 (Désarmement) a en effet eu un taux d'exécution nettement inférieur à la moyenne (65 %) en 2006-2007, bien que ce taux ait été meilleur que lors des deux exercices précédents (53 % en 2002-2003 et 59 % en 2004-2005). C'est en effet au Département des affaires de désarmement (devenu Bureau des affaires de désarmement) que le nombre de produits éliminés (866) a été le plus élevé, en termes tant absolus que relatifs, représentant 40 % des produits programmés par le Département et 33 % de l'ensemble des produits éliminés au Secrétariat[4]. Les produits éliminés par décision d'organes délibérants (372, soit 43 %) tiennent principalement à l'annulation de réunions d'organes intergouvernementaux. En outre, 301 produits (35 %) au titre de la documentation à l'intention des organes délibérants et 88 produits (10 %) au titre du service des réunions ont été éliminés à l'initiative du Département mais sont, par leur nature, directement liés au service d'organes intergouvernementaux qui ne sont pas

[3] Les taux d'exécution pour les précédents exercices biennaux s'établissaient comme suit : 84 % en 2000-2001 (A/57/62, tableau 1), 89 % en 1998-1999 (A/55/73, tableau 1), 80 % en 1996-1997 (A/53/122, tableau 1) et 75,5 % en 1994-1995 (ibid.).

[4] Au total, 866 produits ont été supprimés par le Département des affaires de désarmement, contre 2 610 produits pour l'ensemble du Secrétariat, au titre de 33 chapitres budgétaires.

parvenus à s'entendre sur leur programme de travail ou ne se sont pas réunis. De ce fait, aucun comité spécial ni groupe de travail n'a été créé et des centaines de produits prévus à leur appui ont été éliminés. En tout, les 761 suppressions liées au service d'organes intergouvernementaux ont représenté 88 % de tous les produits éliminés au titre du programme. Comme la décision d'organiser ou d'annuler une réunion ou une série de réunions appartient aux seuls États Membres, le Département n'a guère eu la possibilité de prévoir ou de contrôler ces suppressions.

69. Par ailleurs, 4 % des produits supprimés au Département des affaires de désarmement l'ont été à la suite de décisions de gestion prises dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général visant à éliminer les produits devenus inutiles ou faisant double emploi et à rationaliser la production de dossiers, d'évaluations et d'analyses politiques, les 8 % restants s'expliquant par l'insuffisance des ressources extrabudgétaires. L'effet cumulatif de ces éliminations a entraîné des taux d'exécution faibles, qui tiennent au fait qu'il est difficile de prévoir de façon raisonnablement fiable les calendriers des travaux des organes intergouvernementaux dont le Département assure le service et qu'une initiative visant à rationaliser le programme de travail peut avoir des conséquences à strictement parler négatives sur le taux d'exécution.

70. Le programme relatif à la sûreté et à la sécurité est dans une situation analogue. Le programme a enregistré un taux d'exécution de 50 % (le programme étant de création récente, l'exercice biennal 2006-2007 est le premier pour lequel on a calculé des taux d'exécution). Au total, 61 produits ont été éliminés au cours de l'exercice, soit 50 % des produits programmés pour le Département de la sûreté et de la sécurité. Les produits éliminés par décision d'organes délibérants sont au nombre de 24 (39 %) et sont presque exclusivement imputables à l'annulation de réunions d'organes intergouvernementaux et à l'élimination de la documentation à leur intention, aucune réunion concernant les questions de sûreté et de sécurité n'ayant été demandée par le Conseil de sécurité et le nombre de réunions consacrées à ces questions par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et desservies par le Département ayant été faible. En outre, 19 produits (16 % du nombre total de produits et 31 % du nombre de produits supprimés au titre du programme) n'ont pas été exécutés du fait qu'il n'a pas été possible de pourvoir les postes inscrits au budget ordinaire au titre des missions de mise aux normes[5], et 18 produits (15 % du total et 30 % des produits supprimés au titre du programme) ont été supprimés à l'initiative du Département dans le cadre des efforts qu'il a déployés pour rationaliser les instructions permanentes concernant la sécurité sur le terrain en vue de les incorporer dans le Manuel de sécurité des Nations Unies.

71. Il convient de noter que, si l'on excluait des calculs les produits éliminés du fait de décisions d'organes délibérants (puisque le Secrétariat n'est pas responsable de leur suppression), le taux d'exécution du programme de désarmement augmenterait de 70 % (de 94 % si toutes les suppressions liées au service des organes intergouvernementaux étaient également exclues) et le taux d'exécution du programme relatif à la sûreté et à la sécurité augmenterait de 62 %. De même, si tous les produits supprimés du fait de décisions d'organes délibérants étaient déduits

[5] En raison de retards dans la procédure de recrutement, un certain nombre de postes sont restés vacants, et le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi n'a pas été en mesure de mener des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques et procédures dans 40 pays au cours de l'exercice biennal considéré.

des calculs pour tous les programmes, le taux d'exécution global du Secrétariat passerait de 90 à 94 %. Sur les 2 610 produits supprimés pour l'exercice biennal, 1 104 l'ont été par suite de décisions d'organes délibérants, soit 42 % du total. Environ 97 % des produits supprimés par décision d'organes délibérants entrent soit dans la catégorie des services fonctionnels aux réunions soit dans celle de la documentation à l'intention des organes délibérants. Les taux d'exécution globaux par catégories de produits sont présentés dans la version électronique du rapport.

72. Comme indiqué plus haut, l'indice $I_{T/P}$ correspond au rapport entre le nombre total de produits exécutés et le nombre total de produits initialement programmés. Cet indice donne la mesure de l'esprit d'initiative et de la capacité des départements de faire face à des circonstances imprévues et montre les difficultés et incertitudes qu'il y a à tenter de planifier l'exécution des produits avec un certain degré de précision deux ou trois ans à l'avance. Les départements et bureaux doivent parfois exécuter des produits supplémentaires pour faire face aux problèmes qui se font jour et aux changements de priorité. Le taux moyen d'exécution ($I_{T/P}$) pour l'ensemble du Secrétariat s'est établi à 106 %. Il a été supérieur à la moyenne pour 15 chapitres du budget-programme et inférieur pour 16 chapitres. Le taux moyen d'exécution pour l'exercice est donc identique à celui de l'exercice précédent, qui était également de 106 %. Ce résultat témoigne de l'aptitude constante des directeurs de programme à faire face à des demandes imprévues en exécutant un plus grand nombre de produits.

B. Produits ajoutés

73. Au cours de l'exercice biennal, 4 420 produits, ajoutés au programme de travail soit par des organes intergouvernementaux soit par le Secrétariat, ont été exécutés. Le pourcentage de produits ajoutés par rapport au nombre total de produits prévus a été plus élevé que lors des exercices biennaux précédents (16 % en 2006-2007, contre 14 % en 2004-2005 et 17 % en 2002-2003). Comme lors des exercices biennaux précédents, plus de la moitié (57 %) des produits ajoutés l'ont été à l'initiative d'organes intergouvernementaux. La plupart des produits ajoutés relevaient des deux catégories suivantes : documentation à l'intention des organes délibérants (1 155 produits, soit 26 %) et services fonctionnels aux réunions (917 produits, soit 21 %). Les produits ajoutés par le Secrétariat entraient dans les catégories suivantes : autres activités de fond (32 %), publications isolées (17 %) et documentation à l'intention des organes délibérants (18 %). Les données relatives aux produits ajoutés sont présentées au tableau 2 pour les chapitres pertinents. Le nombre total de produits ajoutés par catégories est présenté dans le rapport plus étoffé accessible en ligne.

Tableau 2
Produits ajoutés

Chapitre du budget		**Total, produits ajoutés**	*Justification*				
				Secrétariat			
			Décision d'organes délibérant	**Total**	*Raison tenant au programme*	*Disponibilité des fonds extrabudgétaires*	*Produits ajoutés (en pourcentage)*[a]
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	**102**	101	**1**	1	0	6
3.	Affaires politiques	**51**	42	**9**	8	1	5
4.	Désarmement	**293**	172	**121**	89	32	13
5.	Opérations de maintien de la paix	**106**	106	**0**	0	0	68
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	**25**	0	**25**	25	0	6
8.	Affaires juridiques	**378**	367	**11**	11	0	20
9.	Affaires économiques et sociales	**449**	304	**145**	136	9	14
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	**54**	5	**49**	44	5	67
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	**8**	5	**3**	3	0	7
12.	Commerce et développement	**384**	74	**310**	290	20	28
13.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	**125**	3	**122**	77	45	49
14.	Environnement	**100**	9	**91**	73	18	7
15.	Établissements humains	**102**	5	**97**	37	60	18
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	**294**	156	**138**	111	27	22
17.	Développement économique et social en Afrique	**70**	13	**57**	56	1	22
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	**47**	44	**3**	3	0	9
19.	Développement économique en Europe	**320**	179	**141**	138	3	9
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	**154**	3	**151**	80	71	27
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	**49**	24	**25**	25	0	20
23.	Droits de l'homme	**1 156**	818	**338**	334	4	35
27.	Information	**9**	1	**8**	4	4	3
28A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	**52**	0	**52**	52	0	8

Chapitre du budget	**Total, produits ajoutés**	*Justification*				
		Décision d'organes délibérant	*Secrétariat*			
			Total	*Raison tenant au programme*	*Disponibilité des fonds extrabudgétaires*	*Produits ajoutés (en pourcentage)*[a]
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	**77**	77	**0**	0	0	30
29. Contrôle interne	**15**	2	**13**	13	0	19
Total	**4 420**	**2 510**	**1 910**	**1 610**	**300**	**16**

[a] En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

74. Sept chapitres du budget (désarmement; affaires juridiques; affaires économiques et sociales; commerce et développement; contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale; développement économique en Europe; et droits de l'homme) totalisent 74 % de l'ensemble des produits ajoutés. Sur l'ensemble de ces sept chapitres, 63 % des produits ajoutés l'ont été à la demande d'organes délibérants. Pour six d'entre eux, les produits ajoutés à la demande d'organes délibérants représentaient plus de 53 % des ajouts effectués et pour un seul chapitre (commerce et développement), ils représentaient moins de 20 % des ajouts effectués.

C. Produits reportés

75. Sur un total de 31 964 produits, 660, soit 2 %, ont été reportés, contre 537 (1,6 %) en 2004-2005 et 643 (1,9 %) en 2002-2003. Cette légère augmentation correspond à une légère diminution des taux d'exécution par rapport à ceux de l'exercice précédent. On considère qu'un produit a été reporté, quel que soit son stade d'exécution, s'il n'a pas été mis à la disposition des utilisateurs directs à la fin de l'exercice biennal, même s'il doit être exécuté et est effectivement disponible au début de l'exercice suivant. Au demeurant, de nombreux documents et publications qui ont été reportés pour des raisons tenant au programme devaient devenir disponibles au premier semestre 2008. Comme lors de l'exercice précédent, dans 84 % des cas, les produits reportés ont été des publications en série (25 %), des publications isolées (31 %) et d'autres produits (23 %) tels que des brochures, planches murales et pochettes de documentation, des manifestations spéciales et des supports techniques. On trouvera des informations sur le nombre total de produits reportés par catégories de produits dans la version étoffée du rapport accessible en ligne.

76. Au paragraphe 17 de sa résolution 59/275, l'Assemblée générale a demandé des détails sur les raisons pour lesquelles des produits inscrits aux programmes n'auraient pas été entièrement exécutés, auraient été reportés ou auraient été supprimés. Le tableau 3 indique les principaux motifs du report des produits par chapitre du budget et le tableau 4 indique les raisons principales de la suppression des produits. Des renseignements plus détaillés sur les raisons du report des produits sont accessibles en ligne.

Tableau 3
Justification du report de produits

Chapitre du budget	**Total, produits reportés**	*Justification*					*Produits reportés (en pourcentage)*[a]
		Décision d'organes délibérants	*Raison tenant au programme*	*Vacances de poste/budget ordinaire*	*Vacances de poste/fonds extrabud-gétaires*	*Fonds extrabud-gétaires insuffisants*	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	**3**	0	3	0	0	0	0
3. Affaires politiques	**44**	0	30	2	0	12	4
4. Désarmement	**3**	0	3	0	0	0	0
8. Affaires juridiques	**74**	8	66	0	0	0	4
9. Affaires économiques et sociales	**67**	10	51	0	0	6	2
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	**6**	0	6	0	0	0	7
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	**1**	0	1	0	0	0	0
12. Commerce et développement	**79**	0	50	19	6	4	6
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	**7**	0	7	0	0	0	3
14. Environnement	**67**	0	59	4	0	4	5
15. Établissements humains	**32**	0	25	0	1	6	6
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	**53**	2	40	4	0	7	4
17. Développement économique et social en Afrique	**12**	0	12	0	0	0	4
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	**10**	0	10	0	0	0	2
19. Développement économique en Europe	**106**	24	80	2	0	0	3
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	**8**	0	8	0	0	0	1
21. Développement économique et social en Asie occidentale	**16**	0	15	1	0	0	7
23. Droits de l'homme	**29**	21	2	0	0	6	0
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	**4**	0	4	0	0	0	2
26. Aide humanitaire	**1**	0	1	0	0	0	0
27. Information	**4**	0	4	0	0	0	1
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	**6**	0	6	0	0	0	0
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	**5**	1	1	3	0	0	2
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	**17**	0	17	0	0	0	9

Chapitre du budget	**Total, produits reportés**	*Justification*					
		Décision d'organes délibérants	*Raison tenant au programme*	*Vacances de poste/budget ordinaire*	*Vacances de poste/fonds extrabudgétaires*	*Fonds extrabudgétaires insuffisants*	*Produits reportés (en pourcentage)*[a]
28G. Administration (Nairobi)	**3**	1	2	0	0	0	100
29. Contrôle interne	**2**	2	0	0	0	0	2
33. Sûreté et sécurité	**1**	1	0	0	0	0	0
Total	**660**	**70**	**503**	**35**	**7**	**45**	**2**

[a] En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

D. Produits supprimés

77. Huit pour cent des produits (2 610 sur un total de 31 964) ont été supprimés en 2006-2007, contre 7,7 % (2 565) en 2004-2005 et 13 % en 2002-2003. Cette tendance à la baisse et les faibles pourcentages enregistrés pour les produits supprimés au cours des deux derniers cycles correspondent au taux d'exécution élevés constatés dans la plupart des programmes. Quarante-trois pour cent des produits supprimés l'ont été à la demande d'organes délibérants, contre 61 % pendant l'exercice précédent, mais 72 % des suppressions concernaient les services fonctionnels aux réunions intergouvernementales, y compris la documentation correspondante prévue pour les débats. Celles qui étaient dues à l'initiative de directeurs de programme représentaient 51 % du total contre 35 % seulement en 2004-2005. Cette augmentation était imputable aux suppressions enregistrées dans la catégorie des services fonctionnels aux réunions intergouvernementales, qui ont représenté 61 % de l'ensemble des suppressions opérées pour des raisons tenant au programme. Ce chiffre dénote une analogie avec la situation observée pour l'exercice précédent, où 81 % des suppressions concernaient les services fonctionnels aux réunions et la documentation à l'intention des organes délibérants, ces suppressions représentant le plus souvent des efforts visant à réduire ou rationaliser les calendriers de réunion et de publication. Au total, 1 320 produits ont été supprimés pour des raisons tenant au programme, contre 903 pendant l'exercice précédent, soit une hausse de 16 %. On trouvera des renseignements plus détaillés sur les produits supprimés par catégories dans le rapport plus étoffé accessible en ligne.

78. En application du paragraphe 17 de la résolution 59/275 de l'Assemblée générale, les raisons de la suppression des produits sont indiquées au tableau 4, par chapitre du budget, et des explications plus détaillées sont données dans la version étoffée du rapport accessible en ligne pour différentes catégories de produits. Quatre chapitres du budget (désarmement, affaires juridiques, affaires économiques et sociales et droits de l'homme) ont totalisé 70 % des produits éliminés. Sur les 1 834 produits éliminés pour ces chapitres, 48 % l'ont été à la demande d'organes délibérants, 51,5 % pour des raisons tenant au programme et quelque 0,5 % parce que les fonds extrabudgétaires étaient insuffisants. C'est dans le chapitre consacré au désarmement que le nombre de suppressions enregistrées a été le plus élevé (866 produits) (voir par. 67 et 68 plus haut). S'agissant des chapitres consacrés aux affaires économiques et sociales et aux droits de l'homme, 90 % des produits

supprimés (en moyenne) l'ont été par suite de l'annulation ou de la rationalisation de réunions initialement prévues à l'intention des organes délibérants et de la documentation correspondante (84 % pour les affaires économiques et sociales et 93 % pour les droits de l'homme). Parallèlement, 68 % des produits supprimés pour ces deux chapitres l'ont été à la demande d'organes délibérants. Le dernier chapitre (affaires juridiques), en revanche, faisait apparaître une tendance diamétralement opposée : sur les 249 produits supprimés, 91 % (230) l'ont été pour des raisons tenant au programme et 9 % seulement (19) à la demande d'organes délibérants. Les suppressions opérées pour des raisons tenant au programme étaient généralement imputables à un effort de rationalisation du nombre de publications et de supports techniques et à une meilleure définition des priorités pour leur présentation. On trouvera, dans la version étoffée du rapport, un tableau qui fournit des chiffres sur la suppression de produits par catégories pour les quatre programmes.

Tableau 4
Justification de la suppression des produits

Chapitre du budget		**Total, produits supprimés**	*Justification*					
			Décision d'organes délibérants	*Raison tenant au programme*	*Vacances de poste/budget ordinaire*	*Vacances de poste/fonds extrabudgétaires*	*Fonds extrabudgétaires insuffisants*	*Produits supprimés (en pourcentage)*[a]
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	**112**	76	36	0	0	0	6
3.	Affaires politiques	**21**	0	21	0	0	0	2
4.	Désarmement	**866**	372	422	0	0	72	40
5.	Opérations de maintien de la paix	**1**	0	1	0	0	0	0
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	**3**	0	3	0	0	0	0
8.	Affaires juridiques	**249**	19	230	0	0	0	13
9.	Affaires économiques et sociales	**253**	176	77	0	0	0	8
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	**10**	0	10	0	0	0	12
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	**2**	0	2	0	0	0	2
12.	Commerce et développement	**85**	19	49	7	2	8	6
13.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	**16**	0	16	0	0	0	6
14.	Environnement	**34**	0	17	0	0	17	2
15.	Établissements humains	**26**	0	16	0	0	10	5
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	**69**	19	41	8	0	1	5
17.	Développement économique et social en Afrique	**3**	0	0	0	0	3	0
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	**98**	64	33	1	0	0	19

Chapitre du budget		**Total, produits supprimés**	*Justification*					
			Décision d'organes délibérants	*Raison tenant au programme*	*Vacances de poste/budget ordinaire*	*Vacances de poste/fonds extrabudgétaires*	*Fonds extrabudgétaires insuffisants*	*Produits supprimés (en pourcentage)*[a]
19.	Développement économique en Europe	**139**	6	130	0	0	3	4
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	**4**	0	1	0	0	3	0
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	**22**	0	22	0	0	0	9
23.	Droits de l'homme	**466**	316	128	0	0	22	14
24.	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	**9**	0	0	0	0	9	5
26.	Aide humanitaire	**24**	0	24	0	0	0	2
27.	Information	**3**	0	2	0	0	1	1
28A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	**12**	12	0	0	0	0	2
28B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	**17**	0	17	0	0	0	7
29.	Contrôle interne	**5**	1	4	0	0	0	6
33.	Sûreté et sécurité	**61**	24	18	19	0	0	50
	Total	**2 610**	**1 104**	**1 320**	**35**	**2**	**149**	**9**

[a] En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

E. Produits reportés de l'exercice biennal précédent

79. Le tableau 5 donne des informations sur 527 produits dont l'exécution prévue en 2004-2005 a été reportée à l'exercice 2006-2007. Ce chiffre est inférieur au nombre des produits qui avaient été reportés de l'exercice précédent (643). Sur ces 527 produits, 309 ont été exécutés (59 %), 96 ont été de nouveau reportés (18 %) et les 122 restants ont été supprimés (23 %). Sur l'ensemble des produits éliminés, 25 % relevaient de la catégorie des services fonctionnels aux réunions et 75 % concernaient des publications et d'autres activités de fond. En ce qui concerne les reports, on a relevé que, sur les 96 produits qui ont été reportés pendant deux exercices biennaux, 69 % étaient des publications et 25 % appartenaient à la catégorie des autres activités de fond (par exemple, des supports techniques, des opuscules ou des brochures qui n'avaient pas été réalisés à la fin du cycle). Le tableau concernant les produits reportés par catégories peut être consulté dans la version étoffée du rapport.

Tableau 5
État d'exécution des produits reportés de l'exercice biennal précédent

Chapitre du budget		*Produits reportés de l'exercice 2004-2005*	*État d'exécution*		
			Produits exécutés	*Produits reportés à l'exercice 2008-2009*	*Produits supprimés*
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1	0	1	0
3.	Affaires politiques	68	48	20	0
4.	Désarmement	38	13	0	25
8.	Affaires juridiques	28	7	17	4
9.	Affaires économiques et sociales	52	35	13	4
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	2	2	0	0
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7	6	0	1
12.	Commerce et développement	52	29	11	12
13.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	9	3	0	6
14.	Environnement	32	20	4	8
15.	Établissements humains	24	21	3	0
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	65	37	7	21
17.	Développement économique et social en Afrique	9	9	0	0
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	13	10	1	2
19.	Développement économique en Europe	60	41	11	8
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	5	4	0	1
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	5	5	0	0
23.	Droits de l'homme	32	3	4	25
26.	Aide humanitaire	12	7	0	5
27.	Information	7	7	0	0
28B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1	1	0	0
28C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	5	1	4	0
	Total	**527**	**309**	**96**	**122**

F. Activités de coopération technique

80. Dans la nomenclature des produits utilisée aux fins de l'établissement des budgets, les produits concernant la coopération technique relèvent de quatre catégories : a) services consultatifs; b) stages, séminaires et ateliers; c) bourses et subventions; d) projets opérationnels. Ces produits ne sont pas quantifiables dans la mesure où ils sont fournis à la demande des gouvernements ou lorsque des fonds

deviennent disponibles; leur nombre n'était donc pas connu avec précision au début de l'exercice biennal. Comme il est impossible de déterminer un chiffre de référence permettant de faire des comparaisons entre les prévisions et les réalisations effectives, les taux d'exécution ne peuvent pas être calculés. Le nombre estimatif des produits exécutés est indiqué au tableau 6.

81. Il faut noter que si les statistiques présentées ci-après correspondent aux produits exécutés entrant dans les catégories définies pour la coopération technique et inscrits aux programmes dans le cadre desquels les prestations ont été effectivement fournies, les textes explicatifs ne cadrent pas toujours avec la définition de la coopération technique en tant que produit bénéficiant aux États Membres. Certains textes explicatifs font mention de produits de coopération technique destinés tant à des bénéficiaires externes qu'à des bénéficiaires internes, tels que des départements et des fonctionnaires de l'Organisation. Par exemple, le chapitre 8 (Affaires juridiques) compte le plus grand nombre de produits de coopération technique exécutés, soit 4 323 produits, dont 80 % (3 450) ont trait à la fourniture de services consultatifs en interne, tels que des avis sur les politiques et procédures administratives et l'application des règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies (1 170 produits), des conseils relatifs aux contrats, aux marchés, aux assurances et aux questions concernant la propriété intellectuelle (950 produits), des conseils concernant la gestion des ressources humaines (200 produits), des conseils sur des questions diverses relatives aux opérations de maintien de la paix (litiges portant sur des contrats ou des biens, indemnisation en cas de préjudice corporel ou de décès, création de bureaux locaux et autres questions de représentation) (1 130 produits). Seuls 20 % des produits de coopération technique exécutés par le Bureau des affaires juridiques ont bénéficié directement aux États Membres. Pour d'autres programmes – Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences, Information, Bureau des services centraux d'appui et Sûreté et sécurité, notamment –, les activités de coopération technique étaient aussi destinées principalement à des clients internes, mais dans des proportions moindres. Dans l'optique d'une homogénéisation de la définition des produits de coopération technique, il faudrait établir une différenciation dans les instructions budgétaires pour assurer une approche cohérente aux stades de leur exécution et de l'établissement des rapports connexes.

82. À l'exception de ceux qui se rapportent au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, au Département de la gestion, au Département de l'information et à certains services du Bureau des affaires juridiques, les produits de coopération technique inscrits aux différents chapitres du budget ont bénéficié aux États Membres. Par exemple, les 1 344 produits inscrits au chapitre 12 (Commerce et développement) portaient sur la fourniture de services consultatifs et de services de formation concernant l'investissement, le commerce international, les entreprises et la technologie et les besoins des pays les moins avancés aux gouvernements et aux agents des administrations publiques. De même, les 1 187 produits inscrits au chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC) portaient sur la fourniture de services consultatifs concernant les exportations, l'élaboration de stratégies d'exportation, les services d'information sur le commerce et l'analyse des marchés qui ont directement profité aux gouvernements et à des organismes nationaux, régionaux et locaux. Si la plupart des produits de coopération technique des commissions régionales, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du PNUE, du HCR, du HCDH, de l'ONUDC

et d'autres encore étaient liés à la fourniture de services consultatifs et de services de formation, l'UNRWA représente un cas à part puisque toutes ses activités bénéficient directement aux réfugiés palestiniens.

83. Le nombre de produits de coopération technique exécutés au cours du cycle considéré a diminué de 39 % par rapport à l'exercice biennal 2004-2005 (12 314 contre 20 191). Cela tient en partie au fait que les directeurs de programme se sont efforcés de rationaliser les activités dans ce domaine et en partie à une harmonisation des règles relatives à l'établissement des rapports pour ces types de produits, qui ont été pleinement appliquées en 2006-2007. Cinquante-quatre pour cent des produits de coopération technique (6 631) exécutés au cours de cet exercice étaient des services consultatifs qui ont été fournis dans le cadre de 2 261 missions et les prestations offertes par la CNUCED, l'ONUDC, le PNUE, ONU-Habitat et le Bureau des affaires juridiques ont représenté 82 % de l'ensemble des services consultatifs. Ce pourcentage passe à 78 % si l'on exclut les services fournis à des clients internes.

84. D'autres produits de coopération technique (3 396, soit 26 % du total) portaient sur des offres de services de formation. Au total, 195 186 représentants de gouvernements et d'entités sous-régionales, régionales et nationales qui ont participé à des programmes de renforcement des capacités et à des stages, séminaires et ateliers de formation en ont bénéficié. Il est intéressant de noter que les entités pour lesquelles le volume des activités consacrées à la formation a été le plus important dans le cadre de la coopération technique étaient la CNUCED, le CCI, ONU-Habitat, le HCDH, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département de l'information et le Département de la sûreté et de la sécurité. Globalement, ils ont exécuté 81 % de l'ensemble des programmes de formation et on comptait en moyenne 57 stagiaires par produits, soit sept de plus que lors de l'exercice précédent. Par ailleurs, 13 % de l'ensemble des produits de coopération technique portaient sur l'exécution de 1 658 projets et 75 % d'entre eux ont été réalisés par cinq entités – la CNUCED, le CCI, ONU-Habitat, l'ONUDC et le Département de la sûreté et de la sécurité. Enfin, 77 % des 196 bourses comptabilisées pour l'exercice biennal ont été octroyés par trois entités – le Bureau des affaires juridiques, le Département des affaires économiques et sociales et le PNUE.

85. Si l'on exclut les services consultatifs, les cours de formation et les projets destinés à des clients internes, six entités – la CNUCED, le CCI, le PNUE, ONU-Habitat, l'ONUDC et le Bureau des affaires juridiques – assurent le plus grand nombre d'activités de coopération technique, suivis de près par le HCDH, la CEPALC, la CEA, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la CEE. Ces 11 entités ont exécuté 87 % des produits de coopération technique pendant l'exercice biennal.

Tableau 6
Produits de coopération technique exécutés en 2006-2007

	Chapitre du budget	*Total, produits*	*Services consultatifs*		*Formation*		*Bourses et subventions*		
			Nombre de services	*Nombre de missions*	*Nombre de cours*	*Nombre de participants*	*Projets exécutés*	*Nombre de bourses*	*Nombre de bénéficiaires*
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	75	0	0	75	659	0	0	0
3.	Affaires politiques	56	0	0	8	224	0	0	0
4.	Désarmement	58	4	1	48	1 888	2	0	0
5.	Opérations de maintien de la paix	5	1	0	0	0	4	0	0
6.	Utilisation pacifique de l'espace	79	35	3	23	1 431	11	10	15
8.	Affaires juridiques	4 323	4 233	34	34	2 067	1	42	42
9.	Affaires économiques et sociales	300	108	156	29	1 837	91	70	765
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	8	0	0	8	337	0	0	0
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7	6	6	1	25	0	0	0
12.	Commerce et développement	1 344	479	511	530	19 771	238	1	63
13.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	1 187	2	0	997	42 913	129	0	0
14.	Environnement	989	459	464	415	20 789	40	39	123
15.	Établissements humains	699	309	393	112	16 378	221	0	0
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	808	446	154	78	7 470	277	3	22
17.	Développement économique et social en Afrique	198	101	114	37	1 344	42	10	11
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	109	8	10	40	11 755	46	3	23
19.	Développement économique en Europe	160	67	89	74	5 332	4	0	0
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	322	177	559	128	4 831	19	4	5
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	118	39	58	35	840	34	0	0
23.	Droits de l'homme	397	83	92	286	16 607	14	14	22 062
24.	Opération de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	38	1	0	5	5 173	25	0	0
25.	Réfugiés de Palestine	63	0	0	0	0	54	0	0
26.	Aide humanitaire	179	24	17	126	2 500	26	0	0
27.	Information	174	49	0	125	10 843	0	0	0

Chapitre du budget		Total, produits	Services consultatifs: Nombre de services	Services consultatifs: Nombre de missions	Formation: Nombre de cours	Formation: Nombre de participants	Bourses et subventions: Projets exécutés	Bourses et subventions: Nombre de bourses	Bourses et subventions: Nombre de bénéficiaires
28.	Service de gestion et d'appui	37	0	0	35	2 387	0	0	0
33.	Sûreté et sécurité	581	0	0	147	17 785	380	0	0
	Total partiel (missions, participants et bénéficiaires)			**2 661**		**195 186**			**23 131**
	Total	**12 314**	**6 631**		**3 396**		**1 658**	**196**	

86. En outre, 1 583 produits ont été exécutés au titre des services de conférence, de l'administration et des activités de contrôle, qui regroupent des services et produits concernant l'administration et la gestion d'ensemble, les services centraux d'appui, les services de documentation et de publication, la planification, l'établissement des budgets et la comptabilité, les fonctions de contrôle et les services de conférence.

G. Utilisation des ressources

87. Étant donné qu'il n'a pas été possible d'incorporer des données d'ordre financier dans le rapport sur l'exécution du programme, on a eu recours à une unité de mesure supplétive afin de rendre compte des ressources utilisées au cours de l'exercice biennal pour exécuter les produits et parvenir aux résultats escomptés, à savoir le nombre de mois de travail des administrateurs. Il s'agit certes d'une mesure approximative mais qui constitue cependant un indicateur intéressant en ce sens que le nombre de mois de travail des administrateurs constitue une composante majeure de l'utilisation des ressources.

88. Comme cela avait été le cas lors des exercices précédents, une part importante revient, dans le décompte des mois de travail utilisés, au programme Réfugiés de Palestine (chap. 25) qui n'exécute pas de produits quantifiables inscrits au budget de l'exercice biennal, mais qui – avec ses 157 fonctionnaires recrutés sur le plan international et ses agents locaux (plus de 20 000) – fournit des services à quelque 4 millions de réfugiés. Il s'agit bien entendu d'un cas particulier, tant par les activités menées – l'intégralité du programme de travail bénéficie directement aux réfugiés de Palestine – que par l'échelle – les autres activités du Secrétariat semblent insignifiantes par comparaison. Au total, 419 694 mois de travail, soit 79 % du nombre total de mois de travail consigné par le Secrétariat (530 086) ont été utilisés par l'Office pour l'exécution de son programme de travail. Il ne serait donc guère judicieux de prendre le chapitre 25 en considération dans l'analyse globale, sous peine d'en fausser les résultats. Aussi, les tableaux et paragraphes qui suivent ne tiennent-ils pas compte du programme Réfugiés de Palestine.

89. Au total, le Secrétariat a utilisé 110 393 mois de travail (y compris les mois de travail des consultants) pour l'exécution des produits de l'exercice 2006-2007 et des réalisations escomptées. Sur ce total, 76 894 mois de travail, soit 70 %, ont été financés au moyen du budget ordinaire et 33 499 mois de travail (30 %) par des ressources extrabudgétaires. S'agissant des mois de travail financés au moyen du

budget ordinaire, 95 % revenaient aux administrateurs et 5 % aux consultants. Parallèlement, 83 % des ressources extrabudgétaires ont été consacrées aux administrateurs et 17 % aux consultants. Les administrateurs ont effectué 92 % du nombre total de mois de travail, contre seulement 8 % pour les consultants.

90. Quatre entités – le Bureau des services centraux d'appui à New York et les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi – n'ont consacré aucun de leurs 9 315 mois de travail à l'exécution de produits quantifiables. Quatre autres entités – le HCR, le BSCI, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Département de la sûreté et de la sécurité – ont utilisé au plus 15 % de leur 2 722 mois de travail combinés à l'exécution de produits quantifiables. Ensemble, ces huit entités ont utilisé 11 % de l'ensemble des mois de travail. On trouvera au tableau 7 la ventilation du nombre total de mois de travail utilisés par chapitre du budget, à l'exclusion du chapitre 25 (Réfugiés de Palestine), et le pourcentage des mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables. Un tableau semblable contenant également les données relatives au chapitre 25 est disponible dans la version étoffée du rapport.

Tableau 7
Mois de travail utilisés[a]

Chapitre du budget	*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*			
	Administrateurs	*Consultants*	*Administrateurs*	*Consultants*	**Total**	*Q*[b]
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	25 786	856,0	441,0	166,0	**27 249,0**	61
3. Affaires politiques	2 268	8,7	200,0	0,0	**2 477,0**	99
4. Désarmement	390	6,0	156,0	216,0	**769,0**	86
5. Opérations de maintien de la paix	554	0,0	6 656,0	0,0	**7 210,0**	55
6. Utilisations pacifiques de l'espace	335	0,0	19,0	0,0	**354,0**	50
8. Affaires juridiques	1 845	0,5	484,0	0,0	**2 329,0**	63
9. Affaires économiques et sociales	5 617	190,0	381,0	117,0	**6 305,0**	85
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	193	19,0	0,0	2,0	**214,0**	96
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	292	26,0	3,0	5,5	**326,0**	99
12. Commerce et développement	3 715	191,0	1 987,0	746,0	**6 640,0**	50
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	1 168	0,0	1 268,5	0,0	**2 436,5**	26
14. Environnement	527	47,0	2 744,0	624,0	**3 941,0**	61
15. Établissements humains	631	24,0	1 169,0	1 167,0	**2 991,0**	36
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	1 882	523,0	897,0	280,0	**3 583,0**	76
17. Développement économique et social en Afrique	1 748	168,0	89,0	235,0	**2 239,0**	73

Chapitre du budget	*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		**Total**	*Q*[b]
	Administrateurs	*Consultants*	*Administrateurs*	*Consultants*		
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 920	107,0	237,0	382,0	**2 646,0**	50
19. Développement économique en Europe	2 188	211,0	316,0	85,0	**2 801,0**	86
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 147	356,0	305,0	788,0	**3 596,0**	71
21. Développement économique et social en Asie occidentale	1 010	188,0	51,0	125,0	**1 375,0**	64
23. Droits de l'homme	3 392	70,0	3 321,0	346,0	**7 129,0**	63
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	0	0,0	1 001,0	0,0	**1 001,0**	14
26. Aide humanitaire	480	8,0	1 652,0	25,3	**2 394,0**	86
27. Information	6 590	41,0	284,0	51,0	**6 966,0**	99
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	112	0,0	13,0	0,0	**125,0**	39
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 379	0,5	878,0	0,0	**2 257,0**	38
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	1 945	391,0	711,0	22,0	**3 069,0**	3
28D. Bureau des services centraux d'appui	72	0,0	0,0	0,0	**72,0**	0
28E. Administration (Genève)	1 008	71,0	777,0	39,0	**1 895,0**	0
28F. Administration (Vienne)	450	4,0	294,0	7,0	**755,0**	0
28G. Administration (Nairobi)	0	0,0	0,0	0,0	**0,0**	0
29. Contrôle interne	865	3,0	1 443,0	30,0	**2 341,0**	15
33. Sûreté et sécurité	2 853	19,0	31,0	1,0	**2 904,0**	10
Total	**73 366**	**3 528,0**	**27 809,0**	**5 690,0**	**110 393,0**	**59**

[a] À l'exception du chapitre 25.
[b] Pourcentage de mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables.

91. Sur les 24 autres chapitres du budget, qui représentaient 98 356 mois de travail (soit 89 %), l'exécution de produits quantifiables a absorbé entre 26 et 99 % du nombre total de mois de travail utilisés. Dans 16 des 24 chapitres en question, au moins 59 % des mois de travail ont été utilisés pour exécuter des produits quantifiables.

92. En ce qui concerne les activités de fond, 35 % du nombre total de mois de travail ont été consacrés à des activités de développement économique et social, 10 % à la défense des droits de l'homme et à l'aide humanitaire, 2 % aux affaires juridiques, 10 % à la paix, au désarmement et à la sécurité, 27 % aux orientations générales et aux services de conférence, et 18 % à l'information, à l'administration et aux fonctions de contrôle.

93. Il convient de noter que, sur le total de 110 393 mois de travail, 65 460 (32 058 consacrés au service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts et 33 402 consacrés à d'autres activités de fond) – soit 59 % – ont été utilisés aux fins de l'exécution de 31 964 produits quantifiables. On se souviendra que les produits

quantifiables sont ceux qui entrent dans les deux premières catégories (six sous-catégories) indiquées dans le tableau 8 ci-après. Par ailleurs, 41 % des ressources du Secrétariat ont été affectées à l'exécution de 44 933 produits dans les domaines de la coopération technique, des services de conférence, de l'administration et du contrôle. Dix-huit pour cent de ces ressources (19 996 produits) ont été utilisées pour des services consultatifs (5 821), des stages, des séminaires et des ateliers (5 080), des bourses et des subventions (239) et des projets opérationnels (8 855) et 23 % pour la fourniture de services de conférence et des activités administratives et de contrôle, qui sont considérés comme des produits non quantifiables. On trouvera au tableau 8 la ventilation des mois de travail par grande catégorie d'activités pour l'exercice 2006-2007.

Tableau 8
Ventilation des mois de travail d'administrateur par catégorie de produits, à l'exclusion du chapitre 25 (Réfugiés de Palestine)

	Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*		**Total**	
Catégorie de produits	*Nombre de mois de travail*	*Pourcentage*	*Nombre de mois de travail*	*Pourcentage*	**Nombre de mois de travail**	**Pourcentage**
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts	28 288	37	3 770	11	32 058	29
Services fonctionnels aux réunions	20 322	26	1 275	4	21 597	20
Documentation à l'intention des organes délibérants	5 968	8	1 857	6	7 826	7
Groupes d'experts, rapporteurs, services de dépôt	1 997	3	638	2	2 635	2
Autres activités de fond	21 658	28	11 744	35	33 402	30
Publications en série	4 649	6	1 199	4	5 847	5
Publications isolées	2 929	4	1 776	5	4 705	4
Autres activités de fond	14 081	18	8 769	26	22 849	21
Coopération technique	9 385	12	10 610	32	19 996	18
Services consultatifs	3 246	4	2 576	8	5 821	5
Stages, séminaires et ateliers	2 878	4	2 202	7	5 080	5
Bourses et subventions	148	0	91	0	239	0
Projets opérationnels	3 113	4	5 742	17	8 855	8
Services de conférence, administration, fonctions de contrôle	17 563	23	7 374	22	24 937	23
Total	**76 894**	**100**	**33 499**	**100**	**110 393**	**100**

H. Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines

94. Comme cela avait été le cas lors de l'exercice précédent, les directeurs de programme ont été priés dans les instructions relatives à l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, en application de la résolution 56/132 de l'Assemblée générale, de s'assurer que la sensibilisation à la

problématique de l'égalité des sexes débouche sur des actions concrètes. L'attention qu'ils portaient à cette problématique devait être attestée de manière tangible par les réalisations escomptées et les indicateurs de succès formulés dans le cadre de leurs programmes de travail.

95. En tout, 237 mentions concernant la problématique de l'égalité des sexes ont été incorporées dans la planification des programmes et les textes explicatifs du budget de l'exercice biennal 2006-2007. Sur les 651 réalisations escomptées énoncées dans le budget-programme de cet exercice, 57 (soit 8,7 %) y faisaient référence, ce qui représente une légère augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent où elle n'était mentionnée que 54 fois (8,4 %). Inversement, le nombre d'indicateurs de succès correspondants qui faisaient référence à l'action en faveur des femmes (50 sur un total de 1 076, soit 5 %) était légèrement inférieur à celui enregistré pour l'exercice précédent (61 sur 974, soit 6 %).

96. Parallèlement, parmi les résultats énoncés (voir chap. VI ci-dessous), 74 (soit 11 %) traduisent un effort pour intégrer pleinement les préoccupations et expériences des femmes dans l'application, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes. Leur nombre était de 66 (10 %) à l'issue de l'exercice précédent. Parmi les principaux résultats obtenus, on compte 15 références à la problématique hommes-femmes, ce qui démontre que 44 % environ des 34 programmes en ont tenu compte aux niveaux du suivi et de l'évaluation des résultats, contre 6 seulement (17 %) pour l'exercice précédent. Parmi les difficultés rencontrées et les objectifs non atteints, cette problématique n'a été mentionnée qu'une seule fois.

97. En ce qui concerne les activités de formation offertes par le Secrétariat, 3 753 stages, séminaires et ateliers étaient prévus dans 25 chapitres du budget. Sur les 223 757 participants, 32 % étaient des femmes (70 804 formations), soit une augmentation de quatre points de pourcentage par rapport au résultat obtenu à l'issue de l'exercice précédent (28 %). Par ailleurs, sur les 34 531 bourses accordées dans le cadre de 10 programmes, 23 131 (49 %) l'ont été à des femmes. Le pourcentage de bourses accordées à des femmes, qui était de 30 % en 2004-2005, est donc revenu à un niveau comparable à celui qui avait été enregistré en 2002-2003 (50 %). Globalement, sur les 246 808 personnes qui ont bénéficié d'une formation en participant à des stages, à des séminaires et à des ateliers ou grâce à l'octroi de bourses, 82 204 (32 %) étaient des femmes.

98. Le tableau 9 indique, pour chaque chapitre du budget, le nombre total de personnes de sexe masculin et féminin qui ont bénéficié d'une formation dans le cadre de stages, de séminaires, d'ateliers et de bourses, ainsi que le pourcentage de femmes bénéficiaires. Les statistiques ventilées par sexe pour l'exercice biennal 2006-2007 marquent un léger progrès dans les efforts déployés par le Secrétariat pour assurer la prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité des sexes dans les processus d'évaluation et de suivi en cours. Mais l'Organisation doit faire davantage aux niveaux de la gestion des programmes, de la prestation des services, du recrutement et des promotions, ainsi qu'au niveau de l'établissement des rapports, pour appliquer pleinement les résolutions 2004/4 du Conseil économique et social et 56/132 de l'Assemblée générale sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités opérationnelles et dans les aspects des travaux du Secrétariat qui ont trait au suivi, à l'établissement des rapports et à l'évaluation.

Tableau 9
Nombre de participants aux stages, séminaires et ateliers de formation : ventilation par sexe

Chapitre du budget	*Stages, séminaires et ateliers*	*Nombre total de participants*		*Pourcentage de femmes*
		Femmes	*Hommes*	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	75	364	295	55
3. Affaires politiques	12	71	230	24
4. Désarmement	72	745	2 283	25
5. Opérations de maintien de la paix	6	76	2 025	4
6. Utilisations pacifiques de l'espace	58	576	1 992	22
8. Affaires juridiques	81	876	1 396	39
9. Affaires économiques et sociales	804	795	2 282	26
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petit États insulaires en développement	8	128	209	38
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	9	125	199	39
12. Commerce et développement	737	10 515	21 355	33
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	997	14 933	27 980	35
14. Environnement	602	8 272	18 067	31
15. Établissements humains	113	7 204	9 409	43
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	102	1 948	5 546	26
17. Développement économique et social en Afrique	52	385	1 047	27
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	63	1 816	9 962	15
19. Développement économique en Europe	109	3 108	6 255	33
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	133	2 120	2 716	44
21. Développement économique et social en Asie occidentale	35	392	448	47
23. Droits de l'homme	22 356	18 069	20 600	47
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	23	2 675	3 748	42
26. Aide humanitaire	130	815	1 821	31
27. Information	125	4 726	6 117	44
28. Services d'appui	35	1 007	1 380	42
33. Sûreté et sécurité	147	463	17 322	3
Total	**26 884**	**82 204**	**164 684**	**33**

I. Observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources

99. Les taux d'exécution (I_T) obtenus pour les produits de l'exercice biennal demeurent élevés puisqu'ils sont égaux ou supérieurs à 90 % pour 24 chapitres du budget et compris entre 80 et 89 % pour cinq autres. De même, le taux d'exécution moyen calculé à l'échelle du Secrétariat ($I_{T/P}$) est resté à un niveau élevé, à savoir 106 %, chiffre qui donne la mesure de l'esprit d'initiative des directeurs de programme, des départements et des bureaux, ainsi que de leur capacité de faire face à des circonstances imprévues et de s'adapter à de nouvelles situations.

100. Au cours de l'exercice biennal, 4 420 produits, ajoutés au programme de travail soit par des organes intergouvernementaux, soit par le Secrétariat, ont été exécutés. Par ailleurs, sur les 31 964 produits prescrits, 660, soit 2 %, ont été reportés et 2 610 (8 %) supprimés et sur les 527 produits dont l'exécution avait été reportée à l'exercice 2006-2007, 309 ont été exécutés (59 %), 96 reportés à nouveau (18 %) et les 122 restants supprimés (23 %).

101. Globalement (produits de coopération technique inclus), l'Organisation a exécuté 44 278 produits qui, pour la plupart, ont bénéficié aux États Membres, y compris la formation de 195 186 représentants de gouvernements et d'entités sous-régionales, régionales et nationales qui ont participé à des programmes de renforcement des capacités et la réalisation de 1 658 projets assurée par les différents départements au profit des États Membres.

102. Au total, 110 393 mois de travail (y compris les mois de travail des consultants) ont été utilisés pour l'exécution de ces produits qui ont contribué à l'obtention des résultats escomptés. En ce qui concerne les activités de fond, 35 % du nombre total de mois de travail ont été consacrés à des activités de développement économique et social, 10 % à la défense des droits de l'homme et à l'aide humanitaire, 2 % aux affaires juridiques, 10 % à la paix, au désarmement et à la sécurité, 27 % aux orientations générales et aux services de conférence, et 18 % à l'information, à l'administration et aux fonctions de contrôle.

IV. État des crédits de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2006-2007

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies

Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007 clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Dépenses			
		Crédit ouverts[a]	*Décaissements*	*Engagements non réglés*	**Total**	*Solde inutilisé*
Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble						
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	**78 593**	**71 871**	**5 432**	**77 303**	**1 290**
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	587 087	569 497	12 208	**581 705**	5 382
	Total partiel	**665 680**	**641 368**	**17 640**	**659 008**	**6 672**
Titre II. Affaires politiques						
3.	Affaires politiques	724 055	649 543	59 583	**709 126**	14 929
4.	Désarmement	19 854	19 676	178	**19 854**	–
5.	Opérations de maintien de la paix	91 356	86 897	4 008	**90 905**	451
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	6 522	6 239	152	**6 391**	131
	Total partiel	**841 787**	**762 355**	**63 921**	**826 276**	**15 511**
Titre III. Justice internationale et droit international						
7.	Cour internationale de Justice	38 858	37 592	656	**38 248**	610
8.	Affaires juridiques	42 817	41 140	1 677	**42 817**	–
	Total partiel	**81 675**	**78 732**	**2 333**	**81 065**	**610**
Titre IV. Coopération internationale pour le développement						
9.	Affaires économiques et sociales	152 592	150 432	983	**151 415**	1 177
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	4 810	4 721	13	**4 734**	76
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	8 844	8 420	220	**8 640**	204
12.	Commerce et développement	113 760	111 534	1 192	**112 726**	1 034
13.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	27 533	27 533	–	**27 533**	–
14.	Environnement	13 165	13 074	91	**13 165**	–

			Dépenses			
		Crédit ouverts[a]	*Décaissements*	*Engagements non réglés*	**Total**	*Solde inutilisé*
15.	Établissements humains	19 573	19 253	312	**19 565**	8
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	34 457	32 717	1 344	**34 061**	396
	Total partiel	**374 734**	**367 684**	**4 155**	**371 839**	**2 895**
Titre V. Coopération régionale pour le développement						
17.	Développement économique et social en Afrique	102 152	91 293	8 902	**100 195**	1 957
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	80 774	78 548	1 359	**79 907**	867
19.	Développement économique en Europe	57 853	56 725	647	**57 372**	481
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	95 254	93 569	1 337	**94 906**	348
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	58 975	56 321	1 997	**58 318**	635
22.	Programme ordinaire de coopération technique	47 480	41 741	4 172	**45 913**	1 567
	Total partiel	**442 488**	**418 197**	**18 414**	**436 611**	**5 877**
Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires						
23.	Droits de l'homme	81 528	74 641	3 317	**77 958**	3 570
24.	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	68 502	68 502	–	**68 502**	–
25.	Réfugiés de Palestine	38 773	38 773	–	38 773	–
26.	Aide humanitaire	26 678	25 708	970	**26 678**	–
	Total partiel	**215 481**	**207 624**	**4 287**	**211 911**	**3 570**
Titre VII. Information						
27.	Information	171 326	168 736	2 590	**171 326**	–
	Total partiel	171 326	168 736	2 590	**171 326**	–
Titre VIII. Services communs d'appui						
28A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	20 929	18 837	2 077	**20 914**	15
28B.	Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité	31 069	30 328	92	**30 420**	649
28C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	69 526	66 467	2 587	**69 054**	472
28D.	Bureau des services centraux d'appui	245 721	229 985	14 614	**244 599**	1 122
28E.	Administration (Genève)	106 844	99 652	6 441	**106 093**	751

		Crédit ouverts[a]	*Dépenses*			*Solde inutilisé*
			Décaissements	*Engagements non réglés*	**Total**	
28F.	Administration (Vienne)	36 318	34 557	1 670	**36 227**	91
28G.	Administration (Nairobi)	23 109	22 265	801	**23 066**	43
	Total partiel	**533 516**	**502 091**	**28 282**	**530 373**	**3 143**
Titre IX. Contrôle interne						
29.	Contrôle interne	29 803	28 338	1 283	**29 621**	182
	Total partiel	29 803	28 338	1 283	**29 621**	182
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales						
30.	Activités administratives financées en commun	9 482	9 174	–	**9 174**	308
31.	Dépenses spéciales	93 651	93 392	259	**93 651**	–
	Total partiel	**103 133**	**102 566**	**259**	**102 825**	**308**
Titre XI. Dépenses d'équipement						
32.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	104 160	63 460	34 663	**98 123**	6 037
	Total partiel	104 160	63 460	34 663	**98 123**	6 037
Titre XII. Sûreté et sécurité						
33.	Sûreté et sécurité	172 375	166 615	3 071	**169 686**	2 689
	Total partiel	172 375	166 615	3 071	**169 686**	2 689
Titre XIII. Compte pour le développement						
34.	Compte pour le développement	21 552	21 552	–	21 552	–
	Total partiel	21 552	21 552	–	21 552	–
Titre XIV. Contributions du personnel						
35.	Contributions du personnel	436 062	436 062	–	**436 062**	–
	Total partiel	436 062	436 062	–	**436 062**	–
	Total	**4 193 772**	**3 965 380**	**180 898**	**4 146 278**	**47 494**

[a] Résolution 62/235 de l'Assemblée générale. Il a été tenu compte des crédits virés d'un chapitre à l'autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

V. Recommandations

103. Le Comité du programme et de la coordination voudra peut-être :

a) Prendre acte du présent rapport et approuver les aménagements méthodologiques qui sont proposés en vue d'améliorer la qualité de la formulation des réalisations escomptées et des indicateurs de résultats dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, compte tenu de ses observations;

b) Prier le Secrétaire général de proposer des modifications à apporter au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation pour inciter l'Organisation à aller au-delà de la budgétisation axée sur les résultats et à s'orienter vers une véritable gestion centrée sur les résultats;

c) Décider d'exploiter les résultats détaillés exposés dans le présent rapport lorsqu'il examinera le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011;

d) Recommander que tous les directeurs de programme soient soumis à l'obligation de rendre compte pour l'obtention des résultats recherchés et la démonstration des progrès accomplis dans la réalisation des engagements énoncés dans le budget-programme en demandant la présentation de rapports sur l'exécution de ces engagements au niveau des sous-programmes et en incluant les fonctions d'encadrement correspondantes dans le processus d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

VI. Exécution des programmes par chapitre du budget-programme

Préface

104. Le présent chapitre rend compte de l'exécution des programmes au regard des réalisations escomptées définies par les départements dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. La présentation est la même pour tous les chapitres : la description des principaux résultats, des difficultés rencontrées et des objectifs non atteints est suivie d'un bref compte rendu des réalisations ou résultats obtenus pour chaque sous-programme dans l'ordre où ces derniers apparaissent dans le projet de budget-programme.

105. Comme pour le précédent rapport, on est parvenu à limiter la longueur du texte imprimé tout en enrichissant la portée du rapport en ne faisant apparaître dans la version imprimée que l'essentiel de l'exécution du programme et en utilisant la version affichée sur l'Internet pour présenter des éléments d'information plus détaillés (voir note en page 1). Dans le souci de réduire la longueur du texte, on n'a pas repris intégralement, dans la version imprimée, les formules utilisées pour les réalisations escomptées; on a toutefois retenu les formules clefs, en les faisant apparaître dans l'ordre où elles figurent dans le budget-programme. Le rapport rend compte de l'ensemble des engagements pris par l'Organisation et des activités qu'elle a menées. Certains résultats peuvent n'avoir pas été prévus, tandis que d'autres n'ont peut-être pas été pleinement pris en compte dans le présent rapport.

106. Dans la version du rapport affichée sur l'Internet, le résumé de l'information sur l'exécution des produits de chaque programme, donné à la fin du texte explicatif de chaque chapitre, possède un lien hypertexte permettant d'accéder à un tableau où apparaissent, pour chaque sous-programme, des informations détaillées sur l'exécution des produits et le nombre de mois de travail utilisés.

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Principaux résultats obtenus

Durant l'exercice biennal 2006-2007, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est resté attaché au processus de réforme et a accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre du projet de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale. Des avancées ont été enregistrées en matière d'harmonisation et de normalisation des politiques, des pratiques et des procédures administratives, les objectifs poursuivis consistant à rationaliser les procédures, à partager les ressources et à réaliser des économies d'échelle.

Un grand projet informatique a été lancé en 2006, dans le but de coordonner, rationaliser et uniformiser la gestion des conférences au sein du Département. Ce projet comportait trois volets axés sur les activités suivantes : a) la constitution d'une base de données centralisée sur les rapports, qui devrait permettre d'organiser la présentation des rapports de façon globale et de gérer les données statistiques agrégées (lieu d'affectation chef de file : Nairobi/New York); b) l'intégration, la refonte et le transfert vers une plate-forme ouverte normalisée du système actuel de gestion des séances dans les quatre lieux d'affectation assurant des services de conférence (lieu d'affectation chef de file : Vienne); et c) l'évaluation technique et la mise en œuvre des systèmes de gestion des documents dans les quatre lieux d'affectation (lieu d'affectation chef de file : Genève).

Des mesures ont été prises pour améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, ce qui a facilité la planification et la coordination des réunions et de la documentation ainsi que le travail des États Membres.

Les prévisions du volume de travail se sont améliorées grâce à une meilleure planification, qui a permis de mettre en œuvre des méthodes efficaces de prestation de services. Le recours à la traduction délocalisée et à la traduction contractuelle s'est accru au cours de la deuxième année de l'exercice biennal. Le travail délocalisé, qui constitue un nouveau mode de prestation de services, fait désormais partie intégrante des méthodes de travail. La combinaison optimale des différents modes devrait permettre à l'Organisation de réaliser des économies.

La Section des services de publication a mis en œuvre un projet destiné à améliorer ses services et le recours à l'impression à la demande

devrait renforcer son efficacité dans les quatre lieux d'affectation qui assurent des services de conférence.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Dans la mesure où les activités du Département consistent essentiellement à fournir des services, ses résultats sont fortement tributaires de facteurs extérieurs. Dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, l'inclusion, sous la rubrique « Direction exécutive et administration » de chaque département, d'un indicateur de succès relatif à la soumission, dans les délais, des documents de présession, qui a été approuvé par le Secrétaire général, devrait permettre d'améliorer le respect des normes par les départements. Le respect de la limitation du nombre de pages par les départements auteurs est également resté une source de difficultés qui échappaient parfois au contrôle du Secrétariat. L'action engagée pour trouver une solution optimale à ce problème s'est poursuivie.

Le Département se préoccupe de plus en plus des résultats finals et des prestations d'ensemble qu'il entend maintenir à un niveau de qualité élevé. Il convient toutefois de reconnaître que le compromis entre l'amélioration de la qualité et le rapport coût-efficacité constitue un défi important à relever. Les États Membres ont un rôle à jouer dans la définition et la hiérarchisation des priorités.

Le Département continue de faire face à la tâche délicate qui consiste à assurer le service de toutes les réunions figurant sur le calendrier des conférences et des réunions des organes qui peuvent se tenir à tout moment de l'année. Le nombre des organes autorisés à se réunir selon les besoins ou de façon continue s'est accru.

La mise en œuvre du grand projet informatique a été retardée en raison des difficultés liées à l'obtention de la technologie nécessaire. Des problèmes subsistent également en ce qui concerne la mise en place, au sein du Département, d'un réseau privé virtuel destiné à assurer un plein accès au réseau de l'ONU, ainsi qu'à l'ensemble de ses bases de données et de ses ressources internes, condition nécessaire à l'utilisation efficiente des entrepreneurs extérieurs et du personnel exerçant en dehors des sièges. Cette question sera examinée au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

Le nombre de postes à pourvoir à la Section d'interprétation et de traduction (Division des services de conférence) de l'Office des Nations Unies à Nairobi continue de poser un problème au Département. Plus de 20 % des fonctionnaires occupant des postes linguistiques permanents doivent partir à la retraite entre 2007 et 2011, d'où la nécessité de recruter et de former un effectif important. Une stratégie de planification de la relève a été adoptée pour faire face à ce problème.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 1 923 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 2)].

Direction exécutive et administration

2.1 *Le programme de travail est administré efficacement et dispose de ressources humaines et financières*. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Département a poursuivi ses réformes, qui avaient pour objet d'améliorer sa prestation d'ensemble et de faciliter le fonctionnement des organes intergouvernementaux, notamment par le biais des actions suivantes : la promotion de la gestion intégrée à l'échelle mondiale; l'harmonisation et la normalisation des politiques et des procédures; l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions; et l'adoption de plusieurs mesures visant à remédier au problème de la soumission tardive de la documentation, dont des rencontres avec des représentants des départements auteurs. Le Département s'est davantage attaché aussi à évaluer le niveau de satisfaction de ses usagers en procédant à des enquêtes auprès de ces derniers, en recueillant des informations auprès des présidents de séance et d'autres usagers et en organisant des réunions d'information. L'accent a été placé sur la gestion financière, la responsabilisation et l'amélioration des indicateurs relatifs aux ressources humaines. On a atteint un taux d'utilisation des ressources de 99,98 % et tous les produits ont été exécutés dans les délais. Toutefois, le délai moyen de recrutement par le biais du système Galaxy a été de 146 jours pour toutes les vacances de poste, alors que le plan d'action Ressources humaines recommandait un objectif de 120 jours.

Gestion des conférences, New York

Sous-programme 1
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

2.2 a) *Amélioration de la communication concernant les questions d'organisation et de procédure relatives aux réunions et renforcement de l'appui technique et des services de secrétariat fonctionnels fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions*. Le pourcentage d'utilisateurs finals qui se sont déclarés mécontents de l'organisation des réunions ainsi que du niveau et de la qualité des services techniques de secrétariat est resté très faible (1,4 % en 2006-2007 contre 1 % en 2004-2005) à une période où le Département fournissait des services au Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) et à la Commission de consolidation de la paix.

b) *Amélioration des délais d'établissement et de soumission des documents régissant le fonctionnement des réunions intergouvernementales dont le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences assure le service*. Le Département a continué de planifier rigoureusement son travail avant l'ouverture des sessions des organes gouvernementaux et a amélioré la coordination avec les départements et les bureaux auteurs. Il a offert aux Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions, les services de portails Web accessibles uniquement aux délégations et au Secrétariat, disposition qui a permis d'améliorer la qualité des communications et de distribuer plus efficacement la documentation. En

ce qui concerne le Département, le taux de conformité aux délais de soumission des documents est passé de 75 % en 2004-2005 à 99,5 % en 2006-2007.

Sous-programme 2
Planification, gestion et coordination des services de conférence

2.3 a) *Amélioration générale de la qualité des services de conférence*. Le pourcentage de représentants des États Membres dans des organes intergouvernementaux et de membres d'organes d'experts qui ont exprimé leur insatisfaction en ce qui concerne la qualité des services de conférence est resté très faible (2,9 % en 2006-2007 contre 2 % en 2004-2005). Le Département a présenté les documents dans de meilleurs délais grâce à la mise en œuvre de mécanismes de gestion plus efficaces. La publication, en temps voulu, de la documentation officielle est tributaire du respect des délais établis pour la soumission et le traitement des documents. Les initiatives engagées pour améliorer les délais de soumission ont abouti à des résultats très limités, tandis que le traitement des documents, qui relève entièrement du Département, a enregistré d'importantes améliorations, qui se sont traduites par un taux de réalisation de près de 100 %.

b) *Utilisation efficace des services de conférence unifiés, lorsque c'est possible et plus économique et sans que la qualité des services fournis en pâtisse*. Le Département a fait progresser le taux d'utilisation de ses capacités en matière de services de conférence, tout en maintenant les niveaux de qualité. En 2006-2007, la moyenne de production par personne a atteint un taux de 100 % des normes de productivité dans le domaine de la traduction, contre 98 % en 2004-2005. Le même indicateur, appliqué à l'interprétation, est resté à 92 %. Ces améliorations ont été obtenues alors que le taux de satisfaction des utilisateurs finals en ce qui concerne les services fournis par le Département est resté très élevé (97,1 % en 2006-2007). Le partage des tâches relatives aux réunions tenues en dehors des lieux d'affectation qui assurent des services de conférence et le traitement, à New York, de la documentation provenant d'autres lieux d'affectation ont continué de progresser dans le cadre de la mise en œuvre du projet de gestion intégrée à l'échelle mondiale.

c) *Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, règles et dispositions concernant les langues*. Le rapport entre le nombre de réunions prévues et le nombre de réunions tenues s'est considérablement réduit, passant de 145 % en 2004-2005 à 15 % en 2006-2007. S'agissant du rapport entre les séances prévues avec services d'interprétation et les séances de ce type effectivement tenues, l'indicateur est passé de 81 % en 2004-2005 à 95 % en 2006-2007; pour les séances sans services d'interprétation, l'indicateur est passé de 248 à 81 %[6]. L'amélioration notable de ces indicateurs est

[6] Le taux de 248 % correspond aux séances prévues sans interprétation, consignées dans le Système intégré de suivi (SIS) pour 2004-2005, à savoir 11 400 séances tenues contre 4 600 prévues. Toutefois, comme l'Assemblée générale en a été déjà informée, l'augmentation, après 2003, des réunions prévues au calendrier des réunions et des autres réunions sans interprétation est due au fait que l'introduction du système de gestion en ligne des réunions (e-Meets) permet de consigner une gamme plus étendue de l'utilisation des salles de conférence. Les réunions qui occupent plusieurs salles, telles que les grandes conférences, en faisant appel à des tables rondes qui se tiennent simultanément, sont désormais consignées comme telles. De même, toute utilisation des salles intervenant durant les heures de la matinée, de la mi-journée et de la soirée est consignée dans les statistiques.

due à une meilleure capacité de prévision du Département, rendue possible par une coordination plus étroite entre les planificateurs et les secrétariats techniques. De ce fait, la plupart des demandes de services de réunion ont été satisfaites, bien que l'on ait enregistré une diminution du nombre des équipes d'interprétation susceptibles d'être réaffectées.

d) *Renforcement de la responsabilité et du système de responsabilisation au Secrétariat, afin d'assurer la soumission en temps voulu des documents et la distribution en temps voulu des documents aux États Membres et aux participants aux réunions conformément à la règle des six semaines*. Outre la planification des activités du Département, des dispositions concrètes ont été prises pour remédier aux problèmes de la soumission tardive des documents et du dépassement de la limite du nombre de pages. Le Département s'est ainsi efforcé de communiquer aux présidents des organes intergouvernementaux des calendriers de soumission des documents pour les aider à établir leur programme de travail, et de gérer par anticipation, en concertation avec les responsables des départements auteurs, l'octroi de dérogations aux dispositions limitant le nombre de pages. Ces mesures ont permis d'améliorer le respect, par le Secrétariat, des délais de soumission des documents, dont le taux est passé de 60 % en 2006 à 65 % en 2007, ces chiffres restant toutefois nettement en deçà de l'objectif de 90 % fixé pour l'exercice biennal. Dans la mesure où, s'agissant du Département, le taux de conformité aux délais de traitement a atteint près de 100 % en 2006-2007, toute amélioration des délais de distribution des documents aux États Membres devra provenir d'une amélioration des délais de soumission par les départements et les bureaux auteurs. Afin de promouvoir cet objectif et d'améliorer la situation dans ce domaine, le Secrétariat a adopté plusieurs mesures qui visent à renforcer les systèmes de responsabilité et de responsabilisation au sein des départements. Au nombre de ces mesures, l'inclusion, dans tous les programmes inscrits au projet de budget-programme pour 2010-2011, d'un indicateur de succès relatif à la soumission ponctuelle des documents présession a été approuvée par le Secrétaire général.

e) *Fourniture accrue de services de conférence à différents groupes importants et groupes régionaux*. Le pourcentage de réunions de groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États Membres pour lesquelles des services d'interprétation ont été assurés, par rapport au nombre de demandes, a atteint 80 % en 2006-2007, contre 90 % en 2004-2005. Si les demandes ont été moins nombreuses en 2006-2007, le nombre de réunions ayant bénéficié de services est resté plus ou moins le même. Cette situation s'explique en partie par la tenue des trois réunions hebdomadaires supplémentaires destinées à répondre aux besoins des organes autorisés à se réunir selon les besoins, possibilité qui a bénéficié également aux groupes régionaux.

Sous-programme 3
Services de documentation

2.4 a) *Documents destinés aux organes délibérants et autres faisant l'objet de travaux de référence, d'édition et de traduction de qualité, dans le respect du génie de chaque langue*. L'opinion exprimée par les États Membres sur la qualité des services linguistiques a continué d'être très encourageante. L'enquête de 2007 sur la satisfaction des clients révèle un taux d'insatisfaction de 2,03 %, contre 3,17 % en 2004-2005. Les plaintes enregistrées au sujet du travail des éditeurs et des traducteurs ont été attentivement étudiées et des explications ont été dûment fournies. La plupart des plaintes tenaient à la méconnaissance des directives et des

pratiques d'édition et de traduction de l'ONU de la part de ceux qui formulaient ces plaintes. En 2006-2007, le taux d'autorévision pour les six langues traduites a été de 44,1 %, et donc conforme à la position de l'Assemblée générale selon laquelle ce taux ne devrait pas dépasser 45 %. Des initiatives ont été engagées pour améliorer la qualité du travail, à savoir, notamment : l'amélioration de la qualité des documents transmis par voie électronique; l'expansion et l'amélioration des bases de données terminologiques du Département; la révision des processus d'établissement des références; et l'adoption de mesures destinées à faire face au taux élevé de vacances de poste dans les services de traduction.

b) *Qualité et bon rapport coût-efficacité des services de traduction, des séances et des publications*. Le Département a progressé en ce qui concerne la combinaison optimale des modes de traduction. Au cours de la première année de l'exercice biennal, les chiffres de la traduction effectuée en interne ont dépassé de 16 % l'objectif défini, tandis que ceux de la traduction contractuelle ont atteint leur objectif à 0,1 % près, les chiffres de la traduction délocalisée accusant un déficit de 6,1 % par rapport à l'objectif fixé. Les variations touchant les deux derniers modes de traduction cités sont insignifiantes compte tenu du caractère imprévisible de la charge de travail et de la nouveauté relative que constitue la traduction délocalisée. Dans l'ensemble, le nombre de pages traduites par le Département a augmenté de 11 %, tandis que les chiffres de la traduction délocalisée pour 2006-2007 étaient de 4,4 fois supérieurs à ceux enregistrés en 2004-2005. La traduction délocalisée est désormais pleinement intégrée aux pratiques des services de traduction.

Sous-programme 4
Services des séances et de publication

2.5 a) *Services d'interprétation, des séances et de publication de qualité.* Le taux d'insatisfaction exprimé par les représentants des États Membres au sein des organes intergouvernementaux, les membres des organes d'experts et les départements clients en ce qui concerne les services d'interprétation, des séances et de publication a été de 2,5 % au cours des deux derniers exercices biennaux. Aucune plainte substantielle n'a été formulée par les représentants des États Membres au sujet de la qualité des services fournis par le Département.

b) *Qualité et bon coût-efficacité des services d'interprétation, des séances et de publication*. Le pourcentage des divers modes de fourniture des services d'interprétation (personnel permanent ou temporaire), mesuré en jours de travail, est resté relativement stable au cours des exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007, à 83 et 17 % respectivement. En ce qui concerne le Service de rédaction de procès-verbaux, le pourcentage de jours de travail effectués en 2006-2007 s'est réparti comme suit : pour le personnel permanent, 70 %, contre 69 % en 2004-2005; pour le personnel temporaire, 26 %, contre 30 % en 2004-2005; et pour le personnel délocalisé, 4 %, contre 1 % en 2004-2005. La variation de 3 points des chiffres relatifs au personnel délocalisé est insignifiante compte tenu du caractère imprévisible de la charge de travail et du problème de la disponibilité du personnel indépendant. Le Département a effectué plusieurs modifications dans les procédures qu'il applique pour évaluer l'efficacité de ses services, telles que la mise en place d'un module de prévision de la charge de travail et de planification des capacités, la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier les pratiques optimales et de normaliser les procédures et les indicateurs dans le domaine des publications, ainsi que la conception

et l'exploitation d'un module d'attribution de tâches dans le domaine du traitement de texte.

Gestion des conférences, Genève

Sous-programme 2
Planification, gestion et coordination des services de conférence

2.6 a) *Amélioration générale de la qualité des services de conférence*. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la Division des services de conférence a reçu plusieurs communications saluant les services pertinents de la Division pour la grande qualité des prestations fournies. L'analyse des résultats d'une enquête effectuée à la fin de l'exercice 2006-2007 a révélé que plus de 94 % des clients s'étaient déclarés généralement satisfaits de la qualité des services de conférence fournis lors de leurs réunions.

b) *Utilisation efficace des services de conférence unifiés, lorsque c'est possible et plus économique et sans que la qualité des services fournis en pâtisse*. En 2006-2007, la Division des services de conférence a poursuivi l'action engagée pour partager les ressources disponibles en matière de conférence avec New York, Vienne et Nairobi, l'objectif étant de parvenir à l'utilisation la plus efficiente possible des capacités dont dispose l'ONU dans le domaine des services de conférence. La Division a négocié, avec les secrétariats des grandes organisations établies à Genève, des accords qui ont permis de mieux équilibrer le calendrier des réunions pour 2006-2007 et de réduire ainsi les risques de chevauchement entre les organes autorisés à faire établir des comptes rendus analytiques. Par ailleurs, le concours des équipes spéciales chargées de la gestion intégrée à l'échelle mondiale a permis d'améliorer la coordination et l'échange d'informations entre les différents lieux d'affectation.

c) *Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues*. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la planification a pu être améliorée grâce à des consultations régulières avec les secrétariats fonctionnels, les services de l'Office des Nations Unies à Genève et les autres lieux d'affectation. De ce fait, 91 % des réunions, soit 17 109 sur les 18 820 prévues, ont été tenues; 88 % des réunions prévues avec interprétation ont été tenues et 92 % des réunions prévues sans interprétation ont été tenues. La mise en œuvre du grand projet informatique favorisera une utilisation efficace des services et permettra d'accéder en temps réel aux informations disponibles dans les différents lieux d'affectation.

d) *Renforcement de la responsabilité et du système de responsabilisation au Secrétariat afin d'assurer la soumission en temps voulu des documents et la distribution, en temps voulu, des documents aux États Membres et aux participants aux réunions, conformément à la règle des six semaines*. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, une attention particulière a été accordée à la distribution, en temps voulu et dans les six langues officielles, des documents destinés aux organes délibérants. Le nombre de documents publiés au moins six semaines avant les réunions, par rapport au nombre total de documents reçus, est passé de 42 % en 2004-2005 à 50,1 % en 2006-2007. La soumission tardive des documents par les clients et le non-respect de la limitation du nombre de pages ont continué de poser des problèmes. Des réunions ont été périodiquement tenues avec les clients en vue

de favoriser une meilleure compréhension des règles relatives à la soumission des documents en temps voulu et à la limitation du nombre de pages. L'amélioration de la planification ainsi que des prévisions relatives à la documentation et la mise en œuvre future du grand projet informatique devraient renforcer l'efficacité de la Division.

Sous-programme 3
Services de documentation

2.7 a) *Documents délibératoires et autres faisant l'objet de travaux de référence, d'édition et de traduction de qualité, dans le respect du génie de chaque langue*. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la réalisation escomptée a été pleinement concrétisée dans le respect du génie de chaque langue, en dépit de la forte demande qui a suivi la création du Conseil des droits de l'homme. Plus de 94 % des clients se sont déclarés satisfaits des services fournis par la Division et le pourcentage des traductions en autorévision par rapport au volume total de travail est passé de 40 % en 2004-2005 à 46,6 % en 2006-2007. Pour maintenir le niveau d'efficacité de la Division au cours de l'exercice biennal 2008-2009, il faudra préserver les ressources humaines requises pour la traduction, notamment en ce qui concerne des combinaisons linguistiques rares telles que la combinaison arabe-anglais, proposer aux traducteurs des cours dispensés par des traducteurs hors classe et enrichir les fichiers des prestataires indépendants en procédant régulièrement à l'évaluation de jeunes traducteurs.

b) *Qualité et bon rapport coût-efficacité des services de traduction*. Le pourcentage de pages traduites par le personnel permanent et par les traducteurs contractuels a été de 88,3 % et 8,1 % respectivement, en 2006-2007, contre 90,6 % et 8,4 % respectivement en 2004-2005. Le pourcentage de la traduction délocalisée a atteint 3,7 % en 2006-2007, contre 1 % au cours de l'exercice précédent. Les mesures d'efficacité adoptées par le Département ont notamment consisté à faire davantage appel aux outils de traduction assistée par ordinateur, à l'enregistrement numérique des séances sur cartes de mémoire flash, qui améliore la qualité des procès-verbaux, et à l'utilisation de la dictée numérique, qui permet de réaliser des gains d'efficacité.

Sous-programme 4
Services des séances et de publication

2.8 a) *Services d'interprétation, des séances et de publication de qualité*. Il ressort des données d'enquête recueillies au cours de l'exercice 2006-2007 que 92,8 % des clients se sont déclarés satisfaits, dans l'ensemble, de la qualité des services fournis. En outre, la Division a reçu plusieurs communications écrites saluant la qualité de ses services. Ces résultats ont pu être obtenus grâce à des stages de formation, qui ont favorisé une meilleure perception des nuances linguistiques et optimisé la qualité de l'interprétation. L'enquête devra être reconfigurée de manière à obtenir des clients des informations sur les mesures concrètes à prendre pour optimiser davantage encore la qualité des prestations de la Division.

b) *Qualité et bon coût-efficacité des services d'interprétation, des séances et de publication*. La qualité et le rapport coût-efficacité ont été relevés grâce à un échange fréquent d'interprètes entre les différents lieux d'affectation, destiné à faire face aux pénuries temporaires de personnel. En 2006-2007, le pourcentage des divers modes d'interprétation, mesuré en jours de travail du personnel permanent

par rapport au personnel temporaire, s'est maintenu au même niveau qu'en 2004-2005, à savoir, respectivement, 80 et 20 %. Le Service des publications a continué de recourir largement à l'impression à la demande, formule retenue pour 96,4 % de l'ensemble des travaux (documents et publications). Par ailleurs, la totalité des documents de conférence est désormais produite grâce à la technologie numérique.

Sous-programme 5
Services de bibliothèque[7]

2.9 a) *Répondre aux besoins en information et en recherche de l'Office des Nations Unies à Genève, des autres départements et services de l'ONU et des autres usagers*. Entre 2004-2005 et 2006-2007, on a enregistré une augmentation de 15 % du nombre des usagers des services de la Bibliothèque et une hausse de 4 % des demandes soumises, selon divers truchements, par les usagers. L'acquisition d'un nouvel outil informatique a permis l'accès en ligne à 26 000 séries documentaires dans leur intégralité et un programme de gestion personnelle est mis en œuvre pour prêter assistance aux usagers, par le biais de l'évaluation de leurs besoins et d'une assistance personnalisée. Le nombre des usagers de « scope », un nouveau système d'enregistrement et de recherche, augmente rapidement. De fait, il a plus que doublé, le nombre de visites étant passé de 8 148 en 2006 à 20 521 en 2007. Enfin, la Bibliothèque a continué de fournir des services d'entretien et d'appui à un certain nombre de bibliothèques de l'ONU, dans le cadre du système intégré de bibliothèque « Voyager », et d'héberger le programme informatique dans les serveurs de l'ONUG. La Bibliothèque a dispensé une formation à l'utilisation de ce logiciel, à la demande, et a participé activement à d'autres activités consacrées à la coopération, telles que la réunion annuelle du Groupe interinstitutions sur la mise en commun des connaissances et la gestion de l'information des bibliothèques du système des Nations Unies.

b) *Gérer et mettre en valeur les précieuses collections de la Bibliothèque et appliquer la nouvelle politique de conservation et de diffusion*. Un nouveau matériel numérique a été acquis en vue de la mise en œuvre du programme de conservation des documents de l'ONU, qui fait appel à la production de substituts numériques ou sur microfiches dans de meilleures conditions d'efficacité, et un programme de travail relatif à la numérisation des documents a été élaboré. On s'emploie à délocaliser une partie des archives de l'ONUG, dans la mesure où l'on ne dispose pas d'un espace de stockage qui réponde aux normes internationales de conservation, bien que les actions engagées dans ce domaine aient permis de rénover les rayonnages de la Bibliothèque et de doubler leur capacité grâce à l'utilisation du système « compactus ». Le nombre de mètres linéaires disponibles pour stocker les matériaux d'archive dans des conditions conformes aux normes de préservation est passé de 80 en 2004-2005 à 254 en 2006-2007.

c) *Promouvoir une culture de paix et de dialogue en appliquant la politique culturelle de l'ONUG et organiser des manifestations dans le cadre du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations*. En 2006-2007, la Bibliothèque a mis en œuvre un important programme d'activités comportant 115 manifestations, contre 130 au cours de l'exercice précédent. Elle a bénéficié, pour ce faire, du plein appui des missions permanentes et d'un certain nombre d'institutions des Nations Unies.

[7] Ce service relève directement du Bureau du Directeur général à Genève.

d) *Promouvoir une gestion des archives efficace et conforme aux normes à l'échelle de tout l'ONUG et des services du Secrétariat à Genève*. La Bibliothèque a atteint l'objectif de 13 plans de classement fixé pour 2006-2007. Elle a aussi mis l'accent sur la nécessité d'adopter des plans de classement efficaces susceptibles de préserver la mémoire institutionnelle de l'Organisation. Les opérations de traitement se sont poursuivies à un rythme régulier et il n'existe pas d'arriérés dans le catalogage des ouvrages ou l'indexation des documents de l'ONU. Le nombre d'éléments traités, dont les ouvrages, les dons et les échanges, les documents officiels et les périodiques, a augmenté de 63 % en 2006-2007 par rapport à 2004-2005, tandis que le nombre de services d'information adaptés aux besoins des utilisateurs a enregistré une hausse de 80 %. L'indexation des articles a gagné en efficacité grâce à la priorité accordée aux principaux domaines d'intérêt et aux langues officielles de l'ONU, ainsi qu'à la rationalisation du processus d'acquisition. L'absence d'un système de gestion électronique intégrée des archives constitue un obstacle de taille à la réalisation effective de cette entreprise.

Gestion des conférences, Vienne

Sous-programme 2
Planification, gestion et coordination des services de conférence

2.10 a) *Amélioration générale de la qualité des services de conférence*. Les résultats des enquêtes menées à l'issue de toutes les grandes réunions ont continué de témoigner de la satisfaction des clients. Les réunions régulières tenues avec les clients, les secrétariats techniques et fonctionnels de l'Organisation et les représentants d'autres organisations établies à Vienne et des États Membres ont permis de recueillir des informations très utiles.

b) *Utilisation efficace des services de conférence unifiés, lorsque c'est possible et plus économique et sans que la qualité des services fournis en pâtisse*. Le taux moyen d'utilisation des services d'interprétation a été porté de 85 % en 2004-2005 à 93 % en 2006-2007, tandis que, pour la traduction, les chiffres étaient de 98 % et 100 % pour la même période. La coordination entre les différents lieux d'affectation a favorisé un meilleur partage de la charge de travail. En raison du caractère limité de ses capacités excédentaires, Vienne n'a pu prendre en charge, au cours de la période considérée, qu'une faible proportion des travaux de traduction en provenance des autres lieux d'affectation.

c) *Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, règles et dispositions concernant les langues*. Le pourcentage de réunions prévues et non tenues était de 3,6 % en 2006-2007 contre 9,6 % en 2004-2005. En 2006-2007, 91 % des réunions prévues avec interprétation ont été tenues, contre 78 % en 2004-2005. Par ailleurs, le pourcentage de réunions prévues sans interprétation et qui ont été tenues a été porté de 97 % en 2004-2005 à 99 % en 2006-2007. Ces améliorations témoignent d'une meilleure capacité de prévision de la Gestion des conférences à Vienne, fruit d'une coordination plus étroite entre les planificateurs et les secrétariats qui permet de mieux préciser le nombre de réunions et les besoins en services.

d) *Renforcement de la responsabilité et du système de responsabilisation du Secrétariat, afin d'assurer la soumission en temps voulu et la distribution, en temps voulu, des documents aux États Membres et aux participants aux réunions*

conformément à la règle des six semaines. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la distribution en temps voulu de la documentation des organes délibérants dans toutes les langues officielles a enregistré des progrès à l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV). Le pourcentage de documents soumis à temps, dans le respect de la limitation du nombre de pages et au moins six semaines avant les réunions, a été porté de 60 % en 2004-2005 à 89 % en 2006-2007. Cette amélioration s'explique en partie par un respect plus strict de la limitation du nombre de pages pour les documents établis par le Secrétariat et par une meilleure prise en compte des délais fixés par la Gestion des conférences à Vienne. L'on espère que la mise en place de nouveaux cadres de traitement des dossiers favorisera un plus grand respect des délais.

Sous-programme 3
Services de documentation

2.11 a) *Documents délibératoires et autres faisant l'objet de travaux de référence, d'édition et de traduction de qualité, dans le respect du génie de chaque langue*. Près de 100 % des usagers se sont déclarés satisfaits de la qualité des services de traduction et d'édition au cours de l'exercice 2006-2007, contre 96 % en 2004-2005. L'expansion et la révision continues de la base de données terminologique de Vienne et la mise en place d'un fichier électronique de référence ont favorisé cette évolution. Le pourcentage de travaux de traduction effectués en autorévision est resté stable à environ 40 % en 2004-2005 et 2006-2007.

b) *Qualité et bon rapport coût-efficacité des services de traduction*. Entre les exercices 2004-2005 et 2006-2007, le nombre total de pages traduites par le Département a augmenté de 8 %. Cette progression est essentiellement attribuable aux traducteurs contractuels et aux traducteurs délocalisés, dont la production a augmenté de 29 % et 82 % respectivement. Le recours accru à la traduction extérieure, qui constitue environ 26 % de l'ensemble des travaux de traduction, s'est traduit par des économies pour l'Organisation.

Sous-programme 4
Services des séances et de publication

2.12 a) *Services d'interprétation, des séances et de publication de qualité*. Les enquêtes menées auprès de la clientèle au sujet des services d'interprétation et des séances ont révélé un taux de satisfaction de près de 100 %. Des opinions favorables ont été recueillies lors des réunions régulières tenues avec les clients, lors des entretiens associant les responsables de la documentation et à l'occasion des réunions d'information tenues avec les États Membres.

b) *Qualité et bon coût-efficacité des services d'interprétation, des séances et de publication*. La proportion des services d'interprétation assurés par le personnel permanent et par le personnel temporaire était de 47 % et 53 %, respectivement, en 2006-2007. L'utilisation efficace du personnel temporaire, associée à un raccourcissement des sessions et à la suppression des sessions en fin de semaine, a permis de réaliser des économies en interprétation. Pour la reproduction de la documentation des organes délibérants, on a eu intégralement recours à la technologie numérique. L'Office des Nations Unies à Vienne ne dispose pas d'une imprimerie. L'impression à la demande assurée par l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA) a été portée de 11 % à 45 % au cours des exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007.

Sous-programme 5
Services de bibliothèque

2.13 Conformément au plan de travail des bibliothèques, la Bibliothèque des Nations Unies à Vienne a été créée et est devenue pleinement opérationnelle au cours de la période à l'étude. Les services de bibliothèque, dont les abonnements essentiels, la distribution de périodiques et d'ouvrages et des services multimédia et en ligne, sont mis à la disposition du Secrétariat et des États Membres. Des sessions de formation ont été organisées à l'intention du personnel, dans le but de promouvoir les services d'information électronique et de renforcer les capacités d'utilisation de ces services. La Bibliothèque continue de coopérer étroitement avec les autres bibliothèques de l'Organisation.

Gestion des conférences, Nairobi

Sous-programme 2
Planification, gestion et coordination des services de conférence

2.14 a) *Amélioration générale de la qualité des services de conférence*. Les États Membres et les secrétariats des deux organisations qui partagent les locaux à Nairobi – le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat) – se sont déclarés pleinement satisfaits de la qualité de tous les services qui leur sont fournis, à savoir la planification et la fixation du calendrier des réunions, la gestion et la distribution des documents de présession et des documents de session, la diffusion des informations aux délégués, les services de conférence, la clôture des réunions ou le suivi des manifestions ultérieures. Par ailleurs, près de 100 % des représentants des États Membres au sein des organes intergouvernementaux et des membres des organes d'experts se sont déclarés satisfaits de la qualité des services de conférence.

b) *Utilisation efficace des services de conférence unifiés, lorsque cela est possible et plus économique et sans que la qualité des services fournis en pâtisse*. L'utilisation des capacités relatives aux services d'interprétation a été portée de 48 % en 2004-2005 à 52 % en 2006-2007, tandis qu'elle atteignait 100 % pour la traduction au cours des deux exercices biennaux. La Gestion des conférences à Nairobi est parvenue à une utilisation maximale des capacités grâce au partage de la charge de travail (échanges de personnel) avec d'autres lieux d'affectation qui assurent des services de conférence. D'autre part, les capacités non utilisées en interprétation sont orientées vers la traduction et la constitution des bases de données terminologiques. L'utilisation des capacités des services d'interprétation continue de poser un problème à la Gestion des conférences dans la mesure où les organes dont le siège se trouve à Nairobi sont relativement moins nombreux que ceux présents dans d'autres lieux d'affectation. D'autre part, Nairobi accueille d'autres organisations internationales qui font appel aux services d'interprétation de l'ONU moyennant remboursement. Si l'offre a créé une certaine demande, il reste encore des capacités dont on ne prévoit pas qu'elles puissent être pleinement utilisées à Nairobi.

c) *Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues*. La légère diminution du nombre total de réunions qui se sont tenues avec un service d'interprétation (5 %) ou sans interprétation (4 %) en 2006-2007, par rapport à 2004-2005, peut s'expliquer par la baisse également légère du nombre de réunions et de conférences spéciales financées à l'aide de fonds extrabudgétaires, sur laquelle la Gestion des conférences à Nairobi n'a aucune prise. Le mode de fonctionnement de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) qui, pour l'essentiel des activités, est fondé sur un mécanisme de recouvrement des coûts, reste une importante source de préoccupation.

d) *Renforcement de la responsabilité et du système de responsabilisation au Secrétariat afin d'assurer la soumission en temps voulu des documents et la distribution, en temps voulu, des documents aux États Membres et aux participants aux réunions conformément à la règle des six semaines*. Les Services de conférence de l'ONUN se sont conformés à 100 % aux délais de soumission de la documentation en veillant à ce que les documents soient traités en temps voulu et distribués conformément à la règle des six semaines.

Sous-programme 3
Services de documentation

2.15 a) *Documents destinés aux organes délibérants et autres faisant l'objet de travaux de référence, d'édition et de traduction de qualité, dans le respect du génie de chaque langue*. L'enquête auprès des usagers révèle un niveau de satisfaction de 100 % en ce qui concerne la traduction et l'édition. Le recours accru à la traduction assistée par ordinateur a continué de renforcer la cohérence et la qualité de la traduction. L'expansion de la base de données terminologique multilingue UNTERM et l'utilisation accrue du Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies ont facilité la fourniture de matériaux de référence aux traducteurs, y compris le personnel extérieur. Le pourcentage de travaux de traduction effectués en autorévision par rapport au volume total des traductions a été porté de 85 % en 2004-2005 à 87 % en 2006-2007. On continue d'œuvrer à l'informatisation intégrale du traitement des documents, notamment en faisant appel à cette technologie en matière de traduction et d'édition.

b) *Qualité et bon rapport coût-efficacité des services de traduction*. Le nombre total de pages traduites par la Division est resté relativement constant, tandis que la proportion des services de traduction assurés par les traducteurs permanents, les traducteurs contractuels et les traducteurs délocalisés, qui était respectivement de 46, 49 et 5 % au cours de l'exercice biennal 2004-2005, est passée à 58, 42 et 0 % respectivement en 2006-2007. La baisse du recours aux traducteurs indépendants non locaux a permis à l'Organisation de faire des économies. Bien qu'intéressante, la formule de la traduction délocalisée s'est avérée trop coûteuse pour la Gestion des conférences à Nairobi et a été supprimée en 2006-2007. L'usage accru de la traduction assistée par ordinateur a permis de fournir davantage de références aux traducteurs et aux réviseurs et a ainsi contribué à une amélioration de la qualité de leur travail.

Sous-programme 4
Services des séances et de publication

2.16 a) *Services d'interprétation, des séances et de publication de qualité*. Les enquêtes ont révélé un taux de satisfaction de 100 % des représentants des États Membres au sein des organes intergouvernementaux, des membres des organes d'experts et des départements clients en ce qui concerne les services d'interprétation, des séances et de publication. Afin de maintenir ce taux de satisfaction, on a adopté des dispositions qui devraient rester en vigueur pendant un certain temps et faire l'objet d'aménagements en fonction des besoins.

b) *Qualité et bon coût-efficacité des services d'interprétation, des séances et de publication*. La proportion des divers modes de fourniture des services d'interprétation (personnel permanent ou temporaire), mesurée en jours de travail, est passée de 63 et 37 % respectivement en 2004-2005 à 73 et 27 % en 2006-2007. La priorité a été accordée aux échanges d'interprètes avec d'autres lieux d'affectation afin de limiter les coûts et d'assurer des services d'interprétation de qualité. Le recours à l'impression à la demande est resté au niveau constant de 53 %, le choix de cette formule étant fondé sur des considérations de coûts.

Chapitre 3
Affaires politiques

Principaux résultats obtenus

Le programme a poursuivi ses efforts en 2006-2007 pour fournir les services consultatifs requis à plusieurs mécanismes intergouvernementaux et au Secrétaire général, ainsi qu'à ses représentants et envoyés spéciaux. Ses travaux ont contribué à mieux prévenir, circonscrire et régler les conflits dans le monde entier et ont fourni un appui essentiel à l'exercice des bons offices du Secrétaire général et à un certain nombre de missions politiques spéciales. Le programme a prêté un appui opérationnel et technique aux processus électoraux dans 43 pays. D'après les réactions recueillies, les avis et documents fournis auraient été utiles et communiqués en temps opportun dans 90 % des cas. Sollicitées pour aider les gouvernements à prévenir un conflit ou pour éviter un retour en arrière dans des situations ou des sociétés fragilisées par les conflits, les capacités et compétences spécialisées du programme ont été utilisées à la limite de la saturation. Le manque de ressources humaines et financières l'a empêché d'apporter un appui adéquat aux initiatives en faveur de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix et d'apporter l'attention voulue aux problèmes se posant dans différentes régions. Pour répondre efficacement aux demandes toujours plus nombreuses de coopération et de services techniques et opérationnels, le programme a collaboré et coordonné ses activités avec les partenaires du système des Nations Unies, les organisations régionales, les États Membres et d'autres institutions. Malgré de graves difficultés, il a cherché à s'ouvrir davantage sur l'extérieur ainsi qu'à concilier les demandes de services des États Membres et du Secrétaire général et la nécessité de se montrer plus souple et dynamique pour y répondre.

Le programme a renforcé la coordination de la préparation des budgets des missions politiques spéciales en organisant des séminaires autour des cadres budgétaires axés sur les résultats, en chargeant des groupes de travail d'encadrer ces missions et d'élaborer des directives générales à leur intention en collaboration avec le Département de l'appui aux missions.

Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a coordonné les travaux de l'équipe de pays des Nations Unies, mis à la disposition de la communauté internationale des travaux de recherche socioéconomique et intégrée sur la situation au Moyen-Orient et participé à des mécanismes de coordination des donateurs, qu'il a parfois encadrés. Ces actions ont contribué à ce que l'Autorité palestinienne et la population palestinienne bénéficient d'une aide mieux adaptée de façon plus suivie.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Les demandes d'aide-mémoire, de notes de réunion et d'autres documents à l'intention du Secrétaire général ou d'autres hauts responsables dans le cadre de leurs échanges avec les États Membres ont continué de se multiplier. Les conditions de sécurité dans certains pays ont limité l'efficacité de l'appui apporté par le travail sur le terrain aux institutions des Nations Unies et aux organismes publics qui y sont déployés et ont empêché le programme d'intensifier ses activités. Tout en soutenant les actions visant à renforcer les capacités nationales pour améliorer la bonne gouvernance et la participation aux initiatives régionales et internationales, le programme s'efforce actuellement de collaborer plus efficacement avec d'autres organismes des Nations Unies pour faire face aux difficultés malgré ses ressources limitées. Seuls quelques États Membres ont activement participé aux travaux du Comité spécial de la décolonisation malgré l'appel urgent lancé par l'Assemblée générale pour faire de l'élimination complète du colonialisme une priorité, conformément aux exhortations de la communauté internationale.

Le recours intensif du programme à des administrateurs auxiliaires et à des stagiaires reste un fardeau et continue de poser des difficultés, de même que la mesure des résultats appliquée aux produits du programme.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 1 069 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 3)].

Direction exécutive et administration

3.1 a) *Programme de travail efficacement géré dans la limite des ressources humaines et financières disponibles*. Afin de faciliter la transition entre le Secrétaire général Kofi Annan et le Secrétaire général Ban Ki-moon, le Département des affaires politiques a fourni 90 % des documents et services demandés à temps et les 10 % restants peu de temps après la date limite. Le Département a également réussi à maintenir un taux d'occupation des postes de 95 % pour 2006-2007 et a continué de viser un taux élevé d'utilisation budgétaire, celui de la période considérée s'étant établi à 92,5 %. Il a pris conscience de la nécessité d'améliorer les méthodes de collecte des données pour surveiller les améliorations de l'organisation des tâches ainsi que d'adopter une approche plus globale du suivi et de l'évaluation à l'échelle du Département.

b) *Fourniture d'un appui technique et administratif efficace aux missions politiques spéciales, aux bureaux extérieurs et aux envoyés de haut rang*. La suite donnée aux constatations et recommandations de divers audits et évaluations a amélioré la gestion des missions politiques spéciales en 2006, mais, compte tenu du manque de ressources nécessaires, l'efficacité de l'appui technique continuait de poser problème. À cet égard, les États Membres ont comparé la gestion et le contrôle du Département des affaires politiques et celui du Département des opérations de maintien de la paix, qui dispose de moyens d'appui bien plus importants financés dans le cadre de l'arrangement relatif au compte d'appui. Tout en continuant de tirer des enseignements de l'expérience, le Département des affaires politiques a toutefois défini des pratiques optimales et arrêté des directives opérationnelles pour faciliter le travail de ses spécialistes chargés de gérer des missions complexes.

Sous-programme 1
Prévention, maîtrise et règlement des conflits

3.2 a) *Moyens accrus pour recenser les situations de conflit et y faire face, et pour participer à leur règlement*. Les quatre divisions régionales se sont acquittées des mandats que leur avaient confiés le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétaire général en vue de régler des conflits, ont fourni un appui et défini des orientations et directives en matière de politiques à l'intention des représentants et envoyés du Secrétaire général et soumis les analyses demandées au Secrétaire général, aux hauts responsables et au Conseil de sécurité. Les divisions de l'Afrique se sont notamment occupées de la mise en œuvre par le Cameroun et le Nigéria de l'Accord de Greentree relatif à la péninsule de Bakassi, des tensions éventuelles entre les États et des situations précaires dans d'autres sous-régions. La Division des Amériques et de l'Europe a suivi de près la situation dans les Balkans, dans le Caucase du Sud et à Chypre, ainsi que, selon les besoins, dans les Amériques, tandis que la Division de l'Asie et du Pacifique a continué de concentrer son attention sur le processus de paix au Moyen-Orient, le conflit israélo-arabe, la péninsule coréenne et divers pays d'Asie chaque fois que nécessaire. Un Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a été mis en place de façon à répondre plus efficacement aux demandes d'assistance et à disposer d'un outil au service du renforcement de la coopération autour des questions régionales. Au cours de la période considérée, le nombre escompté de situations de conflit a été géré avec succès aux différents niveaux.

b) *Capacité accrue de maintenir les processus de paix dans la bonne voie une fois qu'un accord a été signé et facilitation de l'instauration d'une paix durable*. Les divisions régionales ont collaboré avec les bureaux et activités de consolidation de la paix et leur ont prêté un appui direct dans quelque 34 pays, soit davantage que les 33 pays visés pour l'exercice biennal. Le déploiement de divers conseillers pour les questions de paix et de développement en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et en concertation avec les États Membres a joué un rôle déterminant dans l'élaboration des programmes et la mise en œuvre des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Le programme en faveur de la cohésion sociale au Guyana, qui a été mené à bien à la fin de 2006, a fait l'objet d'une évaluation externe et d'une évaluation interne. La définition d'un nouveau cadre stratégique a jeté les bases d'un programme de suivi des actions. Enfin, le sous-programme a pris acte de la nécessité d'améliorer encore la coordination interinstitutions pour répondre aux besoins urgents des pays sortant d'un conflit.

Sous-programme 2
Assistance électorale

3.3 *Les États Membres qui demandent une assistance disposent de moyens accrus pour organiser des élections périodiques et régulières*. Au cours de l'exercice biennal, la Division de l'assistance électorale a prêté assistance à 43 États Membres, à la demande du Conseil de sécurité dans 10 cas et à la demande des États Membres dans les autres cas. La multiplication des demandes d'aide témoigne de l'efficacité des méthodes mises au point par l'ONU pour aider les États Membres à organiser des élections honnêtes et crédibles. Des ajustements restent toutefois nécessaires pour faire face aux nouveaux besoins et difficultés dans le domaine de l'assistance électorale et pour prêter une attention accrue à la cohésion et à la cohérence à l'échelle du système dans le domaine électoral. Face à la multiplication des demandes d'assistance électorale complexe, des capacités supplémentaires sont nécessaires pour arrêter et diffuser des critères et pratiques optimales en matière d'élections.

Sous-programme 3
Affaires du Conseil de sécurité

3.4 a) *Réunions organisées dans les meilleurs délais et dans le respect des procédures fixées*. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme s'est doté de moyens accrus pour faciliter les activités du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, dont la complexité s'est considérablement accrue au cours de la période considérée, et a soutenu les actions que le Conseil a engagées pour accroître la transparence, l'efficience, l'efficacité et la coopération avec les entités non membres. Il a fourni un appui technique à la tenue de 498 séances officielles et de 383 séances officieuses du Conseil, ainsi que de plus de 450 séances officielles et officieuses de ses organes subsidiaires. Le sous-programme a également facilité l'établissement de rapports que le Secrétaire général a soumis pour examen au Conseil de sécurité, la tenue de réunions d'information connexes avec les hauts fonctionnaires du Secrétariat, l'organisation de réunions officielles avec les pays qui fournissent des contingents, ainsi que l'adoption de 252 résolutions et déclarations présidentielles et la publication de 91 déclarations à la presse. Il a par ailleurs fourni des services techniques aux divers groupes de travail du Conseil, qui ont intensifié

leurs activités au cours de l'exercice biennal. Le sous-programme a perfectionné ses outils et procédures afin de garantir un usage optimal des services de conférence limités pour que les réunions se tiennent dans les meilleurs délais et dans le respect des procédures fixées. Le Conseil de sécurité et des membres des organes subsidiaires se sont déclarés satisfaits de l'efficacité et de la ponctualité de l'appui technique et administratif fourni par le sous-programme, y compris dans le cadre de l'évaluation conduite par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (E/AC.51/2007/2/Add.2). Les actions engagées pour améliorer la coordination entre le sous-programme et la Section des services de conférence devraient être poursuivies pour veiller à ce que les débats du Conseil et de ses organes subsidiaires se tiennent dans les meilleurs délais et dans le respect des procédures fixées.

b) *Meilleur accès aux informations relatives aux travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires*. Le site du Conseil de sécurité et la version en ligne du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ont été très largement consultés au cours de l'exercice biennal. En effet, 416 500 pages ont été consultées sur le site Web du Répertoire. La Division a répondu sans délai à un nombre croissant de questions concernant la pratique du Conseil. Elle a numérisé et publié sur l'Internet la version originale et neuf suppléments du *Répertoire* en français, dont seule la version papier était jusque-là diffusée de façon restreinte. Au total, le site Web a reçu plus de 4 millions de visites, soit plus du triple de la cible visée pour l'exercice biennal. En collaboration avec le Département de l'information, la Division a entièrement remanié les sites Web des 12 comités des sanctions en exercice pour résumer de façon succincte et précise la portée et la durée de chacun des régimes de sanctions. Les nouvelles pages comportent en outre des informations plus diversifiées et conviviales sur le Comité. Un groupe d'étude a entamé des travaux de recherche et des débats approfondis afin de mettre au point une base de données plus puissante au niveau de la Division qui devrait être lancée au cours de l'exercice biennal 2008-2009. En outre, d'importants progrès ont été accomplis dans la préparation, l'établissement et la publication des suppléments du *Répertoire*, ce qui a permis de tirer des enseignements essentiels : i) une stratégie double a été mise en œuvre pour préparer le *Répertoire*; ii) les directives techniques internes relatives à la préparation du texte ont dû être constamment actualisées pour tenir compte de l'évolution de la pratique du Conseil; iii) face à l'importante augmentation du nombre de séances du Conseil et des documents connexes, une base de données perfectionnée a été constituée pour regrouper les pratiques et procédures passées et actuelles du Conseil, ce qui a accéléré la préparation des suppléments plus récents du *Répertoire*. En apportant des améliorations aux fonctions de recherche et en continuant à former le personnel à l'emploi de cette base de données, on pourrait accélérer la préparation des nouveaux suppléments.

c) *Suite appropriée donnée aux décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires*. Au cours de l'exercice biennal, la Division a continué de collaborer avec le Service administratif du Département des affaires politiques et le Bureau de la gestion des ressources humaines pour rationaliser les procédures de recrutement des spécialistes participant aux travaux des groupes de surveillance de l'application des sanctions constitués par le Conseil de sécurité. Ainsi, depuis quelques temps, la Division communique au Bureau de la gestion des ressources humaines les notices personnelles des candidats sélectionnés avant que leur candidature n'ait été officiellement approuvée par le Comité de façon à ce que le niveau de rémunération puisse être déterminé plus tôt au cours de la procédure de

recrutement. Il a ainsi été possible de réduire les délais de recrutement et de limiter le risque qu'un spécialiste ne rejette une offre après avoir reçu sa lettre de nomination signée par le Secrétaire général.

d) *Organisation et dotation en effectifs efficaces et diligentes des missions effectuées par le Conseil de sécurité dans des pays concernés par les questions dont il est saisi*. Au cours de la période considérée, la Division a apporté son concours à six missions du Conseil de sécurité : Soudan et Tchad (du 4 au 10 juin 2006) (S/2006/433); République démocratique du Congo (du 10 au 12 juin 2006) (S/2006/434); Afghanistan (du 11 au 16 novembre 2006) (S/2006/935); Kosovo (du 25 au 28 avril 2007) (S/2007/256); Addis-Abeba, Khartoum, Accra, Abidjan et Kinshasa (du 14 au 21 juin 2007) (S/2007/421 et Corr.1); et Timor-Leste (du 24 au 30 novembre 2007) (S/2007/711). Elle a en outre prêté son concours à cinq missions des organes subsidiaires du Conseil établies selon des calendriers rigoureux et abordant des questions délicates dans les régions visitées. Une auto-évaluation de la Division a conclu que des améliorations restaient possibles, notamment compte tenu de la nécessité d'améliorer les transmissions et les moyens techniques dont disposent les missions et de faire prendre conscience au Conseil ainsi qu'aux membres de ses comités des sanctions qu'il importe d'arrêter des dates fermes suffisamment à l'avance pour établir tous les documents nécessaires et minimiser les dépenses.

Sous-programme 4
Décolonisation

3.5 *Le Comité spécial et l'Assemblée générale seront en mesure de mener à bien leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 16 derniers territoires non autonomes*. En 2006-2007, le Groupe de la décolonisation a fourni un appui au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ainsi qu'à l'Assemblée générale pour faire avancer le processus de décolonisation des 16 derniers territoires non autonomes. Dans le cadre de l'exécution de ces fonctions, les enseignements suivants ont été tirés : i) les actions engagées par le Comité spécial pour mieux coopérer avec les puissances administrantes doivent être pleinement soutenues par le Comité et les États Membres ayant un intérêt établi et reconnu dans un territoire non autonome donné; ii) une orientation plus pratique peut être donnée à la résolution de base sur les territoires non autonomes; iii) les rapports des séminaires peuvent être plus synthétiques et mieux ciblés; iv) le site Web de l'ONU sur la décolonisation peut être développé et remanié de façon à fournir davantage d'information et à être plus convivial. Le Groupe a également fait l'objet d'auto-évaluations de ses tâches de base, ainsi que d'une évaluation détaillée conduite par le BSCI (voir E/AC.51/2007/2/Add.3 et Corr.1).

Sous-programme 5
Question de Palestine

3.6 *Grâce au travail effectué par la Division des droits des Palestiniens, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sensibilisera davantage la communauté internationale à la question de Palestine et mobilisera l'opinion internationale en faveur des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine*. Les travaux techniques et administratifs de la Division

ont facilité la collaboration de la communauté internationale à la réalisation des objectifs et du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ainsi que la poursuite du dialogue entre les acteurs concernés à propos de tous les aspects de la question de Palestine. Ils ont été jugés positifs par le Comité dans son rapport annuel à l'Assemblée générale (A/62/35) et par l'Assemblée générale qui a considéré, dans sa résolution 62/81, que, en aidant le Comité à mettre en œuvre son mandat, la Division continuait d'apporter une contribution utile et constructive. En outre, le programme des réunions et conférences internationales a favorisé les actions engagées afin de parvenir à un règlement pacifique de la question de Palestine, recommandé des mesures concrètes et fait intervenir un large éventail d'acteurs. Le sous-programme a continué de développer les contacts et la coopération avec la société civile par divers moyens, y compris en accréditant de nouvelles organisations. Neuf organisations ont été accréditées en 2006-2007, au lieu des 30 prévues. Par ailleurs, la Division a poursuivi son programme de publications. Avec 14 millions de pages consultées au cours de l'exercice biennal, le système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine est devenu l'un des outils les plus utilisés sur Internet à propos de la question de Palestine. La Division a poursuivi son programme annuel de formation à l'intention du personnel de l'Autorité palestinienne et organisé une commémoration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Sous-programme 6
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

3.7 a) *Les participants se réengageront à prendre des mesures parallèles sur la voie d'une paix durable*. En raison d'un certain nombre de contraintes externes et de l'évolution de la situation politique, l'instauration d'une paix durable n'a guère progressé, toute avancée étant compromise par de violents conflits et par l'impasse politique. Les actions engagées pour encourager la formation d'un Gouvernement palestinien d'unité nationale et promouvoir le dialogue politique se sont poursuivies, de même que les efforts déployés pour inciter les parties à respecter les engagements déjà contractés. Les parties israélienne et palestinienne ont multiplié les contacts au niveau opérationnel. Le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert se sont réunis le 23 décembre 2006 et sont convenus d'un certain nombre de mesures de confiance. Aucune négociation n'a eu lieu entre Israël et la République arabe syrienne ou le Liban même si l'ONU a continué d'encourager le dialogue et la reprise des négociations.

b) *Mobilisation de ressources pour améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien*. Malgré le fait que la confiance des donateurs ait été entamée par l'émergence d'un gouvernement dirigé par le Hamas et l'absence de progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage, les fonds mobilisés en faveur du peuple palestinien en 2006 se sont montés à 1,2 milliard de dollars des États-Unis, soit environ 10 % de plus qu'en 2005. Compte tenu des paramètres susmentionnés, il n'a toutefois pas été possible d'atteindre les 1,7 milliard visés et il semble peu probable que cet objectif soit atteint en 2007, en l'absence d'évolution radicale. Face aux institutions de gouvernance du Hamas, les bailleurs se sont essentiellement retirés des programmes axés sur le développement et ont également réduit leur soutien budgétaire direct.

D'autres moyens de soutenir le budget ont été mis en œuvre et le reste des ressources a été consacré à des objectifs humanitaires. Cette évolution de la situation compromet le fonctionnement des mécanismes de coordination et il ne fait guère de doute que l'absence de programmes axés sur le développement perdurera au-delà la présence du Hamas à la tête du Gouvernement.

c) *Réponse coordonnée aux besoins humanitaires du peuple palestinien*. Au cours de l'année 2006, l'ONU a exécuté au total sept programmes conjoints au titre du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. En tout, 11 programmes conjoints ont été conçus et inclus dans la procédure d'appel global pour 2007. L'ONU a par ailleurs mis au point des programmes conjoints avec la société civile, contribuant ainsi à améliorer les actions concertées visant à répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien. La coordination des actions engagées pour remédier aux souffrances humanitaires pourrait être améliorée davantage en perfectionnant la phase d'évaluation des besoins lors de la préparation de la procédure d'appel global et en réalisant des évaluations conjointes des besoins afin de recenser les domaines dans lesquels des actions conjointes pourraient contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide.

Chapitre 4
Désarmement

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal considéré, les États signataires et ratifiants ont adopté la Déclaration finale et les mesures visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention sur certaines armes classiques a été adopté et un programme de parrainage a été créé pour son application. L'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques a été créée pour contribuer effectivement aux efforts visant à renforcer la Convention.

L'adoption de la résolution 61/89 dans laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux d'un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes pour le commerce des armes classiques, représente un important pas vers un nouveau cadre du commerce de ces armes. Compte tenu de cette résolution, le Bureau des affaires de désarmement s'emploie à recueillir les vues des États Membres et en a déjà reçues plus de 100.

Six ateliers sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité ont été organisés au titre du programme et ont permis de faire mieux connaître les obligations qui incombent aux États Membres et de contribuer à promouvoir l'assistance et la coopération pour mettre en œuvre la résolution aux niveaux régional et national. En collaboration avec le Département de l'information, du matériel éducatif sur le désarmement, les armes nucléaires et le commerce illicite des

armes légères a été affiché sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a été redynamisé, notamment en intensifiant les efforts de collecte de fonds et en menant à bien les travaux du mécanisme de consultation sur la réorganisation du Centre. Par sa résolution 62/216, l'Assemblée générale a décidé de créer trois postes pour le Centre et de financer les coûts de fonctionnement en les imputant sur le budget ordinaire.

Enfin, des progrès ont été également accomplis dans le domaine de la parité au Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarment et le Programme de bourses des Nations Unies sur le désarmement a permis de porter le pourcentage de femmes à 40 %.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Le Bureau des affaires de désarmement continue de rencontrer des difficultés pour ce qui est de promouvoir l'universalisation des instruments actuels sur le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armements et de renforcer leur mise en œuvre. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ouvert à la signature en septembre 1996, n'est pas encore entré en vigueur car des États importants ne l'ont pas encore ratifié. L'application de tout traité ou accord dépend en fin de compte de la volonté politique des parties.

Assurer la viabilité des centres régionaux est un autre problème, car les difficultés pour obtenir les fonds nécessaires au fonctionnement des trois centres ont eu pour effet la cessation de certaines activités prévues pour la période biennale.

S'agissant du soucis de la parité dans la composition des groupes d'experts sur les questions de désarmement, le Bureau des affaires de désarmement n'a pas réussi à convaincre assez de gouvernements de proposer des candidates pour les groupes d'experts.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 63 % des 2 359 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 4)].

Direction exécutive et administration

4.1 a) *Programme de travail efficacement géré et appuyé par les ressources humaines et financières*. Le Bureau des affaires de désarmement a utilisé 99 % des ressources (17 492 500 dollars) à la fin de l'exercice biennal. Le programme a été exécuté à hauteur de 90,72 %, soit un peu en deçà de l'objectif fixé (96 %). Cet

objectif n'a pas été atteint à cause des délais très courts sans préavis. Le taux de vacance a été maintenu à 2,9 %, la période de sélection étant de 156 jours en moyenne, soit en deçà de la moyenne du Secrétariat.

b) *Identification des nouvelles questions sur lesquelles devraient se pencher les États Membres*. Les représentants des États Membres se sont entretenus avec le Secrétaire général adjoint/Haut Représentant à 77 reprises (plus que l'objectif fixé à 55 fois) pour examiner les questions portées à leur attention ou pour demander au Bureau des affaires de désarmement d'apporter son concours à l'examen de ces questions.

c) *Plus grande cohérence des politiques de gestion des activités de désarmement de l'ONU*. Au cours de l'exercice biennal, au total, 88 activités entreprises en collaboration (réunions, élaboration de propositions de projet pour appuyer les autres départements, production de matériel d'information, assistance aux gouvernements pour la mise en œuvre d'accords de désarmement) ont été réalisées, l'objectif ayant été fixé à 48. Toutes ces activités résultent de l'augmentation du nombre de demandes adressées au Bureau des affaires de désarmement par des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile afin qu'il collabore au règlement de questions de désarmement. En outre, le Bureau a appliqué une politique plus cohérente et une approche plus coordonnée en ce qui concerne la mise en commun des ressources pour le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération.

Sous-programme 1
Négociations multilatérales sur la limitation des armements, le désarmement et la non- prolifération

4.2 a) *Amélioration de la qualité des services fonctionnels et techniques fournis à la Conférence du désarmement et aux conférences et réunions des États parties à divers accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement, y compris la non-prolifération sous tous ses aspects*. Les présidents de la Conférence du désarmement et les États Membres ont reconnu à 22 reprises la qualité des services fournis par le Service de Genève et le Secrétariat de la Conférence, soit plus que l'objectif de 20 fois fixé pour l'exercice biennal 2006-2007. L'analyse que le Service de Genève a faite des pratiques de la Conférence a permis de donner aux États Membres des conseils de qualité sur les procédures et de renforcer les services techniques.

b) *Renforcement de l'assistance dans l'application des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par les conférences et réunions des États parties aux divers accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement*. Les États Membres ont reconnu à 24 reprises la qualité de l'assistance fournie par le Bureau des affaires de désarmement, soit plus que l'objectif fixé à 20 fois. Les informations en retour des États Membres indiquent que le Service a fourni des services techniques et fonctionnels de qualité pour l'application des divers accords multilatéraux. L'appui efficace à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques a conduit les États parties à décider de créer une Unité de soutien à la mise en œuvre dans le cadre du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement.

c) *Renforcement de l'appui au programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement*.

L'augmentation de 60 % du nombre de participants au programme montre que l'assistance au programme s'est également renforcé. Le pourcentage d'États Membres se portant coauteurs du projet de résolution de l'Assemblée générale sur la question est passé de 67 % (à la fin de l'exercice biennal précédent) à 73 %. Le contenu du programme a été mis à jour pour mieux tenir compte des problèmes actuels de maîtrise des armements et de désarmement. L'augmentation du nombre d'anciens participants occupant des postes en rapport avec le désarmement et leur participation à des conférences sur le désarmement montre également l'intérêt de ce programme.

d) *Répartition entre les sexes plus équilibrée dans les demandes de participation au programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement*. L'augmentation régulière du nombre de candidates demandant à participer au programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement indique que la démarche antisexiste a fait des progrès. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, les participantes au programme représentaient 40 % du total, soit plus que l'objectif fixé à 30 %. Cette amélioration résulte de l'accent que le Secrétaire général a mis dans son rapport sur l'intégration du souci de la parité et la collaboration avec les États Membres.

Sous-programme 2
Armes de destruction massive

4.3 a) *Renforcement du processus de délibération, de négociation et de recherche de consensus sur les questions de désarmement, y compris la non-prolifération, sous tous ses aspects, touchant les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, ainsi que leurs vecteurs, par les États Membres et les États parties et les autres États intéressés qui sollicitent une assistance*. Les États Membres se sont félicités de l'appui que le sous-programme permet d'apporter aux divers mécanismes intergouvernementaux. Au total, 37 expressions de satisfaction ont été reçues, soit plus que l'objectif fixé à 23. En outre, le Service des armes de destruction massive a organisé six stages de sensibilisation pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), du Conseil de sécurité. Ces activités ont permis d'informer les États des obligations qui leur incombent aux termes de cette résolution et de faciliter l'échange des données d'expérience et de promouvoir l'assistance et la coopération aux niveaux national et régional ainsi qu'avec les organisations internationales, régionales et non gouvernementales. Il a été également reconnu lors de ces séminaires que les diverses régions et sous-régions étaient aux prises avec différents problèmes de mise en œuvre, notamment sur le plan du renforcement des capacités et de l'assistance.

b) *Plus grand usage par les États Membres des informations sur les questions touchant les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, y compris les nouvelles tendances et l'évolution dans ce domaine, ainsi que sur la menace potentielle d'utilisation d'armes de destruction massive et de matières connexes dans le cadre d'actes de terrorisme*. Le nombre moyen de consultations de la page Web du Service est resté inchangé, soit 24 000 par mois en 2006, alors qu'il avait quelque peu changé en 2007. À la fin de l'exercice biennal, le nombre moyen de consultations par page et par mois était de 19 000, soit moins que l'objectif fixé à 25 000. Cependant, compte tenu du lancement récent du site Web reconfiguré du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution

1540 (2004) sur la mise en œuvre de cette résolution, l'utilisation de l'information contenue dans ces pages Web devrait augmenter en 2008. Le nombre total de demandes d'information sur les armes de destruction massive et les activités de l'ONU concernant le domaine du désarmement et de la non-prolifération s'élevait à 18, soit presque le double du chiffre enregistré pendant l'exercice précédent (10). L'auto-évaluation effectuée à cet égard a montré qu'il fallait améliorer les méthodes de définition, de collecte et d'enregistrement des demandes d'information des États Membres sur les armes de destruction massive.

c) *Sensibilisation accrue des États Membres à la nécessité d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les sous-programmes et les activités qui en relèvent*. Le Service des armes de destruction massive a organisé six séminaires de sensibilisation à Accra, Beijing, Kingston, Amman, Gaborone et Lima regroupant au total 161 participants. Les femmes représentaient 25 % (91) de ce chiffre, soit plus que l'objectif fixé à 10. Le Service a également fixé les critères spécifiques de sélection des consultants pour aider un groupe d'experts gouvernementaux à s'assurer que le souci de l'égalité des sexes était dûment pris en compte.

Sous-programme 3
Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)

4.4 a) *Augmentation du nombre d'initiatives prises aux niveaux mondial, régional et national pour appliquer le programme d'action sur les armes légères*. Bien que la Conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères et son comité préparatoire en 2006 n'aient pas donné de résultats concrets, les États Membres ont continué de prendre diverses initiatives pour lutter contre le commerce illicite des armes légères. Au total, 529 initiatives ont été prises aux niveaux mondial, régional et national durant l'exercice biennal 2006-2007, soit un peu moins que l'objectif fixé à 580, ce qui représentait toutefois une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

b) *Participation à un niveau élevé des États Membres aux instruments des Nations Unies relatifs aux mesures de confiance dans les domaines militaire et de la sécurité et nouvel élargissement de la portée de ces instruments*. Le Bureau des affaires de désarmement a mené diverses activités pour promouvoir la participation aux deux instruments sur la transparence dans le domaine des armements, y compris un atelier régional en Asie du Sud-Est en décembre 2006, la publication de brochures, les réunions d'information à l'intention d'organisations régionales et l'interaction accrue avec les points de contact nationaux. Le niveau de participation au Registre des armes classiques de l'ONU a légèrement diminué, passant à 114 États (59,4 %); en ce qui concerne le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, le nombre moyen d'États participants pendant l'exercice biennal a été de 80,5, soit 42,2 %. Cependant, une évolution encourageante a été enregistrée; par exemple la Chine, l'un des principaux exportateurs d'armes qui compte une importante armée, participe de nouveau au Registre de l'ONU après une absence de 10 ans et, pour la première fois, à l'instrument normalisé.

c) *Renforcement du dialogue international, de la compréhension mutuelle et de la recherche du consensus en ce qui concerne les questions de désarmement classique*. Les activités du Bureau des affaires de désarmement visant à faciliter le dialogue international et la concertation ont été axées principalement sur

l'amélioration de la définition du courtage et la formulation de recommandations sur la prévention du courtage illicite d'armes légères. En outre, dans sa résolution 61/89, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux d'un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales dans ce domaine. Il n'a toutefois pas été possible d'atteindre l'objectif fixé qui consistait à formuler trois recommandations ou accords pendant l'exercice biennal. Cependant, le Secrétaire général a reçu un nombre record de réponses des États Membres (101) à la résolution, ce qui montre l'intérêt sans précédent de la communauté internationale.

d) *Sensibilisation accrue des États Membres à la nécessité d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les sous-programmes et les activités qui en relèvent*. Sur les 1 834 participants aux neuf réunions organisées par le Service, 347 (18,9 %) étaient des femmes. Bien que la proportion de femmes ayant participé à ces réunions ait dépassé l'objectif fixé (18 %) au cours de la période examinée, le Bureau des affaires de désarmement s'est employé à accroître le nombre de femmes dans les conférences et les réunions de groupes d'experts.

Sous-programme 4
Suivi, base de données et information

4.5 a) *Utilisation accrue des supports d'information du Département*. Le Bureau des affaires de désarmement a utilisé diverses méthodes nouvelles pour obtenir des réponses, par exemple en rassemblant et en distribuant des documents à l'intention des organisations non gouvernementales participant aux réunions, et en affichant des études sur le site Web. Trente-six réponses ont été reçues concernant l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, soit plus que l'objectif fixé (30), ce qui donne un retour d'information d'environ 18 %. Le nombre de demandes d'information a diminué légèrement, passant du niveau atteint pendant le dernier exercice biennal à 70. Le nombre de pages consultées en moyenne chaque mois est passé à 10 000, les pages des bases de données étant le plus fréquemment consultées.

b) *Application des recommandations formulées dans l'étude de l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération*. Suite aux recommandations figurant dans l'étude de l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, le Bureau des affaires de désarmement a pris pendant l'exercice biennal plusieurs initiatives en collaboration avec le Département de l'information, les États Membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales. Ces initiatives ont porté sur un nouveau document éducatif sur le cyberschoolbus de l'ONU à l'intention des enseignants et des étudiants consacré à deux sujets (désarmement nucléaire et commerce illicite des armes légères), un entretien en ligne avec un survivant du bombardement nucléaire de Hiroshima, un disque compact contenant des entretiens avec des lauréats du prix Nobel honorés pour leur action en faveur du désarmement, et une série de projections de films sur des questions nucléaires et spatiales dans le cadre de la Première Commission à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Toutes ces activités ont permis de prendre davantage conscience de certains aspects personnels, politiques et historiques du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

c) *Intégration du souci de l'égalité des sexes dans les accords multilatéraux sur le désarmement*. Le Conseil consultatif sur les questions de désarmement comptait 17 membres en 2006 et 2007, dont six femmes (34 %). Le Bureau des affaires de désarmement s'est efforcé de veiller à ce que les femmes participent aux groupes d'experts ainsi qu'aux débats qu'il organise.

d) *Amélioration de la préparation des États en vue d'entamer des délibérations et des négociations multilatérales dans le domaine du désarmement*. Le Bureau des affaires de désarmement a continué d'utiliser de plus en plus l'Internet et mis en place un système d'information par courriel à l'intention des délégations en ce qui concerne l'actualité et les publications nouvelles. Il a envoyé 37 communications par courriel, soit deux fois plus que durant l'exercice biennal précédent. Le Service a également envisagé de recourir à d'autres moyens de communication électronique, mais ne les a pas encore utilisés faute de ressources et de moyens techniques et compte tenu de la nature des informations diffusées.

Sous-programme 5
Désarmement régional

4.6 a) *Possibilités accrues de coordination et de collaboration à l'échelle régionale entre les États et les organisations régionales et sous-régionales sur les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale*. Au cours de l'exercice biennal, la signature de l'Accord avec le pays hôte et du Mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement népalais a ouvert la voie au transfert à Katmandou du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, conformément à la résolution 62/52 de l'Assemblée générale. En outre, le Bureau des affaires de désarmement a pris un certain nombre de mesures qui ont permis de redynamiser le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique. Les activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ont également trouvé un nouveau souffle. Une nouvelle approche de la gestion des projets a été mise au point pour créer des « projets mondiaux », permettant à chaque centre régional d'organiser des ateliers ou des conférences sur un même domaine important du désarmement. Les centres régionaux ont réalisé au total 169 activités, soit plus que l'objectif fixé (128).

b) *Renforcement de la coopération entre les entités nationales, régionales et sous-régionales à l'intérieur de chaque région et sous-région dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale*. En 2006-2007, le Bureau des affaires de désarmement a pleinement tenu compte de la contribution des États Membres et des organisations régionales aux divers débats sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et les mécanismes régionaux. En conséquence, les activités organisées conjointement par le Service du désarmement régional et les organisations régionales ont augmenté pour atteindre 70 durant l'exercice biennal, soit plus de 11 % par rapport à l'objectif fixé. Au total, 337 entités régionales et sous-régionales ont participé aux réunions sur le désarmement et la non-prolifération organisées par le Bureau des affaires de désarmement. Compte tenu des progrès accomplis dans le renforcement des capacités, le Bureau s'attend à ce que la coopération interrégionale remplace dans l'avenir les demandes d'assistance.

c) *Sensibilisation accrue à la nécessité d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les activités liées au désarmement aux niveaux régional et sous-régional*.

Au cours de l'exercice biennal, le Bureau des affaires de désarmement a continué de promouvoir l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans toutes ses activités. Il a mis au point et diffusé les directives concernant le souci de l'égalité des sexes pour l'application efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cette démarche a été intégrée dans 18 projets du programme, soit moins que l'objectif fixé à 26 pour l'exercice biennal.

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

Principaux résultats obtenus

La restructuration du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) a commencé à compter du 1er juillet 2007, avec la création du nouveau Département de l'appui aux missions au sein de ce programme.

Au cours de l'exercice biennal, les deux départements se sont largement employés à planifier, doter en matériel et déployer en temps voulu deux nouvelles opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité, à savoir la MINUAD et la MINURCAT, à mettre en place deux missions politiques spéciales, à savoir le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), ainsi qu'à élargir le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à créer la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

Les départements ont élaboré des concepts et des plans de soutien logistique, affecté du personnel et du matériel aux nouvelles opérations de maintien de la paix, élaboré des directives pour l'examen des budgets des missions et facilité le déploiement rapide de matériel grâce à l'amélioration du système des stocks stratégiques pour déploiement rapide.

La restructuration de la Division du personnel au sein du Département de l'appui aux missions et les pouvoirs accrus en matière de gestion des ressources humaines qui lui ont été délégués par le Département de la gestion visaient à rationaliser et à cibler l'appui apporté quotidiennement aux missions aux niveaux des opérations, des directives générales, de l'assurance de la qualité, du recrutement et du perfectionnement du personnel.

La Division militaire a tiré profit d'une évaluation ponctuelle des opérations de maintien de la paix visant à ce que leur composante militaire soit configurée de manière optimale. L'objectif fixé pour la réduction du temps nécessaire au déploiement initial de la police des Nations Unies a été atteint au cours de l'exercice biennal. Le Service de la lutte antimines a continué de jouer un rôle de premier plan dans l'exécution des projets de lutte antimines en vue de réduire la menace que représentent les mines et les munitions non explosées dans plusieurs pays.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Avec la création de la MINUAD au Darfour et de la MINURCAT en République centrafricaine et au Tchad, l'Organisation compte désormais deux opérations complexes et très différentes des autres, qui sont déployées pratiquement au cœur du continent africain, sur un terrain inhospitalier et dont les voies d'approvisionnement s'étendent sur de longues distances. Ces deux missions présentent des difficultés toutes particulières car elles supposent une collaboration intense avec des organisations partenaires. Il faut énormément de temps, d'attention et de soin pour forger des partenariats efficaces et complémentaires, en vue de surmonter ces obstacles. Le programme est confronté à des difficultés considérables, du fait que les départements concernés s'emploient à réorganiser les opérations de maintien de la paix, tout en s'acquittant des tâches urgentes nécessaires au déploiement et fonctionnement des 20 opérations dont il a la charge. Les enseignements tirés serviront à affiner le processus de réorganisation des départements, et les modalités de fonctionnement seront également analysées et améliorées afin de professionnaliser et renforcer encore la gestion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l'appui qui leur est fourni.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des 263 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du budget-programme pour 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 5)].

Direction exécutive et administration

5.1 a) *Le programme de travail est géré et appuyé efficacement par le personnel et les ressources nécessaires.* L'exercice biennal 2006-2007 a illustré de manière frappante les succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les difficultés qui leur sont inhérentes. L'année 2006 a connu des transitions démocratiques sans précédent dans plusieurs pays où l'ONU a mis en place des opérations de maintien de la paix. Grâce aux élections tenues en République démocratique du Congo, le pays s'est doté, pour la première fois depuis 40 ans, d'un président démocratiquement élu. Haïti et le Libéria ont également connu des transitions pacifiques remarquables avec la mise en place d'un régime démocratique, le rétablissement de l'état de droit et l'investiture de dirigeants démocratiquement élus. Le renforcement rapide de la FINUL au Liban en 2006 a montré ce dont la communauté internationale était capable lorsqu'elle mobilisait la volonté politique nécessaire et manifestait son engagement. Des progrès considérables ont été enregistrés dans l'action que l'ONU ne cesse de mener pour consolider une paix fragile au Timor-Leste, au Burundi, en Sierra Leone, au Liberia et en Haïti.

b) *Élaboration d'un cadre cohérent pour faciliter l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans tous les domaines fonctionnels du maintien de la paix*. Les hauts responsables du Département des opérations de

maintien de la paix ont adopté en novembre 2006 une directive détaillée sur l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix, qui a été diffusée à l'ensemble des missions. Des modules de sensibilisation ont été élaborés à l'intention tant des spécialistes que des non-spécialistes, afin de faciliter une meilleure compréhension et une meilleure connaissance de ces questions parmi les diverses catégories de personnel chargé du maintien de la paix. Plusieurs directives opérationnelles ont été élaborées afin d'appuyer les activités qui visent à promouvoir l'égalité des sexes dans les secteurs ayant trait aux affaires politiques, aux élections et aux opérations de police. Des efforts ont été entrepris afin de recruter et de déployer davantage de femmes dans les opérations de maintien de la paix en procédant à des consultations plus étroites à cette fin avec les États Membres et en soutenant les activités de recrutement de civils. Un support électronique permettant de faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes et de maintien de la paix a été mis en place.

Sous-programme 1
Opérations

5.2 a) *Fourniture, en temps voulu, de conseils avisés et formulation de recommandations sur les questions relatives au maintien de la paix à l'intention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, des autres organes intergouvernementaux, des pays qui fournissent des contingents et de ceux qui apportent une contribution d'un autre ordre*. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Conseil de sécurité a adopté 12 recommandations relatives à la création éventuelle de nouvelles opérations de maintien de la paix ou à l'introduction de modifications importantes dans les opérations existantes. Ces recommandations portent notamment sur l'élargissement du mandat de la FINUL; la création de la MINUT et les modifications à apporter à son mandat ainsi que la création de la MINUAD, de la MINURCAT, de la mission politique spéciale au Burundi (BINUB). Durant la période couverte par le présent rapport, des modifications importantes ont également été apportées aux mandats de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), comme suite aux recommandations formulées par le Bureau des opérations de maintien de la paix.

b) *Opérations de maintien de la paix dirigées et appuyées de manière efficace et efficiente*. En 2006-2007, la MINUSTAH et la MINUL ont continué de formuler des plans de mise en œuvre correspondant à leurs mandats respectifs. Les autres missions [Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Mission des Nations Unies au Congo (MONUC), Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)] ont élaboré des plans en suivant les directives stratégiques reçues. La première méthode a permis un meilleur ciblage stratégique des mandats des opérations de maintien de la paix et une meilleure répartition des tâches entre l'ONU et ses partenaires. Il est nécessaire

d'établir un lien entre la préparation des missions intégrées et la budgétisation axée sur les résultats, afin de tenir compte des restrictions budgétaires souvent imposées par les États Membres sur les opérations de maintien de la paix.

Sous-programme 2
Appui aux missions

5.3 a) *Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place les opérations de maintien de la paix et les autres opérations approuvées par le Conseil de sécurité*. Au cours de l'exercice biennal, des concepts et plans de soutien logistique ont été élaborés afin d'affecter du personnel et du matériel aux nouvelles opérations de maintien de la paix au Timor-Leste, au Darfour, au Tchad et en République centrafricaine, et un appui a été fourni pour développer les opérations en cours à la MINUL, la FINUL, la MONUC et la MINUS. Le Département de l'appui aux missions a efficacement coordonné le transport dans des conditions de sécurité du personnel, du matériel et des éléments d'appui, que ce soit dans la zone d'opérations d'une même mission ou d'une mission à l'autre. Il a élaboré des directives pour l'examen des budgets des missions et facilité le déploiement rapide de matériel grâce à l'amélioration du système des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Des directives comptables ont été promulguées pour toutes les opérations liées à ces stocks stratégiques, des modules de déploiement logistique aéroportés ont été mis en place à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) et le plan de dotation en matériel, principal document de planification des besoins en matériel des missions nouvelles ou élargies, a été exécuté.

b) *Amélioration de l'efficience et de l'efficacité des opérations de paix*. La restructuration de la Division du personnel au sein du Département de l'appui aux missions et les pouvoirs accrus en matière de gestion des ressources humaines qui lui ont été délégués par le Département de la gestion visaient à rationaliser et à cibler l'appui apporté quotidiennement aux missions aux niveaux des opérations, des directives générales, de l'assurance de la qualité, du recrutement et du perfectionnement du personnel. La Division du personnel et la Division du budget et des finances ont été restructurées de manière à faciliter la coordination et la synergie entre les départements et entre les missions. Les délais pour certification des demandes de remboursement du matériel appartenant aux contingents ont été ramenés à un cycle de trois mois, grâce à une meilleure planification de la charge de travail et à une meilleure coordination et communication avec les équipes d'inspection du matériel des missions appartenant aux contingents. Des réunions d'information ont été organisées à l'intention de 10 délégations de pays fournissant des contingents afin qu'elles comprennent mieux les directives générales relatives au matériel appartenant aux contingents. Sept réunions de coordination ont eu lieu au sein du Département des opérations de maintien de la paix en prévision de la session du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, en 2008. À la suite de consultations avec les chefs des services financiers des missions, il a été recommandé de remanier le Manuel relatif à la liquidation des missions, ce qui devrait permettre d'améliorer ce processus.

Sous-programme 3
Contingents

5.5 a) *Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place les opérations de maintien de la paix et les autres opérations approuvées par le Conseil de sécurité*. Bien que la planification continue de présenter des difficultés, quelques progrès ont été enregistrés dans la réduction du temps nécessaire au déploiement des contingents. Les efforts faits pour obtenir la participation des pays fournisseurs de contingents dès le début du processus de planification commencent à porter leurs fruits, les conseillers militaires de ces pays pouvant désormais prévoir les besoins d'une opération de maintien de la paix et informer en conséquence le personnel chargé de la planification dans leurs capitales. Une autre difficulté constatée au cours de la période couverte par le présent rapport concerne l'octroi par un pays fournisseur de contingents d'une assistance bilatérale à un autre pays fournisseur de contingents (par exemple, la Belgique aide le Bénin à déployer ses troupes au sein de la MONUC). Cette situation crée des problèmes supplémentaires : il faut notamment former les effectifs d'un pays fournissant des contingents au maniement du matériel d'un autre pays fournissant des contingents, et veiller à ce que cette formation se poursuive afin que les contingents qui assurent la relève soient déjà familiarisés avec le matériel sur le terrain.

b) *Amélioration de l'efficacité de la composante militaire des opérations de maintien de la paix et des résultats obtenus*. La Division militaire a tiré profit d'une évaluation ponctuelle des missions de maintien de la paix visant à ce que leur composante militaire soit configurée au mieux et ait une interaction optimale avec les autres composantes. Les efforts de coordination qui se poursuivent avec les partenaires des opérations de maintien de la paix ont été fructueux, comme en témoignent l'aide apportée par l'Union européenne à la République démocratique du Congo lors des élections dans ce pays et le déploiement rapide de contingents de pays européens au sein de la FINUL. L'évaluation susmentionnée ne prévoit pas de suivi, lequel permettrait de veiller à l'application des recommandations et à la diffusion systématique des enseignements tirés. Le poste que la Division militaire avait demandé à cette fin dans le budget du compte d'appui pour l'exercice 2007/08 n'a pas été approuvé et la fonction d'évaluation a été transférée à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix.

Sous-programme 4
Police civile

5.6 a) *Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place les opérations de maintien de la paix et les autres opérations approuvées par le Conseil de sécurité*. Les départements sont parvenus à réduire le temps nécessaire au déploiement initial des unités de police, qui a été ramené de 90 jours en 2003/04 à 45 jours en 2004/05, puis à 30 jours en 2006/07, après l'adoption du mandat du Conseil de sécurité. Soucieux de renforcer la capacité de déploiement rapide des unités de police, le Département des opérations de maintien de la paix a proposé à l'Assemblée générale de créer une force de police permanente (plan de travail du département révisé en 2005). En juillet 2007, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a chargé la force de police permanente d'organiser le déploiement des unités de police de la MINURCAT, et une équipe a donc été dépêchée auprès de la Mission en octobre 2007 pour mettre sur pied la première

opération de ce type. Il faudra peut-être prévoir un dispositif analogue pour réduire le temps nécessaire au déploiement des unités de police constituées. À cette fin, le Département des opérations de maintien de la paix encourage les États Membres à apporter aide et soutien aux pays fournisseurs d'effectifs de police dans les domaines de la logistique et de la formation des unités de police constituées.

b) *Amélioration de l'efficacité de la composante police civile des opérations de maintien de la paix et des résultats obtenus*. Au cours de la période considérée, les directives sur le recensement et l'identification de fonctionnaires de la police ont été entérinées par le Département des opérations de maintien de la paix et envoyées aux missions sur le terrain pour qu'elles les appliquent. Les officiers traitants de la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix et le bureau du Conseiller pour les questions de police se sont rendus dans 14 missions. Des séances d'orientation et d'information préalables au déploiement et postérieures à l'affectation ont été organisées à l'intention des chefs de la police civile dans 10 missions de maintien de la paix. Des instructions permanentes ont été élaborées et adoptées en matière d'assurance de la qualité à l'intention de la composante police des Nations Unies pour les opérations sur le terrain. Les directives à l'intention des commissaires de police ont été mises à jour pour 16 missions de maintien de la paix et 2 missions politiques spéciales. Des visites ont été effectuées dans les pays fournissant des effectifs de police par l'équipe d'aide à la sélection du personnel de police civile et l'équipe de sélection des unités de police constituées, ce qui a permis l'évaluation de 5 054 membres de la police. Des rapports sur 25 visites ont été présentés aux pays qui fournissent du personnel de police : ces rapports étaient assortis de recommandations visant à améliorer les mécanismes de sélection, de recrutement et de formation.

Sous-programme 5
Coordination de la lutte antimines

5.7 a) *Efficience et efficacité accrues des opérations antimines*. La stratégie interinstitutions pour la lutte antimines des Nations Unies couvrant la période 2006-2010 qui a été approuvée comporte quatre objectifs stratégiques, visant à débarrasser le monde de la menace des mines et des restes explosifs de guerre. Le nombre total de victimes a diminué au sein de la FINUL, de la MINUS et de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). Des plans de transition en vue du transfert des responsabilités de l'ONU dans ce domaine ont été élaborés ou approuvés à la FINUL et à la MINUS. Les évaluations du Népal et de la Somalie ont permis d'élaborer de solides projets d'assistance de l'ONU, notamment des projets de renforcement des capacités en prévision d'un transfert. Toutefois, la MONUC n'est toujours pas dotée de systèmes de surveillance fiables à la MONUC permettant de déterminer le nombre de victimes.

b) *Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place les opérations de maintien de la paix et les autres opérations approuvées par le Conseil de sécurité*. Le Cadre de planification de la lutte antimines et d'intervention rapide des Nations Unies a été appliqué en Guinée-Bissau et au Liban. Une mission d'établissement des faits du Service de la lutte antimines de l'ONU a été dépêchée en Guinée-Bissau trois jours après la cessation des hostilités. Le dispositif d'intervention rapide au Liban a permis de déployer du matériel sur le terrain quelques jours après la cessation des hostilités et a été renforcé dans les 14 jours qui ont suivi. Les mécanismes de coordination avaient été renforcés avant la cessation

des hostilités. L'opération antimines au Liban est pressentie pour le Prix ONU 21. Les opérations de déploiement de matériel de déminage en Guinée-Bissau ont été ralenties par l'incapacité des mécanismes de l'ONU de fournir les ressources nécessaires (don du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires) et par l'indifférence des donateurs.

c) *Amélioration de la coordination des interventions des Nations Unies face aux dangers posés par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre grâce à la définition d'orientations stratégiques, l'organisation de campagnes d'information et la mobilisation de ressources*. Le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines a défini une stratégie et a notamment élaboré et diffusé des indicateurs pour l'ensemble des indicateurs bruts. Des ressources ont été mobilisées à un rythme record dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale, et un groupe de travail a été créé pour veiller à distribuer les ressources aux différents organes des Nations Unies, en fonction des priorités. Dans plusieurs cas, les indicateurs de base pour la stratégie ont besoin d'être renforcés ou bien des ressources supplémentaires doivent leur être allouées.

Missions de maintien de la paix
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

5.8 *En cas de non-respect de ses résolutions, communication rapide de l'information pertinente au Conseil de sécurité*. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a continué de rendre compte de la situation dans la zone relevant de sa responsabilité au Siège directement, ou par l'intermédiaire de la FINUL et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD). Au cours de la période considérée, tous les rapports ont été présentés dans les délais prescrits. Le transfert des activités de contrôle du Groupe d'observateurs au Liban et du Groupe d'observateurs au Golan, à la FINUL et à la FNUOD, respectivement, sous le contrôle opérationnel de ces entités, confère à l'ONUST un rôle unique pour ce qui est de l'établissement des rapports. Sa contribution aux rapports établis par la FINUL et la FNUOD a été considérable et fait donc partie de ses réalisations. L'Organisme a assuré en outre une liaison quotidienne et des contacts en Égypte par l'intermédiaire du Groupe d'observateurs dans ce pays, au Liban, par le biais du Bureau de liaison des Nations Unies à Beyrouth, et en République arabe syrienne grâce au Détachement d'observateurs à Damas.

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

5.9 a) *Présence d'observateurs militaires des Nations Unies dans les postes opérationnels du Groupe sur le terrain de part et d'autre de la Ligne de contrôle, afin de surveiller les violations du cessez-le-feu*. Le maintien du cessez-le-feu au Jammu et Cachemire, et l'évolution de la situation dans la région ont fait l'objet de 730 rapports quotidiens, 104 rapports hebdomadaires et 24 rapports mensuels.

b) *Patrouilles, inspections et enquêtes efficaces et efficientes sur les violations du cessez-le-feu*. Les activités sur le terrain (enquêtes, reconnaissance des routes, postes d'observation, visites et réception de pétition) ont été exécutées conformément aux instructions permanentes.

Chapitre 6
Utilisations pacifiques de l'espace

Principaux résultats obtenus

Les activités qui visent à mieux faire prendre conscience de l'importance du droit de l'espace et des politiques relatives à l'espace et à renforcer les capacités dans ce domaine, chez les décideurs et responsables de l'exécution des programmes dans les organismes publics, les organes législatifs et les administrations chargées de délivrer les licences aussi bien dans les États qui ont des activités spatiales que dans ceux qui n'en ont pas, ont favorisé une meilleure compréhension du régime juridique qui régit les activités spatiales. De ce fait, 11 nouveaux pays ont ratifié les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. La poursuite de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a permis d'établir le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence et le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (voir résolution 61/110). Mille quatre cents participants des pays en développement ont participé à des activités visant à renforcer les capacités, ce qui leur a permis de se familiariser avec les possibilités qu'offre l'espace pour parvenir à un développement durable. De solides partenariats ont été forgés avec une cinquantaine d'entités gouvernementales et non gouvernementales et d'agences spatiales.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Faute de ressources financières suffisantes, il n'a pas été possible de répondre à la demande croissante de services consultatifs dans le domaine du droit de l'espace et des politiques relatives à l'espace. Les difficultés rencontrées lors des échanges de lettres ou de la signature des accords nécessaires avec le pays hôte avant l'organisation d'une activité en dehors des lieux d'affectation permanents de l'ONU ont également entravé la fourniture de l'aide demandée.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 99 % des 385 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du budget-programme 2006-2007 : A/60/6 (Sect. 6).

Réalisations

6. a) *Plus grande adhésion de la communauté internationale au régime juridique international institué par l'ONU pour régir les activités extra-atmosphériques*. Les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation menées dans le domaine du droit international de l'espace ont suscité les

ratifications suivantes : le Luxembourg a ratifié le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autre corps célestes; la Turquie a ratifié l'Accord sur le sauvetage des astronautes; l'Algérie, la Turquie et la Slovaquie ont ratifié la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux; le Brésil, le Liban et l'Algérie ont ratifié la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique; le Liban a ratifié l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes; et le Monténégro a signalé qu'il continuait d'être partie à la Convention sur la responsabilité internationale et à la Convention sur l'immatriculation. Ces mesures portent à 346 le nombre total de ratifications et de déclarations de gouvernements et d'organisations internationales, l'objectif de 336 étant ainsi dépassé. En outre, plus de 200 responsables gouvernementaux, décideurs d'instituts de recherche spatiale et d'éducateurs ont renforcé les capacités dans le domaine du droit de l'espace et des politiques relatives à l'espace.

b) *Aide accrue aux pays en développement pour ce qui est de l'application des techniques spatiales aux domaines prioritaires de développement durable, tels que définis par le Sommet mondial sur le développement durable.* Afin de mieux aider les pays en développement à appliquer les techniques spatiales, le sous-programme a redoublé d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ce qui a permis d'établir le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (voir résolution 61/110 de l'Assemblée générale), qui offre un accès universel à tous les types d'information d'origine spatiale et de services liés à la gestion des catastrophes, ainsi que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (voir résolution 61/111), qui encourage la coopération sur les questions liées aux services civils de positionnement, de navigation, de mesure du temps par satellite et aux services de valeur ajoutée. L'Office a également forgé des partenariats avec 50 entités gouvernementales et non gouvernementales, des agences spatiales et d'autres instituts de recherche spatiale dans le cadre de ses efforts de renforcement des capacités. Dix-neuf activités visant à promouvoir la coopération internationale dans l'application de la science et de la technologie spatiale ont permis de renforcer les capacités de 1 443 participants de pays en développement, représentant quatre régions différentes. Compte tenu de l'importance accordée aux changements climatiques en 2007, le sous-programme tient compte en outre de la nécessité d'adopter une stratégie plus systématique dans ce domaine au cours du prochain exercice biennal, en vue de promouvoir l'utilisation de la technologie spatiale et de ses applications lors de l'évaluation des questions liées aux changements climatiques et de leurs effets sur la planète Terre.

c) *Renforcement des mécanismes mis en place dans un nombre accru de pays afin de coordonner leurs politiques et activités spatiales.* Les efforts déployés dans le cadre du sous-programme pour fournir une assistance multidisciplinaire aux États Membres visant à renforcer la coordination de leurs politiques et activités spatiales à l'échelon national ont été fructueux. Deux États Membres ont établi des mécanismes nationaux de coordination : en 2006, la Colombie a créé une commission de l'espace (Comisión Colombiana del Espacio) et, en 2007, la République bolivarienne du Venezuela a créé sa propre agence spatiale (Agencia

Bolivariana para Actividad des Espaciales). Pour sa part, l'Équateur a constitué un secrétariat provisoire chargé de mettre en œuvre le plan d'action de la cinquième conférence des Amériques tenue en juillet 2006, qui vise à optimiser la coordination au niveau régional des activités liées aux applications des techniques spatiales dans les domaines d'intérêt commun pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Chapitre 8
Affaires juridiques

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires juridiques (ci-après dénommé le « Bureau ») a continué à fournir des avis juridiques aux principaux organes sur des questions concernant la paix et la sécurité internationales, la justice transitionnelle et les droits de l'homme, par exemple, donné des conseils concernant la mise sur pied d'opérations de maintien de la paix complexes et multidimensionnelles et fourni des avis et un soutien important quant aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et des tribunaux pénaux internationaux créés sous son égide. Il a travaillé également à la création du Tribunal spécial pour le Liban. Il a réduit au minimum les obligations juridiques de l'Organisation, notamment en ramenant à environ 2,8 millions de dollars, le montant des indemnités demandées, qui était de 13,3 millions de dollars. En appuyant les organes compétents, notamment la Commission du droit international, le Bureau a réalisé des progrès en matière de formulation des instruments juridiques. Le nombre d'États ayant adhéré à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à ses accords d'applications s'est accru, ce qui se traduit par une plus grande uniformité et cohérence dans l'application des instruments. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a mis au point deux nouveaux textes importants; 86 nouvelles décisions judiciaires ou arbitrales ont été rendues sur la base de textes de la CNUDCI et 42 nouvelles formalités conventionnelles et incorporation dans le droit interne de textes de la CNUDCI ont été signalés. Quatre-vingt-quatorze États, qui ont accompli 167 formalités conventionnelles, ont participé à deux manifestations conventionnelles annuelles qui ont porté, respectivement, sur les migrations internationales et le développement, et sur la participation universelle aux traités et leur application par les États.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Les activités du Bureau des affaires juridiques dépendent dans une mesure considérable des besoins de ses clients. Autrement dit, les priorités du Bureau sont largement tributaires de facteurs qu'il ne maîtrise pas. Ainsi, une demande accrue d'avis juridiques, imputable à un ou plusieurs de ces facteurs imprévus, risque de solliciter à l'extrême les ressources du Bureau et de grever ses possibilités de donner des avis en temps utile. La réalisation des objectifs dépend de la mise à disposition de ressources suffisantes.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susvisés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 86 % des 2 239 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de programme pour 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 8)].

Sous-programme 1
Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble

8.1 *Fourniture en temps voulu de conseils juridiques de qualité qui facilitent le fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU*. Malgré une demande qui va toujours croissant, le Bureau des affaires juridiques a continué de répondre en temps voulu aux avis qu'on attendait de lui touchant une vaste gamme de questions, en attribuant à chacune d'elles un rang de priorité tenant compte de son importance et de son urgence. Plus de 5 000 demandes d'avis ont été reçues et ont trouvé, pour la plupart, une réponse dans le délai imparti de quatre à cinq jours. L'exactitude et la clarté des avis fournis par le Bureau n'ont pas posé de problèmes. Durant l'exercice biennal, le Bureau a facilité le fonctionnement des organes principaux et subsidiaires et fourni des avis délicats et complexes au Conseil de sécurité et à différents services du Secrétariat sur des questions concernant la paix et la sécurité internationales, la justice transitionnelle et les droits de l'homme. Le Bureau a donné des conseils quant à la mise sur pied d'opérations de maintien de la paix qui étaient complexes et multidimensionnelles, notamment la MINUS, la MINUT et la FINUL II, ainsi qu'à la dissolution de la Mission des Nations Unies au Kosovo. Il a également fourni des avis juridiques au jour le jour au Département des opérations de main tien de la paix et au Département des affaires politiques concernant des opérations en cours dans le domaine du maintien de la paix. Le Bureau s'est employé activement à créer le Tribunal spécial pour le Liban et a continué de fournir des avis aux tribunaux spéciaux [pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, respectivement], au Tribunal spécial pour la Sierra Leone et au Tribunal chargé de juger les responsables Khmers rouges. Il a aussi donné des conseils concernant la création éventuelle d'une commission vérité et réconciliation et d'un tribunal spécial pour le Burundi, ainsi que l'application de l'Accord régissant les relations entre l'ONU et la Cour pénale internationale. Le Bureau a continué de protéger et de promouvoir les privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel et il a facilité la conclusion de plus de 100 accords concernant des conférences et ateliers organisés par l'ONU, ainsi que d'accords portant sur le fonctionnement du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le tout dans les limites de temps prévues.

Sous-programme 2
Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

8.2 a) *Pleine protection des intérêts juridiques de l'Organisation et réduction, dans toute la mesure du possible, du nombre de litiges et autres problèmes juridiques*. Durant l'exercice biennal, le Bureau des affaires juridiques a fait en sorte que les privilèges et immunités de l'Organisation et ses biens, ses avoirs et son personnel soient pleinement respectés. Dans toutes les procédures judiciaires dans lesquelles l'ONU ou des membres de son personnel étaient engagés et où l'immunité avait été garantie, le Bureau a su faire respecter l'immunité de juridiction reconnue à l'Organisation. Pour ce qui est des centaines de contrats et autres accords commerciaux que le Bureau avait été chargé d'élaborer ou d'examiner en ce qui concerne les activités opérationnelles de l'Organisation, le Bureau a veillé à ce que tous ces contrats et accords respectent les privilèges et immunités de l'Organisation. De plus, lorsqu'il s'est agi de mettre au point ou d'améliorer des arrangements contractuels pour les opérations bancaires et les activités financières connexes de l'Organisation et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (par exemple, en ce qui concerne les arrangements de garde pour les fonds et avoirs), le Bureau a veillé avec succès à ce que tous ces services bancaires et financiers s'appuient sur des contrats respectant pleinement les privilèges, immunités, protections et exonération dont bénéficient les avoirs de l'Organisation. Le Bureau a aussi aidé à s'assurer que la création et le fonctionnement de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats, tout comme les enquêtes et poursuites engagées comme suite à des allégations de fraude dans ce domaine, respectent le statut, les privilèges et les immunités de l'Organisation. Durant l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de cas dans lesquels les droits de l'Organisation n'étaient pas protégés a diminué. Le Bureau a rendu des services juridiques dans 312 affaires; la responsabilité de l'Organisation a été établie et réglée à son avantage dans 73 de ces affaires, contre un objectif de 100 affaires. Enfin, le Bureau a maximisé la protection des droits de l'Organisation et réduit au minimum les obligations juridiques de celle-ci, ce qui a permis de réduire autant que possible les différends nés des arrangements commerciaux conclus par l'Organisation (dans ces accords, la part des seules activités d'achat dépasse chaque année un montant de plus de 2 milliards de dollars).

b) *Réduction, dans toutes la mesure du possible, des obligations juridiques de l'Organisation*. Le Bureau des affaires juridiques a aidé à réduire la responsabilité effective de l'Organisation à hauteur de 78 % dans des plaintes formées contre elle et ayant abouti, le montant total alloué à ce titre ayant été ramené à un peu plus de 2,8 millions de dollars sur un montant total demandé de 13,3 millions (cela signifie que la responsabilité effective de l'Organisation au titre de plaintes découlant de ses activités a été ramenée à moins de 22 % des montants demandés initialement par les différents requérants). En outre, il a aidé l'Organisation à faire l'économie non négligeable des coûts et dépens liés à des demandes en parvenant rapidement à régler à l'amiable des demandes sans avoir à passer par un arbitrage. Le Bureau a également aidé l'Organisation à recouvrer un montant supérieur à 850 000 dollars au titre de prétentions juridiques ou de remboursement de sommes excédentaires durant l'exercice biennal. Enfin, dans plus de deux tiers des recours dont le Tribunal administratif était saisi en vertu de son statut, le Bureau a défendu avec succès la position juridique du Secrétaire général

concernant les clauses et conditions régissant l'engagement et le contrat des fonctionnaires.

Sous-programme 3
Développement progressif et codification du droit international

8.3 a) *Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques*. Le Bureau des affaires juridiques a mené des recherches et rassemblé de la documentation pour la Commission du droit international et ses rapporteurs spéciaux sur 12 sujets et appuyé le travail de cinq comités spéciaux, notamment le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne un tiers des instruments en voie d'élaboration, un nombre important d'instruments ayant été mis au point définitivement durant l'exercice biennal concernant la protection diplomatique, les actes unilatéraux des États et la répartition des pertes. Plusieurs autres instruments se trouvaient à un stade avancé d'élaboration à la fin de 2007, notamment le projet d'articles sur le droit des aquifères transfrontières, le projet d'articles sur la responsabilité des organisations internationale, et le projet de directives concernant les réserves aux traités. Des progrès considérables ont été réalisés sur la voie de la conclusion d'une convention globale de lutte contre le terrorisme international.

b) *Meilleures connaissance et compréhension du droit international*. Durant l'exercice biennal, le Bureau a organisé deux séminaires de droit international et deux programmes de bourses dans le domaine du droit international auxquels 77 personnes provenant de pays en développement et d'économies en transition ont participé. La demande de formation en droit international émanant des pays en développement est en hausse, quelque 600 demandes étant parvenues en 2006-2007 pour les 38 bourses annoncées dans le cadre du Programme de bourses dans le domaine du droit international à La Haye, mais le manque de ressources et la faiblesse du dollar des États-Unis expliquent que le nombre total de boursiers admis a été inférieur aux 48 admissions de l'exercice biennal 2004-2005. De plus, le Bureau s'efforce de redonner de la vitalité à la Bibliothèque audiovisuelle de droit international via l'Internet pour dispenser une formation complémentaire en droit international et a entrepris de répondre à la demande croissante de dissémination de documents de droit international en rénovant sept sites Web et en en créant quatre nouveaux. Il a également ramené de cinq ans à moins de six mois le temps requis pour faire paraître ses publications juridiques, ce qui ne peut qu'en accroître l'actualité et la pertinence.

Sous-programme 4
Droit de la mer et des affaires maritimes

8.4 a) *Application plus uniforme et plus cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des accords d'application*. Le Bureau a contribué à rendre plus uniforme et plus cohérente l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des accords connexes en fournissant une assistance plus efficace aux réunions des organes de l'ONU et de la Convention chargés de l'application de ces instruments et en publiant des rapports exhaustifs et d'autres publications. De ce fait, le nombre d'États parties à la Convention et aux accords est passé de 321 en 2005 à 353 en 2007. On a noté aussi un accroissement du nombre d'États participant aux réunions du Processus consultatif officieux, qui est passé de

90 en 2005 à 104 en 2007. Les résultats mesurés par les deux indicateurs ont dépassé les objectifs prévus pour l'exercice biennal.

b) *Augmentation des possibilités pour les États de tirer parti des mers et des océans conformément à la Convention*. Le Bureau a aidé la Commission des limites du plateau continental en lui fournissant le soutien d'un système d'information géographique et de laboratoires, des logiciels et autres aides juridiques et logistiques requises pour examiner les demandes faites par les États soucieux d'affirmer leurs droits souverains sur toute l'étendue de leur plateau continental et les ressources naturelles qu'il renferme. Le Bureau a organisé des sessions de formation et autres activités de renforcement des capacités à l'intention des États concernant le plateau continental, l'élaboration des demandes à présenter à la Commission des limites du plateau continental, les zones marines protégées, et les approches écosystémiques de la gestion des océans. À la fin de 2007, il avait organisé six programmes de formation à l'intention de 225 participants de 52 États (ce qui marque un progrès par rapport aux trois programmes de formation qui avaient réuni 117 participants de 38 États à la fin de 2005). Le nombre total de demandes adressées à la Commission est passé de deux lors du dernier exercice biennal à neuf en 2006-2007. Quelque 48 autres États ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de présenter une demande à la Commission. Le Bureau a offert deux bourses de recherche provenant du programme de bourses Hamilton Shirley Amerasinghe, et des participants de 19 pays ont bénéficié de 21 autres bourses offertes par l'intermédiaire de l'ONU.

c) *Coopération accrue des organisations intergouvernementales aux travaux du Processus consultatif officieux ouverts à tous sur les océans et le droit de la mer*. La coopération des organisations intergouvernementales aux travaux du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer a continué de se développer durant l'exercice biennal. Le nombre d'entre elles qui participent aux travaux du Processus consultatif est passé à 18 en 2007 (contre 15 en 2005) et le nombre de leurs contributions au rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer a continué d'être élevé (33 contributions par rapport). Par ailleurs, le nombre d'organisations intergouvernementales participant activement aux discussions durant les réunions du Processus consultatif a augmenté, passant de 15 en 2005 à 18 en 2007.

Sous-programme 5
Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

8.5 a) *Contribution à la modernisation des pratiques commerciales et réduction des incertitudes et obstacles juridiques résultant de l'inadéquation et de la disparité des lois*. En encourageant l'adoption et l'utilisation des textes les plus récents élaborés par la CNUDCI, le Bureau des affaires juridiques a continué de contribuer à la modernisation des pratiques commerciales et à la réduction des incertitudes et obstacles juridiques résultant de l'inadéquation et de la disparité des lois. Durant l'exercice biennal, le nombre de décisions législatives fondées sur les textes de la CNUDCI a augmenté. Ainsi, il est passé à 42 de ces décisions. Le nombre de décisions judiciaires fondées sur ces textes (cela atteste l'utilisation pratique des textes de la CNUDCI dans les transactions commerciales) a augmenté, lui aussi, durant l'exercice biennal, 86 nouvelles décisions judiciaires ou arbitrales ayant été signalées.

b) *Contributions à une meilleure compréhension des questions de droit commercial international et plus grand respect des normes de la CNUDCI*. Le nombre de publications consacrées aux travaux de la CNUDCI est passé de 332 durant l'exercice biennal écoulé à 540 en 2006-2007. Le nombre de visiteurs qui ont consulté le site Web de la CNUDCI a augmenté considérablement durant l'exercice biennal, ce qui atteste le grand intérêt que suscitent les textes de la Commission. Le site de la CNUDCI, qui a été entièrement repensé, fournit des informations détaillées sur les travaux de la Commission et de ses groupes de travail, ainsi que sur les textes de la Commission et leur interprétation. Il a accueilli 1,8 million de visiteurs en 2006-2007 (contre 401 500 en 2004-2005). Il est désormais consultable dans les six langues officielles de l'ONU et l'on observe un intérêt croissant des visiteurs pour les pages rédigées dans une langue autre que l'anglais (soit, actuellement, plus de 60 % de l'ensemble des visites).

c) *Meilleure coordination et coopération entre les organisations internationales s'occupant de droit commercial international*. Durant l'exercice biennal, le Bureau des affaires juridiques a continué d'organiser des réunions de coordination et de consultation à l'intention des organisations internationales, auxquelles il a participé, et il a mené des recherches et élaboré des matériaux d'information à cet effet. Il en est résulté un surcroît de sensibilisation aux programmes et activités des organisations internationales intéressées, ce qui a facilité l'identification des domaines d'intérêt mutuel et des occasions de renforcer la coordination et la coopération entre les organisations internationales et contribué à réduire les doubles emplois et chevauchements.

Sous-programme 6
Garde, enregistrement et publication des traités

8.6 a) *Meilleur accès aux traités déposés auprès du Secrétaire général, y compris les éléments d'information concernant leur état, et aux traités enregistrés auprès du Secrétariat*. Durant l'exercice biennal 2006-2007, 94 États ont participé à deux manifestations conventionnelles annuelles portant respectivement sur le thème des migrations internationales et du développement, et celui de la participation universelle aux traités et de leur application par les États. Au total, 167 formalités conventionnelles ont été accomplies durant ces manifestations. De plus, la sensibilisation au cadre institué par les traités multilatéraux a été renforcée par 10 séminaires de formation de renforcement des capacités, soit 6 séminaires organisés au Siège et 4 séminaires régionaux organisés respectivement en Afrique, dans les îles du Pacifique et les États de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en Asie centrale et dans le Caucase, et dans la région des Balkans. Ces séminaires ont réuni 482 participants. En outre, 12 nouveaux traités ont été déposés auprès du Secrétaire général en 2006-2007, ce qui porte à 539 le nombre total de traités déposés auprès du Secrétaire général; plus de 2 800 formalités ont été traitées en ce qui concerne ces 539 traités; plus de 3 000 traités et plus de 2 700 formalités conventionnelles ultérieures ont été enregistrés auprès du Secrétariat. Sur les 76 volumes du Recueil des Traités des Nations Unies qui devaient être publiés, seuls 12 ne l'avaient pas été à la fin de 2007, mais ils se trouvaient au stade final de la réalisation. Le Recueil des Traités consultable sur l'Internet a été consulté à raison de plus de 400 000 pages par mois en moyenne.

b) *Promotion d'une plus large participation des États au cadre institué par les traités multilatéraux*. Le Bureau des affaires juridiques a facilité la participation

des États au cadre institué par les traités multilatéraux en organisant des manifestations conventionnelles annuelles de haut niveau à partir de 2000. Au total, 94 ont participé à de telles manifestations en 2006 et 2007, et il en est résulté 167 formalités conventionnelles accomplies par rapport aux 73 traités qui ont été déposés auprès du Secrétaire général.

c) *Meilleure connaissance et compréhension, par les États Membres, des aspects technique et juridique de la participation au cadre institué par les traités multilatéraux et de l'enregistrement des traités auprès du Secrétariat*. Dans leur grande majorité, les demandes relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général et aux traités enregistrés auprès du Secrétariat conformément à l'Article 102 de la Charte ont été faites correctement. Le mérite en revient au Bureau des affaires juridiques et aux efforts qu'il a déployés, notamment en adressant des communications chaque année aux missions permanentes sur ces questions, en organisant des sessions de formation sur le renforcement des capacités, en fournissant de telles informations sur le site Internet consacré au Recueil des Traités des Nations Unies, en diffusant des publications et en maintenant des contacts réguliers avec les missions permanentes. Moins de 5 % de l'ensemble de ces demandes relatives au dépôt et à l'enregistrement de traités ont présenté des insuffisances. Durant l'exercice biennal, le Bureau a répondu à 1 286 demandes d'avis concernant le dépôt et à 194 demandes concernant l'enregistrement, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux 938 demandes reçues durant l'exercice biennal écoulé.

d) *Plus grand respect du cadre institué par les traités et renforcement de la primauté du droit à l'échelon international*. Le Bureau reçoit régulièrement des manifestations de satisfaction de la part d'usagers sous la forme de courriels et, parfois, de lettres officielles en ce qui concerne les avis juridiques fournis en matière de dépôt et d'enregistrement et sur les autres activités du Bureau. Celui-ci a reçu habituellement des encouragements, en ce qui concerne ses sessions de formation au renforcement des capacités, de la part des participants qui ont répondu à des questionnaires.

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

Principaux résultats obtenus

Le Département des affaires économiques et sociales, en tant qu'organe au service des États Membres et travaillant en partenariat avec un large éventail d'acteurs, notamment la société civile et de nombreuses entités du système des Nations Unies, a exécuté le programme de l'ONU en matière de développement pour l'exercice biennal 2006-2007. Le premier examen ministériel annuel (Genève, juillet 2007) du Conseil économique et social a appelé à un engagement plus responsable dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Le soutien considérable apporté au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et de développement, tenu à New York (2006), ainsi qu'au Forum mondial sur la migration et le

développement, tenu à Bruxelles (2007) a permis l'adoption d'approches plus cohérentes et l'identification de nouveaux instruments et des pratiques optimales. Le programme a réussi à faciliter les processus intergouvernementaux qui ont abouti à l'adoption de trois accords historiques : la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) et l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (2007). L'examen triennal complet des activités opérationnelles du programme effectué en 2007 a contribué à la cohérence à l'échelle du système; il servira de ligne directrice aux activités de coopération pour le développement menées par le système des Nations Unies à partir de 2008 jusqu'en 2010. Le programme s'est également attaché à mettre sur pied un système statistique unifié des Nations Unies et a orienté les efforts du système en vue d'établir une base de données annuelles sur les indicateurs concernant les objectifs du Millénaire, d'une importance capitale pour progresser en matière de suivi et pour renforcer les responsabilités au niveau de l'exécution. Le programme a également appuyé les efforts interinstitutionnels en rapport avec le changement climatique ainsi que la réunion de haut niveau sur les changements climatiques (2007). En tant qu'animateur du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Chef du programme a opéré d'importantes avancées dans la coordination des contributions apportées par des entités membres aux processus intergouvernementaux et rendu plus efficaces leurs consultations sur les questions de fond, la planification des programmes et l'établissement des budgets. Le programme a assisté le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général, notamment pendant la période de transition consécutive à leur nomination, en leur donnant des conseils, des notes de politique générale, des documents de mise au courant, des projets de déclaration et des éléments de discussion sur des questions économiques, sociales et environnementales.

Problèmes rencontrés et objectifs non atteints

Pendant l'exercice biennal 2006-2007, le programme a rencontré un certain nombre de problèmes; il a dû notamment soutenir la mise en œuvre des nouvelles fonctions assignées par le Sommet mondial de 2005. Le fait de devoir assumer de nouvelles charges et responsabilités considérables sans bénéficier d'un apport de ressources concomitant l'a empêché d'apporter un soutien efficace aux États Membres.

Taux d'exécution des produits

Les résultats indiqués ci-dessus sont fondés sur l'exécution de 91 % des 3 468 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont décrits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 9)].

Direction exécutive et administration

9.1 a) *Gestion efficace du programme de travail grâce à un appui suffisant en personnel et en ressources financières.* Le Département des affaires économiques et sociales a poursuivi ses efforts pour réduire son taux de vacance, lequel s'est établi à 4,8 % pendant la période biennale, contre 6,7 % pour 2004-2005. Il s'est également attaché à améliorer le recrutement et l'affectation en temps voulu de personnel. Le délai de sélection moyen a été ramené à 161 jours (contre 176 lors de la précédente période biennale). Le Département a atteint un taux d'exécution global des produits de 92 %. Le taux d'exécution financière a été de 96,1 %.

b) *Sensibilisation accrue des États Membres, de la société civile et des autres acteurs de premier plan dans le domaine de la coopération internationale pour le développement aux activités et aux capacités du Département des affaires économiques et sociales.* Le Département des affaires économiques et sociales utilise Internet comme principal moyen de communication et de sensibilisation à l'échelle mondiale. En 2006-2007, les sites Web du Département avaient reçu 33,5 millions de visites, soit une augmentation de 32 % par rapport à 2004-2005, les augmentations les plus importantes étant observées dans les domaines de l'administration publique et des statistiques, suivis du développement durable et des questions relatives à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme.

c) *Renforcement de la cohérence des politiques consacrées à la gestion des activités économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.* Pendant la période biennale, le Département des affaires économiques et sociales a beaucoup utilisé la technologie de la vidéoconférence et tenu plus de 100 vidéoconférences visant à encourager la collaboration avec d'autres entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Le Département est le chef de file pour 7 des 11 groupes thématiques du Comité exécutif et a conduit, en moyenne, 6 consultations par groupe pour la préparation du cadre stratégique et du budget-programme. Ce travail a permis de s'assurer qu'il n'y avait pas de double emploi au niveau des produits. Le Département a collaboré avec d'autres entités des Nations Unies à la préparation d'un certain nombre de rapports, notamment ses rapports phares, dont celui intitulé *Situation et perspectives de l'économie mondiale* et l'autre sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Sous-programme 1
Appui au Conseil économique et social et coordination

9.2 a) *Rôle renforcé de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social au stade de l'élaboration des politiques destinées à encourager l'émergence d'un consensus mondial sur les grandes questions liées au développement, notamment les activités opérationnelles en faveur du développement*. En 2006-2007, le Département des affaires économiques et sociales a continué de se concentrer sur le soutien à apporter à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour favoriser un consensus global sur les grandes questions du développement. Au moins six résolutions fondamentales de l'Assemblée et du Conseil et déclarations ministérielles adoptées en 2006-2007 comportaient des principes identifiables et des mesures concrètes sur de grandes questions liées au développement. Ainsi, la résolution 2006/44 du Conseil sur le suivi intégré des conférences mondiales a remplacé les diverses réunions conjointes des bureaux par une réunion des présidents des commissions fonctionnelles et du Conseil afin d'améliorer la

cohérence entre ces organes. En 2007, la Déclaration ministérielle sur l'éradication de la pauvreté et de la faim a adopté un cadre global d'action devant permettre aux acteurs de réaliser l'objectif du Millénaire 1. Pendant l'exercice biennal, davantage de résolutions orientées vers l'action ont été adoptées. Ainsi, dans sa résolution 62/208, l'Assemblée sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles a entériné des mesures concrètes et suffisantes pour permettre aux activités opérationnelles des Nations Unies d'être davantage en adéquation avec les réformes en cours.

b) *Renforcement du rôle d'orientation que joue le Conseil économique et social en matière de coordination de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet sous les auspices de l'ONU lors des réunions avec des institutions financières et commerciales internationales auxquelles il participe et grâce à la mobilisation de la société civile en faveur des objectifs socioéconomiques énoncés dans la Déclaration du Millénaire.* Pendant l'exercice biennal, le Département des affaires économiques et sociales a continué de renforcer le rôle du Conseil économique et social dans l'orientation de la mise en œuvre coordonnée des principaux objectifs du développement. La participation des institutions financières et commerciales internationales aux réunions du Conseil s'est renforcée : en 2006-2007, la Banque mondiale a participé à 27 réunions du Conseil (contre 21 en 2004-2005), et le FMI à 12 réunions (contre 8 en 2004-2005). On observe également une participation croissante des ministres au Dialogue de haut niveau sur les politiques avec les institutions commerciales et financières internationales. Le nombre des ministres présents est passé de 15 en 2004 à 33 en 2007.

c) *Renforcement du rôle joué par le Conseil économique et social dans la reconstruction et le développement après les conflits et de l'interaction avec le Conseil de sécurité, comme prescrit par le Conseil économique et social.* Pendant l'exercice biennal, le Département des affaires économiques et sociales a continué de soutenir la participation du Conseil économique et social à des activités concernant des aspects des conflits touchant au développement. Au cours de ce même exercice, le Conseil a parrainé un événement qui a eu lieu pendant la session de fond de 2007, à savoir un débat d'experts sur de tels aspects. Outre, les groupes consultatifs ad hoc pour les pays africains sortant d'un conflit (Guinée-Bissau et Burundi) et pour Haïti ont intensifié leur rôle et conféré une plus grande visibilité au Conseil dans le domaine de la reconstruction et du développement après un conflit, en veillant à ce que l'assistance de la communauté internationale soit suffisante, cohérente, bien coordonnée et efficace.

d) *Appui accru au Comité chargé des organisations non gouvernementales et renforcement des capacités des organisations non gouvernementales grâce à la constitution de réseaux par le truchement du Réseau régional informel ONU et organisations non gouvernementales.* Pendant l'exercice biennal, le nombre de demandes d'accréditation complètes et conformes reçues par le Département des affaires économiques et sociales de la part d'organisations non gouvernementales, a augmenté. En 2006-2007, 516 demandes ont été reçues au total (contre 126 en 2004-2005). La contribution des organisations non gouvernementales aux activités du Conseil s'est accrue. Ainsi, 29 organisations non gouvernementales ont participé au Salon de l'innovation dans le cadre de l'Examen ministériel annuel de 2007, où étaient exposés certains produits et projets novateurs dans le but de mettre en vedette les efforts tendant à éradiquer la pauvreté et de la faim. Le Département des

affaires économiques et sociales a également encouragé les organisations non gouvernementales à partager leurs pratiques optimales fondées sur des méthodes novatrices et économiquement rationnelles. Ainsi, des organisations non gouvernementales ont échangé leurs pratiques optimales concernant l'utilisation de blogues sur Internet et de sites de partage en ligne de vidéos tels que YouTube et Google Video. Le nombre de déclarations soumises par des organisations non gouvernementales et des coalitions d'organisations non gouvernementales au Conseil pendant les sessions du Conseil est passé à 66 en 2006-2007 (contre 47 en 2004-2005*).*

e) *Corrélation plus étroite entre les orientations définies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et les activités opérationnelles touchant au développement.* Au cours de l'exercice biennal, le nombre de pays ayant des plans de développement qui tiennent compte des objectifs énoncés lors des conférences et réunions au sommet des Nations Unies et reflètent les orientations définies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social a augmenté. À la fin de 2006-2007, 57 pays avaient un plan de développement national aligné sur les activités de développement des Nations Unies (contre 30 en 2004-2005).

Sous-programme 2
Parité entre les sexes et promotion de la femme

9.3 a) *Développement des débats internationaux et facilitation d'accords internationaux sur l'égalité des sexes et la promotion des femmes, et accent mis sur la mise en œuvre, au plan national, du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale*. Pour l'ensemble de l'exercice biennal, sur 168 recommandations proposées par le Département des affaires économiques et sociales sur les politiques à suivre pendant l'exercice 2006-2007, 134 (80 %) ont servi à la formulation des résolutions, décisions et conclusions concertées de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ou de la Commission de la condition de la femme. C'est beaucoup plus que l'objectif, qui avait été fixé à 55 %. En outre, au cours des réunions tenues par l'Assemblée et la Commission en 2006-2007, 293 déclarations d'États Membres ont rendu compte des mesures prises au niveau national aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et du Document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée. C'est nettement plus que l'objectif que s'était fixé le Département des affaires économiques et sociales, à savoir 130 déclarations d'États Membres.

b) *Renforcement des moyens dont dispose le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour exécuter le mandat qui lui est assigné en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son Protocole facultatif, et amélioration de la capacité des acteurs de mettre en œuvre la Convention et d'invoquer le Protocole facultatif*. Au cours de l'exercice biennal, la Commission pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a pris des mesures sur 11 (91 %) des 12 groupes d'options et de recommandations proposées par le Département des affaires économiques et sociales pour améliorer ses méthodes de travail (dépassant largement l'objectif, fixé à 50 %). Le Département a également formulé des recommandations concernant les méthodes de travail de la Commission, qui ont permis à cette dernière d'examiner davantage de rapports que lors des exercices biennaux antérieurs et de ramener à 30 le nombre de rapports en attente d'examen à la fin d'août 2007 (contre 55 en juillet

2005). La Commission a adopté huit décisions au titre du Protocole facultatif, multipliant par quatre le nombre de décisions prises au cours de l'exercice biennal antérieur. En outre, le nombre d'États parties à la Convention et à son Protocole facultatif est passé de 180 à 185, et de 71 à 90, respectivement. Pour accroître la capacité des acteurs de mettre en œuvre la Convention et d'appliquer le Protocole facultatif, le Département a continué de fournir des services consultatifs et de dispenser une formation à de hauts fonctionnaires, à des magistrats et à d'autres parties prenantes. En 2006-2007, une formation a été dispensée à 301 participants de 41 pays.

c) *Renforcement de la capacité qu'ont les États Membres, les organes intergouvernementaux et les entités du système des Nations Unies d'intégrer concrètement une perspective sexospécifique dans leurs politiques et programmes, tant au plan de la conception qu'au plan de l'exécution*. Le Département des affaires économiques et sociales a aidé à améliorer la capacité des États Membres ainsi que des organes et entités intergouvernementaux du système des Nations Unies d'intégrer efficacement des perspectives sexospécifiques dans leurs politiques et programmes. Cent vingt-deux États Membres et huit organismes des Nations Unies ont rendu compte à la Commission de la condition de la femme des mesures prises au plan national aux fins de l'application du principe d'égalité entre les sexes. Pendant l'exercice biennal, soixante-dix neuf entités du système des Nations Unies, qui sont tenues de faire rapport sur les mesures prises par le Conseil économique et social pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans leurs politiques et programmes, ont rendu compte des activités qu'elles avaient déployées en faveur de l'intégration du principe d'égalité entre les sexes. En outre, 23 % des résolutions adoptées par les commissions techniques du Conseil (soit moins que l'objectif fixé par le Département pour l'exercice biennal, à savoir un tiers) ont intégré des perspectives sexospécifiques.

d) *Renforcement de la collaboration interinstitutions à l'appui de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme, y compris de l'intégration d'une perspective sexospécifique*. Le Département des affaires économiques et sociales a continué d'accroître la collaboration interinstitutionnelle à l'appui de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme. En 2006-2007, le nombre d'activités communes déployées par les membres du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes a augmenté, et l'on compte désormais 17 équipes spéciales, ateliers et groupes d'étude qui s'emploient à promouvoir l'égalité des sexes et la promotion de la femme (contre 10 en 2004-2005).

e) *Nouvelles mesures prises à l'ONU et à l'échelle du régime commun des Nations Unies en vue d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes et de créer un milieu de travail tenant davantage compte des besoins des femmes*. En 2006-2007 ont été prises un certain nombre de mesures et de décisions en appui aux efforts pour assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes et créer un milieu de travail tenant davantage compte des besoins des femmes au sein des Nations Unies et du système des Nations Unies. Ces mesures et décisions ont notamment consisté à modifier la politique de sélection du personnel, à intégrer la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme comme membre du Comité de gestion et du Conseil de direction et à demander aux départements et bureaux des Nations Unies de rendre régulièrement compte au Comité de gestion des progrès réalisés vers les objectifs de représentation équilibrée des hommes et des femmes. S'agissant des indicateurs de succès, il

importe de noter que ceux-ci avaient trait aux politiques et aux statistiques, qui sont essentiellement fonction d'autres éléments du système et sur lesquels le Département des affaires économiques et sociales n'a aucune autorité. La politique peut être rendue possible, facilitée et formulée sous forme de projet, mais sa mise en œuvre et sa promulgation dépendent pleinement des entités chargées de l'exécution. Ainsi, la politique en matière de prévention du harcèlement a été rendue possible et facilitée par le Département, mais la promulgation définitive n'est survenue qu'au début de 2008, après l'actuelle période de l'examen. Quant à savoir dans quelle mesure les objectifs en matière de représentation équilibrée des hommes et des femmes seront atteints, cela dépend également de l'efficacité des chefs de département et chefs d'entité du système des Nations Unies. Alors que les indicateurs reposaient sur l'hypothèse d'une progression raisonnable vers l'objectif, c'est en fait une régression qui a eu lieu. L'objectif qui consistait à accroître le nombre des départements et entités réalisant une représentation équilibrée des hommes et des femmes n'a pas été atteint, et les tendances sont dans l'ensemble négatives.

Sous-programme 3
Politiques sociales et développement social

9.4 a) *Contribution aux débats et aux accords internationaux sur les grandes questions de développement social inscrites à l'ordre du jour des travaux des instances intergouvernementales des Nations Unies*. Le Département des affaires économiques et sociales a continué de faciliter, au plan international, le débat et le consensus sur les grandes questions de développement social qui étaient à l'ordre du jour des réunions intergouvernementales organisées par les Nations Unies en 2006-2007. Le pourcentage de recommandations du Département ayant servi à la formulation des résolutions, décisions et conclusions concertées des gouvernements lors des réunions intergouvernementales est passé de 86 à 90 %.

b) *Renforcement des capacités des États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes sociaux efficaces, notamment dans les domaines concernant l'insertion sociale des personnes âgées, les handicapés, la famille et les jeunes.* À la fin de 2007, le Département des affaires économiques et sociales avait formé, au niveau national et communautaire, 405 membres de personnel nationaux à la promotion de politiques sociales participatives et sans exclusive (contre 96 en 2005). Cette formation contribue de manière significative à renforcer la capacité des États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre, au plan national, des programmes et politiques efficaces dans le domaine social.

c) *Prise de conscience accrue et meilleure compréhension par les gouvernements, la société civile et le secteur privé des questions nouvelles qui se posent dans le domaine du développement social, notamment les questions relatives à l'égalité des sexes, en particulier grâce à l'amélioration de l'accès des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et des particuliers aux travaux de recherche et d'analyse des Nations Unies dans le domaine du développement social.* Le Département des affaires économiques et sociales a continué d'utiliser Internet pour promouvoir, parmi les gouvernements, la société civile et le secteur privé, une meilleure compréhension et une prise de conscience accrue des questions qui se posent dans le domaine du développement social. Même si les 2,2 millions de consultations et téléchargements dont le site Web du Département a fait l'objet pendant la période 2006-2007 sont restés en dessous

de l'objectif de 2,5 millions, la fourniture en ligne et en temps voulu de documentation et d'informations à joué un rôle essentiel pour assurer les services d'appui des mécanismes intergouvernementaux et promouvoir l'action et les objectifs des organisations dans le domaine du développement social. Le site Web Enable du secrétariat de la Convention relative aux droits des personnes handicapées a été entièrement refait et est désormais pleinement accessible aux malvoyants. Le Département a continué de recourir à l'affichage en direct sur Internet pendant les cycles des négociations concernant la Convention, ce qui a permis de recevoir des retours d'information immédiats de la part des autorités directement concernées. L'affichage par Internet est également devenu une composante essentielle de l'activité de l'Instance permanente sur les questions autochtones et du Programme en faveur de la jeunesse. Le Concours international de dessins d'enfant, organisé pour célébrer la clôture de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et dont la promotion a été faite essentiellement sur l'Internet, a généré 12 000 soumissions. En outre, en 2006-2007, le nombre de manifestations multipartites organisées sur les questions de développement social est passé à 60 (contre 40 en 2004-2005). Ces manifestations ont contribué à promouvoir l'action menée sur le terrain en faveur de la politique et du développement dans le domaine social.

Sous-programme 4
Développement durable

9.5 a) *Promotion d'un examen efficace et d'une concertation sur l'application des mesures en faveur du développement durable liées au Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans les mécanismes intergouvernementaux, notamment à la Commission du développement durable*. Le nombre d'États Membres à avoir pris des mesures en vue d'atteindre les objectifs et cibles énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg a augmenté en 2006-2007. Plus de 50 % des gouvernements (contre 20 % en 2005) ont pris des mesures en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans les groupes thématiques suivants : l'énergie pour le développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique/atmosphère et le changement climatique. En outre, dans près de 80 % des déclarations et réponses des États Membres, ceux-ci ont rendu hommage au Département des affaires économiques et sociales pour son travail et exprimé leur satisfaction pour le soutien qu'il a apporté à la réalisation des objectifs pertinents. Un nombre similaire de délégués se sont déclarés satisfaits du soutien que le Département a apporté à la Commission du développement durable.

b) *Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition d'apporter des améliorations dans les secteurs de l'eau et de l'énergie*. Grâce à l'assistance technique et opérationnelle qu'il apporte aux pays en développement et aux pays en transition, le Département des affaires économiques et sociales a continué d'accroître la capacité de ces pays d'améliorer leurs secteurs de l'eau et de l'énergie. Quatre-vingt-dix pour cent des pays se sont dits satisfaits des services et de l'assistance fournis par le Département. En moyenne, près de 90 % des participants ont qualifié d'« excellente » la qualité des services d'appui au renforcement des capacités, fournis par le Département. En outre, en 2006-2007, les gouvernements ont pris 16 mesures visant à améliorer le fonctionnement et le rendement de leurs secteurs de l'eau et de l'énergie.

c) *Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable et de mettre au point des systèmes d'information et des bases de données au service du développement durable.* Plus de 90 % des pays bénéficiant des services consultatifs, d'une assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités de la part du Département des affaires économiques et sociales se sont déclarés satisfaits de la qualité et de l'utilité du travail accompli par le Département. En 2006-2007, le Département a amélioré la capacité des pays en développement et des pays en transition en donnant une formation à 123 experts nationaux et institutions nationales sur des questions touchant au développement durable.

d) *Participation accrue des grands groupes à des activités liées aux travaux de la Commission du développement durable.* Le renforcement des capacités et l'aide financière impliquent que les principaux groupes soient en mesure de participer efficacement aux processus intergouvernementaux, notamment au niveau régional. Le Département des affaires économiques et sociales a continué de prendre des mesures visant à accroître la participation des principaux groupes aux activités de la Commission du développement durable et, pour 2006-2007, on comptabilise au total 678 activités impliquant de grands groupes, qui ont été déployées en appui à l'action de la Commission. Les neuf grands groupes de la société civile énumérés dans Action 21 sont les suivants : femmes, jeunes et enfants, peuples autochtones, organisations non gouvernementales, collectivités locales, travailleurs et syndicats, entreprises commerciales et industrielles, communauté scientifique et technique, agriculteurs.

e) *Meilleur accès aux informations sur le développement durable et meilleure connaissance des questions liées à ce domaine par les divers interlocuteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.* Le Département des affaires économiques et sociales a continué améliorer l'accès à l'information sur le développement durable en mettant à disposition les informations pertinentes sur son site Web. Le nombre de fois où ce site Web a été consulté et ses données téléchargées pendant cette période est passé à 4,1 millions (contre 0,4 million en 2004-2005). En outre, Le Département a reçu une centaine de demandes d'exposés publics sur son action en faveur du développement durable et été en mesure de répondre à 95 % d'entre elles.

Sous-programme 5
Statistiques

9.6 a) *Capacité accrue des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, ainsi que des pays en transition, de recueillir, de stocker, d'analyser et de diffuser régulièrement des statistiques et des indicateurs officiels dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, notamment des indicateurs de suivi des conférences des Nations Unies et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et dans les accords internationaux adoptés depuis cette même date, et d'en améliorer la qualité, l'utilité et l'accessibilité.* Le Département des affaires économiques et sociales a continué de contribuer au renforcement de la capacité statistique des pays en développement par l'intermédiaire de son programme de services consultatifs et d'ateliers de formation.

En 2006-2007, il a tenu 30 ateliers, réunissant au total 1 271 participants, et effectué 12 missions consultatives dans des pays où il a dépêché ses conseillers experts. Environ 73 % des participants ayant pris part aux ateliers ont qualifié de « bonne », voire « excellente » la formation qu'ils ont reçue. On a également constaté une légère augmentation (1,2 %) du volume de données disponibles dans la base de données du Département sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international. Cette augmentation est l'aboutissement des efforts efficaces du Département visant à créer des capacités statistiques au niveau national. Il en a résulté un plus grand volume de données disponibles au niveau mondial. Pendant l'exercice biennal, le nombre de pays en développement et de pays en transition qui fournissent des données plus complètes aux fins des publications du Département a augmenté de plus de 8 %.

b) *Renforcement du système statistique mondial, se signalant par une participation accrue des pays et une collaboration plus étroite des organisations internationales, qui se traduisent notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement.* Le système statistique mondial a été de nouveau renforcé par la participation accrue de pays aux manifestations mondiales pertinentes dans le domaine de la statistique. En 2007, par exemple, 464 experts ont participé aux sessions de la Commission de statistique des Nations Unies. Comme cette commission ne compte que 24 membres, la participation en qualité d'observateurs d'un grand nombre de chefs de service de statistique nationaux représente un progrès certain. Les activités de collaboration entre organismes internationaux visant à rationaliser et harmoniser les indicateurs du développement se sont aussi considérablement accrues pour représenter 18 domaines d'activité (contre 6 en 2005).

c) *Capacité accrue des offices nationaux de statistique de répondre aux besoins importants, notamment ceux liés aux questions nouvelles et d'importance cruciale en matière de statistique.* Pendant la période biennale, la capacité des offices nationaux de statistique d'apporter une réponse aux nouveaux problèmes cruciaux qui se posent dans le domaine de la statistique s'est renforcée grâce aux activités déployées par le Département des affaires économiques et sociales. Quatre-vingt-six pour cent des participants d'offices nationaux de statistique qui ont assisté aux ateliers du Département des affaires économiques et sociales en 2007 ont indiqué que ces ateliers leur avaient permis d'approfondir leur connaissance des nouvelles questions d'une importance cruciale. En outre, 24 nouvelles questions d'une importance cruciale ont été examinées aux sessions de la Commission de statistique pendant l'exercice biennal 2006-2007. Le nombre de chefs de service de statistique et de statisticiens principaux d'offices nationaux de statistique qui ont assisté aux sessions des commissions en 2006-2007 a également augmenté.

d) *Utilisation plus efficace et plus systématique, par les gouvernements, les organisations internationales, les établissements de recherche, le secteur privé et le public, des données statistiques et des matériaux techniques établis dans le cadre du sous-programme.* Pendant la période biennale, le nombre de personnes consultant les sections pertinentes du site Web du Département des affaires économiques et sociales a augmenté de 52 % (passant de 1,6 million en 2005 à 2,4 millions en 2007), ce qui souligne l'importance capitale du site Web en tant qu'outil de communication avec tous les acteurs. Le nombre de demandes de données ayant reçu satisfaction de la part du Département a également augmenté de 8 % pour s'établir à 3,1 millions (contre 2,8 millions en 2005). Les utilisateurs demandent de

plus en plus des données sur support électronique, mais aussi un accès direct aux bases de données de manière à pouvoir personnaliser leur consommation de données. Il est évident que la possibilité d'extraire soi-même des données en fonction de ses besoins permet à toutes les catégories d'utilisateurs d'en exploiter efficacement un plus grand nombre.

e) *Meilleure compréhension des moyens d'utiliser les systèmes d'information géographique pour établir des levés topographiques et des cartes selon des méthodes modernes et pour normaliser les noms géographiques aux niveaux local et national.* Le Département des affaires économiques et sociales a également poursuivi ses efforts visant à mieux faire comprendre, au niveau national et local, l'utilisation des systèmes d'information géographique pour établir, selon des méthodes modernes, des levés topographiques et cartographiques et pour normaliser les noms géographiques. En 2006-2007, le Département a organisé quatre grandes conférences cartographiques et conférences sur les noms géographiques, avec un total de 760 participants. Parmi ceux d'entre eux qui ont répondu au questionnaire d'évaluation, près de 100 % ont indiqué que ces conférences leur avaient permis d'acquérir de nouvelles connaissances dans ce domaine.

Sous-programme 6
Population

9.7 a) *Mesures visant à faire en sorte que les questions de population demeurent au premier plan des préoccupations internationales.* Pendant la période biennale, les sujets touchant à la démographie, en particulier la migration et le vieillissement de la population, ont bénéficié d'un surcroît d'attention de la part de la communauté internationale. Le nombre de hauts fonctionnaires ayant rendu visite au Département des affaires économiques et sociales ou ayant assisté à ses séances d'information en 2007 est passé à 120, un chiffre dépassant d'environ 40 % l'objectif qui avait été fixé. Cependant, contre toutes prévisions, le nombre moyen de déclarations gouvernementales à la Commission de la population et du développement n'a pas augmenté. En effet, seules 55 déclarations ont été faites en 2007 (contre 70 en 2005).

b) *Prise de conscience accrue par la communauté internationale et les États Membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du texte issu de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale.* Au cours de la période 2006-2007, le nombre de prestations d'autres organes, fonds, programmes et institutions des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales ou régionales, utilisant des données ou conclusions résultant de l'activité du Département des affaires économiques et sociales, a augmenté. À la fin de 2007, des données du Département citées comme sources d'informations démographiques ont été relevées dans 35 grandes publications d'autres acteurs importants (contre 25 en 2005), aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Le nombre de liens avec la page d'accueil du Département des affaires économiques et sociales consacrée à la population et à la page intitulée World Population Prospects est passé à 482 (contre 200 en 2005).

c) *Amélioration de l'accès en temps voulu des représentants gouvernementaux des États Membres, des organisations non gouvernementales, des*

milieux universitaires et des médias aux informations sur la population, en particulier aux estimations et aux projections relatives à la population et au recueil des politiques démographiques à l'échelon mondial. En 2006-2007, le Département des affaires économiques et sociales a facilité l'accès en temps voulu aux informations démographiques; le nombre et l'éventail des personnes recevant les publications ou produits numériques du Département ont continué de croître. En 2007, on a dénombré 1 198 abonnés figurant sur les listes de destinataires du Département (contre 835 en 2005) et 1 434 abonnés au service d'alerte par courrier électronique du Département. Le site Web du Département a fait l'objet de 2 790 000 consultations et de 2 530 000 téléchargements.

d) *Connaissance et compréhension accrues au niveau national des problèmes de population.* Au cours de l'exercice biennal, le Département des affaires économiques et sociales, par le biais des réunions techniques qu'il a organisées, a continué de jouer un rôle déterminant dans la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la migration internationale et de l'estimation de la mortalité adulte, ainsi que dans les discussions d'experts sur diverses autres questions touchant à la population et au développement. La série de réunions techniques (réunions de groupes d'experts, débats d'experts et Colloque international sur les migrations internationales et le développement) organisées par le Département au cours de l'exercice biennal ont attiré 550 participants, un chiffre très au-dessus de l'objectif envisagé de 500 participants. Le Colloque sur les migrations internationales et le développement, organisé en préparation du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui a été tenu à l'Assemblée générale en septembre 2006, a largement contribué au succès du Dialogue en offrant un forum informel où les experts et hauts fonctionnaires ont pu se réunir pour examiner ces questions de manière interactive.

Sous-programme 7
Développement mondial : tendances, questions et politiques

9.8 a) *Renforcement du débat international et, le cas échéant, réalisation d'un accord à l'échelon gouvernemental sur les politiques et mesures économiques à adopter pour atteindre les objectifs de développement, y compris ceux issus du Sommet du Millénaire, des conférences mondiales et d'autres instances intergouvernementales des Nations Unies*. Le Département des affaires économiques et sociales a alimenté le débat de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en fournissant aux États Membres des analyses impartiales de questions touchant au développement économique et social, notamment les avantages et inconvénients de diverses politiques. D'où le nombre accru de sessions de l'Assemblée et du Conseil au cours desquelles ont été examinés les rapports du Département consacrés à ces questions, à savoir 28 en 2007, contre 24 en 2006. Il ressort d'une enquête en ligne réalisée auprès des lecteurs en décembre 2007 que 87,5 % des États Membres sont satisfaits des publications phares du Département, notamment La situation économique et sociale dans le monde et Situation et perspectives de l'économie mondiale, un chiffre dépassant l'objectif fixé pour 2007, à savoir 70 %.

b) *Amélioration des dialogues sur les perspectives macroéconomiques et les politiques mondiales au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, l'accent étant mis sur des problèmes de développement à court terme, les*

interactions macroéconomiques entre pays et groupes de pays et les conséquences des mesures de politique macroéconomique nationales pour d'autres pays, notamment pour les plus défavorisés d'entre eux. Le Département des affaires économiques et sociales a continué d'intensifier le dialogue à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social en fournissant aux délégations et aux États Membres des analyses impartiales de la situation de l'économie mondiale et de ses perspectives à court et à moyen terme, ainsi que des conseils équilibrés sur les avantages et les faiblesses de diverses politiques. D'où le nombre accru de sessions de l'Assemblée et du Conseil au cours desquelles ces produits ont été examinés et mentionnés, et ce nombre était en augmentation en 2007.

c) *Multiplication des échanges de vues et d'idées sur les problèmes de développement avec des entités non gouvernementales, notamment sensibilisation de ces entités à l'analyse des problèmes de développement menées au sein de l'Organisation des Nations Unies et renforcement de la participation de ces entités à l'élaboration des politiques de l'ONU.* Les échanges de vues et d'idées sur les problèmes de développement se sont multipliés pendant l'exercice biennal, et le Département des affaires économiques et sociales a contribué à faire davantage prendre conscience aux acteurs non gouvernementaux de l'analyse que les Nations Unies font des problèmes de développement. Ainsi, le nombre de citations des publications du sous-programme et de références à ces publications dans les milieux universitaires et professionnels et dans les médias a été de 174 en 2007 (contre 99 en 2005). Le nombre de consultations du site Web pertinent du Département a été de 231 290, soit près de deux fois celui enregistré en 2005, à savoir 120 000. Le nombre moyen de participants aux réunions du Projet LINK – un réseau d'économistes de pays développés et de pays en développement ainsi que d'organisations internationales – est passé à 108 en 2007 (contre 55 en 2005).

Sous-programme 8
Administration publique, finances et développement

9.9 a) *Facilitation des débats intergouvernementaux sur les nouvelles questions et nouveaux problèmes qui se posent dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance socioéconomique*. L'activité déployée par le Département des affaires économiques et sociales pendant l'exercice biennal a facilité le débat intergouvernemental sur les nouvelles questions et les nouveaux problèmes qui se posent dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance socioéconomique. Ainsi, le Département a organisé cinq réunions ministérielles qui ont été citées par la suite dans huit rapports présentés à des organes intergouvernementaux et dans d'autres déclarations. Un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur l'administration publique et la gouvernance socioéconomique ont été l'aboutissement de débats organisés par le Département. Le Département a également organisé le septième Forum mondial Réinventer l'État : Inspirer confiance dans l'État, pour lequel 3 783 personnes originaires de 177 pays, dont 114 ministres de l'administration publique, sont enregistrées.

b) *Accès plus facile et plus rapide aux données, outils d'analyse, moyens d'intervention, éléments d'information, données d'expérience et pratiques rationnelles concernant l'administration publique.* Au cours de l'exercice biennal, l'accès aux données, outils d'analyse, moyens d'intervention, éléments d'information, données d'expérience et pratiques rationnelles dans l'administration

publique a aussi été amélioré. Le nombre de fois où le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques a été consulté et ses données téléchargées en 2007 a été supérieur à 30 millions. En outre, 50 lettres de remerciements ont été reçues, et 90 % des commentaires concernant les réunions et séminaires organisés par le Département des affaires économiques et sociales au cours de la période à l'examen portaient une appréciation positive. Deux rapports sur le prix Champion du service public décerné par l'ONU ont été publiés en 2006-2007. Le premier (ST/ESA/PAD/SER.E/95), disponible depuis le 23 juin 2006, a été téléchargé 471 fois. Le second (ST/ESA/PAD/SER.E/107), disponible depuis le 1er juin 2007, a fait l'objet de 289 téléchargements.

c) *Renforcement des ressources institutionnelles, techniques et humaines des administrations en place aux niveaux national et infranational, afin d'améliorer la prestation des services publics.* En réponse aux demandes émanant des États Membres, le Département des affaires économiques et sociales a continué de fournir des services consultatifs pour renforcer les ressources institutionnelles, techniques et ressources humaines des administrations publiques en place aux niveaux local et national. Au cours de l'exercice biennal, plus de 80 services consultatifs ont été fournis à des administrations locales et nationales, et l'on a dénombré 136 projets de coopération technique actifs et nouvellement conçus. Le nouveau Bureau d'études des Nations Unies sur la gouvernance a été ouvert en septembre 2006 à Séoul. En outre, le Département a organisé 22 ateliers sur le renforcement des capacités, auxquels ont participé plus de 3 000 personnes venues de 180 pays. Cinq sessions de formation en ligne ont été mises à la disposition du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques. Chaque session comprenait trois cours différents qui ont été proposés à un total de 1 475 participants inscrits, dont 456 ont obtenu le certificat de fin de formation. Soixante-cinq déclarations ont été reçues qui soulignaient l'intérêt des services consultatifs fournis et des projets de coopération technique mis en œuvre.

d) *Renforcement des réseaux d'organisations, de décideurs et d'experts s'occupant de l'administration publique, afin de faciliter la coopération, les échanges et l'appui mutuel nécessaires à la modernisation de l'administration publique.* En 2006-2007, le nombre d'organisations, de décideurs et d'experts participant à des réseaux de professionnels de l'administration publique parrainés par le Département des affaires économiques et sociales a augmenté. Le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, créé en 2001, et le nouveau Réseau d'innovateurs en gouvernance dans la région méditerranéenne, lancé en 2006, ont vu le nombre de leurs États membres passer à 33 et 21, respectivement. En conformité avec la résolution 60/34 de l'Assemblée générale et en réponse aux demandes émanant de gouvernements régionaux, le Département a également organisé cinq réunions comptant plus de 260 participants au total, pour faire connaître les pratiques novatrices utilisées dans les régions. Il a dressé une liste des pratiques optimales en usage dans les pays européens et apporté son appui au Forum régional des États arabes.

Sous-programme 9
Gestion économiquement viable des forêts

9.10 a) *Conduite d'un dialogue international et conclusion d'accords sur les forêts qui contribuent à l'intégration des questions relatives à la gestion économiquement viable des forêts dans l'ordre du jour en matière de développement*

en général et à la compréhension des rapports réciproques entre les forêts et d'autres secteurs. Le Département des affaires économiques et sociales a contribué à une gestion économiquement viable des forêts en encourageant le dialogue international et la conclusion d'accords sur les forêts. Le nombre de résolutions, décisions et autres textes adoptés par les organes intergouvernementaux, qui se fondent sur les orientations proposées par le Département, est passé à 11 en 2006-2007 (contre 6 en 2004-2005). Parmi ces documents figurait l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.

b) *Renforcement du suivi de l'application et de l'efficacité des mesures convenues sur le plan international en matière de gestion économiquement viable des forêts, au moyen de notions, d'une terminologie et de définitions partagées, notamment du perfectionnement et de l'utilisation accrue des critères et indicateurs établis dans le cadre des processus régionaux, et renforcement du processus d'établissement de rapports sur ces questions.* Conformément à la résolution E/2006/49 du Conseil économique et social, des gouvernements et de grands groupes ont présenté des rapports sur les éléments susceptibles de figurer dans un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Le Département des affaires économiques et sociales a appuyé ce processus en analysant et synthétisant ces rapports et les mesures prises et établi une note concernant le projet de texte composite d'un tel instrument. C'est sur la base de ces éléments que les États Membres ont adopté l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.

c) *Renforcement, au niveau international, de la coopération, de la collaboration, de la coordination et de l'échange de savoirs entre les gouvernements, les grands groupes, les organisations, les instruments et les mécanismes, notamment dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts.* Le Département des affaires économiques et sociales a facilité, au niveau international, la coopération, la collaboration et la coordination ainsi que l'échange de savoirs entre les gouvernements, les grands groupes et les organisations par le biais d'un certain nombre d'initiatives destinées à appuyer le dialogue international sur les politiques forestières. Il a apporté son soutien à des initiatives conduites sous la direction de pays et continué à œuvrer pour le Partenariat de collaboration sur les forêts. Le Département a également participé aux six initiatives conjointes de ce réseau et lancé des projets bilatéraux avec des membres de celui-ci.

Sous-programme 10
Financement du développement

9.11 a) *Contrôle effectif, par les divers acteurs, de l'application des accords conclus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement tels qu'ils sont énoncés dans le Consensus de Monterrey et du suivi de cette application.* Durant l'exercice biennal 2006-2007, 26 contributions majeures ont été apportées par des gouvernements, des groupements régionaux et des acteurs institutionnels et non institutionnels à l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, soit deux de plus que l'objectif qui avait été fixé pour cette période. L'assistance opérationnelle de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC, de la CNUCED et du PNUD, les communiqués annuels du Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI et du Comité monétaire et financier international ainsi que les déclarations ministérielles de la réunion annuelle du Groupe des 77 et la Chine ont constitué des contributions majeures au

rapport annuel sur le suivi de l'application du Consensus de Monterrey (A/61/253 et A/62/217) et de la note annuelle destinée à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED (E/2006/48 et E/2007/10) et favorisé du même coup un suivi multipartite efficace de l'application du Consensus.

b) *Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de celui des organes intergouvernementaux ou organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, et recours systématique à ces entités aux fins du suivi des conférences et de la coordination des activités qui en découlent.* Le Département des affaires économiques et sociales a contribué au renforcement du rôle de l'Assemblée et du Conseil (et de celui des organes intergouvernementaux et des organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels) dans le suivi et la coordination des actions découlant des réunions de la Conférence internationale sur le financement du développement. En 2006-2007 ont été produits 24 textes majeurs : résolutions, conclusions du Président de l'Assemblée et du Conseil, communiqués et déclarations sur le suivi et la coordination des conférences. Le rôle de l'Assemblée et du Conseil dans le suivi et la coordination des conférences a été renforcé : i) par les discussions thématiques plus ciblées sur certains secteurs clefs du Consensus de Monterey; ii) par une utilisation plus complète des méthodes de travail novatrices et interactives (débats d'experts, tables rondes, séminaires et séances d'information), avec la participation de représentants de la société civile et du secteur industriel et commercial; et iii) par le plus grand nombre de décisions et d'accords sur la politique à adopter en matière de cohérence et de compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux à l'appui du développement.

c) *Plus grande volonté des gouvernements d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et de continuer à établir des passerelles entre les organismes de développement et de financement et les organismes commerciaux, d'une part, et les initiatives prises dans le cadre de l'ordre du jour de la Conférence dans son ensemble, notamment celles prises à l'échelon régional, d'autre part, et plus grande coopération et interaction à ces fins de tous les acteurs institutionnels et non institutionnels du financement du développement.* Susciter une plus grande volonté des gouvernements ainsi qu'une plus grande coopération et interaction de tous les acteurs du financement du développement, tel a été l'objectif poursuivi à travers les efforts visant à faciliter une plus large participation des hauts fonctionnaires des gouvernements, des organisations internationales, de la société civile et d'entités du secteur privé au processus de suivi du financement du développement. Le Département des affaires économiques et sociales a mené une action concertée pour accroître le nombre de manifestations multipartites et celui des participants et pour élargir la participation de la société civile et du secteur privé à celles-ci. En 2006-2007 ont eu lieu 26 grandes manifestations multipartites sur le financement du développement.

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Principaux résultats obtenus

Il y a eu une prise de conscience accrue des besoins et des problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement qui nécessitent l'attention des États Membres et des organisations internationales. S'agissant des pays les moins avancés, cela s'explique principalement par les efforts réalisés dans le cadre de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles). Quarante-six des pays les moins avancés ont désigné des centres nationaux de coordination et 41 ont établi des rapports de pays en collaboration avec d'autres organisations. L'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles a également mis à la disposition des États Membres et d'autres partenaires des renseignements sur les lacunes et les insuffisances observées dans sa mise en œuvre. La contribution globale en faveur des pays les moins avancés a doublé pendant l'exercice biennal. En décembre 2007, 13 pays consacraient plus de 0,1 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement des pays les moins avancés.

Les efforts de sensibilisation ont également porté sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade). Ces efforts ont eu pour effet d'accroître la prise de conscience des besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans la perspective du développement mondial. Le débat de plus en plus généralisé sur le changement climatique a récemment fourni l'occasion de mettre en vedette les préoccupations des trois groupes de pays les plus vulnérables.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Le recrutement et l'affectation du personnel dans les délais fixés a été le seul domaine dans lequel des difficultés ont été rencontrées et l'objectif n'a pas été atteint, situation qui a dans une certaine mesure été précipitée par le changement de la direction exécutive au cours de l'exercice biennal.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 83 % des 86 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 10)].

Direction exécutive et gestion

10.1 a) *Bonne gestion du programme de travail avec l'appui des ressources en personnel et ressources financières prévues*. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a contribué à accroître la prise de conscience des besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement au cours de l'exercice biennal considéré. L'examen global à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés, les préparatifs de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty et le débat sur le changement climatique ont donné au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement l'occasion de relancer l'appui en faveur de ces pays et de placer les préoccupations des trois groupes de pays les plus vulnérables au centre de la scène politique. L'utilisation de 98 % des ressources disponibles et l'exécution de 90 % des produits programmés sont la preuve de la bonne gestion du programme de travail par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le taux de vacance n'a pas été ramené au taux projeté de 3,6 %, mais s'est maintenu à 7 %, c'est-à-dire à un niveau analogue à celui de l'exercice biennal précédent. Cela s'explique en grande partie par un changement au niveau le plus élevé de la direction, ce qui a retardé certaines des décisions de recrutement.

b) *Prise de conscience accrue des besoins et des problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement qui nécessitent l'attention des États Membres et des organisations internationales*. Cette prise de conscience accrue des besoins et des problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et l'attention qui leur est accordée se sont traduites au cours de l'exercice biennal par 58 résolutions, décisions et déclarations. Ce sous-programme a également été arrêté en reconnaissant qu'un meilleur suivi des résultats et une collecte plus systématique des données permettraient d'en évaluer plus globalement l'impact.

Sous-programme 1
Pays les moins avancés

10.2 a) *Prise de conscience accrue des besoins particuliers des pays les moins avancés et accroissement de l'appui et des ressources apportés aux pays les moins avancés au niveau mondial*. En dépit d'autres facteurs externes qui rendent difficile d'établir un lien de cause à effet entre les indicateurs et cette réalisation escomptée, il est à noter que le nombre de déclarations, résolutions et décisions relatives aux pays les moins avancés a augmenté en raison du développement des capacités nationales de négociation de ces pays dans divers domaines, en particulier en matière de financement du développement, de commerce et d'assistance technique. Il est à noter que 32 pays ont participé aux négociations intergouvernementales visant à améliorer les décisions des organes délibérants ayant trait au Programme

d'action de Bruxelles, ce qui représente une amélioration par rapport à l'exercice précédent. Une participation plus effective des pays les moins avancés et une sensibilisation accrue aux besoins spéciaux de ces pays à travers le monde se sont traduites par un renforcement de l'appui international dans divers domaines.

b) *Activités de plaidoyer et création de partenariats avec tous les partenaires de développement en faveur des pays les moins avancés*. Il est difficile d'établir un lien exclusif entre les activités de plaidoyer et l'accroissement des flux de ressources à destination des pays les moins avancés. Toutefois, les efforts de plaidoyer prévus par le sous-programme ont contribué à l'amélioration générale des moyens de financement mis à la disposition de ces pays. En décembre 2007, 13 pays avaient consacré plus de 0,1 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés. Le montant total de l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés a doublé en valeur nominale, bien qu'il soit encore inférieur à l'objectif de 0,15-0,20 % du revenu national brut des donateurs. L'allégement de la dette a été sensible en raison de l'annulation de 100 % de la dette en vertu de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale et du programme spécial d'allégement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés. Le volume des investissements étrangers directs a doublé, de même que celui des transferts de fonds. L'accès préférentiel aux marchés s'est amélioré, mais n'a eu que peu d'effets en raison de son emploi limité et de l'érosion des préférences en vertu du traitement de la nation la plus favorisée.

c) *Renforcement de la coordination avec les entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales pour assurer une meilleure intégration du Programme d'action de Bruxelles à leurs programmes respectifs*. Les efforts visant à renforcer la coordination et l'intégration du Programme d'action de Bruxelles ont donné des résultats sur plusieurs fronts. À l'échelon national, l'ensemble des 46 pays les moins avancés ont désigné des mécanismes nationaux de coordination; pratiquement tous les organismes des Nations Unies ont intégré le Programme d'action de Bruxelles à leurs propres programmes et ont régulièrement participé aux réunions consultatives interinstitutions consacrées aux questions concernant les pays les moins avancés. En particulier, grâce aux efforts réalisés pour préparer l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles, 41 rapports de pays ont été établis, c'est-à-dire deux fois plus que l'objectif initial qui avait été fixé à 20. Compte tenu de la nécessité d'une plus grande cohérence conformément au programme « Unis dans l'action », les mécanismes actuels de coordination à tous les niveaux sont pleinement utilisés. La coordination tient également compte des principes énoncés dans le cadre de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Sous-programme 2
Pays en développement sans littoral

10.3 a) *Mise en place de mécanismes de coordination pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty*. Grâce aux efforts de sensibilisation réalisés dans le cadre de ce sous- programme, les pays en développement sans littoral et de transit ainsi que leurs partenaires de développement reconnaissent de plus en plus les incidences sur le développement du coût élevé des transactions commerciales résultant du prix du transport en transit. Quinze mécanismes de coordination ont été créés pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Les 40 mesures prises pour faciliter la traversée des frontières et réduire le coût du transit, alors que

le nombre de 30 seulement avait été retenu comme objectif pour l'exercice biennal 2006-2007, témoignent de l'importance que les pays accordent à l'impact du coût élevé des transactions commerciales.

b) *Renforcement de la coordination de l'assistance pour l'application de mesures spécifiques dans les cinq domaines d'action prioritaires énoncés dans le Programme d'action d'Almaty*. Dix programmes conjoints ont été mis en œuvre aux niveaux régional et international en faveur des pays en développement sans littoral et des pays de transit par suite de la prise de conscience accrue de l'importance d'un système de transit efficace pour la pleine participation des pays en développement sans littoral à l'économie mondiale. La coordination dans ce domaine pourrait encore être renforcée.

Sous-programme 3
Petits États insulaires en développement

10.4 *Mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et des textes issus de la réunion internationale d'examen de son application*. Le travail de plaidoyer réalisé par le Bureau du Haut-Représentant sous forme de publications, tables rondes et manifestations spéciales a accru la prise de conscience des difficultés que connaissent les petits États insulaires en développement au niveau international mais aussi au niveau local, et de l'urgence des mesures indispensables pour mettre en œuvre la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Barbade. L'organisation de débats sur les questions liées au changement climatique en particulier a mis en lumière les difficultés particulières auxquelles se heurtent ces petits États insulaires en développement. Par voie de conséquence, un nombre croissant d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et donateurs prêtent une attention spéciale aux petits États insulaires en développement.

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Principaux résultats obtenus

En moyenne, 93 % (contre 82 % en 2004-2005) des recommandations du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ont été entérinées par l'Assemblée générale, ce qui traduit un appui renforcé en faveur du développement de l'Afrique. Les rapports ont fait l'objet de diverses séances d'information et réunions qui ont permis à la communauté internationale de mieux comprendre et appuyer le développement de l'Afrique et la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et ont contribué à dégager un consensus autour des grandes étapes à venir, notamment l'allégement de la dette pour les pays les moins avancés, la réduction des subventions agricoles et l'ouverture des marchés aux exportations africaines.

À la suite du remaniement du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le nombre de consultations est passé de 416 à 509 par jour, ce qui témoigne d'une sensibilisation accrue aux questions de développement propres à l'Afrique et autres aspects importants du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En octobre 2007, le nombre de consultations du site signalées pendant la session de l'Assemblée générale a atteint 525 par jour. Ces chiffres devraient augmenter au cours du prochain exercice biennal.

Le renforcement de la cohérence et de la coordination au sein du système des Nations Unies et entre les organismes des Nations Unies et les organisations régionales ou sous-régionales a sensiblement progressé, comme en témoignent 37 activités conjointes et 9 mémorandums d'accord respectivement.

Des précisions sur les résultats du programme figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2006/6, E/AC.51/2007/4), le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/61/212, A/62/203) et le rapport intermédiaire du Secrétaire général sur l'application des recommandations figurant dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/61/213, A/62/204).

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

En dépit des progrès observés dans l'harmonisation de l'action des divers organismes des Nations Unies qui s'occupent de questions liées au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique continue d'avoir des difficultés à maintenir l'élan de la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies par le biais de l'Équipe spéciale interdépartementale sur les affaires africaines afin que les questions africaines soient convenablement prises en compte dans les débats de politique générale de haut niveau et que ces organismes reçoivent l'aide voulue pour intégrer le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à leurs propres programmes.

Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique reconnaît la nécessité de renforcer ses capacités afin de s'acquitter des tâches qui lui incombent pour veiller à ce que les donateurs respectent leurs engagements vis-à-vis de l'Afrique et mobiliser les nouveaux partenaires de l'Afrique tels que la Chine, l'Inde et la République de Corée, ou pour rester en contact avec eux. De la même manière, au vu de son mandat élargi, le secrétariat de la réunion consultative régionale de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) devrait disposer de ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter convenablement de son rôle stratégique de coordination.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 128 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 11)].

Sous-programme 1
Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.1 a) *Appui accru de la communauté internationale au développement de l'Afrique en général et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en particulier*. Parmi les résolutions adoptées par les États Membres pendant l'exercice biennal 2006-2007, celles relatives à l'Afrique ont repris 37 recommandations qui figuraient dans les rapports du Secrétaire général, témoignant de la volonté accrue des États Membres d'intégrer les recommandations du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique dans les résolutions de l'Assemblée générale. Les résultats obtenus par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, tels que mesurés par divers autres indicateurs, ont aussi été à la hauteur des objectifs, témoignant du renforcement de l'appui de la communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique, et plus particulièrement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : 103 activités au total ont été menées par divers organismes des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique, 15 États Membres sembleraient avoir incorporé les dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée sur le développement de l'Afrique dans leurs programmes nationaux d'aide au développement. Quatre grands forums (deuxième Congrès international turco-africain, Sommet Chine-Afrique, Sommet République de Corée-Afrique et Sommet de Bali sur le changement climatique) ont été organisés en 2006 et 2007, témoignant des nets progrès de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

b) *Sensibilisation accrue au lien entre la paix et le développement en Afrique*. Dix-huit recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (voir A/61/213 et A/62/204) ont été incorporées dans des résolutions, dépassant ainsi l'objectif de 10 recommandations qui avait été fixé. Au cours de l'exercice biennal, les débats de l'Assemblée générale sur l'Afrique ont laissé apparaître des progrès sous forme de sensibilisation accrue au lien entre la paix et le développement en Afrique.

c) *Amélioration de la coordination des activités d'appui au développement de l'Afrique au sein du système des Nations Unies*. Les efforts déployés par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin d'aider le Secrétaire général à améliorer la cohérence et la coordination des activités d'appui au développement de l'Afrique au sein du système des Nations Unies ont porté à 37 le nombre des initiatives conjointes. Le Bureau s'attend à ce que le nombre des initiatives conjointes augmente encore en 2008-2009, étant donné qu'il a pris des dispositions en vue de renforcer de nouveau la collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies par le biais de réunions avec l'Équipe spéciale interdépartementale sur les affaires africaines.

d) *Sensibilisation accrue aux problèmes de développement de l'Afrique*. La sensibilisation accrue aux problèmes de développement de l'Afrique et à d'autres grands aspects du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a été mesurée de deux manières : tout d'abord, le nombre de consultations quotidiennes du site Web du Bureau est passé progressivement de 416 en décembre 2006 à 509 en décembre 2007, augmentant ainsi de plus du double par rapport au niveau de référence de 2005; par ailleurs, 420 organisations de la société civile se sont associées à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ce nombre dépassant largement l'objectif de 180 qui avait été fixé.

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.2 a) *Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique aux niveaux régional et sous-régional*. Huit activités et programmes conjoints à l'échelon régional et le regroupement de sept programmes constituant des doubles emplois témoignent de l'amélioration de la cohérence et de la coordination. La Réunion consultative régionale s'est réunie deux fois pendant l'exercice biennal et son secrétariat à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été chargé de nouvelles fonctions de coordination stratégique. La direction de la Réunion a été renforcée, la coordination des groupes thématiques a été améliorée, l'interaction entre ces groupes et au sein des groupes a été accrue et leurs activités ont été mieux ciblées afin d'en augmenter la pertinence et l'efficacité. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour améliorer l'ensemble des résultats. Pour prendre connaissance des recommandations de cette réunion, veuillez consulter le site www.uneca.org/nepad/.

b) *Amélioration de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies et les organisations du continent africain (Union africaine, Banque africaine de développement et communautés économiques régionales) au service d'une mise en œuvre efficace du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique aux niveaux régional et sous-régional*. L'amélioration de la coopération avec les organisations du continent africain ressort du nombre accru de mémorandums d'accord (7) signés entre des organismes des Nations Unies et l'Union africaine et des quatre activités conjointes menées au titre de ces mémorandums. Il y a eu un renforcement de la participation de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales à la Réunion consultative régionale ainsi que de la communication entre la Commission économique pour l'Afrique, le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et certains organisateurs de réunions de groupes thématiques. Il est toutefois accepté dans le cadre de ce sous-programme que des engagements plus solides, mais aussi une direction et un appui institutionnel renforcés, seront nécessaires pour garantir la bonne mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à tous les niveaux.

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.3 a) *Amélioration de la qualité et de la régularité des revues* Africa Renewal *et* Afrique Renouveau. Le fait est que 95 % des lecteurs se déclarent satisfaits atteste de la bonne qualité de la revue. Les lecteurs apprécient la teneur et la présentation de la revue : des articles solidement documentés et bien écrits (95 %), qui apportent des éléments nouveaux (99 %) et contiennent des renseignements que l'on ne trouve pas ailleurs (89 %). La revue a permis de mieux comprendre les grands problèmes de l'Afrique. Les lecteurs y ont trouvé des renseignements utiles sur des domaines variés, notamment économiques et sociaux (93 % et 96 %, respectivement), sur des questions sexospécifiques (88 %), sur l'environnement et le développement durable (88 %), sur la politique (91 %), enfin sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres questions africaines (93 %). La réduction des délais de publication a atteint l'objectif proposé, bien que la production de la version française de la revue *Afrique Renouveau* dépende largement de la disponibilité de traducteurs qualifiés et des délais nécessaires pour établir leurs contrats. Dans l'intervalle, il convient d'accepter que la revue devra parvenir à répondre à l'attente d'un lectorat très divers.

b) *Sensibilisation des lecteurs aux principales questions thématiques traitées dans les documents d'information produits par le sous-programme, aussi bien sur papier que sur le site Web*. Les documents d'information produits par ce sous-programme ont contribué à sensibiliser les lecteurs aux principales questions thématiques du développement de l'Afrique et à mieux leur faire comprendre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ainsi qu'il ressort de l'enquête menée en 2007 auprès des lecteurs, aussi bien sur papier qu'en ligne, 98 % d'entre eux ont reconnu que les documents d'information produits par le sous-programme avaient contribué à mieux leur faire comprendre les questions prioritaires et les objectifs fondamentaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (82 %); 99 % des lecteurs actuels de la revue *Afrique Renouveau* y ont trouvé des éléments d'information que l'on ne trouve pas ailleurs, ce qui montre que le sous-programme contribue à sensibiliser le lectorat aux principales questions africaines. Plusieurs autres initiatives ont été prises au titre de ce sous-programme en vue d'accroître les éléments d'information concernant l'Organisation des Nations Unies et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique mis à la disposition d'un public encore plus vaste, notamment avec la publication d'un numéro spécial, en anglais et en français, de la revue *Afrique Renouveau* consacré aux objectifs et aux réalisations du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, aux difficultés rencontrées, à la collaboration avec la Radio des Nations Unies pour la diffusion de certains des articles figurant dans le numéro spécial, et aussi la publication d'articles dans les principaux quotidiens en Afrique et en Asie. Ces initiatives ont engendré une réaction positive puisque ces articles ont été reproduits 610 fois dans des médias en Afrique et en Asie. Le sous-programme a commencé à proposer ces articles en swahili, en espagnol à des médias mexicains et espagnols, et en portugais à des médias brésiliens et portugais.

Chapitre 12
Commerce et développement

Principaux résultats obtenus

Les principaux rapports publiés en 2006-2007 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au sujet du commerce et du développement, de l'investissement étranger direct, des pays les moins avancés et du développement de l'Afrique ont été grandement appréciés par les gouvernements et ont fait l'objet d'une importante couverture médiatique. Lors des réunions intergouvernementales et des réunions d'experts organisées sous les auspices de la CNUCED, les États Membres ont étudié les solutions possibles aux problèmes relatifs au commerce et au développement, procédé à des examens critiques par les pairs et partagé leurs expériences en matière de législation sur la concurrence et l'investissement.

Afin de contribuer au développement économique et à la réduction de la pauvreté, la CNUCED a continué de rechercher, avec les pays en développement, les moyens de tirer parti des négociations commerciales, de l'investissement étranger direct et de l'évolution des marchés des produits de base, entre autres questions relevant de son mandat. Elle a également fourni une assistance technique par l'intermédiaire de 382 ateliers et séminaires à l'intention des responsables des administrations publiques et des décideurs du monde entier dans des domaines tels que la promotion de l'investissement, les négociations commerciales sur les services, la production de biocombustibles, ou l'utilisation du commerce électronique et des technologies de l'information et des communications au service du développement.

Après avoir procédé à l'examen à mi-parcours de l'application du Consensus de São Paulo, adopté à la onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Conseil du commerce et du développement a reconnu les progrès accomplis par la CNUCED en la matière. Le débat très animé auquel a donné lieu cet examen a renforcé le sentiment de coopération entre le secrétariat et les États Membres.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Un des principaux enseignements était qu'il fallait diffuser plus largement l'information concernant les programmes de la CNUCED pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Il est difficile pour la CNUCED, organisme non résident, de contrôler de manière systématique la suite donnée au niveau des pays à ses recommandations de politique générale ou à d'autres accords internationaux, et d'identifier directement les besoins des États Membres, en dépit des relations de travail qu'elle entretient avec les décideurs et les spécialistes dans des domaines précis. Pour exploiter au mieux ses produits et services fondés sur la connaissance, la CNUCED a donc favorisé : a) l'établissement de réseaux avec des groupes de réflexion partout dans le monde, en particulier dans les pays en développement, sur lesquels s'appuient directement les décideurs nationaux; et b) une participation plus active du système des Nations Unies aux opérations menées au plan national.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 1 462 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 12)].

Direction exécutive et administration

12.1 a) *Meilleure reconnaissance par les États membres de la pertinence des travaux de la CNUCED*. Le nombre de pays représentés à la session annuelle du Conseil du commerce et du développement était de 122 en 2006 et de 108 en 2007, ce qui témoigne de l'intérêt que les activités de la CNUCED continuent de susciter parmi les États Membres. Ces derniers ont utilisé le Conseil comme une tribune pour examiner les possibilités d'action et mettre en commun les données d'expérience dans les domaines qui les préoccupent. Les membres de la CNUCED ont appuyé le renforcement des activités de recherche et d'analyse, éléments essentiels des efforts visant à obtenir un consensus sur les principales questions ayant trait au développement. Les ateliers et séminaires organisés dans le monde entier par la CNUCED ont abouti à l'adoption de mesures concrètes sur le plan national et contribué à renforcer la capacité des pays en développement d'intégrer les marchés mondiaux en servant leurs intérêts.

b) *Mandats intégralement exécutés*. Seulement 94,5 % de l'ensemble des recommandations qui figuraient dans l'évaluation approfondie d'un des programmes de la CNUCED effectuée en 2007 ont été appliquées. L'objectif consistant à atteindre un taux d'application de 100 % n'a donc pas été atteint. Les difficultés rencontrées tenaient à la lourdeur des procédures administratives nécessaires pour gérer près de 400 petits fonds d'affectation spéciale. La CNUCED a pris des mesures en vue de commencer à regrouper ces fonds d'affectation spéciale par thème. Elle a par ailleurs reconnu que, pour gagner en efficacité, il fallait renforcer la structure du mécanisme d'application et de diffusion des conclusions des évaluations, ainsi que des enseignements tirés.

c) *Meilleure intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux de la CNUCED*. Une équipe spéciale pour la parité des sexes a été remise sur pied en 2006 au sein de la CNUCED. Le Secrétaire général de la CNUCED a présidé cette équipe spéciale chargée de coordonner les travaux des différentes divisions de l'organisation sur la problématique hommes-femmes. L'équipe spéciale a examiné la question de l'intégration de cette problématique dans le programme de travail de la CNUCED (par exemple, intégration des perspectives sexospécifiques dans les plans à moyen terme, les budgets programmes, les activités de coopération technique, la recherche analytique et autres produits connexes) et mené 10 initiatives tenant compte de ces questions au cours de l'exercice biennal. Le 2 juillet 2007, la CNUCED a convoqué une réunion de l'Équipe spéciale sur la parité et le commerce du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, ce qui a favorisé d'autres initiatives.

d) *Programme de travail exécuté grâce à une bonne gestion des ressources humaines et financières*. Le plan d'action Ressources humaines vise à améliorer le recrutement et l'affectation des fonctionnaires. Un certain nombre de postes étaient vacants pendant une durée supérieure à la normale au cours de la période de transition qui a précédé la mise en place de la nouvelle direction, ce qui a eu une incidence sur la durée moyenne de vacance des postes. Les postes devenus vacants et pourvus en 2007 sont restés vacants 154 jours en moyenne, soit légèrement plus que l'objectif fixé qui était de 140 jours, mais un peu moins qu'au cours de l'exercice biennal précédent. Le montant des dépenses par rapport aux ressources disponibles était inférieur à l'objectif fixé vers la fin de la première année de l'exercice, du fait d'une augmentation des activités liées aux réunions prévues au début de 2007. Le taux d'utilisation des ressources était de 99,1 % à la fin de 2007, conformément à l'objectif établi pour l'exercice biennal.

Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement

12.2 a) *Meilleure compréhension des options de politique générale aux niveaux national et international et de leurs implications, d'où une croissance plus rapide et plus stable et un recul de la pauvreté dans les pays en développement, grâce à la promotion de politiques appropriées*. Les analyses et recommandations de politique générale ayant trait à cet objectif ont été examinées aux cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions du Conseil du commerce et du développement. Les États Membres ont approuvé 41 recommandations de politique générale ou conclusions de travaux de recherche, l'objectif établi pour l'exercice biennal a donc été dépassé. Les États Membres ont confirmé que le *Rapport sur le commerce et le développement* (2006) contenait des données et des analyses utiles, pertinentes et actualisées au sujet des interactions entre les facteurs commerciaux, industriels, monétaires, financiers et institutionnels du processus de développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement* (2007) a contribué à faire mieux comprendre les questions relatives à la coopération régionale pour le développement. Le sous-programme tenait compte de l'utilité de la collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies, en particulier le Département des affaires économiques et sociales (DAES) et les commissions régionales, ainsi qu'avec la société civile. Une telle coopération serait renforcée et étendue aux groupes de réflexion.

b) *Progrès réalisé sur la voie du règlement des problèmes découlant de la dette des pays en développement, grâce à une meilleure gestion et à un allégement de cette dette*. Conformément au plan stratégique pour 2007-2010, des progrès ont été accomplis dans le cadre du programme Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) dans tous les domaines essentiels, en particulier le renforcement des capacités et la mise au point de la dernière version en date du logiciel DMFAS6. Quatre-vingt-dix-neuf institutions de 66 pays en développement ou en transition ont mis à profit l'utilisation de ce logiciel, dont la dernière version en date a été installée dans 26 institutions et utilisée pour 16 nouveaux projets. La CNUCED a également aidé plusieurs pays endettés à négocier le rééchelonnement de leur dette auprès des créanciers du Club de Paris, à organiser des ateliers de formation et des voyages d'études, et à établir un programme de formation en ligne à l'intention des gestionnaires de la dette des pays en développement en vue d'améliorer leurs connaissances en matière d'analyse du niveau d'endettement tolérable. Le rapport

du Secrétaire général sur la dette extérieure des pays en développement (A/61/152) a servi de base à la résolution 61/188 de l'Assemblée générale sur cette question. Le projet sur le renforcement des capacités en matière d'analyse du niveau d'endettement tolérable a montré qu'il était possible de créer des synergies en menant de front des activités d'assistance analytique et technique, en créant ainsi une dynamique positive pour de nouveaux domaines de travail répondant aux attentes des pays en développement.

c) *Amélioration des données statistiques et tirées de l'expérience, ainsi que des éléments d'information dont disposent les décideurs, aux niveaux national et international, lorsqu'ils conçoivent les politiques commerciales, financières et économiques et les stratégies de développement*. Le Service central de statistique de la CNUCED a fourni des données à divers organes de travail, notamment le Conseil du commerce et du développement, les sessions des commissions et le Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme. La CNUCED a publié les documents suivants : *Manuel de statistiques, Commodity Price Statistics* (Statistiques sur les produits de base, disponible en anglais uniquement) et *Development and Globalization: Facts and Figures* (Développement et mondialisation : faits et chiffres, disponible en anglais uniquement). Le nouveau système d'information statistique de la CNUCED a contribué à améliorer la qualité et la portée des statistiques élaborées et diffusées et s'est révélé être un outil efficace pour appliquer les Principes régissant les activités statistiques internationales. Ce sous-programme était axé sur les méthodes contribuant à l'harmonisation des données provenant de différentes sources. Dans le cadre du module 2 du Programme commun d'assistance technique intégrée (JITAP II), la CNUCED a renforcé les centres de références et les points nationaux d'information, et aidé la Côte d'Ivoire à accéder en ligne à la documentation de l'ONU. L'accès à des données plus nombreuses et de meilleure qualité s'est traduit par une augmentation du nombre de demandes de données par des utilisateurs extérieurs. En moyenne, 25 000 documents ont ainsi été téléchargés chaque mois pendant la période considérée.

d) *Renforcement du cadre décisionnaire et institutionnel et de la coopération internationale pour le développement de l'économie palestinienne grâce à l'amplification des activités de la CNUCED dans ce domaine, financées par des ressources adéquates*. À ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions, le Conseil du commerce et du développement s'est félicité de l'assistance fournie par la CNUCED au peuple palestinien. Dans le cadre de ce sous-programme, elle a fourni une assistance technique et des conseils sur les plans de la recherche et de l'élaboration de politiques générales dans plusieurs domaines, à savoir la facilitation des échanges commerciaux, le développement des petites et moyennes entreprises, la promotion de l'investissement, les stratégies de développement et les politiques commerciales. Onze mesures et documents directifs ou documents de projet élaborés avec l'aide de la CNUCED ont été adoptés par divers partenaires publics et privés, alors que l'objectif fixé pour l'exercice biennal était de 10, ce qui a contribué à l'amélioration générale du cadre décisionnaire de la coopération internationale. La participation de la CNUCED au processus intergouvernemental et sa coopération avec les institutions internationales ont fait prendre conscience des besoins en matière de développement et de stimulation de l'économie palestinienne. L'interruption des ressources extrabudgétaires en 2006-2007 a porté un coup à l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. La politique israélienne de

fermeture des points de passage dans le territoire palestinien occupé a créé une incertitude politique et des difficultés sur le terrain, ce qui a également entravé l'application du programme prévu.

Développement de l'Afrique

12.3 a) *Plus grande diversité des orientations fondamentales à adopter aux niveaux national et international pour promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines de compétence de la CNUCED*. Divers rapports fournissant une analyse et des recommandations de politique générale sur les questions ayant trait au commerce à l'intention des décideurs africains ont été publiés. On citera notamment les suivants : « Le développement économique en Afrique – Doublement de l'aide : assurer la "grande poussée" » (2006) et « Le développement économique en Afrique – Retrouver une marge d'action : la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste » (2007). Au total, 251 conclusions et recommandations présentées dans ces rapports ont été saluées dans des articles, entretiens et déclarations publiés dans la presse. La CNUCED a également fourni une formation à des responsables africains et des services de conseil à des représentants de gouvernements africains sur des questions ayant trait au commerce intra-africain.

b) *Utilisation accrue des services fournis à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de diverses initiatives intergouvernementales et interinstitutions concernant l'Afrique*. Outre les diverses contributions au NEPAD fournies au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le sous-programme a fourni une contribution et des analyses à la demande du secrétariat du NEPAD et d'autres organismes dont les activités ont trait au développement de l'Afrique et à l'appui au NEPAD. Un examen externe de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD a ainsi été demandé. Au total, 16 demandes ont été présentées, soit plus du double de l'objectif fixé qui était de six. Une réunion préliminaire s'est tenue avec le NEPAD, au siège de celui-ci, pour examiner plus avant les domaines de coopération avec la CNUCED.

Sous-programme 2
Investissement, entreprises et technologie

12.4 a) *Capacité accrue au niveau national de débattre des enjeux associés à l'investissement international et de leur incidence sur le développement*. Des informations mises à jour régulièrement ont été fournies aux décideurs en vue de leur faire mieux connaître les questions émergentes ayant trait à l'investissement étranger direct et aux solutions possibles dans le domaine du développement. Les rapports et données publiés, en particulier le *Rapport sur l'investissement dans le monde*, ont été reconnus comme étant des documents dignes de foi sur les flux et stocks d'investissement étranger direct et sur les tendances en la matière. La CNUCED a ainsi été invitée à intervenir et à organiser des ateliers et des séminaires sur des thèmes connexes. Le caractère satisfaisant des services et produits fournis dans le cadre du sous-programme a été signalé à 189 reprises, par le biais de réponses à des enquêtes auprès des lecteurs, de courriers, de réponses à des demandes d'évaluation des ateliers et séminaires et de critiques portant sur la documentation publiée. Les activités d'assistance technique relatives à l'harmonisation des données liées à l'investissement étranger direct ont abouti à l'élaboration d'un projet de plan visant à créer une équipe spéciale des statistiques sur l'investissement étranger direct et les sociétés transnationales du Marché

commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour les 19 États membres de la région. Ce projet de plan a été adopté en septembre 2007 à Lusaka, puis approuvé par les gouverneurs des banques centrales de la COMESA et le Conseil des ministres. Il restait encore beaucoup à faire pour diffuser plus largement les données et les résultats des analyses ayant trait au sous-programme.

b) *Meilleure compréhension des politiques permettant d'attirer et d'exploiter au mieux les investissements étrangers directs et les transferts de technologie, ainsi que de l'incidence des accords internationaux sur le développement*. Les résultats des examens de la politique d'investissement effectués pour la Colombie, le Maroc, le Rwanda et la Zambie ont été présentés à la communauté internationale et les recommandations qui en ont découlé ont été approuvées par les gouvernements concernés. L'importance de ces examens en tant qu'outil systématique d'analyse des politiques nationales d'investissement a été soulignée par les participants au Sommet du Groupe des Huit, qui ont déclaré que ces examens étaient des mécanismes fort utiles. Plus de 35 pays ont bénéficié de services de conseil en matière d'investissement et de renforcement des capacités aux fins de la promotion et de la facilitation de l'investissement étranger. Les séries sur les questions relatives aux accords internationaux d'investissement et sur les politiques internationales d'investissement au service du développement ont constitué un outil de référence important pour les décideurs. D'après l'évaluation externe approfondie réalisée en 2007, les services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement « constituent l'activité la plus pertinente, la plus utile, la plus rationnelle et la plus efficace de la CNUCED dans le domaine des investissements ». Les demandes d'assistance technique en faveur de la promotion de l'investissement et des activités liées aux accords internationaux d'investissement, notamment de la part des pays les moins avancés, étaient plus nombreuses alors que le montant des ressources prévues permettait difficilement de satisfaire toutes les demandes.

c) *Amélioration des possibilités offertes aux entreprises des pays en développement d'accroître leur compétitivité grâce au resserrement des liens entre entreprises nationales et étrangères et meilleure compréhension des questions nouvelles qui se posent dans les domaines suivants : normes en matière de comptabilité et d'établissement de rapports, responsabilité des entreprises, transparence, bonnes pratiques de la part des entreprises*. Le programme EMPRETEC [contraction des termes espagnols « emprendedores » (entrepreneurs) et tecnología (technologie)]-Afrique a été créé pour relancer le programme en Afrique. Avec l'appui de la CNUCED, le Zimbabwe, l'Éthiopie et l'Ouganda ont dirigé des activités visant à élaborer des stratégies pour la mobilisation des ressources, la mise au point de stratégies de communication et de marketing efficaces et la consolidation des programmes de pays. Quatre-vingt-quatorze pour cent des 27 pays ayant installé EMPRETEC ont confirmé l'utilité de ce programme. En outre, 291 experts originaires de 93 États Membres ont participé à la vingt-quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des Normes internationales de comptabilité et de publication. Ce dernier aide les pays en développement et les pays en transition à appliquer les meilleures pratiques en matière de transparence et de responsabilité des entreprises afin de favoriser les flux d'investissement et le développement économique. L'installation des programmes de liens commerciaux a progressé en Argentine, au Brésil, au Mozambique, en Ouganda, au Viet Nam et en Zambie, ce qui a contribué à mieux faire comprendre

l'intérêt de l'investissement étranger direct pour l'économie locale par l'intermédiaire de la technologie et des transferts de technologie. Il y avait encore des progrès à faire dans le domaine de la coordination avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Centre du commerce international pour les activités visant à renforcer l'esprit d'entreprise et à trouver de nouveaux moyens pour susciter l'intérêt des donateurs, des États Membres et des entrepreneurs et les sensibiliser à ces questions.

Sous-programme 3
Commerce international

12.5 a) *Meilleure compréhension et capacité accrue des pays en développement d'analyser, de formuler et d'appliquer des politiques et des stratégies commerciales appropriées dans les domaines du commerce international, du système commercial international et des négociations commerciales, et capacité accrue de surmonter les difficultés liées à l'accès aux marchés et aux conditions d'entrée de leurs exportations.* Les activités d'assistance technique et de promotion des politiques appropriées menées par la CNUCED ont contribué à améliorer la capacité des pays membres de négocier des accords commerciaux et donc à accélérer les processus de négociations multilatérales et régionales, et facilité une participation accrue des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays africains, au système commercial international. D'après un rapport d'évaluation indépendante sur l'assistance fournie par la CNUCED en matière d'accession à l'OMC, ces activités étaient « très pertinentes, ciblées et actualisées, favorables au développement et adaptées à l'évolution des besoins des pays bénéficiaires ». Soixante-et-onze pour cent des propositions soumises à la Conférence ministérielle de l'OMC avaient été élaborées à l'initiative de pays en développement, conformément à l'objectif fixé pour la période considérée. Les pays bénéficiaires ont également appliqué 30 recommandations de politique générale découlant des activités d'assistance technique de la CNUCED, des résultats de réunions intergouvernementales et des conclusions d'analyses politiques. Le rapport d'évaluation susmentionné a insisté sur la nécessité d'assurer un financement prévisible et de renforcer les effectifs, compte tenu des besoins de plus en plus nombreux en matière d'assistance avant, pendant et après l'accession.

b) *Renforcement des capacités analytiques, statistiques et informationnelles aux fins de la prise de décisions aux niveaux national, régional et international, dans le domaine du commerce et des secteurs apparentés.* Les activités de la CNUCED ayant trait aux obstacles non tarifaires ont abouti à la mobilisation des organismes des Nations Unies et d'autres organisations compétentes en vue d'adopter une démarche coordonnée et cohérente en ce qui concerne la définition, la classification et la collecte des données relatives aux obstacles non tarifaires à l'aide du Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) de la CNUCED. Les outils d'analyse du commerce utilisés par la CNUCED, tels que TRAINS-WITS (solution commerciale intégrée de la Banque mondiale), ont permis de recenser et de surmonter les obstacles à l'accès aux marchés, d'identifier les débouchés commerciaux et de promouvoir une participation éclairée aux négociations commerciales multilatérales et régionales. Plus de 12 000 licences d'utilisation ont été délivrées au cours de la période considérée pour le système WITS. L'utilisation généralisée de TRAINS, en particulier par les principales organisations internationales telles que la Banque mondiale et le FMI, et par de nombreux

établissements d'enseignement universitaire et de recherche, ainsi que par le secteur privé, atteste de l'utilité de cet outil. D'après les résultats de l'examen à mi-parcours, il convient d'accorder la priorité à l'amélioration des domaines suivants : échanges Sud-Sud; indice du commerce et du développement; ajustement aux réformes commerciales; appui au Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires et à son Équipe spéciale multi-institutions.

c) *Capacité accrue des pays en développement d'intégrer la production et le commerce des produits de base dans le processus de développement.* La CNUCED a entrepris des initiatives dans les domaines suivants : liens entre le secteur des produits de base et la réduction de la pauvreté; approche de la chaîne de valorisation; financement du secteur des produits de base; échanges de produits de base; information et statistiques; nécessité de se conformer aux besoins et aux normes du marché; métaux et minéraux; énergie et coopération internationale dans le secteur des produits de base. Ces activités ont contribué au renforcement des capacités de 20 pays membres, conformément à l'objectif fixé pour la période considérée. Toutefois, la mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires s'est heurtée à des difficultés telles que le Groupe de travail international sur les produits de base n'a pas pu devenir opérationnel.

d) *Capacité accrue des pays en développement de cerner les questions ayant trait à la concurrence et à la protection des consommateurs et d'y faire face, et de contrôler efficacement les pratiques commerciales restrictives.* Le rôle important que joue la CNUCED en matière d'analyse du droit et des politiques de la concurrence a contribué aux progrès accomplis dans 14 pays sur les plans de l'élaboration, de l'adoption, de la révision et de l'application d'une législation nationale sur la concurrence et la protection des consommateurs. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence a confirmé l'importance du rôle joué par la CNUCED et souhaité qu'il soit élargi. Des examens volontaires par les pairs (Jamaïque, Kenya, Tunisie et Union économique et monétaire ouest-africaine) ont été menés, ce qui a donné lieu à un échange de vues et de pratiques optimales sur le rôle que le droit et les politiques de la concurrence peuvent jouer en renfort de la libéralisation des échanges et des réformes. La CNUCED s'attend à une participation accrue à ses prochaines activités en la matière de la part des experts des pays en développement compétents en matière de droit et de politique de la concurrence.

e) *Renforcement de la capacité des pays en développement de concilier les objectifs liés aux activités et aux politiques commerciales et les objectifs du développement durable d'une manière mutuellement avantageuse et plus grande prise en compte des objectifs de développement durable des pays en développement dans le cadre des débats internationaux.* Les quatre projets de ce sous-programme ont contribué au renforcement des capacités des pays en développement : i) d'engager des discussions et autres débats pertinents sur les normes et réglementations techniques applicables à l'environnement, à la santé et à la sécurité alimentaire, et de mener des négociations à l'OMC; ii) d'examiner les questions politiques intrinsèques aux négociations dans le cadre plus général du développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement; iii) de prendre, aux niveaux national et régional, des mesures visant à améliorer la contribution de l'agriculture biologique à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en tenant compte des questions telles que la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, les avantages sociaux et culturels, et

les possibilités d'exportation. Les pays en développement ont pris 90 décisions, conformément à l'objectif fixé pour l'exercice biennal 2006-2007, pour concilier les politiques commerciales et les objectifs du développement durable dans le cadre des débats internationaux. Pendant la période considérée, la CNUCED s'est efforcée de rationaliser ses activités dans ce domaine, notamment eu égard au programme de publication.

Sous-programme 4
Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines

12.6 a) *Amélioration de l'infrastructure commerciale des pays en développement, notamment grâce à une utilisation accrue des systèmes de transport, de la facilitation des échanges et du cadre réglementaire et douanier.* La CNUCED a mené des recherches et des analyses, et diffusé les résultats en découlant, dans les domaines ci-après : coûts des transports, desserte des transports maritimes réguliers, développement de la flotte et du trafic maritimes, transports intérieurs, sécurité maritime et sécurité de la chaîne logistique, application au niveau national des règles et normes approuvées à l'échelle internationale, questions administratives et juridiques ayant une incidence sur la logistique et le transport, situation des pays en développement sans littoral, conteneurisation, et utilisation des technologies de l'information et des communications dans les échanges transfrontières. Les ateliers, tables-rondes et réunions d'experts organisés par la CNUCED sur ces questions ont préparé les représentants des pays en développement aux négociations sur la facilitation du commerce tenues sous les auspices de l'OMC et contribué à les sensibiliser aux questions relatives à la facilitation des échanges et aux transports. Vingt-trois décisions spécifiques ont été prises par des pays membres pour appuyer la facilitation du transport. Par rapport à l'exercice biennal précédent, davantage de pays ont décidé d'adopter le système douanier automatisé (SYDONIA), qui couvre la plupart des procédures de commerce international, en tant qu'outil de modernisation des douanes (actuellement utilisé par 90 pays, pour 60 projets nationaux, régionaux et interrégionaux), ce qui s'est traduit par la facilitation des échanges et l'augmentation des recettes publiques. Pendant la période considérée, il était encore difficile de mobiliser un soutien politique suffisant à un niveau élevé pour faciliter les échanges dans tous les domaines et à long terme.

b) *Sensibilisation accrue des pays en développement aux options fondamentales et stratégiques qu'offrent les applications économiques des technologies de l'information et des communications, et meilleure connaissance de ces options.* Les travaux de recherche et les analyses de politique générale de la CNUCED ont nourri les débats généraux sur les incidences des technologies de l'information et des communications sur le développement lors de diverses réunions intergouvernementales, dont celles organisées aux fins de la mise en œuvre et du suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information. Grâce aux activités menées dans le cadre de ce sous-programme, les décideurs ont davantage conscience et une meilleure connaissance des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications en matière de développement : logiciels gratuits et libres; commerce électronique; législation relative au commerce électronique; politiques novatrices; amélioration des moyens de subsistance; cadre-type d'examen des politiques générales en matière de technologies de l'information et des communications. Avec l'aide de la CNUCED, le Cambodge et la République

démocratique populaire lao devraient adopter une législation sur le commerce électronique, tandis que la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) harmoniseront leur législation en matière de commerce électronique à l'échelle régionale. Les pays en développement ont pris des décisions précises, telles que l'adoption d'un plan stratégique national sur les technologies de l'information et des communications et de stratégies pour le commerce électronique. Au total, 29 décisions de ce type ont été prises, conformément à l'objectif fixé pour la période considérée. Le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement, établi à la onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a contribué à améliorer sensiblement la qualité des statistiques officielles sur l'économie de l'information et abouti à l'approbation de la liste principale des indicateurs relatifs à ces technologies par la Commission de statistique de l'ONU.

c) *Capacité renforcée de mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement dans les domaines du commerce, des investissements et des services d'appui au commerce.* L'Institut virtuel de la CNUCED a étendu son influence en s'appuyant sur des ressources et des documents plus complets, en élargissant sa composition et en fournissant du matériel de formation accompagné de modules de soutien. Le cadre du programme TrainForTrade (qui vise à renforcer les capacités en matière de formation au commerce international) a permis d'élaborer de nouveaux cours sur le tourisme durable et de renforcer les activités de tutorat dans le domaine de l'informatique. Outre les bénéficiaires habituels, des acteurs des secteurs public et privé des pays en développement ont profité de ces programmes de formation. Une nouvelle séance de formation accélérée sur les principaux enjeux économiques internationaux a été organisée à l'intention des diplomates en poste à Genève; elle s'ajoute aux six cours régionaux dispensés sur le terrain. Quatre-vingt-six des 128 participants (soit 67 %) à la formation à l'intention des formateurs ont été en mesure d'organiser leurs propres sessions de formation pendant la période considérée. Lors de ses sessions de 2006 et 2007, le Groupe consultatif pour la mise en valeur des ressources humaines a insisté sur la nécessité d'adopter une perspective à long terme pour renforcer durablement les capacités locales en matière de savoir et demandé l'établissement de liens solides entre la recherche et la prise de décisions. Il faudrait donc examiner plus avant le rôle que les technologies de l'information et des communications peuvent jouer en matière de diffusion des supports de formation et d'échanges d'idées et de données d'expérience.

Sous-programme 5
Besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et problèmes et difficultés rencontrés à cet égard par les pays en développement de transit

12.7 a) *Meilleure appréhension des problèmes de développement des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, et problèmes spécifiques rencontrés à cet égard par les pays en développement de transit ainsi que par les pays à économie structurellement faible, de petite taille ou vulnérables.* Eu égard à l'examen des progrès accomplis sur la voie de l'exécution du Programme d'action de la Barbade, la CNUCED a entrepris des analyses et des études de cas périodiques en vue de discerner ce qui

avait été accompli et ce qui restait à faire. Ces activités ont contribué à sensibiliser les décideurs concernés et à établir un consensus sur les mesures à prendre pour régler les problèmes de développement des pays les moins avancés. Les résultats de la réunion du groupe spécial d'experts organisée par la CNUCED pour examiner les tendances actuelles des politiques générales et des stratégies en matière de commerce et de développement, ainsi que les points forts et les faiblesses dans ces domaines, ont été pris en considération lors des examens demandés et des réunions ministérielles des pays les moins avancés. Seize décisions ont été prises par les pays concernés au cours de la période considérée, ce qui dépasse l'objectif fixé (7 décisions).

b) *Intégration accrue des politiques et stratégies commerciales dans les plans nationaux de développement des pays les moins avancés, grâce au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés.* La mise en œuvre des recommandations du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays moins avancés a donné des éclaircissements quant à la manière de garantir le niveau et la prévisibilité des sources de financement, de renforcer les capacités nationales en matière d'application et d'améliorer les structures de gouvernance générales du Cadre. Dix pays (Cambodge, Mali, Niger, Ouganda, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan et Vanuatu) se sont efforcés d'intégrer leurs politiques générales et stratégies commerciales dans leur plan de développement national, avec l'aide de la CNUCED. Grâce à l'autonomisation accrue des pays par l'intermédiaire de l'étude prédiagnostique sur l'intégration du commerce, les diverses parties prenantes sur le plan national ont participé aux réunions et négociations en y étant dûment préparées.

c) *Meilleure appréhension des problèmes auxquels se heurtent les pays les moins avancés, et analyse des politiques et de la recherche pour soutenir ces pays, notamment grâce à la publication annuelle du* Rapport sur les pays les moins avancés. Le sous-programme a abouti à la publication du *Rapport annuel sur les pays les moins avancés*. Le rapport de 2006 analysait les capacités de production, les moyens de les renforcer et leur incidence sur la réduction de la pauvreté, et recensait les priorités stratégiques des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement en matière de renforcement des capacités de production. Le rapport de 2007 s'efforçait quant à lui de comprendre l'importance des politiques générales en matière de systèmes d'informations scientifiques et technologiques dans les pays les moins avancés et identifiait les mécanismes politiques nationaux et internationaux de promotion de ces systèmes. Ces analyses politiques plaidaient en faveur de l'adoption de mesures nationales et internationales de promotion du développement et de la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Pas moins de 17 pays, dont certains s'exprimaient au nom de leur groupe, ont fait 60 déclarations sur la qualité des analyses effectuées dans le cadre de ce sous-programme. L'approche du développement et de la réduction de la pauvreté présentée dans les rapports sur les pays les moins avancés – qui est axée sur le renforcement des capacités de production et l'augmentation de l'emploi productif – a abouti à un changement de paradigmatique vers l'amélioration des politiques nationales et le renforcement des mesures internationales d'appui aux pays les moins avancés. L'annualisation du rapport sur les pays les moins avancés, qui n'a pas fait l'objet d'une augmentation des ressources, a posé de graves difficultés.

d) *Coopération internationale accrue en vue d'améliorer le transport en transit pour faciliter le commerce des pays en développement sans littoral compte tenu du nouveau cadre mondial de coopération pour le transport en transit au bénéfice des pays sans littoral et des pays en développement de transit.* Les activités d'analyse menées se sont traduites par une meilleure compréhension des questions qui intéressent particulièrement les pays en développement sans littoral, notamment les aspects régionaux des mesures relatives au trafic de transit et les éléments clefs des négociations de Doha; elles ont également contribué à l'harmonisation et au renforcement des positions de ces pays vis-à-vis d'autres pays sur ces questions et sur d'autres questions pertinentes. Les activités d'analyse et les services de conseils ont contribué au renforcement des capacités des pays en développement sans littoral et favorisé l'échange des meilleures pratiques entre ces pays. Des mesures ont été prises en vue de sortir de l'impasse les négociations visant à obtenir un accord sur le trafic de transit entre la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie. En outre, la communauté internationale a davantage conscience des besoins des pays en développement sans littoral, grâce aux activités de sensibilisation menées par la CNUCED dans ce domaine.

e) *Participation aux activités de suivi de la réunion internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement prévue en 2005.* La CNUCED a continué de soutenir les petits États insulaires en développement dans leurs efforts visant à amener la communauté internationale à donner suite à plusieurs aspects économiques essentiels de la Stratégie de Maurice, en particulier la question de la radiation de la catégorie des pays les moins avancés et la demande de mesures spéciales d'appui international aux petits États insulaires en développement dans le système commercial multilatéral. Trois des petits États insulaires en développement que l'ONU envisageait de radier de la catégorie des pays les moins avancés (Cap-Vert, Samoa et Vanuatu) ont bénéficié des services de conseil de la CNUCED à différents stades du processus de radiation, notamment pour assurer une transition sans heurt. Un certain nombre d'États membres de la CNUCED, reconnus comme étant structurellement faibles, vulnérables et petits, et ne relevant pas des catégories établies par l'ONU (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) ont reçu une attention particulière de la part de la CNUCED en 2007.

Chapitre 13
Centre du commerce international CNUCED/OMC

Principaux résultats obtenus

Le Centre du commerce international (CCI) a consolidé ses moyens de diffuser, auprès des décideurs, des institutions de promotion du commerce et des entreprises, des informations sur les négociations et politiques commerciales internationales les intéressant particulièrement. Le Centre est ainsi un lieu d'échanges grâce auquel les milieux d'affaires peuvent dialoguer avec les négociateurs au moment où se déroulent des négociations sur des questions prioritaires. Ces modalités prennent toute leur importance grâce aux réseaux mis en place et épaulés par le Centre.

Des stratégies (au nombre de 118) ont été élaborées en vue de développer les exportations, ce qui contribue à stimuler la croissance

dans les pays bénéficiaires. Parmi les actions menées dans le cadre de ces stratégies figurent le renforcement des moyens dont disposent les institutions de promotion du commerce pour prêter des services performants aux milieux d'affaires, l'organisation, par le Centre, de réunions entre acheteurs et fournisseurs, ainsi que des activités visant à rapprocher les uns des autres. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice biennal à l'étude, 1 136 entreprises de plus ont pris part à ces réunions et activités, qui ont donné lieu à de nouvelles exportations dont le montant est supérieur à 35 millions de dollars. La création d'emplois s'en est trouvée consolidée dans des secteurs d'importance capitale au regard de l'atténuation de la pauvreté.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Le Centre doit faire face à des demandes de plus en plus diversifiées et de plus en plus complexes de la part des milieux d'affaires des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition. Il lui faut donc repenser la conception de ces activités d'assistance technique, l'objet étant de mieux positionner son portefeuille de produits afin de prêter des services à valeur ajoutée qui compléteront ceux d'autres prestataires d'une assistance technique relative aux échanges commerciaux.

Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le Centre axera ses activités sur trois aspects en rapport avec l'élaboration de stratégies de promotion du commerce : 1) une meilleure préparation au stade préalable à l'engagement; 2) un appui plus soutenu aux bureaux extérieurs pour renforcer au maximum les capacités sur le terrain; 3) la poursuite des interventions postérieures à la conception ainsi que des activités d'assistance technique, par l'exécution de projets et programmes axés sur la stratégie en question.

Une large place sera faite aux activités visant à améliorer la performance sectorielle, afin de passer plus rapidement d'une démarche axée sur les produits à une démarche axée sur les solutions. Le Centre s'emploiera à établir des liens plus tangibles entre l'action menée en faveur de la compétitivité et l'exécution effective des stratégies de promotion du commerce. Cette action aura tout particulièrement des incidences sur les services et sur les branches industrielles à forte intensité de main-d'œuvre, notamment féminine, compte tenu de leur importance au regard de l'atténuation de la pauvreté.

Taux d'exécution

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 91 % des 258 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 : A/60/6 (Sect. 13 et Add.1).

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et de l'expansion des exportations

13.1 a) *Constitution d'un noyau de compétences nationales sur les questions relatives au système commercial multilatéral, ce qui suppose une bonne connaissance des réalités et des potentialités des produits et des marchés*. Les réseaux mis en place et épaulés par le Centre ont atteint le seuil critique de 120, soit à peine un de moins que l'objectif fixé pour l'exercice. Cette infrastructure à couverture internationale permet de diffuser, soit dans un pays donné soit pour l'ensemble du secteur, des informations sur les négociations et politiques commerciales internationales intéressant particulièrement les milieux d'affaires, et de perfectionner les connaissances au moyen de la formation de formateurs; enfin, elle constitue un lieu d'échanges grâce auquel les milieux d'affaires peuvent dialoguer avec les négociateurs au moment où se déroulent des négociations sur des questions prioritaires. Les réseaux des pays d'Afrique subsaharienne, région à laquelle le Centre a accordé la priorité, représentent 39 % de cet ensemble. Les activités qu'ils hébergent et parrainent se sont elles aussi multipliées, et l'on a compté 359 nouvelles réunions et 278 brochures ou communications. Les réunions de consultation entre les représentants des milieux d'affaires et les négociateurs commerciaux ont permis de renforcer la position de ces milieux dans les négociations. Elles ont porté sur les besoins de l'agriculture, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le commerce des services, les droits de propriété intellectuelle, les liens entre commerce et environnement, l'accès aux marchés, et l'intégration régionale. Au total, 836 activités ont été réalisées, soit bien plus que les 300 prévues.

b) *Stratégies de développement du commerce qui tiennent compte des capacités de production, de la demande internationale et des pratiques commerciales*. Le Centre a mis à la disposition des parties prenantes les méthodes et connaissances techniques leur permettant de dégager les priorités; il a de plus facilité la mise en place d'un cadre de suivi et de gestion en vue de l'élaboration et de l'exécution judicieuses des stratégies de promotion des exportations. Ainsi, 118 nouvelles stratégies ont été formulées et mises en œuvre au cours de l'exercice, soit un peu moins que les 122 prévues; 39 % d'entre elles concernent l'Afrique subsaharienne et 36 % l'Asie et le Pacifique. On s'est tout particulièrement employé à aider les pays les moins avancés, pour lesquels 46 % des nouvelles stratégies ont été élaborées et exécutées. Les stratégies axées sur un secteur donné représentent 87 % de l'ensemble. Au cours de l'exercice également, 17 nouvelles initiatives ont été menées à bien, qui portaient sur l'exploitation des communications électroniques aux fins de la promotion des exportations. Les travaux entrepris en vue de l'élaboration et de l'exécution d'une stratégie sectorielle pour la promotion du commerce des épices au Sri Lanka ont donné des résultats exemplaires. Faisant intervenir 200 protagonistes, elle a abouti, au bout d'un an et demi, à un accroissement de 20 % des exportations. Le Centre a également aidé 45 pays à intégrer le commerce électronique dans leurs stratégies d'exportation, ce qui est supérieur à l'objectif fixé (29).

c) *Renforcement des organismes de promotion du commerce pour qu'ils fournissent des services efficaces aux entreprises*. Le Centre a largement dépassé l'objectif fixé pour le renforcement des institutions de promotion du commerce afin qu'elles puissent prêter des services performants aux entreprises. Au cours de l'exercice, 1 098 institutions ont établi un partenariat avec le Centre marqué par la

coopération et la responsabilisation réciproques. Elles constituent un réseau non négligeable dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition. L'expansion de ce type de réseau dans les pays les moins avancés a été plus forte que lors de l'exercice précédent (30 % de l'ensemble des réseaux contre 23 % pour l'exercice 2004-2005). Ces institutions ont désormais une bonne connaissance des objectifs du Centre et de ses activités. Ainsi, selon une enquête de perception réalisée en 2007, 46 % d'entre elles déclarent « très bien » les connaître et 47 % « assez bien ». Par ailleurs, 592 institutions ont exploité les outils élaborés par le CCI au cours de l'exercice, soit 245 de plus que lors de l'exercice précédent. Les progrès enregistrés s'inscrivent dans le cadre de la recommandation formulée à l'issue de l'évaluation conjointe du CCI réalisée en 2006; il y était en effet préconisé d'augmenter les ressources allouées au renforcement des institutions de promotion du commerce, ce qui a abouti à la décision de créer une section à cet effet. Ces mesures bénéficieront de la formulation et du lancement d'un système de référencement de ces institutions.

d) *Amélioration des résultats commerciaux dans certains secteurs de produits et de services*. Au cours de l'exercice, 1 136 entreprises de plus ont participé à des réunions entre acheteurs et fournisseurs et à des activités de rapprochement. L'accent a porté sur les pays d'Afrique subsaharienne et sur les pays arabes, qui représentent respectivement 30 % et 29 % de l'ensemble. Ces réunions et activités ont donné lieu à de nouvelles exportations d'un montant supérieur à 35 millions de dollars, ainsi qu'à la création d'emplois dans des secteurs d'importance capitale au regard de l'atténuation de la pauvreté : produits destinés aux secours d'urgence, industrie du coton et de la mode, denrées alimentaires, industrie du cuir, produits pharmaceutiques et services. Elles ont aussi permis de créer un réseau de 4 180 entreprises, ce qui est légèrement inférieur à l'objectif fixé. Par ailleurs, 42 entreprises ont activement participé au réseau Exportation de services au cours de l'exercice. En 2005, les institutions des pays en développement ayant conclu un partenariat avec le Centre (institutions de promotion du commerce, ministères, établissements universitaires et petites ou moyennes entreprises) et ayant exploité un ou plusieurs outils d'analyse des marchés – Trade Map, Product Map, Market Access Map, Investment Map et PC-TAS – étaient au nombre de 130. Fin 2007, ce nombre avait quasiment été multiplié par deux (254 institutions dans 88 pays).

e) *Amélioration de l'esprit d'initiative et de la compétitivité au niveau des entreprises*. Au cours de l'exercice à l'étude, 257 associations d'entreprises de 74 pays ont exploité les outils développés par le Centre, dont 32 % en Afrique subsaharienne, 33 % dans la région Asie-Pacifique, 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, 12 % en Europe orientale et dans la Communauté d'États indépendants, et 10 % dans les pays arabes. À terme, il s'agit de développer la compétitivité et l'esprit d'initiative au niveau des entreprises, et ce au moyen de produits et services qui répondent aux besoins spécifiques de celles tournées vers l'exportation. L'objet est donc d'augmenter leur compétitivité. Les services sont dispensés par des formateurs diplômés, dans le cadre de programmes homologués et grâce à la collaboration d'organisations intermédiaires. Ils portent sur la gestion d'entreprise, la gestion des approvisionnements et de la chaîne logistique, les normes de qualité, le conditionnement des produits à l'exportation, la logistique et la distribution, ainsi que les solutions en matière de commercialisation et de climat des affaires. Il ressort de l'enquête de perception réalisée en 2007 que 48 % des

petites et moyennes entreprises ont « fréquemment » recours aux produits et services du Centre, tandis que 11 % seulement ne le font que « rarement ». Pour ce qui est de la compétitivité, il s'agit, en dernier ressort, d'aider les entreprises de premier plan à conclure de nouvelles affaires, et partant, de créer du patrimoine grâce aux exportations. L'action menée par le Centre doit se poursuivre afin que l'influence qu'il a sur les entreprises et l'assistance qu'il leur apporte les aident à améliorer leur compétitivité et à accroître leurs exportations, le tout dans l'optique du développement des exportations pour le bien de tous. Le Centre continue de remanier ses outils et de repenser son appui consultatif afin qu'ils cadrent avec cet objectif.

Chapitre 14
Environnement

Principaux résultats obtenus

L'intensification de la coopération en matière de protection de l'environnement est illustrée par le fait que 134 pays ont activement participé à l'exécution d'évaluations de l'environnement menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aux niveaux mondial, régional et national, lesquelles ont fait intervenir 2 727 chercheurs de divers pays, à l'échelle nationale et infranationale. Le quatrième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial a fait l'objet de très nombreux articles dans les grands médias du monde entier; de plus, le portail de données GEO a enregistré chaque mois en moyenne 587 782 consultations et 294 386 téléchargements de documents, ce qui montre bien que les travaux du Programme sont de plus en plus connus. Le nombre de consultations du site du PNUE est supérieur à l'objectif fixé (220 millions). Quelque 700 institutions de plus de 50 pays en développement se sont inscrites au site d'Accès en ligne pour la recherche sur l'environnement. La participation à l'exécution d'évaluations de l'environnement et à la publication d'informations sur l'état de l'environnement a progressé, comme l'atteste le fait que 93 partenariats ont été conclu avec des institutions compétentes, ce qui consolide les moyens d'évaluation à l'échelle mondiale, régionale et nationale et favorise la collaboration entre ces partenaires. Les moyens dont disposent les États Membres en matière de droit de l'environnement ont été renforcés, 91 documents-cadres de politique générale et cadres juridiques ayant été élaborés et des projets de lois ayant été mis au point dans neuf pays en développement. Enfin, 17 nouveaux accords et partenariats ont été conclu, ce qui en porte le nombre à 72.

Le PNUE a contribué à la formulation de 30 nouveaux documents-cadres de politique générale et stratégies qui comportent un volet environnement urbain à divers niveaux, dans le cadre du Partenariat pour des carburants et véhicules non polluants. Grâce à ce partenariat, 46 pays interdisent désormais l'essence plombée, ce qui explique que le PNUE se soit vu accorder le prix ONU 21. Le PNUE a par ailleurs mobilisé des investissements destinés aux technologies non polluantes par le biais d'initiatives telles que la création, en Inde, d'un marché du crédit

autofinancé qui a permis à 100 000 villageois d'acheter des panneaux solaires. Le rapport sur la survie des orangs-outans, intitulé *The Last Stand of the Orangutan*, a été mentionné dans plus de 1 300 articles en l'espace de cinq mois et 28 000 sites Web l'ont mis en hyperlien. Le plan d'application des principes de gestion intégrée des ressources en eau a été avalisé par 30 pays en développement et organisations régionales et internationales. Les capacités des organismes publics et privés ont été renforcées, comme le montre le fait que 4 900 organismes participent désormais au Pacte mondial. De plus, 1 200 organismes publics et privés ont publié des rapports sur la durabilité environnementale conformes aux directives pour l'établissement de rapports sur la durabilité établies dans le cadre de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance. L'existence de partenariats entre protagonistes mondiaux, régionaux et nationaux est attestée par le fait que le PNUE a conclu 18 accords de collaboration avec les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement et avec des autorités nationales. Enfin, la campagne pour 1 milliard d'arbres a permis de planter 1,5 milliard d'arbres sur toute la planète.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Au cours de l'exercice biennal, l'un des défis de taille consistait à réformer le PNUE afin qu'il réponde mieux aux priorités fixées au niveau national, comme le veut le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, tout en consolidant les bases scientifiques du Programme. Les pratiques du PNUE ont été grandement améliorées durant l'exercice biennal. Une stratégie à moyen terme a été formulée, qui lui permet d'axer ses travaux sur les résultats. La stratégie comportait également d'autres mesures institutionnelles, telles que la mise sur pied d'une équipe de gestion des accords multilatéraux sur l'environnement qui devrait permettre au Programme de mieux exécuter ces accords. D'autres mesures, enfin, sont en cours d'exécution, qui visent à améliorer la gestion des ressources humaines, à mieux prendre en compte les besoins des femmes dans les opérations du PNUE, à exploiter davantage les technologies de l'information et des communications, et à prendre une plus grande part à l'opération des Nations Unies « Unis dans l'action ».

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 1 413 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect.14)]. Des renseignements plus détaillés sur l'exécution des programmes sont accessibles en ligne (voir le rapport sur l'exécution du Programme en 2006-2007, l'autoévaluation des résultats du Programme, et les rapports annuels pour 2006 et 2007).

Direction exécutive et administration

Bureau du Directeur exécutif

14.1 a) *Mieux satisfaire les besoins des États membres du PNUE en recentrant ses activités*. Il ressort des documents officiels que 145 États membres (soit environ 76 % des États Membres de l'ONU), en moyenne, ont participé aux sessions du Conseil d'administration. Le fait que la majorité des délégations aient été conduites par des ministres atteste de la pertinence accrue des travaux du PNUE au regard des besoins des États.

b) *Le programme de travail du PNUE est géré efficacement et bénéficie de ressources financières et d'un personnel suffisants*. Le taux d'exécution du programme de travail du PNUE pour 2006-2007 s'établit à 94 %, et 4 % seulement des produits ont été reportés. L'amélioration de la gestion est attestée par l'augmentation des contributions volontaires versées au Fonds pour l'environnement, lesquelles ont atteint quelque 128 millions de dollars en 2006-2007. Le nombre de jours où des postes affichés sur le système Galaxy ont été vacants a été ramené de 214 en 2005 à 202 en 2007; le taux de vacance des postes inscrits au budget ordinaire n'est plus que de 2 % en 2007, ce qui est bien mieux que l'objectif fixé (5 %). En ce qui concerne les postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires, le taux de vacance est passé de 18 % à 14,5 %, alors que l'objectif était de 10 %. La part des effectifs féminins est passée à 49 % en 2007, contre 29 % en 2006. Des mesures devraient être prises pour consolider les dispositifs de suivi dans le but de réduire le nombre de jours où un poste est affiché sur Galaxy.

c) *Le programme du PNUE est concrètement évalué et les recommandations des rapports d'évaluation et d'audit sont appliquées*. Il apparaît que 67 % des recommandations formulées dans des rapports d'évaluation ont été suivies d'effet ou sont en cours d'application. La qualité des recommandations s'est améliorée, comme le montre le fait que le pourcentage de recommandations rejetées est passé de 32 % en 2001 à 1 % en décembre 2007. Le suivi assuré en permanence par le Groupe de l'évaluation et du contrôle a permis de réduire le pourcentage de recommandations auxquelles il n'a pas été donné suite après trois ou quatre ans. Sur les 202 recommandations que le Bureau des services de contrôle interne a formulées depuis 1999, le PNUE en a appliqué 50 au cours de l'exercice 2006-2007. Dans l'ensemble, le taux d'application se situe à 62 % pour le PNUE. Les conclusions des évaluations ont été exploitées tant pour élaborer le programme de travail que pour mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali comme le Conseil d'administration l'avait demandé.

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

14.2 *Mettre à jour des évaluations de sources d'exposition aux rayonnements ionisants dans le monde et réévaluer scientifiquement le risque par rapport à l'effet de l'exposition*. Cinq annexes scientifiques ont été approuvées pour publication en 2006, qui actualisent les informations sur les effets des rayonnements ionisants et procèdent à une réévaluation du risque par rapport à l'effet d'exposition; ceci représente 50 % de l'objectif fixé (10 annexes). Le Comité a noté, à sa cinquante-cinquième session en 2007, que les cinq autres documents ne pouvaient encore être mis sous presse. Ce retard de trois ans, qui s'explique aussi bien par une défaillance du secrétariat que par le décalage entre le montant des fonds attendus et celui

effectivement versé, a fait obstacle aux travaux des organismes internationaux qui réexaminent les normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements.

Sous-programme 1
Évaluation de l'environnement et alerte rapide

14.3 a) *Accroître la sensibilisation des gouvernements et du public aux problèmes de l'environnement, tant anciens que récents, et les amener à participer davantage à la gestion de ces problèmes, afin de renforcer la durabilité et de promouvoir la survie, la dignité et les moyens d'existence des individus*. Les conclusions des évaluations réalisées par le PNUE ont fait l'objet de 738 articles de presse, soit 5 % de plus que l'objectif fixé (700). Parmi les principales publications citées figurent le deuxième rapport sur l'avenir de l'environnement en Afrique, Global Deserts Outlook, Africa's Lakes, le quatrième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-4), Global Outlook for Ice and Snow, et One Planet Many People: Atlas of Our Changing Environment. Ces rapports ont été consultés en moyenne 90 130 fois par mois, chiffre supérieur à l'objectif fixé (36 000). L'intensification de la coopération en matière d'environnement est attestée par le fait que 134 pays ont activement participé à l'exécution des évaluations du PNUE aux niveaux mondial, régional et national, soit 20 % de plus que l'objectif fixé (112). Le PNUE doit davantage intégrer ses évaluations à la concertation régionale et nationale au niveau ministériel, dans le cadre des cycles ordinaires d'analyse environnementale. L'instauration de relations intégrées au niveau régional, national ou municipal ne peut se faire que sur la durée et exige un financement sur le long terme.

b) *Élaborer des systèmes de données et d'information autonomes pour faciliter l'accès à des données crédibles et comparables et l'utilisation d'indicateurs pour mieux comprendre les questions liées à l'environnement, et améliorer la prise de décisions en la matière*. On a enregistré en moyenne, au cours de l'exercice biennal, 587 782 consultations par mois du portail de données portant sur le projet sur l'avenir de l'environnement mondial. Au-delà de l'objectif fixé (3 100), ce chiffre est de très loin supérieur à celui enregistré pour l'exercice biennal précédent. Le nombre de téléchargements à partir de ce portail s'est élevé en moyenne à 2 839 par mois, alors que l'objectif se situait à 1 200. Les volets régionaux de ce portail pour l'Afrique et pour l'Amérique latine fournissent des données qui ont été exploitées pour réaliser les évaluations approuvées par le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement et le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, en vue de favoriser l'accès à des données crédibles et comparables. Il faut que le PNUE participe davantage aux instances qui cherchent à définir une vision commune des normes en matière de données environnementales en vue d'améliorer la comparabilité aux niveaux infranational, national et régional. Il faut aussi développer la coopération régionale et les réseaux Sud-Sud de sorte à mettre au point des indicateurs régionaux qui permettent la comparabilité des données, des définitions et des méthodes.

c) *Assurer la participation accrue des pays en développement et des pays en transition aux évaluations de l'environnement et à l'établissement de rapports pour faciliter la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement durable*. La participation accrue aux évaluations et à l'établissement de rapports est attestée par le fait que 93 partenariats ont été conclus avec des institutions et

organismes compétents, chiffre supérieur de 107 % à l'objectif fixé (45). Ces partenaires ont pris part à 51 évaluations aux niveaux national et municipal et à 16 évaluations régionales ou sous-régionales, ainsi qu'à l'établissement du quatrième rapport sur le projet GEO. Vingt-deux autres partenariats ont été conclus avec des pays développés, qui participent ainsi à la coopération Nord-Sud. La formation dispensée dans le cadre de ces partenariats a permis d'inclure dans les programmes d'enseignement supérieur les méthodes intégrées d'évaluation de l'environnement, y compris en Asie occidentale par l'entremise de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin. Le renforcement des capacités nécessaires à l'exécution de ces opérations scientifiques très spécialisées ne peut se faire que sur la durée et il importe que le PNUE et ses partenaires collaborent au perfectionnement des connaissances et des compétences scientifiques et techniques par l'élaboration de manuels et la mise sur pied de réseaux de données et d'information.

d) *Renforcer les capacités des institutions internationales, régionales et nationales concernant l'analyse de la situation en matière de biodiversité*. Quinze institutions partenaires au total participent aux évaluations et aux activités de renforcement des capacités menées par le Centre mondial de surveillance pour la conservation qui relève du PNUE, soit 25 % de plus que l'objectif fixé (12). Ceci illustre l'intensification des liens de coopération et signale un renforcement des capacités d'analyse des institutions en matière de méthodes de collecte de données, d'exploitation d'outils normalisés et de diffusion des données. La collaboration relative à la mise en place de bases de données et d'informations globales – particulièrement la base de données mondiale sur les zones protégées, qui est un projet réalisé conjointement par le Centre de surveillance et par la Commission mondiale des aires protégées, laquelle relève de l'Union mondiale pour la nature – a permis de fournir des informations actualisées aux diverses instances intergouvernementales sur la biodiversité.

Sous-programme 2
Élaboration des politiques et droit

14.4 a) *Poursuite de l'élaboration du droit de l'environnement et notamment prise en compte de la dimension environnementale du développement durable et sa mise en œuvre grâce à une participation effective des acteurs juridiques*. Le renforcement des capacités des États membres comme de l'ensemble de la communauté internationale est attesté par l'élaboration de 91 documents-cadres de politique générale et cadres juridiques, soit une progression de 18 % par rapport à l'exercice précédent et de 8 % par rapport à l'objectif fixé (84). Dans le cadre du troisième programme de Montevideo, les gouvernements de neuf pays en développement ont mis la dernière main à des textes et projets de lois relatifs à l'environnement, deux sous-régions ont adhéré à des traités internationaux portant sur des questions environnementales d'intérêt commun, une sous-région a élaboré un projet de protocole sur les mers régionales et deux conventions mondiales sur les produits chimiques et l'environnement ont renforcé leur régime. Tout ceci illustre le renforcement du droit international en matière d'environnement.

b) *Renforcement des capacités des gouvernements et des institutions, réseaux et mécanismes de coordination nationaux, sous-régionaux et régionaux, de mise en œuvre des politiques, des lois et des pratiques de gestion relatives à l'environnement*. Le PNUE a renforcé les capacités de 80 pays et institutions en

matière d'application des politiques et textes de lois relatifs à l'environnement, chiffre supérieur de 60 % à l'objectif fixé (50). L'accès aux instruments juridiques et à la base de connaissances y relatifs en vue de l'application et du respect du droit de l'environnement s'est amélioré du fait de la création du portail ECOLEX, administré conjointement par le PNUE, l'Union mondiale pour la conservation de la nature et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. En décembre 2007, quatre programmes d'éducation ou de formation dans le domaine de l'environnement avaient été élaborés et quatre instruments ou trousses de formation mis au point, qui ont été mis à la disposition des systèmes nationaux d'éducation et établissements d'enseignement. Le partenariat pour la prise en compte des questions d'environnement et de viabilité dans les universités africaines a permis de former des maîtres de conférence et enseignants de 32 pays et a donné lieu à une collaboration active dans 65 établissements d'enseignement supérieur de 16 pays. Enfin, le référentiel sur les innovations en matière d'enseignement aux fins du développement durable a été téléchargé 18 000 fois.

c) *Renforcement des capacités des décideurs de relever les défis en matière d'environnement et de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international en élaborant de nouveaux instruments politiques ou en modifiant les instruments existants, compte tenu des préoccupations socioéconomiques; et en incorporant ces politiques aux stratégies de développement au niveau national*. Au total, 34 cadres de politique générale et stratégies de développement comportant une dimension environnementale ont été élaborés, ce qui est supérieur à l'objectif fixé (25) et donne à penser que les décideurs sont désormais mieux à même de relever les défis en matière d'environnement et de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international. Grâce à l'Initiative concernant la pauvreté et l'environnement mise sur pied par le PNUE, quatre pays d'Afrique ont intégré les questions d'environnement à leurs politiques nationales, nouvelles ou remaniées, contre deux lors de l'exercice biennal précédent. Pour ce qui est de l'environnement urbain, le PNUE a contribué à l'élaboration de 30 cadres de politique générale et stratégies prenant en compte les questions y relatives au niveau national, grâce au Partenariat pour des carburants et véhicules non polluants. Dans le cadre de ce partenariat, 46 pays interdisent désormais l'essence plombée, réussite pour laquelle le PNUE s'est vu accorder le prix ONU 21.

d) *Participation accrue des grands groupes à l'élaboration et à l'application des politiques et lois relatives à l'environnement*. L'influence des grands groupes de la société civile aux réunions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement s'est trouvée renforcée par leur participation aux tables rondes ministérielles organisées à cette occasion ainsi qu'aux séances plénières du Forum consacrées à la mondialisation et aux travaux du groupe de contact sur le mercure. Alors que 222 organisations ont été représentées par des observateurs en 2007 (contre 181 en 2006), le poids de ces grands groupes se fait de plus en plus sentir dans les débats d'orientation du PNUE.

e) *Meilleure compréhension par tous les partenaires de la nécessité de prendre en compte la dimension environnementale dans les efforts faits pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg*. Par sa participation aux travaux des groupes intergouvernementaux de travail de l'Assemblée générale traitant de la réforme, du réexamen des mandats, de l'établissement du Conseil des droits de l'homme et de la

Commission de la consolidation de la paix, ainsi que de la revitalisation du Conseil économique et social et de l'action de l'ONU en matière d'aide au développement, le PNUE a contribué à une prise en compte bien meilleure des questions environnementales dans les réformes ainsi qu'au respect de l'environnement dans le cadre des programmes de développement tout comme des programmes de reconstruction à l'issue d'un conflit. Ainsi, 16 résolutions, décisions, stratégies et directives définissant des objectifs environnementaux ont été adoptées par des organismes intergouvernementaux et interinstitutionnels, alors que l'objectif avait été fixé à 7. On est donc en droit de penser que ce domaine a bénéficié d'un appui accru de la part des gouvernements et que les questions relatives à l'environnement sont de plus en plus intégrées à la coopération interinstitutions. Certes, des changements au niveau des hauts responsables et d'autres contraintes liées aux ressources humaines ont entravé la participation à diverses activités intergouvernementales et interinstitutionnelles, mais la large place donnée par le Secrétaire général comme par l'Assemblée générale aux changements climatiques a conduit à réorienter les ressources au sein du bureau du PNUE à New York.

Sous-programme 3
Mise en œuvre des politiques

14.5 a) *Renforcement des capacités des institutions, réseaux et mécanismes de coordination nationaux et régionaux de mettre en œuvre les pratiques de gestion relatives à l'environnement*. Au cours de l'exercice biennal, 10 partenariats, mécanismes de collaboration et réseaux ont participé à la mise en œuvre de mesures de gestion de l'environnement aux niveaux régional et sous-régional. Le rapport intitulé The Last Stand of the Orangutan, sorti au moment de la quatorzième Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, a fait l'objet de plus de 1 300 articles en l'espace de cinq mois et 28 000 sites Web l'ont mis en hyperlien. La page Web sur laquelle se trouve le rapport a été consultée 370 000 fois. Par ailleurs, le Projet pour la survie des grands singes a été étayé par le fait que neuf autres États ont signé la Déclaration de Kinshasa sur les grands singes. Pour ce qui est de l'Asie du Sud, le Réseau d'action international en faveur des récifs coralliens a contribué à l'aménagement de cinq zones marines et littorales protégées et facilité l'établissement d'une équipe régionale spéciale sur les récifs coralliens. Le Projet pour la survie des grands singes éprouve, pour sa part, des difficultés à trouver un juste milieu entre les besoins et les priorités de ce multipartenariat tout en s'employant à déterminer une vision commune.

b) *Participation, coordination et capacités accrues aux niveaux international et national en vue de la gestion intégrée des ressources en eau et de la protection du milieu marin*. Le plan d'application des principes de gestion intégrée des ressources en eau, devant contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, a été avalisé par 30 pays en développement et organisations régionales, institutions internationales de financement et bailleurs de fonds. Quatre réseaux sous-régionaux ont été mis sur pied (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Asie centrale et Asie du Sud-Est) et trois partenariats ont été conclus en vue de la formulation de plans d'application en Amérique latine et dans les Caraïbes. En Afrique centrale, 19 pays ont, avec l'aide du PNUE, mis la dernière main à leur plan national d'application. Toujours soucieux d'aider les gouvernements à formuler un programme d'action national en vue de l'application du Programme d'action

mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, le PNUE a renforcé la participation, la coordination et les moyens de 70 pays, soit 75 % de plus que l'objectif fixé (40). Par ailleurs, six conventions relatives aux mers régionales ont été complétées par des protocoles relatifs à la transposition, sur le plan juridique, des principes du Programme d'action mondial, et 10 partenariats ont été conclus en vue de la mise en place de services d'assainissement viables, conformément à l'objectif fixé. Enfin, 11 stratégies régionales de lutte contre la pollution des mers ont été formulées dans le cadre de conventions et programmes d'action relatifs aux mers régionales.

c) *Accroissement des capacités internationales, régionales, sous-régionales et nationales dans les domaines de la prévention, de la limitation des risques, de la préparation et des mesures à prendre en cas d'urgence environnementale, ainsi que de l'évaluation et de la reconstruction après une catastrophe ou un conflit*. Le PNUE et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont collaboré à 14 reprises pour aider à prévenir des crises écologiques ainsi qu'à en réduire les risques, à s'y préparer et à y faire face, ce qui représente 70 % de l'objectif fixé. En réponse à des demandes formulées par les autorités nationales, le Programme a prêté une assistance technique à six pays touchés par des conflits (Afghanistan, Gaza, Liban, Libéria, Somalie et Soudan) et mis à leur disposition des compétences et une assistance techniques; de plus, il a diffusé quatre publications présentant les conclusions de rapports d'évaluation, soit 67 % de l'objectif fixé. Après avoir pris connaissance de ces rapports, les autorités nationales de sept pays ont demandé que soient réalisées des activités d'appui au renforcement des capacités de gouvernance en matière d'environnement. Au cours de l'exercice biennal, huit projets ont été menés (soit 89 % de l'objectif fixé), qui visaient à renforcer les capacités de personnels nationaux de contrepartie.

d) *En consultation avec les secrétariats des accords multilatéraux et les conférences des parties, renforcement des synergies entre les programmes pour les mers régionales et d'autres accords régionaux sur l'environnement et le PNUE, les parties aux accords multilatéraux et les organisations intergouvernementales pour la préparation et l'exécution de programmes et d'activités communs*. La collaboration avec d'autres organismes internationaux, par le biais de 18 programmes pour les mers régionales, a intensifié les synergies avec les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, en ce sens que des critères spécifiques – par exemple, biodiversité et changements climatiques – ont été pris en compte lors de l'application du programme de travail. Les participants à la neuvième Réunion mondiale relative aux conventions et plans d'action concernant les mers régionales ont salué les réalisations obtenues et les mesures prises en vue de la formulation et de la mise en œuvre de l'approche écosystémique et de stratégies en faveur du développement durable. Le Programme mondial pour les mers régionales s'emploie à aider les divers programmes régionaux à assurer leur viabilité financière et à utiliser les contributions versées par les bailleurs de fonds pour mobiliser des ressources nationales et constituer des fonds d'investissements destinés à la réalisation des différents objectifs fixés.

Sous-programme 4
Technologie, industrie et économie

14.6 a) *Renforcement de la capacité des décideurs et des organisations du secteur public et du secteur privé d'avoir accès à des technologies non polluantes,*

de les adopter et de les utiliser, et de faire des choix éclairés concernant la gestion des ressources en eau et la production et l'utilisation de l'énergie. Le renforcement des capacités des décideurs est attesté par le fait qu'il est plus facile d'accéder à des technologies respectueuses de l'environnement et que l'on y a plus souvent recours; de plus, les décisions concernant la gestion des ressources en eau sont désormais prises en connaissance de cause, puisque 51 pays, soit un de plus que l'objectif fixé (50), ont formulé des plans et stratégies respectant les principes de la gestion intégrée de ces ressources et les mettent en œuvre, et que 25 autorités locales ont pris des mesures allant dans ce sens. Les initiatives que le PNUE a prises ont permis de dégager des investissements destinés aux sources d'énergie non polluantes d'un montant qui se chiffrait à 105 millions de dollars à la fin 2007, soit 50 % de plus que l'année précédente et 5 millions de dollars de plus que l'objectif fixé (100 millions de dollars). L'action du PNUE non seulement s'inscrit dans le cadre des tendances mondiales en matière d'investissement, mais sert aussi de catalyseur.

b) *Meilleure compréhension et mise en œuvre plus fréquente par les décideurs et les organisations du secteur public et du secteur privé des pratiques et des outils de gestion soucieux de l'environnement : production moins polluante, modes de consommation viables, actions de prévention et interventions d'urgence face aux menaces et aux catastrophes touchant l'environnement*. Le fait que 15 autorités de 29 pays différents aient mis en place des politiques et des programmes de production et de consommation viables montre que les décideurs ont une meilleure compréhension des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement et qu'il y est plus souvent fait recours, conformément à l'objectif fixé. Au niveau national comme régional, le processus de Marrakech reçoit un appui politique de plus en plus important. Ainsi, en Amérique latine, les pays du Marché commun sud-américain (MERCOSUR) y ont adhéré et ont avalisé un plan d'action pour des modes de consommation et de production viables qui s'inscrit dans ce cadre, tandis que la Commission européenne en formule un elle aussi. Le Brésil, la Chine et l'Inde ont également pris des engagements dans ce sens. Conformément à l'objectif fixé, 10 nouvelles associations industrielles ont indiqué avoir défini des points de référence et mis au point des outils de suivi et de communication de l'information en rapport avec le développement durable. L'Initiative mondiale du secteur des TIC en faveur de l'environnement et du développement durables regroupe plus d'une vingtaine d'entreprises de premier plan de ce secteur qui s'occupent de questions ayant trait à la viabilité sur les plans social, environnemental et économique, l'accent portant depuis peu sur les changements climatiques et les déchets électroniques.

c) *Progrès des pays et de la communauté internationale vers des mesures garantissant que les modes d'utilisation et de fabrication des produits chimiques en réduisent au minimum les effets gravement néfastes sur la santé et sur l'environnement*. L'objectif fixé pour l'exercice biennal (adoption d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques par les pouvoirs publics) a été atteint dès le début 2006, avec l'adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, document-cadre de politique générale aux termes duquel les produits chimiques doivent être utilisés de sorte à en réduire sensiblement les effets sur la santé de l'homme comme sur l'environnement. Fin décembre 2007, 119 États étaient parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce

international, soit 8 % de plus que l'objectif fixé (110), et 150 à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, soit 15 % de plus que l'objectif fixé (130).

d) *Renforcement de la capacité des décideurs et des organisations du secteur public et du secteur privé d'intégrer la dimension écologique du développement durable dans leurs politiques et pratiques économiques, commerciales et financières, notamment par la gestion écologique et sociale dans les entreprises*. Le renforcement de la capacité des organisations des secteurs public et privé est attesté par le fait que 4 900 organismes participent au Pacte mondial, soit 96 % de plus que l'objectif fixé (2 500). Au total, 1 200 organismes publics ou privés ont publié des rapports sur la durabilité en suivant les directives de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, soit 50 % de plus que l'objectif fixé (800). De plus, deux nouveaux partenariats public-privé ont été conclus, l'initiative Aménagement et construction durables, et le programme des chefs d'entreprise pour la protection du climat, lancée par le PNUE, le Pacte mondial et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable. Ce programme, qui est en rapport avec les changements climatiques, a été signé par 190 chefs d'entreprise de par le monde, dont ceux de 30 entreprises figurant sur la liste des 500 plus grandes entreprises mondiales établie par le *Financial Times*.

Sous-programme 5
Coopération et représentation régionales

14.7 a) *Renforcement de la concertation et de la coopération politiques entre pays, et entre les pays et les institutions régionales, face au problème de l'environnement qui constitue une préoccupation et une priorité communes*. Au cours de l'exercice, 17 nouveaux accords et partenariats – ce qui en porte le nombre à 72 – ont été conclus et mis en œuvre, qui portent essentiellement sur le renforcement des capacités et la mise sur pied de dispositifs régionaux en rapport avec le droit de l'environnement. On a donc dépassé de 3 % l'objectif fixé (70).

b) *Renforcement des moyens dont disposent les pays et les instances régionales dans les domaines juridique, politique et institutionnel pour s'attaquer aux problèmes prioritaires dans le domaine de l'environnement*. Le nombre de nouveaux plans d'action, stratégies et programmes de travail régionaux ou sous-régionaux relatifs à l'environnement qui ont été adoptés ou sont en cours d'application à l'échelle nationale s'établit à six, ce qui en porte le nombre à 22, soit 5 % de plus que l'objectif fixé par l'exercice biennal (21).

c) *Soutien renforcé à la coopération internationale concernant la dimension écologique du développement durable*. Conformément à l'objectif fixé, le soutien à la coopération internationale concernant la dimension écologique du développement durable s'est intensifié, comme en témoigne la formulation et l'exécution de 25 nouveaux projets et programmes aux niveaux national, régional et sous-régional (9 projets en Afrique, 5 en Asie et dans le Pacifique, 3 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 4 en Asie occidentale, 3 en Europe et 1 programme commun à trois régions).

Sous-programme 6
Conventions sur l'environnement

14.8 a) *En consultation avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et les conférences des parties à ces accords, renforcement de la collaboration entre lesdits secrétariats, avec le soutien du PNUE*. Le resserrement des liens de coopération entre les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement est attesté par la réalisation de 40 activités menées dans le cadre de cette collaboration et avec l'appui du PNUE, soit quatre fois plus que pour l'exercice biennal précédent et 166 % de plus que l'objectif fixé.

b) *Solides relations de partenariat entre les parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national, dans le but de renforcer les liens et les synergies, notamment en harmonisant les rapports à établir*. Le PNUE a conclu au total 18 accords de coopération avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et avec des autorités nationales, soit trois fois plus que pour l'exercice précédent et 80 % de plus que l'objectif fixé (10). Les modules spécifiques développés dans le cadre du projet relatif à l'application cohérente des accords sur la biodiversité aux fins de l'exécution des accords multilatéraux sur l'environnement ont aidé à mettre en œuvre de façon cohérente les cinq grandes conventions relatives à la biodiversité au niveau national (Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Convention de Ramsar relative aux zones humides et Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel).

c) *Prise en compte par le PNUE, lorsqu'il élabore ses programmes, des facteurs socioéconomiques jouant un rôle déterminant dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement*. Sept programmes prenant en compte les liens entre pauvreté et environnement ont été menés conjointement avec les parties aux accords multilatéraux, soit un de moins que l'objectif fixé (8). L'appui que le PNUE a prêté à la Commission économique pour l'Europe en vue de la formulation des règles de paiement des services rendus par les écosystèmes, dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau et de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, a permis de faire progresser l'application de cette convention, les règles ayant été adoptées par les parties. Ceci illustre l'attention constamment portée aux liens entre l'environnement et les questions liées à la pauvreté.

d) *Renforcement des capacités des pays en développement et en transition d'intervenir dans les négociations intergouvernementales grâce aux programmes menés conjointement par le PNUE et les parties aux accords multilatéraux*. Le PNUE a organisé au total 23 stages et ateliers de formation destinés à renforcer les capacités des pays en développement et en transition en matière de négociation et d'application d'accords multilatéraux sur l'environnement, soit 15 % de plus que l'objectif fixé (20). L'établissement de relations de travail et de contacts avec les secrétariats de ces accords a été capital au regard des activités de renforcement des capacités.

Sous-programme 7
Communications et information

14.9 a) *Meilleure compréhension par les médias, les pouvoirs publics, les ONG, les organisations professionnelles, les grands groupes et le public en général de l'enjeu que représente la gestion de l'environnement, et mobilisation accrue des uns et des autres*. Au cours de l'exercice biennal, 9 770 coupures de presse ont fait référence au PNUE et ont cité les propos du Directeur exécutif, soit 108 % de plus que l'objectif fixé (4 700). Le site du PNUE a été davantage consulté et l'objectif fixé (220 millions de consultations) a été dépassé de 21 %. Quelque 700 institutions de plus de 50 pays en développement se sont inscrites au site d'Accès en ligne pour la recherche sur l'Environnement, ce qui permet aux usagers et chercheurs des pays en développement de consulter les documents scientifiques nécessaires à leurs travaux. Il faudrait que le PNUE dispose, pour tous ses services, d'un gestionnaire de contenus Web qui permettrait de consolider l'image du Programme, de faciliter la production et la diffusion de contenus en ligne, d'en rehausser la qualité et de faciliter la construction et la mise à jour des pages dans toutes les langues officielles.

b) *Le renforcement du soutien apporté à la gestion de l'environnement* est attesté par les 890 initiatives menées par les pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales, des associations de la société civile, des associations professionnelles et des entreprises du secteur privé, ainsi que des organisations de jeunes et des associations sportives. Ce chiffre fait apparaître une augmentation de 39 % par rapport à l'exercice précédent et de 19 % par rapport à l'objectif fixé (750). La Journée mondiale de l'environnement a été célébrée par 874 initiatives dans plus d'une centaine de pays de la planète. La campagne pour un milliard d'arbres a dépassé ses objectifs, puisqu'en décembre 2007 le registre indiquait que le nombre des engagements pris de planter un arbre était supérieur à 2 milliards et le nombre d'arbres effectivement plantés supérieur à 1,6 milliard. La campagne a fait l'objet de 1 500 articles de presse de par le monde.

Chapitre 15
Établissements humains

Principaux résultats obtenus

La troisième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue à Vancouver (Canada) en juin 2006, a accueilli plus de 10 000 participants provenant de gouvernements, d'administrations locales, d'organismes de la société civile, d'instituts de recherche et de milieux universitaires, ainsi que du secteur privé. Les participants ont examiné les moyens de mettre en œuvre le Programme pour l'habitat et d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international en ce qui concerne les établissements humains.

Des preuves empiriques de la portée et de l'ampleur de la pauvreté urbaine, de la misère dans les villes et de l'absence de sécurité et de sûreté ont été présentées pour la première fois dans deux grands rapports d'ONU-Habitat : le *Rapport sur la situation des villes dans le monde, 2006-2007* et le *Rapport mondial sur les établissements humains (2007)*

sur le renforcement de la sécurité dans les zones urbaines. Ces deux rapports ont mis en évidence la nécessité pour les gouvernements et la communauté internationale de s'attaquer aux conséquences sociales, économiques et écologiques d'une urbanisation rapide.

Le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a approuvé un plan stratégique et institutionnel à moyen terme soigneusement ciblé pour la période 2008-2013. Ce plan vise à aider les États membres à atteindre les cibles 10 et 11 de l'objectif 7 de la Déclaration du Millénaire et de parvenir à un développement durable grâce à une urbanisation plus viable.

La célébration des Journées mondiales de l'Habitat, les 2 octobre 2006 et le 1er octobre 2007 sur les thèmes : « Les villes : aimants de l'espoir » et « Une ville sûre est une ville juste » ont donné l'occasion de réfléchir à la manière d'améliorer la gestion des villes. La Journée mondiale de l'Habitat a été célébrée dans plus de 100 villes dans 110 pays.

Le programme visant à réduire l'impact de l'urbanisation sur l'environnement dans le bassin du lac Victoria a été étendu à 15 centres urbains secondaires au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. La Facilité pour l'assainissement des taudis a intensifié la mise en œuvre de mécanismes novateurs de financement du logement et du développement urbain en faveur des pauvres dans quatre pays pilotes : le Ghana, l'Indonésie, Sri Lanka et la République-Unie de Tanzanie. Il a, pour la première fois, réussi à mobiliser des investissements privés pour des projets d'aménagement d'établissements humains qui bénéficient aux pauvres. La coopération et la collaboration avec la Banque mondiale dans le cadre des projets « Cities Alliance » et « Des villes sans taudis » se sont intensifiées en Asie, en Amérique latine, en Afrique et dans les pays à économie en transition. Le Réseau « Global Land Tool Network », qui a été lancé officiellement à l'occasion du Forum urbain mondial de2006, comprend désormais plus de 20 organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et associations professionnelles qui se consacrent à la question des droits à la terre et à la propriété des pauvres.

L'exercice 2006-2007 a été témoin du passage, dans le cadre de plusieurs interventions d'urgence, de la phase des interventions humanitaires rapides à celle du renforcement des capacités et de la réforme des politiques, notamment en Indonésie, en Iraq, au Pakistan, à Sri Lanka, en Somalie et au Soudan, où les projets initialement consacrés aux secours se sont transformés en initiatives axées sur le renforcement des institutions, l'élaboration des politiques et la réforme.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

La préférence marquée par les donateurs pour la contribution de ressources affectées à des fins déterminées continue à susciter des difficultés dans la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail approuvé, ce qui entraîne des distorsions dans les priorités des programmes.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 91 % des 565 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 15)].

Direction exécutive et administration

15.1 a) *Plus grande cohérence en ce qui concerne la gestion des activités dans le domaine des établissements humains du système des Nations Unies et renforcement des relations avec les principaux partenaires*. La cohérence à cet égard a été considérablement renforcée par l'adoption du Plan stratégique institutionnel à moyen terme. Sur le plan interne, le Plan prévoit l'adoption de nouveaux arrangements institutionnels pour mieux aligner les programmes et en accroître la cohérence. Le Plan met également l'accent sur le rôle de catalyseur joué par ONU-Habitat à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies. En conséquence, des accords de coopération ont été mis au point, notamment avec l'organisation Cités et les gouvernements locaux unis, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale, les banques régionales de développement et le secteur privé. Suite aux activités conjointes de plaidoyer, la question de l'urbanisation et les questions urbaines ont été évoquées de plus en plus fréquemment dans les politiques nationales, de même que dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

b) *Suivi et évaluation régulière de la mise en œuvre du Programme de travail d'ONU-Habitat, 2006-2007*. Huit rapports d'activité complets et détaillés ont été présentés au Comité des représentants permanents en 2006-2007. En outre, ONU-Habitat a effectué 6 évaluations indépendantes en 2006 et 12 en 2007 contre 4 en 2005, ce qui a contribué à l'amélioration de l'exécution des programmes, à l'acquisition de connaissances, au respect du principe de la responsabilité et au renforcement institutionnel.

c) *Amélioration de l'accès des principaux partenaires aux dernières informations pertinentes sur les établissements humains et les activités d'ONU-Habitat et plus grande sensibilisation du public aux questions soulevées par les établissements humains et l'urbanisation*. L'accès des principaux partenaires aux informations sur les établissements humains et les activités d'ONU-Habitat s'est amélioré. En 2006-2007, le nombre de consultations par le public des sites Web d'ONU-Habitat contenant des données et des analyses de données est passé à 6,5 millions (compte non tenu des sites régionaux et nationaux et des pages contenant des informations de caractère général). Les questions soulevées par les établissements humains et l'urbanisation ont été évoquées en moyenne 18 fois par semaine dans les médias nationaux et 15 fois par semaine dans les médias internationaux, soit nettement plus souvent qu'en 2004-2005, où les chiffres correspondants étaient de 5 et 3, respectivement. Au total, 473 175 exemplaires de publications d'ONU-Habitat ont été distribués dans le monde entier, contre 60 000 en 2004-2005. Au total, 8 000 exemplaires imprimés des publications phares

d'ONU-Habitat ont été commandés, et 19 000 exemplaires ont été commandés par voie électronique.

Sous-programme 1
Logement et développement durable des établissements humains

15.2 a) *Amélioration des cadres réglementaires et des capacités pour assurer la sécurité de l'occupation, la réalisation progressive des droits fonciers, du droit au logement et des droits de propriété, et augmentation de l'offre de logements de meilleure qualité et d'un prix abordable pour les pauvres, notamment les femmes et les orphelins du sida, en particulier ceux des taudis*. Le nombre de gouvernements et d'administrations locales qui ont adopté et appliqué des politiques d'assainissement des taudis conformément à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration du Millénaire a augmenté en 2006-2007, passant à 19 et 13, respectivement. Le nombre de gouvernements qui ont adopté une réglementation favorable à la réalisation progressive des droits fonciers, du droit au logement et des droits de propriété, notamment des droits de propriété par les femmes, a également augmenté, et ONU-Habitat a aidé 27 pays à adopter de tels cadres (contre 20 en 2004-2005). Le droit au logement a également été plus largement reconnu, et le nombre de gouvernements qui ont mis en place des mesures et politiques visant à réduire les évictions forcées s'est élevé à 19 en 2006-2007 contre 16 en 2004-2005. La publication de rapports sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'assainissement des taudis et les expulsions forcées a rendu les pays plus conscients de la nécessité d'œuvrer en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire relatifs à l'amélioration des conditions de vie et de logement dans les villes.

b) *Amélioration de la capacité de fournir des infrastructures et des services de base d'un coût raisonnable et fiables dans les villes, en particulier dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement, de la gestion des ordures ménagères et des transports en commun*. ONU-Habitat fournit actuellement des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à plus de 47 villes d'Asie. On estime qu'à la fin de 2007, environ 2,1 millions de personnes bénéficiaient directement de l'amélioration des infrastructures et des services. En Afrique, à la fin de 2007, 18 villes dans 15 pays bénéficiaient également de meilleures installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Au total, 72 villes mettent en œuvre, avec l'appui d'ONU-Habitat, des politiques, stratégies et programmes visant à améliorer l'accès des citadins pauvres aux infrastructures, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 2004-2005 (21 villes).

c) *Amélioration de la capacité de gouvernance urbaine, notamment par la décentralisation et l'application des principes de subsidiarité, d'inclusion, de participation des parties prenantes, de partenariat, de transparence, de responsabilité, de citoyenneté, d'efficacité et d'encadrement local efficaces*. Des représentants de 70 pays ont participé aux conférences ministérielles sur le logement et le développement urbain pour l'Asie et l'Afrique. Ces pays ont tous adopté un cadre élargi de mise en œuvre pour faire face aux problèmes d'urbanisation et de logement. Des directives sur la décentralisation ont également été adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session. À la fin de 2006-2007, 110 villes et 51 pays avaient adopté et appliquaient des politiques, des textes législatifs et des plans d'action et avaient renforcé les moyens institutionnels de planification

et de gestion pour promouvoir une meilleure gouvernance urbaine (contre 90 villes et 41 pays en 2004-2005).

d) *Amélioration de la capacité de réaliser des aménagements urbains écologiquement plus rationnels, plus sûrs, mieux protégés contre les catastrophes, et mieux à même de gérer les situations au lendemain de conflits ou de catastrophes*. Le nombre de gouvernements et de villes qui travaillent en collaboration avec ONU-Habitat pour promouvoir des aménagements urbains écologiquement rationnels et des villes plus sûres a également augmenté en 2006-2007, passant de 21 gouvernements et 60 villes en 2004-2005 à 28 gouvernements et 165 villes en 2006-2007. ONU-Habitat continue à promouvoir un développement humain écologiquement rationnel et des villes plus sûres en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Section chargée de la gestion des catastrophes et des situations au lendemain de conflits, ainsi que de la sûreté. Des activités de coopération dans ces domaines sont en cours dans 144 municipalités, dans 26 pays. Au cours de l'exercice 2006-2007, 16 conférences internationales et 7 ateliers régionaux ont été organisés pour susciter une prise de conscience accrue des problèmes des villes et des changements climatiques. ONU-Habitat a collaboré avec 9 gouvernements et 20 villes à des interventions de gestion de catastrophes dans l'Europe du Sud-Est, notamment en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, ainsi qu'en Ouganda, au Pérou et au Soudan, y compris le Darfour. En outre, des produits normatifs ont été mis au point au cours de la période considérée, notamment la politique stratégique sur les établissements humains et les crises et le cadre de secours et de reconstruction à long terme.

Sous-programme 2
Suivi du Programme pour l'habitat

15.3 a) *Expansion des systèmes mondiaux de collecte, d'analyse, de documentation et de diffusion des données et informations sur les situations, les tendances, les politiques et les pratiques en matière d'établissements humains*. Le réseau d'observatoires mondiaux des villes d'ONU-Habitat s'est développé durant l'exercice 2006-2007, et 119 observatoires locaux, 1 observatoire régional et 22 observatoires nationaux fonctionnant dans le monde entier fournissent des données de meilleure qualité sur les tendances et la situation des établissements humains. Le nombre de membres du Réseau de recherche mondial sur les établissements humains qui ont apporté une contribution à la rédaction du rapport mondial sur les établissements humains a augmenté, passant de 10 en 2004-2005 à 55 en 2006-2007 (par rapport à un objectif de 15 fixé pour cet exercice). Le nombre de partenaires actifs du programme sur les pratiques optimales et les moyens d'encadrement local, qui vise à identifier et à documenter les leçons tirées des pratiques optimales pour améliorer les conditions de vie, est passé de 24 en 2005 à 28.

b) *Amélioration de la capacité d'intégrer systématiquement les préoccupations touchant la parité des sexes, les partenariats et la jeunesse dans les activités relatives aux établissements humains*. Plus de 60 projets relatifs aux établissements humains intégrant systématiquement la parité des sexes ont été évalués par le Comité d'examen du Programme d'ONU-Habitat, contre 20 seulement en 2004-2005. On comptait en 2006-2007 43 réseaux et 9 coalitions régionales qui appliquaient des programmes relatifs aux établissements humains intégrant la parité des sexes, contre 34 réseaux et 14 coalitions régionales en 2004-

2005. Le nombre des programmes relatifs aux établissements humains intégrant la jeunesse dans leurs activités a également augmenté, passant de 10 en 2004-2005 à 18 en 2006-2007.

c) *Plus grande sensibilisation de tous les pays aux problèmes de la viabilité de l'établissement humain*. La sensibilisation de tous les pays du monde aux problèmes de la viabilité des établissements humains s'est améliorée en 2006-2007. Le nombre de critiques, dans les publications scientifiques et les médias, des grands rapports d'ONU-Habitat et de ses autres publications est passé de 70 en 2004-2005 à 356 en 2006-2007. La demande accrue de la version électronique des publications a amené le Comité des publications à modifier ses politiques pour faire en sorte que toutes les publications d'ONU-Habitat soient également disponibles sur Internet.

Sous-programme 3
Coopération régionale et technique

15.4 a) *Renforcement de la capacité d'appliquer des politiques, stratégies et programmes en matière d'établissements humains, l'accent étant mis sur l'atténuation de la pauvreté dans les villes et la suite donnée aux catastrophes*. En 2006-2007, les capacités nationales et locales de faire face aux problèmes de la pauvreté urbaine se sont accrues. Plus de 80 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et de la région des États arabes mettent en œuvre des projets de développement du logement et des infrastructures, ainsi que des initiatives et des stratégies visant à réduire la pauvreté, avec l'aide d'ONU-Habitat et de ses partenaires (contre 40 pays en 2004-2005). Les capacités ont également été améliorées grâce aux directives, méthodes et outils conçus pour aider à la formulation et à la mise en œuvre de politiques concernant le logement, l'assainissement des taudis et l'accès aux services de base, la gestion des terres, l'intégration socioéconomique des groupes vulnérables, les autorités locales et l'établissement de liens entre la reconstruction et le développement dans les situations au lendemain de catastrophes. L'approche intégrée du renforcement des capacités d'administration et de gestion des terres, de planification des établissements humains et de réduction des risques et de la vulnérabilité au lendemain de catastrophes ou de conflits est actuellement appliquée en collaboration avec des organismes nationaux, des donateurs bilatéraux et d'autres organismes des Nations Unies dans les pays touchés par le tsunami, des tremblements de terre et des inondations dans plus de 15 pays d'Asie et d'Afrique.

b) *Sensibilité accrue aux campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine, meilleure connaissance des tendances en matière de gestion des établissements humains dans la région et élaboration de politiques appropriées face à ces tendances.* Les campagnes mondiales d'ONU-Habitat pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine, qui ont été fusionnées pour constituer la Campagne mondiale sur une urbanisation viable, ont favorisé une prise de conscience accrue de ces questions à l'échelon régional et national et, dans certains pays, ont conduit à des réformes politiques et institutionnelles. En 2006-2007, plus de 51 pays appliquaient des outils élaborés par ONU-Habitat pour mettre en œuvre et suivre les réformes, et le nombre de partenaires régionaux contribuant à l'élaboration des rapports phares est passé de 10 en 2004-2005 à 51, y compris plusieurs organismes des Nations Unies. L'étude des caractéristiques régionales du secteur urbain réalisée par ONU-Habitat a aidé les États Membres à recenser les questions institutionnelles, législatives et structurelles

clefs, et à faciliter la mise en place de mécanismes d'intervention pour lutter contre la pauvreté en milieu urbain. Plus de 16 partenaires régionaux participent à l'analyse et à la diffusion de pratiques optimales en matière de gestion des établissements humains.

c) *Efficacité accrue d'ONU-Habitat pour ce qui est de répondre aux demandes d'assistance technique et de conseils aux niveaux national et local*. La capacité d'ONU-Habitat de répondre aux demandes d'assistance technique et de conseils politiques aux niveaux national et local s'est améliorée. Le nombre de pays bénéficiant des activités de coopération technique d'ONU-Habitat est passé de 50 en 2004-2005 à 80 en 2006-2007. En outre, 45 pays bénéficient de l'appui de directeurs de programme d'ONU-Habitat pour assurer la prise en compte appropriée des problèmes urbains dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Sous-programme 4
Financement des établissements humains

15.5 a) *Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains en tant qu'institution efficace pour la mobilisation de ressources financières pour l'aménagement d'établissements humains qui bénéficient aux pauvres, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition*. En 2006-2007, 137 millions de dollars ont été mobilisés pour la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (contre 69 millions de dollars en 2004-2005).

b) *Augmentation des ressources financières allant à l'aménagement des établissements humains financés par la Fondation à l'aide de fonds provenant de sources nationales grâce à un renforcement des politiques et des mécanismes nationaux de financement du logement et des infrastructures connexes, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition*. Le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a approuvé des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables comme moyen d'essayer des mécanismes novateurs de mobilisation de ressources financières pour le financement de logements pour les citadins pauvres et le développement urbain. Cette phase expérimentale de quatre ans permettra de mettre à l'essai des initiatives pilotes en vue de les développer.

c) *Partenariats et alliances élargis entre ONU-Habitat et des institutions internationales et régionales en vue d'accroître les investissements visant à améliorer les établissements humains pour les personnes à faible revenu, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition*. Le nombre de partenariats entre ONU-Habitat et des institutions internationales, le secteur privé et le secteur à but non lucratif pour contribuer à l'assainissement des taudis augmente. À la fin de 2007, ONU-Habitat avait créé quatre partenariats supplémentaires (portant le total des partenariats et alliances à 12 à la fin de l'exercice 2006-2007).

Chapitre 16
Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale

Principaux résultats obtenus

Grâce à l'assistance fournie aux responsables gouvernementaux et aux spécialistes de la justice pénale, un grand nombre de pays a notifié les instruments juridiques internationaux. À la fin de l'exercice biennal, 104 pays avaient ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption, 51 avaient adopté des mesures pour la mettre en œuvre, et plus de 50 avaient incorporé ses dispositions dans leur législation nationale et leur système institutionnel; 147 pays avaient ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles; 47 pays avaient pris des mesures pour incorporer les dispositions des traités et des conventions sur la prévention du terrorisme dans leur législation nationale, 17 autres avaient adopté de nouvelles lois contre le terrorisme et 30 au moins étaient en train d'en rédiger de nouvelles; enfin, 121 pays avaient adopté de nouvelles dispositions législatives pour mettre en œuvre les dispositions des conventions sur la lutte contre la drogue.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a joué un rôle important dans ces réalisations en appliquant les résultats de travaux de recherche, en fournissant des services consultatifs et en organisant des activités de formation. L'office a été un lieu de rencontre important pour l'examen de ces questions et l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales entre les États Membres.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Maintenant qu'un plus grand nombre a ratifié la plupart des conventions, il est indispensable de réorienter les activités d'assistance technique pour passer de la phase initiale d'appui à la ratification à la phase plus complexe de mise en application des lois. Les besoins de services juridiques, techniques et consultatifs continuent d'excéder les moyens dont dispose l'ONUDC. Il est nécessaire également de mettre au point de nouveaux instruments d'assistance technique et d'affiner ceux qui existent pour traiter à fond toutes les nouvelles questions qui se posent, notamment au moyen des nouveaux cadres juridiques internationaux contre le terrorisme.

Pour assurer véritablement l'efficacité des mécanismes de contrôle, le système international de rapports sur la criminalité et la production illégale de drogues devrait être renforcé, et les programmes de lutte contre la drogue et la criminalité devraient être regroupés pour mieux répondre aux besoins des États Membres.

Un financement adéquat de l'infrastructure de base de l'ONUDC est un problème crucial. Des consultations officieuses ont été engagées avec des États Membres pour revoir le système de financement du programme, conformément aux recommandations contenues dans le

rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies : incidences sur l'exécution des programmes et des stratégies de mobilisation des ressources » (JIU/REP/2007/1).

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 1 413 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 16)].

Direction exécutive et administration

16.1 a) *Le programme de travail est bien administré et appuyé par des ressources humaines et financières*. L'efficacité de la gestion de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime se traduit par les résultats obtenus par l'Office au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Les directeurs de programme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont conscience de l'importance de la gestion axée sur les résultats, et l'établissement de rapports de meilleure qualité et plus fréquents – en particulier à l'intention des bureaux extérieurs et du Comité exécutif – a eu un effet positif sur l'exécution des programmes. Le recours au nouveau système intégré de gestion financière et programmatique a permis d'améliorer l'utilisation des ressources, ainsi que la planification et l'organisation des activités sur la base de plans de travail annuels.

b) *Gestion plus cohérente des activités des Nations Unies consacrées à la lutte contre la drogue et à la prévention du crime*. L'adoption d'une approche anticipative et stratégique de l'utilisation de ressources en partenariat avec d'autres organisations internationales, dans le contexte des mandats de l'Office, a conduit à la réalisation d'un nombre plus élevé que prévu d'activités de partenariat au cours de l'exercice biennal (8 activités réalisées contre 4 prévues). Il s'agit notamment de la signature d'un mémorandum d'accord avec l'Union africaine, d'un rapport sur la criminalité et le développement en Amérique centrale, publié en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États américains (OEA), d'un rapport conjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de la Banque mondiale sur la criminalité, la violence et le développement, de la mise au point, conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'instruments concernant des indicateurs en matière de justice pour mineurs, et de plusieurs autres initiatives qui ont été mises en œuvre au cours de l'exercice.

Sous-programme 1
Recherche, analyse et sensibilisation

16.2 a) *Utilisation accrue de données factuelles par la communauté internationale pour s'attaquer au problème de drogue, de criminalité et de terrorisme*. Le nombre de pages consultées ou téléchargées sur le site de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a augmenté de 26 % au cours de l'exercice biennal (soit 10 % de plus que l'objectif fixé). Le nombre de sites Web

qui offrent un lien vers le site Web de l'Office est passé de 3 480 en 2005 à 8 027 à la fin de 2007, ce qui représente une augmentation de 130 % et le double de l'objectif de 4 300 fixé pour 2006-2007. En outre, la publication phare *The World Drug Report* a fait l'objet de nombreux articles dans les médias, et une base de données électronique contenant des statistiques sur les principaux marchés de la drogue a été mise en place au cours de l'exercice. L'augmentation de la qualité et de la disponibilité d'informations a permis de renforcer les moyens dont dispose la communauté internationale pour formuler et mettre en œuvre des politiques dans ce domaine.

b) *Assistance accrue aux États Membres pour améliorer la qualité des laboratoires d'expertise médico-légale aux fins de l'analyse des drogues au niveau national.* Au total, 120 pays ont bénéficié d'une aide par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en 2006-2007, soit moins que l'objectif de 140 fixé pour l'exercice. Cette réduction peut s'expliquer par le taux de renouvellement élevé du personnel. Néanmoins, d'importants progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la qualité de l'appui scientifique apporté aux pays pour aider les laboratoires nationaux d'analyse des drogues et les responsables des services de répression. Les activités de l'Office dans ce domaine étaient axées sur l'élaboration de directives et de normes concernant les pratiques scientifiques et la fourniture d'une assistance directe aux laboratoires. Des efforts ont également été déployés pour améliorer l'intégration des laboratoires dans des systèmes nationaux de contrôle des drogues.

c) *Renforcement de l'appui aux activités nationales de contrôle des drogues, de prévention de la criminalité et de justice pénale*. Le nombre d'accords de partenariats et d'accords de financement conclus avec des États, des fondations, des organisations non gouvernementales et des entreprises du secteur privé durant l'exercice 2006-2007 a pratiquement décuplé (588 au total), soit huit fois plus que l'objectif fixé. Cette augmentation rapide a considérablement élargi la base mondiale de mobilisation des ressources de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et permis d'accroître les taux d'exécution des programmes bien au-delà des objectifs convenus dans le budget de 2006-2007.

d) *Meilleure connaissance par le public des questions liées aux drogues, à la criminalité ou au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que des normes et critères correspondants établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale*. Le nombre de consultations du site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en 2006-2007 (8,8 millions) représente pratiquement le double du nombre enregistré au cours de l'exercice précédent et a dépassé de 51 % l'objectif fixé. Au cours de l'exercice biennal, l'Office a également remanié son site Web, dont il a amélioré la base technique et le contenu, et a proposé des formations et une aide à la rédaction aux bureaux extérieurs en vue de l'amélioration de leurs propres sites. L'Office a également distribué aux médias des documents sur les drogues et la criminalité et a diffusé des annonces, des entrevues et des programmes à la radio et à la télévision. Le nombre de stations de radio et de télévision qui ont diffusé des annonces de l'Office est passé de 155 en 2006 à 100 en 2007.

e) *Collecte et analyse détaillée de davantage de données par le Secrétariat sur les problèmes de drogue, de criminalité et de terrorisme, afin d'améliorer les données factuelles susceptibles d'être utilisées dans les programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et par la communauté internationale.*

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué d'effectuer des recherches axées sur les politiques et de tenir à jour et d'améliorer sa base de données sur les drogues illicites et la criminalité. En 2006-2007, le volume des informations communiquées au public et aux décideurs sur ces questions dans les publications et sur le site Web de l'Office a augmenté de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Plusieurs études analytiques ont également été réalisées pour améliorer les capacités des pays en matière d'élaboration de politiques et d'instruments législatifs aux fins du contrôle des drogues illicites et de la prévention de la criminalité, telles que *World Drug Report*, *Crime et développement en Amérique centrale*, et *Crime, violence et développement : tendances, coûts et options politiques dans les Caraïbes*, et des études concernant les cultures illicites dans divers pays, notamment l'Afghanistan, la Bolivie, la Colombie, le Myanmar, le Pérou et la République démocratique populaire lao. L'Office aide également les pays africains à produire, rassembler et analyser des informations statistiques sur les drogues illicites et la criminalité.

Sous-programme 2
Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion au traité

16.3 a) *Amélioration de la qualité des services fournis à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi qu'aux conférences des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles s'y rapportant pour la prise de décisions et la définition d'orientations, et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour l'accomplissement de sa tâche*. Plus de 90 % de membres des bureaux élargis de la Commission des stupéfiants, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles s'y rapportant se sont déclarés satisfaits de l'appui technique et fonctionnel fourni par le Secrétariat. Ces résultats représentent une augmentation sensible par rapport au taux de satisfaction atteint en 2005 (60 à 75 %) et sont supérieurs à l'objectif de 70 à 80 % fixé pour 2007. En outre, tous les rapports présentés à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont été présentés dans les délais prévus, à la pleine satisfaction des représentants.

b) *Accroissement du nombre d'États ayant adhéré à la Convention des Nations Unies contre la corruption, à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles s'y rapportant, ainsi qu'aux instruments juridiques internationaux contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et meilleure application de ces instruments*. En 2006-2007, plus de 60 États ont signé ou ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption, ce qui porte à 140 le nombre de parties signataires. Plus de 50 pays ont également pris des mesures pour intégrer les dispositions de la Convention dans leurs législations nationales et leurs systèmes institutionnels. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a joué un rôle important dans l'augmentation du nombre d'États Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses protocoles : à la fin de l'exercice, 147 pays et 140 parties avaient signé ou ratifié la Convention et chacun de ses protocoles. Au cours de l'exercice également, 110 nouvelles ratifications, par des États Membres, des instruments universels de lutte contre le terrorisme ont été enregistrées, et 47 pays

au moins ont pris des mesures pour en intégrer les dispositions à leur législation nationale.

c) *Renforcement de la capacité des États Membres de respecter les dispositions des traités et conventions relatifs au contrôle des drogues, à la criminalité et à la prévention du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi qu'à appliquer les normes et critères établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale*. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mis au point des listes de vérification et des questionnaires en vue d'établir un rapport d'évaluation concernant le respect par les pays des dispositions des traités et conventions. À la fin de l'exercice, 25 pays avaient adopté de nouvelles dispositions législatives pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption et 23 pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Trente pays au moins sont en train de rédiger des projets de lois contre le terrorisme et 17 autres ont déjà adopté une nouvelle loi dans ce domaine. Enfin, 121 pays ont adopté de nouvelles mesures législatives pour mettre en œuvre les dispositions des conventions relatives au contrôle des drogues.

d) *Renforcement de la coopération judiciaire entre les pays, en particulier pour les questions pouvant donner lieu à des extraditions et à une entraide judiciaire*. En 2006-2007, les États Membres ont fait des progrès modestes en ce qui concerne l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et des recommandations faites par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire sur la coopération judiciaire. De nombreuses difficultés de caractère juridique et technique et de procédure ont fait obstacle à l'application effective des mesures liées à l'extradition et à l'entraide judiciaire dans de nombreux États. Bien qu'il existe un cadre juridique et de procédure pour ce type d'activités, les différences entre les divers systèmes juridiques, la non-extradition de ressortissants, les problèmes de traduction et les retards en limitent l'efficacité.

Sous-programme 3
Assistance et conseils techniques

16.4 a) *Renforcement de la capacité des États Membres pour ce qui est d'appliquer des politiques, des stratégies et des mesures conformes aux conventions relatives au contrôle des drogues et à la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire dans six domaines clefs : la réduction de la demande de drogues; la production, le trafic et l'abus d'amphétamines; le contrôle des précurseurs; la coopération judiciaire; le blanchiment d'argent et l'éradication des cultures illicites*. À la fin de l'exercice biennal, 125 pays avaient mis en place des stratégies de réduction de la demande et un nombre accru d'États utilisaient les mécanismes de coopération, les instruments juridiques et les techniques d'enquête moderne convenus pour juguler la production et le trafic de drogues et la criminalité connexe. Au total, 44 pays ont mis en place des plans ou des programmes d'éradication des cultures illicites et 88 ont adopté des mesures pour identifier, localiser et geler ou saisir le produit des activités criminelles. En outre, 94 pays ont adopté des lois contre le blanchiment de l'argent et 50 d'entre eux en ont adopté sur le contrôle des précurseurs. Six pays seulement fournissent aux agriculteurs en difficulté une assistance pour le développement d'activités de substitution.

b) *Renforcement des moyens à la disposition des États pour réduire les principales formes de criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent, dans le cadre du mandat de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*. À la fin de l'exercice, sur les 35 pays qui s'étaient dotés de plans d'action nationaux pour combattre différentes formes de criminalité organisée, 34 avaient mis en place des équipes spéciales chargées d'exécuter ces plans. En outre, 59 pays respectaient pleinement les normes internationales dans ce domaine et 70 avaient créé des services spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée et la traite d'êtres humains. Des progrès avaient également été réalisés en ce qui concerne l'adoption de dispositions pour la saisie et la confiscation d'avoirs et pour la protection des victimes et des témoins : entre 2005 et 2006, neuf pays ont adopté des mesures de ce type. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a joué un rôle important à cet égard en aidant directement les États Membres à renforcer leurs capacités d'élaboration de stratégies et de renforcement des compétences professionnelles.

c) *Renforcement des capacités dont disposent les États pour réduire les principales formes de corruption, dans le cadre du mandat de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*. Au cours de la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Secrétariat a présenté un rapport sur l'autoévaluation de la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, où il est indiqué qu'à la fin de novembre 2007, 51 pays avaient adopté des mesures pour mettre en œuvre la Convention. Le nombre total d'États Parties à la Convention est de 107, ce qui signifie que d'autres pays ont peut-être pris des mesures pour l'appliquer, sans le signaler au Secrétariat. En outre, 41 pays avaient créé des mécanismes pour la saisie et la restitution d'avoirs et 51 avaient pris des dispositions pour mettre en place des organismes de lutte contre la corruption.

d) *Renforcement des moyens des États Membres qui en font la demande pour appliquer les conventions universelles relatives au terrorisme et les protocoles s'y rapportant*. Cette catégorie d'activités relève de la Division des traités et elle est examinée au titre du sous-programme 2 ci-dessus.

e) *Renforcement des moyens des États Membres qui en font la demande pour mettre en œuvre une réforme de la justice pénale conformément aux normes et critères établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale*. Au cours de la période à l'examen, 17 missions consultatives ont été effectuées pour assurer l'application des normes et critères établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de la justice pénale. Elles ont constaté qu'au total, 35 pays appliquaient ces normes et critères.

Chapitre 17
Développement économique et social en Afrique

Principaux résultats obtenus

L'organisation de la cinquième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui a réuni, fait exceptionnel, des

ministres et des vice-ministres a été une réalisation remarquable. Le débat sur la Déclaration d'Accra, adoptée au Sommet de l'Union africaine afin d'accélérer le processus d'intégration pour la formation d'un gouvernement de l'Union, a revêtu un intérêt tout particulier. La publication intitulée *État de l'intégration régionale en Afrique* est un ouvrage de référence de premier plan très demandé, qui offre aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux autres partenaires cherchant à traiter les défis de l'intégration de l'Afrique, une orientation générale et un ensemble de directives, pratiques exemplaires et de suggestions sur la voie à suivre. La CEA a organisé des réunions de haut niveau sur divers modes de transport. Des décisions ont été prises pour renforcer les communautés économiques régionales. La Commission a fourni des conseils et diffusé des pratiques exemplaires sur les moyens d'améliorer l'analyse des politiques macroéconomiques à l'aide du *Rapport économique sur l'Afrique*, en particulier le rapport de 2007 qui a suscité un grand intérêt et retenu l'attention des médias. Elle a contribué au renforcement des capacités des négociateurs dans le domaine du commerce bilatéral et multilatéral. Elle a fourni une formation de groupe et une assistance technique axées sur les grandes opérations statistiques. Le Groupe d'appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine a continué de fournir des services consultatifs techniques aux secrétariats du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Mécanisme d'évaluation et a poursuivi sa collaboration avec ces entités, en tant que partenaire stratégique du Mécanisme. La Commission a fourni une assistance technique aux États membres pour les aider à renforcer leur capacité à utiliser l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. Les rapports nationaux établis sur la base de cet indicateur fournissent des indications et renseignements précieux au NEPAD et au Mécanisme d'évaluation. La première version exhaustive du *Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique* a été publiée en 2006.

Au niveau sous-régional, des activités de sensibilisation et de recherche, ainsi qu'un plus grand nombre d'activités opérationnelles, ont été menées pour promouvoir et faciliter le commerce, la convergence macroéconomique et la mise en place des infrastructures destinées à faire progresser le programme régional d'intégration. Le processus de renforcement des bureaux sous-régionaux de la Commission, commencé en 2006, s'est traduit par une présence indéniablement plus forte dans les sous-régions, la CEA veillant à ce que ces bureaux y jouent efficacement un rôle de chef de file dans l'élaboration de son programme. Ceux-ci ont collaboré étroitement avec les communautés économiques régionales à la définition et la promotion des priorités et programmes spécifiques sous-régionaux. Afin de consolider ce mode de fonctionnement, tous les bureaux sous-régionaux de la Commission se sont employés à signer des accords de partenariat pluriannuels avec les principales communautés économiques régionales. Par exemple, les consultations en Afrique du Nord avec l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États sahélo-sahariens étaient axées sur la gestion des connaissances, l'accent étant mis en particulier sur la mise en place d'un observatoire de la gestion des connaissances pour l'intégration régionale. Le Bureau sous-

régional pour l'Afrique de l'Ouest a créé des réseaux entre les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur le partage des connaissances en matière de stratégies de réduction de la pauvreté, d'égalité des sexes et de politiques d'adaptation aux changements climatiques. Un plan par étapes auquel ont participé le secteur privé, les administrations nationales et les institutions régionales a été adopté dans le but d'améliorer le climat commercial en Afrique centrale. Une stratégie commune de mobilisation des ressources pour l'application du plan-cadre des transports a été arrêtée par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale et les États membres. Des recommandations spécifiques de politique générale ont été adoptées sur les questions de développement sous-régional, telles que la politique de convergence, la sécurité alimentaire et le développement durable, et les efforts en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique centrale sur la base des recommandations du Bureau sous-régional. Des efforts sont déployés pour renforcer les partenariats par la mise en œuvre de programmes pluriannuels avec les principaux partenaires et parties prenantes en Afrique australe, notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), le secrétariat du NEPAD et la Banque de développement de l'Afrique australe. En Afrique de l'Est, le Bureau sous-régional a axé ses activités sur la convergence des politiques au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), et la signature d'un certain nombre de mémorandums d'accord dans le cadre des modalités de collaboration avec les principales communautés économiques régionales en ce qui concerne les programmes pluriannuels.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Il faut renforcer davantage le partenariat avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement pour aider les États membres à traiter les problèmes d'importance critique en matière de sécurité alimentaire et de développement durable. Il faut également resserrer davantage la collaboration interinstitutions au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne les principaux problèmes de développement durable, en particulier les changements climatiques. Il convient d'améliorer le partage des connaissances au sein de la Commission et avec d'autres organisations, les décideurs et les institutions de recherche afin de remédier aux faiblesses des politiques de recherche et de développement et de trouver des moyens plus efficaces de transmettre aux décideurs les recommandations sur la politique à suivre et les enseignements tirés de l'expérience. Ainsi, le processus qui a été relancé à la troisième réunion de l'African Knowledge Network Forum doit être poursuivi. Il convient de souligner la nécessité de renforcer l'appui aux pays africains dans le domaine du commerce, en particulier des négociations commerciales, car de nombreux pays africains souffrent de

graves problèmes de capacités. Les gouvernements doivent s'engager pleinement à mettre au point une stratégie de l'information et des communications avec la participation de tous les partenaires, compte tenu en particulier du caractère omniprésent et intersectoriel des technologies de l'information et des communications et de l'impact qui en découle sur le développement socioéconomique. Il est également nécessaire que les décideurs, investisseurs et autres partenaires poursuivent le dialogue et échangent des points de vue afin de relever les défis liés au développement du secteur des technologies de l'information et des communications. Le fait qu'il y a dans les sous-régions plusieurs communautés économiques régionales dont les rôles et fonctions se chevauchent freinent leur capacité de tenir leurs promesses en ce qui concerne la société de l'information. Le manque de volonté politique pour l'application des accords et décisions qui ont été adoptés sape souvent les avancées dans certains domaines. La faiblesse des infrastructures et des écueils continuent de freiner la facilitation du commerce.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 95 % des 325 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 : [(A/60/6 (Sect. 17)].

Direction exécutive et administration

17.1 a) *Programme de travail géré avec efficacité et soutenu par du personnel, des ressources financières suffisantes et des partenaires coopérants*. La CEA a continué de gérer efficacement le programme de travail, le personnel et les ressources financières pendant l'exercice biennal 2006-2007. À la fin de l'exercice biennal, 93 % des produits ont été exécutés et 98,1 % des ressources ont été utilisées. Le taux de vacance de postes a baissé, passant de 16,7 % à 8,8 % au 31 décembre 2007. On s'est efforcé d'améliorer la répartition géographique et la représentation équilibrée des deux sexes, et l'on a enregistré une légère augmentation du pourcentage de femmes par rapport à l'ensemble du personnel (les femmes représentaient 28,6 % du personnel en 2007 contre 26 % en 2006). On a enregistré une diminution du délai moyen de recrutement, qui est passé de 178 jours à 128,7 jours (par rapport à l'objectif de référence de 120 jours).

b) *Amélioration de la collaboration aux fins du renforcement du Programme de développement de l'Afrique*. La CEA a organisé avec succès le cinquième Forum pour le développement de l'Afrique et la « Grande table », forum de haut niveau sur le partenariat en vue de renforcer le développement de l'Afrique. Le Forum pour le développement de l'Afrique et l'initiative de la « Grande table » ont offert une possibilité exceptionnelle de faire progresser les programmes africains pour le développement grâce au dialogue et de parvenir à un consensus et un partenariat sur les objectifs des protagonistes africains. Le cinquième Forum, tenu en novembre 2006, a été placé sous le thème « Jeunesse et leadership au XXI^{e} siècle ». Les jeunes qui y ont participé ont eu des échanges de vues francs et

ouverts avec des dirigeants politiques. Le Forum s'est terminé par l'adoption par consensus d'une déclaration promettant, entre autres, de renforcer les capacités de la jeunesse et leur autonomisation. La « Grande table » est une initiative de la CEA visant à promouvoir un dialogue franc et constructif entre les ministres sectoriels africains et leurs homologues de l' Organisation de coopération et de développement économiques. Cette manifestation a été organisée par la CEA, en collaboration avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement, dans le but de faire progresser le débat sur les moyens de faire en sorte que l'extraction des ressources naturelles soit pour le développement de l'Afrique une cure plutôt qu'une malédiction. Les ministres des pays ci-après ont participé à la réunion : Éthiopie, Ghana, Libéria, Ouganda, Rwanda et Soudan. Les participants ont prié les pays africains d'entreprendre les réformes politiques et économiques voulues pour mettre leurs économies sur la voie du développement durable et non sélectif tandis que les partenaires externes investissent dans le secteur des ressources en prenant des mesures d'aide et d'allégement de la dette et en facilitant l'accès aux marchés.

c) *Meilleure cohérence des décisions touchant la gestion des activités économiques et sociales du système des Nations Unies en Afrique*. La CEA a progressé vers une meilleure cohérence de l'appui du système des Nations Unies au niveau régional. Par exemple, le mécanisme de consultation régionale a été élargi sur la base de la recommandation adoptée lors de la septième Réunion de consultation régionale, visant à y inclure des organisations ne faisant pas partie du système, telles que la Commission de l'Union africaine. En novembre 2007, les participants à la huitième Réunion de consultation régionale, présidée par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, ont pris des décisions ambitieuses sur les moyens d'approfondir les travaux du mécanisme et sont convenus en particulier que ses neuf groupes sectoriels arrêteraient des plans stratégiques et aligneraient plus étroitement leurs activités sur la structure programmatique de la Commission de l'Union africaine.

d) *Sensibilisation accrue aux activités de la CEA et aux résultats de ses études*. Pendant l'exercice biennal, la CEA a créé un nouveau groupe qui réunissait, en aval, les éléments clefs de la chaîne de production des publications (édition, relecture, traduction, mise en page, conception et impression). À la suite de cette mesure, la publication phare *Rapport économique sur l'Afrique* a été produite dans les délais impartis pour la Conférence des ministres de 2007 et largement diffusée. La CEA a également publié plus d'une quarantaine de communiqués de presse et d'avis aux médias pendant l'exercice biennal, qu'elle a diffusés auprès des médias nationaux, régionaux et internationaux par télécopie et courrier électronique, ou affichés sur son site Web. Des services de liaison avec les médias et un appui en matière de communications ont été fournis lors des grandes réunions de la CEA, et les articles parus dans la presse au sujet des activités phares de la CEA ont été rassemblés et publiés sur le site Web de la Commission. Celle-ci a revu la conception de ses pages Internet et intranet les plus importantes afin de faciliter l'accès à ses informations et une meilleure présentation de ses activités.

Sous-programme 1
Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales

17.2 a) *Capacité améliorée des États Membres d'élaborer, d'appliquer et de suivre des politiques de développement en faveur des pauvres qui soient compatibles avec les objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux*

énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992, et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En 2007, 32 pays africains ont enregistré des améliorations de la croissance et de la stabilité macroéconomique par rapport à 2005. On peut attribuer ces résultats positifs aux efforts que poursuit l'Afrique en vue de concevoir et de maintenir des politiques macroéconomiques rationnelles. Par exemple, 25 pays ont enregistré en 2007 des taux d'inflation inférieurs à ce qu'ils étaient en 2005. La CEA a fourni, à l'aide de ses publications, des conseils sur la façon d'améliorer l'analyse des politiques macroéconomiques et de mieux intégrer les pratiques exemplaires, en particulier au moyen du *Rapport économique sur l'Afrique*, qui a été présenté à la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au sujet duquel la plupart des États membres africains ont exprimé leur satisfaction. Six pays et institutions régionales ont mis en place des politiques et initiatives de gestion avisée des finances et de la dette et de mobilisation des ressources. La Conférence économique africaine annuelle, organisée conjointement en novembre 2007 par la CEA et la Banque africaine de développement, a réuni plus de 500 participants. Elle a donné aux économistes et décideurs politiques africains l'occasion de procéder à un échange de connaissances et a contribué à améliorer la formulation des politiques économiques en Afrique.

b) *Renforcement des capacités statistiques des pays africains d'améliorer la gestion économique et le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992*. Pendant l'exercice biennal, la CEA a mené plusieurs activités visant à accroître les capacités des bureaux nationaux de statistique. Elle a publié l'*Annuaire statistique pour l'Afrique 2006*, qui reproduit les données statistiques collectées par des bureaux nationaux de statistique et des organisations sous-régionales, et a lancé et géré une base régionale de données statistiques. Ces initiatives constituent une source très fiable de données statistiques sur les pays africains, facilitant la gestion économique et le prise de décisions. La CEA et ses partenaires ont organisé le deuxième Forum sur le développement de la statistique en Afrique en février 2006. La Commission a également organisé une série d'ateliers de formation et de réunions de groupes d'experts axés sur la coordination et l'harmonisation des activités de statistique, y compris le renforcement de la capacité des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de dresser une liste d'indicateurs de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement compatibles avec les normes méthodologiques reconnues sur le plan international. Le nombre de politiques et de programmes pour le développement des statistiques a augmenté pendant l'exercice biennal 2006-2007, ainsi que le nombre de pays africains qui ont créé au sein de leurs bureaux nationaux de statistique des groupes chargés de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international. À la fin de l'exercice biennal, 28 pays avaient amélioré leurs politiques et programmes de développement et de gestion des statistiques, ce qui permet en retour d'améliorer la planification et l'analyse des politiques, la gestion économique et le développement national.

Sous-programme 2
Action en faveur du développement durable

17.3 *Capacités nationales améliorées aux fins de l'élaboration et de l'application de politiques et programmes efficaces dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la science et de la technique, de la population, des établissements humains, et des ressources naturelles et de l'environnement, conformes aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et aux dispositions pertinentes du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable*. La CEA a continué d'améliorer, au moyen de ses activités de sensibilisation, de consultation et de formation, les capacités nationales de formulation et de mise en œuvre de politiques et programmes efficaces dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la science et de la technique, de la population, des établissements humains, et des ressources naturelles et de l'environnement. Le nombre de politiques et programmes mis en place pour parvenir à un développement durable en Afrique a augmenté pendant l'exercice biennal, passant de 21 en 2005 à 27 à la fin de 2007. Le nombre de pays africains qui ont incorporé des problèmes indissociables dans leur cadre de politiques nationales et dans leurs programmes de développement a également augmenté, et de 15 en 2005 est passé à 18 en 2007.

Sous-programme 3
Renforcement de la gestion du développement

17.4 a) *Capacité accrue des pays africains d'élaborer des politiques et programmes visant à renforcer les institutions de gouvernance*. Le nombre de politiques et programmes qui ont été mis en place pour renforcer les institutions de gouvernance a augmenté. À la fin de 2007, 14 pays africains avaient mis en place des programmes de gouvernance visant à renforcer les institutions, contre cinq pays en 2005. Afin d'appuyer ces programmes, la CEA a publié des directives techniques, organisé des réunions de groupes d'experts et offert aux praticiens nationaux la possibilité de procéder à des échanges de données d'expérience et de pratiques exemplaires. Le *Rapport sur la gouvernance en Afrique* est devenu un mécanisme de contrôle efficace et fiable en matière de gouvernance. La Commission a organisé à cette fin 13 ateliers de formation à l'intention de neuf nouveaux pays qui se sont joints au processus dans le cadre du deuxième *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, le but étant de renforcer leurs capacités et fournir des conseils aux institutions nationales partenaires. Les commentaires des participants aux ateliers de lancement et de validation démontrent que la CEA traite d'un sujet essentiel et que ses travaux sont appuyés et appréciés.

b) *Environnement législatif et politique permettant d'assurer une participation accrue des parties prenantes au processus de développement*. La CEA a établi un solide partenariat avec des organisations non gouvernementales africaines pertinentes et d'autres parties prenantes s'occupant de questions de gouvernance. Le Forum de la société civile africaine, organisé en collaboration avec d'autres organisations et institutions africaines, et un atelier sur le Mécanisme d'évaluation intra-africaine à l'intention de la société civile ont représenté deux grandes manifestations à cet égard. Ces deux rencontres ont contribué à améliorer le cadre pour l'action en encourageant le sens des responsabilités et la mise en place de partenariats entre les secteurs civil et privé et la société civile aux fins de la formulation et de la mise en œuvre de politiques. Le nombre de plans directeurs et

de programmes établis afin d'accroître la participation des parties prenantes au processus de développement a augmenté, passant de 4 en 2005 à 11 en 2006-2007. La CEA a également organisé un certain nombre d'ateliers de formation destinés à améliorer la participation des parties prenantes au processus de développement.

Sous-programme 4
Utilisation de l'information aux fins de développement

17.5 a) *Amélioration de la capacité des pays africains de formuler, d'appliquer, de coordonner et d'évaluer des politiques et des stratégies d'utilisation de l'information aux fins du développement*. Grâce à l'assistance technique de la CEA pendant l'exercice biennal 2006-2007, 10 pays ont été en mesure de lancer ou de continuer à renforcer leurs politiques nationales en matière de technologies de l'information et des communications et trois pays ont achevé le processus et sont passés à l'exécution de leurs plans. Onze pays se sont ajoutés à ceux qui se sont engagés dans la formulation et l'exécution de politiques concernant les technologies de l'information et des communications pendant l'exercice biennal. La CEA aide également les États membres à créer des infrastructures nationales de données géospatiales; elle a organisé, notamment, des ateliers à l'intention des parties prenantes sur la création de comités directeurs concernant l'établissement de ces infrastructures et a examiné les projets de documents d'orientation sur l'intégration de ces infrastructures dans les infrastructures nationales de technologies de l'information et des communications. Enfin, le nombre d'initiatives et d'accords régionaux relatifs à l'information au service du développement a également augmenté, passant de 6 à la fin de 2005 à 11 pendant l'exercice biennal 2006-2007.

b) *Amélioration de la disponibilité et de l'utilisation de l'information aux fins du développement, aux niveaux national, régional et sous-régional*. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, la CEA a sensiblement augmenté le nombre des supports d'information qui ont été diffusés sur l'Internet et directement lors de manifestations. Plus d'une cinquantaine de supports d'information et du savoir ont été créés et diffusés auprès des parties prenantes, y compris trois programmes vidéo et 20 numéros d'un bulletin mensuel. Dix nouveaux groupes de discussion en ligne ont été créés à l'intention de plus de 1 000 participants. Un nouveau portail central sur l'Internet, donnant des informations sur les pratiques exemplaires concernant l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans la fourniture des services publics, a été créé, ainsi qu'un mécanisme de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pour une visualisation comparative en ligne des progrès accomplis par les pays africains. Les statistiques montrent que le site a été consulté 7 255 fois et que 3 425 cartes ont été produites en ligne. Les volets pertinents du site Web de la CEA ont été consultés 2,3 millions de fois par 405 062 visiteurs. Il y a eu également une plus grande diversité des acteurs de la société de l'information aux niveaux national, régional et sous-régional; plus de 200 parties prenantes se sont activement engagées dans des activités visant à renforcer leur capacité d'utiliser l'information aux fins du développement pendant l'exercice 2006-2007.

Sous-programme 5
Promotion des échanges et intégration régionale

17.6 a) *Amélioration de la capacité des pays africains de participer efficacement aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales*. Pendant l'exercice

biennal 2006-2007, la CEA a continué de contribuer à la participation active et constructive des pays africains aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales. Non seulement le nombre de pays africains participant au Cycle de négociations de Doha pour le développement a augmenté, mais, fait plus important, les pays se sont activement employés à défendre leurs intérêts et ont soumis plusieurs propositions aux divers comités de négociation et organes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Par conséquent, un plus grand nombre de pays (9 contre 4 en 2005) ont pu adopter des positions en connaissance de cause sur les questions touchant aux échanges commerciaux ainsi que sur les négociations au sein de l'OMC. Outre ses activités d'assistance en matière de recherche et d'assistance technique, la CEA a organisé aussi des ateliers de formation à l'intention des responsables participant aux négociations commerciales qui leur ont permis d'être mieux à même d'évaluer les incidences des accords de commerce sur l'économie de leur pays, en particulier dans le cadre des accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

b) *Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration de politiques dans les domaines du commerce axé sur le développement et de l'intégration régionale*. Les activités menées au titre du sous-programme ont contribué à réaliser un certain nombre de progrès importants : i) au Sommet de 2007 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les États membres ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à remplir les critères de convergence macroéconomique au moyen d'une discipline budgétaire rigoureuse et de réformes structurelles; ii) les participants au Sommet de 2006 du Marché commun de l'Afrique orientale et australe ont félicité les Comores et la Jamahiriya arabe libyenne d'avoir rejoint la zone de libre-échange du Marché commun et ont demandé à tous les États membres qui n'en faisaient pas encore partie d'y adhérer; iii) les participants au Sommet de 2006 de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont décidé que la Communauté deviendrait une zone de libre-échange d'ici à 2008 et une union douanière d'ici à 2010; iv) les participants aux conférences au Sommet de l'Union africaine à Banjul et Accra ont adopté un certain nombre de décisions à l'appui du renforcement du programme d'intégration à l'échelle continentale, y compris dans les domaines des transports, des ressources en eau, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications. La CEA a participé activement aux activités qui ont permis de réaliser ces progrès en fournissant des services de recherche appliquée, d'assistance technique et de formation et en organisant des réunions pour les acteurs régionaux.

c) *Accroissement de la capacité des pays d'adopter des politiques et des programmes visant à restructurer et à rationaliser les communautés économiques régionales et d'autres institutions qui ont pour objectif de faire progresser l'intégration régionale en Afrique*. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, la CEA a mené des missions dans 26 pays africains pour participer à des réunions consultatives sur la réforme des communautés économiques régionales. Elle a également publié en juin 2006 la deuxième édition de son rapport intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique* pour attirer l'attention sur le problème de la multiplicité des communautés économiques régionales et des chevauchements dans leur composition. Ce rapport, en conjonction avec les missions consultatives, a conduit les participants au Sommet de l'Union africaine, tenu à Accra en juillet 2007, à décider de manière définitive de ne pas admettre de nouvelles communautés économiques régionales en sus des huit communautés déjà reconnues par l'Union

africaine. La CEA a contribué à accroître la sensibilisation à la promotion des pools d'énergie, à l'utilisation d'outils de planification intégrée des ressources en vue du développement d'une énergie à moindre coût dans le contexte du développement durable et à la gestion intégrée des ressources naturelles communes, et à renforcer la capacité des États membres à cet égard.

Sous-programme 6
Promotion de la femme

17.7 a) *Capacité accrue des États membres de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes en vue d'accélérer l'évolution vers le respect de l'égalité des sexes et de réduire la pauvreté*. Pendant l'exercice 2006-2007, la CEA a fourni un appui technique et une formation en matière de renforcement des capacités aux États membres et aux communautés économiques régionales pour les aider à formuler et à mettre en œuvre des politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes en vue d'accélérer l'évolution vers le respect de l'égalité des sexes. On a enregistré une augmentation du nombre de pays qui ont procédé à un réexamen de leurs politiques ou en ont élaboré s'ils n'en avaient pas, mis au point des plans d'action et acquis des compétences afin de traiter des questions d'autonomisation des femmes et de respect de l'égalité des sexes (comme énoncé dans le Programme d'action de Beijing). À la fin de l'exercice biennal, 17 États membres avaient adopté et utilisé des moyens d'intervention destinés à intégrer une perspective sexospécifique dans leurs politiques et programmes, et sept pays s'étaient employés à élaborer des plans d'action en vue de la mise en œuvre des résultats et perspectives adoptés à la septième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing+10).

b) *Capacité accrue des responsables politiques et d'autres partenaires d'utiliser des outils et méthodologies appropriés pour inclure une perspective sexospécifique dans les politiques et les programmes*. Une augmentation du nombre de pays ayant adopté des outils et des méthodologies pour mettre au point des politiques et programmes soucieux de l'égalité des sexes a été enregistrée pendant l'exercice biennal 2006-2007. À la fin de l'exercice, 33 pays avaient adopté de tels outils (contre 12 en 2005). Le plus important de ces outils est l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique qu'utilisent 12 pays pour assurer le suivi de leurs propres résultats en ce qui concerne l'exécution de leurs engagements. En outre, la CEA, en partenariat avec la Division de la promotion de la femme, a lancé un réseau électronique afin d'appuyer et de renforcer les mécanismes nationaux s'occupant des femmes, auquel participent 53 États membres. Ce réseau électronique met à la disposition des États un espace où ils peuvent tirer parti de leurs expériences réciproques, débattre les défis communs et explorer les moyens de les relever.

Sous-programme 7
Appui aux activités sous-régionales de développement

Activités sous-régionales en Afrique du Nord

17.8 a) *Amélioration de la capacité des États membres, de l'Union du Maghreb arabe, de la Communauté des États sahélo-sahariens, d'autres organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile de formuler et de*

mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels et macroéconomiques harmonisés afin de répondre aux principales priorités sous-régionales de développement en Afrique du Nord, notamment dans les domaines de la gestion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau, des migrations, de l'emploi et de la création d'emplois, du commerce intrarégional et international, et du développement des technologies de l'information et des communications. Pendant l'exercice biennal, la CEA a élaboré sept projets de renforcement des capacités et d'assistance technique à l'intention des États membres, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile dans les domaines jugés prioritaires par la sous-région. Le nombre de bénéficiaires de ces projets est passé de 30 pays pendant l'exercice 2004-2005 à 83.

b) *Renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir les activités de politique générale, l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes d'intégration sous-régionale en Afrique du Nord*. Une douzaine d'activités ont été menées en commun pendant l'exercice biennal 2006-2007 avec les principaux partenaires aux niveaux sous-régional et national (y compris par les équipes de pays des Nations Unies). Ces activités visaient à améliorer la coopération et le partage des connaissances dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'intégration en Afrique du Nord. La CEA a assuré une diffusion plus large de ses publications phares, études, documents directifs et autres documents de même portée auprès des parties prenantes. En transférant son bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord de Tanger à Rabat, la CEA a amélioré considérablement les relations avec le pays hôte, d'autres États membres par l'intermédiaire de leurs missions à Rabat, l'Union du Maghreb arabe et les autres organismes des Nations Unies.

c) *Renforcement du rôle des mécanismes intergouvernementaux à l'échelon sous-régional grâce à l'accroissement des échanges entre les principales parties prenantes qui œuvrent au développement de la sous-région, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres entités sous-régionales*. La participation aux réunions des comités intergouvernementaux d'experts s'est améliorée au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le nombre des participants ayant atteint 102 en 2007 contre 74 en 2005. Le niveau de participation s'est également amélioré puisque le nombre de membres du corps diplomatique qui ont participé est passé d'un membre en 2005 à 17 membres en 2007 (les ambassades de tous les pays membres étaient représentées). On a également enregistré une plus large diffusion des rapports de grandes réunions et conférences, 18 rapports ayant été publiés par la CEA en 2006-2007, contre 8 rapports en 2004-2005.

Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

17.9 a) *Amélioration de la capacité des États membres, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes concernant la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement, le développement du secteur privé et la promotion des investissements, l'emploi et la réduction de la pauvreté, et la reconstruction, le relèvement et le développement après un conflit*. Plusieurs instances de concertation sur les politiques et le

renforcement des capacités aux fins du développement ont été créées dans divers pays de la sous-région, notamment le West Africa Business Forum et le West African Intergovernmental organizations Forum dont les travaux ont bénéficié des activités et des manifestations organisées par le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest. Une aide importante a été fournie aux États membres et autres parties prenantes dans les domaines suivants : politiques macroéconomiques, Mécanisme d'évaluation intra-africaine, questions relatives à l'égalité des sexes, infrastructures, reconstruction après un conflit, changements climatiques et gouvernance. Les services rendus par le bureau ont été considérablement élargis pendant l'exercice biennal 2006-2007, afin d'inclure les organisations de la société civile et les milieux d'affaires.

b) *Renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national à l'appui des activités de mobilisation, d'élaboration de politiques et d'exécution des programmes pluriannuels conçus en collaboration avec la CEDEAO, et pour contribuer à la mise en œuvre des programmes établis dans le cadre du NEPAD*. La CEA a poursuivi ses projets menés en commun avec la CEDEAO aux fins du renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national. Pendant l'exercice biennal considéré, la CEA et la CEDEAO ont préparé et signé un programme de coopération pluriannuel servant de cadre au renforcement de leur collaboration. La Commission a également envoyé des missions consultatives pour appuyer la préparation du plan stratégique de la CEDEAO et d'un certain nombre d'autres initiatives.

c) *Renforcement du rôle des mécanismes intergouvernementaux à l'échelon sous-régional grâce à l'accroissement des échanges entre les principales parties prenantes qui œuvrent au développement de la sous-région, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres entités sous-régionales*. La CEA a continué de créer des réseaux entre les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin de faciliter le partage des connaissances sur les stratégies de réduction de la pauvreté, les politiques d'adaptation aux changements climatiques, et les conflits. La CEA a également fourni des services consultatifs et élaboré des initiatives de renforcement des capacités à l'intention du Forum de la société civile de l'Afrique de l'Ouest et du Réseau des femmes pour la paix et pour le West African Intergovernmental Organizations Forum.

Activités sous-régionales en Afrique centrale

17.10 a) *Amélioration de la capacité des États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), des organisations intergouvernementales et de la société civile de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés afin de répondre aux principales priorités sous-régionales de développement, notamment dans les domaines de la gestion macroéconomique; du développement des transports et de l'infrastructure; de la reconstruction, du relèvement et du développement après un conflit; de la sécurité alimentaire et des technologies de l'information et de la communication*. Pendant l'exercice biennal, la CEA a augmenté le nombre de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique à l'intention des États membres, des communautés économiques

régionales, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile dans les domaines prioritaires de la sous-région. Elle a exécuté 19 projets de renforcement des capacités et d'assistance technique portant, notamment, sur l'établissement de rapports économiques sur les conditions socioéconomiques en Afrique centrale qui ont aidé les experts nationaux et les responsables des politiques à mieux intégrer dans leurs politiques de nouvelles questions ayant trait au développement du secteur privé et aux liens entre la réduction de la pauvreté, la croissance et la redistribution. La CEA a également augmenté le nombre de bénéficiaires de ses projets de formation. À cet égard, 45 experts des États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale ont reçu une formation sur la méthodologie pour l'analyse et les prévisions macroéconomiques, et 20 experts de la société civile et des États membres une formation sur le rôle de la gouvernance traditionnelle dans la prévention des conflits et l'évolution de la situation en Afrique centrale.

b) *Renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir les activités de politique générale, l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes d'intégration sous-régionale en Afrique centrale.* Pendant l'exercice biennal considéré, la CEA a renforcé les partenariats aux niveaux national et régional pour ses activités relatives aux réunions statutaires de la CEEAC, de la CEMAC, de la Commission internationale du bassin du Congo-Oubangui-Shanga (CICOS) et à l'organisation des réunions de son propre comité intergouvernemental d'experts. Elle a également mené d'autres activités conjointes, notamment l'organisation d'un forum sur l'investissement, l'élaboration de sa publication phare, la mise en œuvre d'un système d'information géographique relatif à l'infrastructure des transports en Afrique centrale, et l'organisation de réunions concernant la mise en œuvre du plan-cadre des transports pour l'Afrique centrale. Pendant l'exercice considéré, la CEA a assuré une plus grande diffusion des connaissances, notamment au moyen de ses publications phares, et a produit huit publications isolées, y compris deux rapports économiques sur les conditions socioéconomiques en Afrique centrale et neuf études effectuées à la demande de la CEEAC, de la CEMAC et d'autres organisations intergouvernementales. Elle a également créé une base de données sous-régionale concernant les experts dénommée « Système de gestion des réseaux d'experts en Afrique centrale », qui sert à la collecte et la diffusion d'informations sur les compétences disponibles en matière de développement dans la sous-région de l'Afrique centrale.

c) *Renforcement du rôle des mécanismes intergouvernementaux à l'échelon sous-régional grâce à l'accroissement des échanges entre les principales parties prenantes qui œuvrent au développement de la sous-région, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres entités sous-régionales*. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, la CEA a assuré une plus large diffusion des rapports issus de grandes réunions et conférences, publiant 13 rapports parlementaires, 2 recueils sur les résultats du forum sur l'investissement et sur la création de couloirs de transport en Afrique centrale et 2 rapports du comité intergouvernemental d'experts. Elle a également élaboré et diffusé un bulletin d'information trimestriel, géré un site Web pour les publications et le matériel d'information, et présenté des rapports et des communications techniques lors des réunions et des manifestations organisées à l'intention des médias.

Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

17.11 a) *Amélioration de la capacité des États membres, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Commission de l'océan Indien, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés dans des domaines prioritaires tels que la sécurité alimentaire, la propriété foncière et l'environnement; les transports, l'énergie, la mise en valeur des bassins des fleuves et des lacs; la gestion macroéconomique; l'égalité des sexes, l'emploi des jeunes, ainsi que le développement et l'utilisation des technologies de l'information et des communications*. La CEA a contribué à améliorer la capacité des États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels dans les domaines prioritaires au moyen de ses projets de renforcement des capacités et d'assistance technique. Pendant l'exercice biennal, elle a participé à plus de 14 missions consultatives dans les pays de l'Afrique de l'Est, organisé une série de réunions intergouvernementales (dixième et onzième sessions du comité intergouvernemental d'experts) et de réunions d'experts, mené des activités de recherche sur les politiques et d'analyse des politiques, et fourni d'autres services consultatifs. Elle a organisé six ateliers de formation qui ont réuni 490 participants de 13 États de la sous-région de l'Afrique de l'Est.

b) *Renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir les activités de plaidoyer, l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes d'intégration sous-régionale en Afrique de l'Est*. La CEA a renforcé ses partenariats sous-régionaux en menant des activités de recherche sur les politiques et d'analyse des politiques, en organisant des réunions régionales et en fournissant des services consultatifs pour promouvoir le renforcement des capacités parmi les États membres. Pendant l'exercice biennal, elle a augmenté le nombre des activités menées en commun avec ses principaux partenaires aux niveaux national et sous-régional, en organisant un forum sur la promotion des investissements en Afrique de l'Est, auquel ont participé des représentants des organisations d'investissement de 11 pays d'Afrique, trois communautés économiques régionales [Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Communauté économique des pays des Grands Lacs et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)] et d'autres organisations internationales afin d'examiner le climat des investissements en Afrique de l'Est, d'identifier les obstacles et d'adopter des mesures directives et des recommandations en vue de la mise en place d'un système financier fiable et durable dans la sous-région. Elle a assuré une plus large diffusion de ses publications phares, de ses études et documents directifs déterminés par la demande. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, elle a publié deux numéros du *Rapport économique sur l'Afrique*, d'autres publications phares importantes, le rapport de la conférence annuelle des ministres africains et le rapport sur les activités de la Commission.

c) *Renforcement du rôle des mécanismes intergouvernementaux à l'échelon sous-régional par des échanges accrus entre les principales parties intéressées qui œuvrent au développement de la sous-région, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres entités sous-régionales*. Dans le cadre de son action visant à rationaliser sa collaboration avec les pays de l'Afrique de l'Est et les communautés économiques régionales, la CEA a organisé trois grandes réunions de groupes

spéciaux d'experts qui ont réuni des spécialistes de 12 pays d'Afrique de l'Est et des communautés. Les réunions ont produit des recommandations spécifiques de politique générale sur les questions de développement sous-régional, y compris sur la convergence, la sécurité alimentaire et le développement durable, ainsi que sur la relation entre les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement et les politiques macroéconomiques en Afrique de l'Est (avril 2007). La CEA a également continué à appuyer le renforcement des capacités entre les grands acteurs du développement sous-régional, en effectuant, à cette fin, trois études sur la convergence des politiques des communautés économiques régionales traitant des stratégies et programmes relatifs à la sécurité alimentaire et au développement durable, à la gouvernance traditionnelle, et à la coopération douanière au sein de la COMESA et de la CAE.

Activités sous-régionales en Afrique australe

17.12 a) *Amélioration de la capacité des États membres, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés concernant les priorités de développement sous-régional, y compris la sécurité alimentaire; le commerce intra-sous-régional, le développement des infrastructures/la mise en valeur des ressources minérales; le développement industriel; l'égalité des sexes, les jeunes et l'emploi; et le VIH/sida*. Le nombre de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique exécutés par la CEA pendant l'exercice biennal a augmenté. Par exemple, 28 ministres et 221 représentants chargés des questions d'énergie et de ressources en eau ont participé à la Conférence des ministres africains sur l'hydroélectricité et le développement durable en 2006, et ont tous bénéficié des points de vue de la CEA sur les aspects pluridimensionnels du développement hydroélectrique et sur la façon d'aborder le problème. La CEA a également fourni des services consultatifs et participé à des missions comportant un volet renforcement des capacités.

b) *Renforcement des partenariats aux niveaux régional et national pour soutenir les activités de plaidoyer, l'élaboration de politiques et l'exécution des programmes pluriannuels avec les principaux partenaires et parties concernées, y compris la CDAA, le secrétariat du NEPAD et la Banque de développement de l'Afrique australe*. La CEA a enregistré une augmentation de la participation des partenaires principaux à ses activités pendant l'exercice biennal, en particulier du nombre de projets exécutés en commun avec les partenaires principaux aux échelons sous-régional et national.

c) *Renforcement du rôle des mécanismes intergouvernementaux à l'échelon sous-régional par des échanges accrus entre les principales parties prenantes qui œuvrent au développement de la sous-région, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres entités sous-régionales*. La CEA a assuré une plus large diffusion de ses rapports sur les réunions et conférences importantes. Elle a eu recours à divers moyens de communication pour faire connaître ses activités, notamment aux documents imprimés et produits audiovisuels qui ont servi à transmettre d'importants messages issus des conférences et réunions pertinentes. Par exemple, l'utilisation de vidéos documentaires pour saisir les messages importants de la treizième session du comité intergouvernemental d'experts a permis de diffuser

largement les résultats de la conférence auprès des réseaux d'information de la CEA. Le lancement d'une note d'information électronique sur les activités du bureau, y compris ses comités intergouvernementaux d'experts, ont également ouvert le champ à une plus large diffusion.

Sous-programme 8
Planification du développement et administration

17.13 *Renforcement des compétences techniques et analytiques des experts des secteurs public et privé qui s'acquittent des fonctions essentielles de planification économique stratégique et de gestion dans les États membres.* La CEA a fourni une formation à 95 cadres intermédiaires et supérieurs des États membres et des communautés économiques régionales dans le domaine du développement économique aux fins de renforcer leurs compétences techniques dans les secteurs public et privé.

Chapitre 18
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Principaux résultats obtenus

Durant l'exercice 2006-2007, la coopération et l'intégration se sont renforcées en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'on a pu le voir dans l'intensification des activités touchant le projet de la Route d'Asie et l'adoption des accords intergouvernementaux sur le réseau ferroviaire transasiatique et de la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique. Dans le domaine des statistiques, le tout premier accord multilatéral sur les méthodes de collecte de données sur le secteur informel a été conclu, et, dans le cadre de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique, des procédures opérationnelles communes relatives aux règles d'origine ont été adoptées, une première pour les pays en développement de la région.

Les activités de communication de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont abouti à l'adoption de « Biwako+5 », par laquelle les gouvernements se sont engagés à prêter une attention soutenue aux droits des personnes handicapées. Les campagnes de promotion de la « croissance verte » comme approche écologiquement durable du développement économique et social sans exclusive ont donné lieu à 19 initiatives d'États membres.

Grâce aux produits analytiques de la CESAP, comme la *Situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique* et le *Rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en 2007*, qui a été lancé conjointement avec la Banque asiatique de développement (BasD) et le PNUD, les responsables politiques et autres acteurs du développement disposaient des données les plus récentes sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région.

Difficultés rencontrées et objectifs non réalisés

Pendant la mise en œuvre du programme, les pays ont souligné la nécessité d'une meilleure coordination entre les organismes de développement et les donateurs nationaux et internationaux. L'établissement de partenariats solides et la coopération avec les principaux acteurs et parties prenantes permettraient de gagner en efficacité et d'utiliser les maigres ressources dont on dispose de façon optimale. Dans cette optique, la CESAP continuera de chercher les modalités qui permettraient de résoudre les problèmes et de répondre en même temps aux besoins de certaines sous-régions de façon plus équilibrée dans un cadre multidisciplinaire. Elle s'emploiera à collaborer avec les autres organismes des Nations Unies présents dans la région, notamment en renforçant le mécanisme de coordination régionale.

Taux d'exécution des produits

Les résultats ci-dessus ont été déterminés sur la base des produits exécutés, qui représentent 81 % des 562 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre pertinent du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 18)].

Direction exécutive et administration

18.1. a) *Le programme de travail est géré et appuyé efficacement par le personnel et les ressources nécessaires*. La CESAP a réalisé 82 % des produits initialement prévus pour l'exercice biennal. Le programme ayant été changé à cause de la révision de l'appareil de conférence de la Commission en 2006, le taux d'exécution des produits effectif a été de 90 %. En termes d'exécution du budget, les dépenses effectives représentaient 103 % du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007, principalement parce que les dépenses de salaires ont été plus importantes que prévu. On a dépensé 79 % du montant alloué au titre des ressources extrabudgétaires. Pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, il a fallu en moyenne 257 jours pour pourvoir un poste vacant, contre 334 jours à la fin de l'exercice précédent.

b) *Identification des questions nouvelles à porter à l'attention des États membres*. La Commission a adopté 22 résolutions énonçant les questions à soumettre en priorité aux États membres. Les 12 résolutions adoptées à la soixante-deuxième session et les 10 adoptées à la soixante-troisième session étaient axées sur : i) l'évaluation et le renforcement des modalités régionales de gestion des catastrophes naturelles et des systèmes d'alerte rapide; ii) l'aide à la réalisation des objectifs de développement arrêtés aux niveaux international et régional ou à l'exécution de plans d'action concernant la coopération énergétique transfrontière, les réseaux ferroviaires et autoroutiers, le développement de l'infrastructure, le tourisme durable, l'alphabétisation, les objectifs du Millénaire pour le développement et les besoins particuliers des pays en développement sans littoral, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement; et iii) diverses questions telles que les migrations internationales, l'édification de la société de l'information, le financement de services de santé viables et le

renforcement des capacités statistiques. La Commission a continué de revoir son appareil de conférence et d'adopter des résolutions sur la question.

c) *Amélioration de la pertinence des politiques pour la gestion des activités économiques et sociales de la CESAP.* Plus de 20 organismes des Nations Unies actifs en Asie et dans le Pacifique, ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations et la Banque asiatique de développement ont continué de participer activement aux travaux du Mécanisme régional de coordination et de ses groupes de travail thématiques régionaux. En décembre 2007, la CESAP a déjà exécuté, en collaboration avec les organismes régionaux des Nations Unies ou la BasD, 55 % de ses projets, dépassant de loin l'objectif de 20 % qu'elle s'était fixé.

d) *Réalisation de progrès par les pays les moins avancés sur la voie de leur admission au retrait de la liste des pays les moins avancés grâce à la mobilisation des efforts régionaux pour traiter les problèmes des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et insulaires dans le contexte des mandats mondiaux*. Pendant l'exercice biennal, la Commission a adopté huit résolutions sur des questions intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ces résolutions portaient sur des questions transfrontières telles que les transports, l'énergie et les migrations et appuyaient la mise en œuvre des accords internationaux dans la région, comme le Programme d'action pour les pays les moins avancés et le Programme d'action d'Almaty. Par ailleurs, l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique a adopté des décisions concernant les possibilités d'emploi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

e) *Mobilisation et promotion de l'information sur le rôle de la CESAP en Asie et dans le Pacifique*. Au cours de l'exercice biennal, 2 438 articles ont été publiés sur les activités de la CESAP. Une attention particulière a été accordée aux opinions libres, et 21 publications ont fait figurer dans leurs pages une tribune libre du Secrétaire exécutif de la CESAP. Grâce à une action dynamique auprès des médias, la *Situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique de 2007* a bénéficié d'un écho favorable dans la presse et d'un lancement simultané dans 20 villes. La page Web du Service d'information des Nations Unies a été reconnue comme une source d'information pratique et fiable, à preuve le nombre croissant de journalistes qui l'utilisent pour obtenir rapidement des informations. En termes de fréquentation, le nombre de pages consultées a plus que doublé en 2007. On a estimé qu'en se dotant d'une stratégie de commercialisation et d'image, la CESAP pourrait atteindre plus sûrement ses objectifs et remplir plus efficacement sa mission.

Sous-programme 1
Pauvreté et développement

18.2 a) *Renforcement de la capacité des décideurs et des planificateurs nationaux de concevoir et mettre en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté qui soient efficaces, durables et soucieuses de l'égalité des sexes*. Les analyses et recommandations politiques publiées par la CESAP sur les questions macroéconomiques et la réduction de la pauvreté ont été citées dans les journaux et magazines régionaux, ce qui a suscité chez les responsables politiques une prise de

conscience plus aiguë de la nécessité de mettre en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté qui soient efficaces, durables et soucieuses de l'égalité des sexes. Trente-cinq mesures ont été prises par les gouvernements sous l'influence des travaux de sensibilisation et d'analyse politique de la CESAP. Dans le cadre du partenariat régional entre la CESAP, le PNUD et la BasD, trois réunions sous-régionales sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont été organisées, auxquelles ont participé des ministres et des hauts fonctionnaires, des responsables politiques, des représentants de la société civile, des chefs d'entreprise, des universitaires et des journalistes de différents pays. Ces réunions ont permis de faire connaître les difficultés rencontrées par beaucoup de pays de la région, de définir des plans d'action concrets, de promouvoir la coopération et de mobiliser les médias pour la diffusion du *Rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique en 2007*, et d'élaborer un plan d'action pour permettre à la région d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

b) *Renforcement de la capacité des gouvernements, de la société civile et du secteur privé en Asie et dans le Pacifique, en particulier dans les pays les moins avancés, d'élaborer et exécuter des programmes de lutte contre la pauvreté qui soient efficaces, durables, soucieux de l'égalité des sexes et privilégient les groupes économiquement vulnérables*. Comme suite aux activités de sensibilisation de la CESAP, plusieurs pays de la région ont adopté une approche plus efficace pour établir des liaisons entre villes et campagnes, en créant des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour remettre sur pied les moyens d'existence et en utilisant les meilleures techniques pour améliorer les conditions de logement des squatters et d'autres groupes sociaux à faible revenu. Vingt projets de ce type ont été lancés avec succès au Bhoutan, au Cambodge, en Inde, en Mongolie, au Népal, en République démocratique populaire lao et au Timor-Leste. Certains pays ont également réussi à renforcer les liens entre la ville et la campagne et lutter en même temps contre la pauvreté. Toutefois, il faudrait attendre un peu avant de pouvoir dresser le bilan des effets de ces nouvelles initiatives.

c) *Participation accrue des organisations de la société civile*. Huit organisations de la société civile de quatre pays ont été mobilisées et associées à un certain nombre de projets entrepris par la CESAP dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et axés plus précisément sur la gestion des déchets solides, les logements et le rétablissement des moyens d'existence à la suite du tsunami. Ainsi, une organisation de la société civile cambodgienne va exécuter un projet lancé à titre expérimental par la CESAP pour améliorer les conditions de logement des squatters en occupation sauvage, et une organisation de la société civile népalaise, qui a participé aux activités de renforcement des capacités de la CESAP, s'emploie à mettre en place, en partenariat avec le Gouvernement, des habitations d'un nouveau type pour la population pauvre des villes. On notera que des négociations extensives et parfois laborieuses sont nécessaires pour établir un partenariat solide entre les institutions publiques et les organisations de la société civile.

Sous-programme 2
Statistiques

18.3 a) *Renforcement de la capacité des services nationaux de l'Asie et du Pacifique, en particulier dans les pays les moins avancés, de fournir les données requises pour mesurer les progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de*

développement arrêtés au niveau international. Le tout premier accord multilatéral sur les méthodes de collecte de données sur le secteur informel a été établi comme suite à un projet lancé par la CESAP sur la mesure de l'activité du secteur informel et de l'emploi dans ce secteur. Cinq pays sont convenus d'essayer ces méthodes et le personnel associé au projet s'est vu donner les connaissances et compétences nécessaires pour les adapter et les utiliser. Un projet lancé en commun avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la mesure des incapacités a suscité un intérêt accru chez les États membres quant à la nécessité de prendre en compte la question des incapacités dans les recensements et a inspiré des recommandations générales sur la collecte de données dans ce domaine, ce qui a renforcé la coopération mondiale dans la définition de normes communes. En tout 990 participants ont été formés aux techniques les plus avancées en matière de collecte, d'analyse et d'interprétation de données de haute qualité, dans le cadre des activités de renforcement des capacités prévues au sous-programme. Toutefois, pour pouvoir renforcer le rôle de la CESAP en tant qu'office statistique régional, il faudrait organiser davantage les activités selon les besoins et les problèmes considérés et en fonction des normes internationales existantes.

b) *Amélioration, pour toutes les parties prenantes de la société en Asie et dans le Pacifique, de l'accès à des données statistiques conformes aux normes internationales qui tiennent compte du souci de l'égalité des sexes, en particulier les données requises pour mesurer les progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international*. Dans le cadre de ce sous-programme, la CESAP a agi sur plusieurs fronts pour améliorer la qualité et la présentation des données et appuyer le renforcement des capacités statistiques nationales. Entre autres activités, elle a publié des rapports analytiques sur les objectifs du Millénaire pour le développement, comme le *Rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en 2007*, et le nouvel *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique*, qui contient des données sur les principaux indicateurs de développement et des comparaisons entre les régions, et a coopéré avec d'autres organismes à la mise en place et à la promotion de la base de données conviviale DevInfo. Ces activités ont contribué à améliorer l'accès aux données statistiques en Asie et dans le Pacifique, comme le montre le téléchargement croissant des rapports susmentionnés. La contribution du sous-programme au renforcement des capacités statistiques nationales se voyait également dans la création de huit nouveaux sites Web statistiques nationaux (deux fois plus qu'en 2005), qui affichent des données sur les principaux indicateurs de développement fixés au niveau international.

Sous-programme 3
Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique

18.4 a) *Renforcement de la capacité des gouvernements des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique d'assurer la mise en œuvre et le suivi des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international*. Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique a utilisé une étude de la CESAP sur les dépenses d'ajustement que pourrait entraîner l'accord de partenariat entre les pays du Pacifique et l'Union européenne. À la fin d'un stage de formation à l'évaluation des coûts et à l'établissement de budgets liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, organisé par la CESAP et le PNUD, plus de 80 % des participants ont déclaré avoir perfectionné leurs compétences en la

matière. La CESAP a fourni une assistance technique à cinq pays et territoires du Pacifique sur des questions de développement. En tout, huit des mesures recommandées par elle ont été adoptées par les pays insulaires du Pacifique, soit bien plus que l'objectif visé qui était de cinq. Le transfert de son bureau de Vanuatu aux Fidji lui a permis d'établir des partenariats féconds et de mener à bien les activités programmées à un coût raisonnable.

b) *Renforcement de la capacité des gouvernements, de la société civile et du secteur privé des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique d'élaborer et mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté efficaces, soucieux de l'égalité des sexes et privilégiant l'accès aux services pour les groupes socialement vulnérables*. Dans le cadre des activités relatives aux politiques sociales, le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique a formé un partenariat avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Forum Pacifique des personnes handicapées pour aider les pays insulaires de la région à élaborer des politiques en faveur des personnes handicapées conformément au Cadre d'action du Millénaire de Biwako. Avec l'aide du Centre, une stratégie en faveur des personnes handicapées a été rédigée et soumise à l'examen du Conseil des ministres fidjien et un projet de politique en faveur des handicapés a été présenté à l'examen des États fédérés de Micronésie. Dix programmes ont été élaborés dans la région du Pacifique à partir des recommandations de la CESAP. Ainsi, la CESAP et ses partenaires ont organisé un atelier régional pour appeler l'attention sur les problèmes urbains et recommander d'autres mesures à appliquer au titre du Programme en faveur des villes du Pacifique. Un certain nombre de donateurs nationaux et d'organisations régionales et internationales ont commencé à leur tour à s'intéresser aux questions de développement urbain et à élaborer des projets communs.

Sous-programme 4
Commerce et investissement

18.5 a) *Renforcement de la capacité des pays de négocier, conclure et appliquer les accords multilatéraux et régionaux sur le commerce et les investissements ayant pour objet de promouvoir les échanges commerciaux et les flux d'investissements entre sous-régions et à l'intérieur des sous-régions*. La CESAP a appuyé le renforcement de la coopération régionale en matière de commerce et d'investissement dans sa résolution 62/6, et 11 États membres se sont déclarés disposés à adhérer à l'Accord commercial Asie-Pacifique. Des procédures opérationnelles communes touchant les règles d'origine ont été adoptées au titre de cet accord, ce qui était une première pour les pays en développement de la région. Onze pays sont en voie d'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et deux autres (Tonga et Viet Nam) sont devenus membres de l'OMC au cours de l'exercice biennal. Six cent trente-deux personnes ont été formées sur les questions relatives aux accords commerciaux. Selon une enquête, 92 % des interrogés ont dit avoir perfectionné, grâce aux activités organisées par la CESAP, leur capacité de négocier, conclure et appliquer les accords commerciaux et d'investissement. Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT) s'est agrandi et compte à présent 20 instituts de recherche et quatre partenaires importants.

b) *Renforcement de la capacité des pays d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes en matière de commerce et d'investissement visant à*

renforcer la capacité d'offre de produits exportables et la compétitivité internationale des exportations. Une formation sur la facilitation du commerce a été dispensée à plus de 500 personnes. Le nombre de visiteurs du portail d'information commerciale de la CESAP s'est multiplié par sept entre 2005 et 2007. Le Forum Asie-Pacifique des entreprises a attiré des centaines de participants qui sont venus à leurs frais. Ces activités ont contribué à améliorer la capacité des pays d'élaborer et appliquer des politiques commerciales et d'investissement. Quatre-vingt-quinze pour cent des participants aux stages ont déclaré avoir perfectionné leurs compétences. Trois pays (Viet Nam, Népal et Inde) ont adopté des lois et réglementations sur le commerce électronique, et 15 pays en développement et pays en transition ont modifié leurs réglementations pour favoriser l'investissement étranger direct en 2006. Trois autres pays (Azerbaïdjan, Mongolie et Turquie) ont adhéré à la Convention révisée de Kyoto en 2006. Toutefois, étant donné la complexité croissante de la conjoncture commerciale et des investissements due à la multiplication des accords, il faudrait axer les travaux sur la recherche et l'analyse.

Sous-programme 5
Transport et tourisme

18.6 a) *Renforcement de la capacité des pays de formuler des politiques et mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer leur efficacité logistique et à accroître leur participation aux accords régionaux et sous-régionaux sur les infrastructures et la facilitation des transports et du tourisme*. L'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie a permis aux États membres d'obtenir des subventions et des prêts pour améliorer les axes du Réseau. Onze pays membres de la CESAP ont incorporé le développement du Réseau dans les plans nationaux et les organismes régionaux ont utilisé les normes techniques régissant la construction du Réseau pour concevoir des couloirs régionaux. L'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique a été adopté par la Commission dans sa résolution 62/4 et signé par 20 pays. La Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique a été adoptée à la Conférence ministérielle sur le transport. Au moins 25 pays membres de la CESAP se sont fixé des objectifs en matière de sécurité routière nationale; 12 ont indiqué avoir pris des mesures conformes au Plan d'action de la CESAP pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique. En tout, 43 pays ont déclaré avoir pris des mesures sous l'influence des travaux de la CESAP, soit quatre fois plus que le nombre prévu (10).

b) *Renforcement de la capacité des pays d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes visant à promouvoir les transports et le tourisme comme point d'attaque dans la lutte contre la pauvreté*. La Conférence ministérielle sur le transport a adopté la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et la première phase du Programme d'action régional pour le développement des transports dans la région de l'Asie et du Pacifique, que la CESAP a entérinés par la suite dans sa résolution 63/9. À cet égard, on notera l'efficacité des activités menées au niveau des pays car elles ont incité les États membres à prendre les mesures qui conviennent. Le Réseau des instituts d'éducation et de formation au tourisme de l'Asie et du Pacifique s'est encore agrandi et comptait, à la fin de 2007, 238 membres dans 43 pays et territoires, ce qui a contribué au renforcement de la capacité des pays d'élaborer des politiques utilisant

le tourisme comme outil de développement socioéconomique et de réduction de la pauvreté.

Sous-programme 6
Environnement et développement durable

18.7 a) *Renforcement de la capacité des pays d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces et soucieux de l'égalité des sexes, en partenariat avec la société civile et le secteur privé, en vue d'améliorer la protection de l'environnement, la gestion des ressources énergétiques et la gestion des ressources en eau*. Dix-neuf initiatives en faveur de la « croissance verte » ont été lancées par les États membres, comme préconisé par le secrétariat. Six d'entre elles visaient à promouvoir l'économie de ressources. Les autres portaient sur l'application d'une approche écologique et socioéconomique à la gestion du milieu urbain, l'adoption de politiques énergétiques nationales pour résoudre les problèmes d'énergie en milieu rural, la transposition des projets pilotes sur les minicentrales hydroélectriques, l'établissement de plans pour la mise en place de systèmes d'alerte rapide multirisques locaux, l'adoption de mesures favorisant la croissance écologique, comme la taxe écologique et la réforme budgétaire, le développement de l'infrastructure, la promotion des modes de consommation viables, l'orientation écologique des entreprises et l'investissement dans les services de protection des écosystèmes forestiers. Il importe de mobiliser les ministères de la planification du développement et des finances dans la promotion des politiques et stratégies écologiquement viables et rationnelles.

b) *Renforcement de la capacité des pays concernant la coopération transfrontière, et le suivi à l'échelon national des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs arrêtés au niveau international, y compris ceux qui sont inscrits dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et dans les accords internationaux conclu depuis cette date*. Les responsables politiques et organismes des pays participant aux activités de la CESAP ont pris 11 mesures pour renforcer la coopération transfrontière dans l'application de mesures de « croissance verte ». Ces mesures portent notamment sur la préservation de la nature, la promotion de la coopération écologique entre les villes, l'élaboration de politiques régionales face aux changements climatiques, la préparation de la mise en place d'un système énergétique transasiatique, le renforcement de la collaboration en matière d'utilisation de l'eau et de l'énergie, et l'établissement de partenariats écologiques. La CESAP s'est également employée à améliorer les mécanismes de contrôle du développement durable, en appuyant la création d'un service d'assistance régional en matière de consommation et de production durables et d'un mécanisme sous-régional de décision sur la croissance écologique, la traduction de la publication *Situation de l'environnement* et l'utilisation du calculateur de l'impact des catastrophes de la CESAP. Toutefois, du fait qu'ils étaient de courte durée et dotés d'un petit budget, ces projets ponctuels ne permettaient pas de consolider les rapports avec les partenaires.

Sous-programme 7
Informatique et technologies spatiales

18.8 a) *Renforcement de la capacité des pays d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes, y compris des cadres réglementaires et institutionnels,*

qui soient de nature à favoriser un accès équitable à l'informatique et aux technologies spatiales aux fins du développement. Pendant l'exercice biennal, 340 fonctionnaires et autres intervenants ont participé aux stages, séminaires et ateliers organisés par la CESAP sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes relatifs à l'informatique et aux technologies spatiales. De ce fait, huit États membres ont pu adopter des plans visant à améliorer les cadres institutionnels et réglementaires nationaux. En se ralliant à la Déclaration de Tachkent sur le développement des technologies à large bande et de l'informatique pour améliorer les télécommunications en Asie centrale en juin 2007, les États membres se sont également engagés à resserrer la collaboration sur les questions relatives à l'informatique au niveau sous-régional. La mise en place de services d'interprétation et de traduction a été jugée indispensable dans certaines sous-régions.

b) *Renforcement de la capacité des pays d'appliquer à la planification l'informatique et les technologies spatiales et de mettre en œuvre des programmes de développement socioéconomique, y compris la promotion de l'égalité des sexes*. Environ 2 270 personnes ont été formées à l'utilisation de l'informatique et des technologies spatiales pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de développement. De ce fait, quatre pays ont décidé de créer des cybercentres communautaires dans les zones rurales, et quatre autres de mettre en place des services de commerce électronique pour les petites et moyennes entreprises. Dans le cadre du Programme régional pour les applications des technologies spatiales au développement écologiquement rationnel et durable promu par la CESAP, 10 États membres ont convenu de créer ensemble un mécanisme de lutte contre la sécheresse. Comme suite à l'action du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, le Gouvernement indonésien a créé un centre national d'innovation commerciale pour appuyer la création de petites et moyennes entreprises. Les deux réseaux de connaissance régionaux établis dans le cadre du sous-programme – celui des coopératives féminines et celui des télécentres en Asie et dans le Pacifique – ont permis à 33 organismes nationaux de 15 pays de mettre en commun leur expérience et d'apprendre à mieux utiliser l'informatique dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement.

Sous-programme 8
Développement social, y compris les problèmes sociaux persistants et les nouveaux problèmes

18.9 a) *Renforcement de la capacité des pays de promouvoir l'accès des groupes sociaux vulnérables aux services compte tenu du souci de l'égalité des sexes et de la nécessité de respecter les droits des personnes handicapées*. Onze États membres ont signé la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et un pays a signé la Convention ainsi que son protocole. Les 11 pays qui ont participé aux activités de la CESAP ont indiqué avoir progressé sur la question du vieillissement, en alignant les stratégies nationales sur les normes, priorités et recommandations formulées par la CESAP. Plusieurs États membres ont utilisé le manuel élaboré par la CESAP pour établir des plans d'action nationaux contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents. Douze organismes nationaux associés aux projets de la CESAP ont déclaré avoir renforcé leurs capacités et gagné en efficacité. Les résultats obtenus ont mis en évidence la nécessité d'une action multidisciplinaire à plus long terme associant divers

partenaires comme les organes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les entreprises et les médias.

b) *Renforcement de la capacité des pays de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences des Nations Unies relatives à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des sexes, à la santé et aux groupes sociaux vulnérables*. Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris l'insuffisance des mesures relatives à la santé et aux groupes vulnérables, a fait l'objet de réunions internationales organisées par la CESAP. Une étude présentée à la soixante-troisième session de la Commission a permis aux États membres de mieux comprendre la nécessité d'offrir des services de santé à tous, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables; 10 pays ont décrit les mesures qu'ils avaient prises à cette fin. Les indicateurs de la situation de la femme définis par la CESAP en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ont été utilisés par les États membres pour vérifier, évaluer et mesurer la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international. Douze pays qui avaient pris part aux activités organisées par la CESAP ont fait état de progrès dans le suivi de la réalisation de ces objectifs.

Chapitre 19
Développement économique en Europe

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice 2006-2007, l'action de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) s'est déroulée dans le cadre défini par la réforme de la Commission, décidée par les États membres en 2005, dont le succès a permis de renforcer la coopération avec ces États. L'importance des travaux de la Commission ayant été reconnue, celle-ci a également reçu un appui supplémentaire sur le plan politique et sous la forme de nouveaux financements extrabudgétaires. En outre, la CEE a renforcé sa coopération avec des organisations telles que la Commission européenne, l'OSCE, le PNUD et d'autres commissions régionales.

L'élaboration d'instruments et normes juridiques et règles de droit a été et demeure l'une des principales activités de la Commission. Au cours de l'exercice biennal, la Commission a enregistré l'adhésion de 95 nouveaux États à des instruments juridiques relatifs aux transports et des amendements concernant plus de 20 instruments juridiques. Ce progrès a permis de renforcer l'harmonisation des législations nationales en matière de transports dans les pays de la région. Les 35 normes de qualité des produits agricoles et recommandations (nouvelles ou révisées) de la Commission ont considérablement facilité les échanges commerciaux dans ce secteur.

L'application effective des instruments de la Commission est un objectif important et, au cours de l'exercice biennal, celle des accords multilatéraux de la Commission relatifs à l'environnement a gagné du

terrain avec 59 nouvelles ratifications et une amélioration des mesures d'application, signalée par les parties contractantes. À ce jour, l'Union européenne a adopté 36 règlements relatifs à la qualité des produits agricoles fondés sur les normes établies par la Commission. En outre, l'OCDE a adopté officiellement 50 des normes de la CEE et en promeut l'application à l'échelle internationale.

L'application de plus de 50 % des recommandations issues des études de performance environnementale réalisées par la CEE dans plusieurs pays en transition est le signe d'une amélioration de la gestion de l'environnement. La Commission a également contribué au développement des réseaux de transport dans des pays non membres de l'Union européenne, où plus de 17 705 kilomètres d'infrastructures routières et ferroviaires ont été remis en état.

Au cours de l'exercice biennal, d'importantes concertations ont eu lieu sur l'action à mener pour régler les grands problèmes auxquels la région est confrontée. Ainsi, la concertation internationale organisée par la CEE sur les liens entre la sécurité énergétique et les politiques énergétiques viables a servi de contribution à la réunion au sommet du Groupe des Huit, qui a eu lieu à Saint-Pétersbourg. C'est également à la CEE que des déclarations ministérielles ont été adoptées sur des thèmes tels que les défis sociaux et économiques dans les zones urbaines défavorisées; la création de liens vers l'avenir et les enjeux et les avantages d'une société pour tous les âges.

Enfin, la Commission a mis en place avec succès un nouveau sous-programme, intitulé « coopération et intégration économiques », qui repose sur des réseaux d'experts des secteurs gouvernementaux, universitaires et commerciaux spécialisés dans les cinq domaines thématiques de la Commission.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

La mise en œuvre de la réforme de 2005 a constitué un enjeu majeur pour la CEE, qui a notamment dû mettre en place une nouvelle structure de gouvernance renforcée, créer un sous-programme et en supprimer deux et transférer un grand nombre de postes. De plus, la Commission a dû réaliser cette réforme promptement afin de conserver la confiance des États membres et la renforcer; elle a également déployé des efforts importants afin de tisser des liens plus étroits avec d'autres partenaires importants. En plus d'élaborer des instruments et normes juridiques et des règles de droit, la Commission doit de plus en plus souvent en promouvoir l'application, en particulier dans les pays en transition. Réussir à concilier les activités visant tous les pays membres de la CEE en faveur des pays développés et des pays en développement et les activités visant plus particulièrement des pays européens moins développés constitue pour la Commission un défi constant.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 3 856 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 19)].

Direction exécutive et administration

19.1 a) *Programme de travail géré efficacement et soutenu par les ressources humaines et financières voulues.* Le Bureau du Secrétaire exécutif a fait en sorte que les sous-programmes reçoivent un appui approprié en matière de ressources humaines et financières. En tout, les huit sous-programmes de la CEE et le Bureau du Secrétaire exécutif ont réalisé 3 893 produits pendant la période de 2006-2007, ce qui représente un taux global d'exécution de 94 %. Il a été difficile de recruter et d'affecter le personnel en temps voulu, et, en moyenne, la durée de vacance des postes a été de 257 jours. Grâce à un contrôle et à une affectation efficaces des ressources, les dépenses locales imputées par la CEE ont représenté 99,3 % des crédits ouverts.

b) *Mobilisation accrue des fonds et des partenaires pour les activités de coopération technique dans les pays en transition.* La CEE a obtenu de nouveaux financements extrabudgétaires d'un montant de 13,2 millions de dollars pour ses activités de coopération technique dans les pays en transition. Elle a également renforcé sa collaboration avec les partenaires, en leur fournissant une assistance technique et en exécutant 24 nouveaux projets et activités de coopération technique, avec la participation financière et l'appui fonctionnel d'autres organisations internationales. Cette coopération avec ses partenaires a permis à la CEE de bénéficier de compétences extérieures, de minimiser les doublons et de faire en sorte que les ressources soient utilisées efficacement.

c) *Meilleure sensibilisation au travail accompli par la CEE et amélioration de l'accès des États membres et autres parties prenantes à l'information y relative*. La sensibilisation aux travaux de la CEE a progressé, ainsi que l'accès des États membres et des parties prenantes à l'information, conformément aux principes de la réforme de 2005. Quatre grands axes d'action ont été choisis : le Web, les médias, les manifestations spéciales et la diffusion de documents d'information publics. De nombreuses modifications ont abouti à une augmentation de la consultation du site Web par les États membres et les autres parties prenantes. Le nombre des visiteurs a dépassé 11 millions par an et le nombre total de fichiers de type pdf et doc a atteint 120 millions pour l'exercice biennal.

Sous-programme 1
Environnement

19.2 a) *Intégration renforcée des préoccupations environnementales dans la formulation des politiques par les gouvernements et leur exécution dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe » et autres activités de développement durable*. La CEE a assuré la promotion du Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, signée

à Espoo (Finlande), auprès des 38 signataires de cet instrument, en attendant son entrée en vigueur. L'application du Protocole devrait assurer la prise en compte des considérations écologiques dans les plans et les programmes. Les résultats de l'exécution du Programme d'étude des performances environnementales de la CEE ont révélé que, si la gestion de l'environnement s'améliorerait dans les pays membres en transition, les progrès réalisés s'agissant de l'intégration des considérations écologiques dans les politiques sectorielles restaient insuffisants et des efforts et une aide supplémentaire seraient nécessaires. Un tiers de toutes les recommandations adressées aux pays dont la situation a été examinée dans le cadre du Programme d'étude des performances environnementales porte sur la question incontournable de l'intégration des considérations écologiques dans les politiques menées dans d'autres secteurs.

b) *Adhésion aux instruments juridiques de la CEE en matière de protection de l'environnement et application de ces instruments par les pays conformément à leurs obligations*. Avec 54 nouvelles ratifications et adhésions, la ratification par les États membres de la CEE des cinq conventions relatives à l'environnement et des 12 protocoles y relatifs a fait des progrès satisfaisants au cours de l'exercice 2006-2007, ce qui indique un respect accru des instruments juridiques de la CEE relatifs à la protection de l'environnement. Les parties contractantes ont accompli des progrès concernant leurs obligations au titre de ces accords en décrivant les mesures prises afin d'appliquer les dispositions de ces instruments. Au total, 101 rapports sur l'application des dispositions de trois conventions ont été présentés et ont été examinés par les organes directeurs correspondants.

c) *Amélioration de la protection de l'environnement dans les pays en transition*. L'étude des performances environnementales du Monténégro, de la Serbie et de l'Ukraine, pays dont la situation avait été examinée au cours de l'exercice biennal 2006-2007, montre qu'ils ont fait de nets progrès sur le plan de l'écologie et de la gestion de l'environnement depuis leur première évaluation. Ces trois pays ont appliqué plus de 50 % des recommandations qui leur avaient été adressées pendant la première période d'examen. Le cadre politique, stratégique et juridique a été considérablement renforcé, la coopération internationale et bilatérale sur les questions relatives à l'environnement s'est améliorée et la participation de la société civile s'accroît régulièrement. Des stratégies de développement durable ont été formulées, ce qui a contribué à une amélioration de l'intégration des considérations écologiques dans les activités sectorielles. De plus, on observe une (lente) augmentation des financements dans le domaine de l'environnement.

Sous-programme 2
Transports

19.3 a) *Adoption, au niveau régional ou mondial, de modifications aux instruments juridiques en vigueur et aux recommandations concernant les transports routiers, ferroviaires et fluviaux et les infrastructures de transports combinés, le franchissement des frontières, le transport de marchandises dangereuses et autres questions liées aux transports, ainsi qu'aux réglementations concernant les véhicules, et élaboration de nouveaux instruments juridiques et de nouvelles réglementations concernant les véhicules, notamment au niveau mondial*. En 2006-2007, les modifications apportées à 20 instruments relatifs aux transports et plusieurs recommandations ont été adoptées. En outre, plus de 7 000 instruments juridiques internationaux et nationaux, dont ceux de l'Union européenne, ont été

modifiés afin et d'y incorporer les modifications visant 185 règlements concernant les véhicules annexés aux instruments juridiques dont l'application est administrée par le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules. En outre, les recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, le Manuel d'épreuves et critères et le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage ont également été modifiés. Le travail normatif réalisé par la CEE a contribué à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté en matière de circulation des biens et des personnes, du rendement énergétique et de la protection de l'environnement.

b) *Application accrue des instruments juridiques et des recommandations de la CEE en matière de transports*. Comme en témoignent les 95 adhésions enregistrées pendant l'exercice 2006-2007, qui représentent un nombre très supérieur à l'objectif défini de 20 adhésions, un nombre croissant d'instruments juridiques et de recommandations de la Commission relatifs aux transports a été mis en œuvre, portant à 1 598 le nombre total des parties contractantes à ces instruments à la fin de l'exercice biennal. Ces résultats sont notamment attribuables à l'adhésion à 34 instruments d'un nouvel État membre, le Monténégro, et à l'adhésion à plusieurs instruments de quelques autres pays qui souhaitaient rattraper le retard enregistré. La diffusion mondiale des instruments de la CEE relative aux transports est confirmée par l'adhésion de plusieurs pays qui ne sont pas des États membres. En outre, plusieurs instruments internationaux et nationaux ont été modifiés afin de tenir compte des dispositions des instruments juridiques de la Commission relatifs aux transports, dont 437 instruments nationaux et 6 instruments juridiques internationaux, qui ont été modifiés afin de tenir compte de la dernière édition révisée des recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses.

c) *Poursuite du développement des infrastructures de transport propres à renforcer la coopération économique dans la région, en particulier entre l'Union européenne élargie et les pays non adhérents, compte tenu de l'impératif du développement durable*. La CEE a contribué à l'amélioration des principales infrastructures de transport dans les pays non adhérents. Dans plusieurs pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est, 17 705 kilomètres d'infrastructures routières et ferroviaires ont été construits ou remis en état. La Commission a également appuyé le développement d'un réseau de transports euro-asiatiques dans le cadre de projets sous-régionaux, à savoir l'autoroute transeuropéenne et le chemin de fer transeuropéen.

Sous-programme 3
Statistiques

19.4 a) *Perfectionnement des cadres institutionnels nationaux et des pratiques correspondantes d'application des pays membres conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle de la CEE*. En 2006-2007, le renforcement des cadres institutionnels nationaux et des pratiques correspondantes s'est poursuivi conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle de la CEE. Plus précisément, la législation en matière de statistiques a été modifiée dans cinq États membres de la Commission (Fédération de Russie, Islande, Monténégro, Roumanie, et Royaume-Uni) et dans un territoire administré par les Nations Unies (le Kosovo). La Commission a également étudié les systèmes statistiques nationaux des deux pays (Kazakhstan et Roumanie) en partenariat avec la Banque mondiale et

la Commission européenne. Ces deux pays ont accepté les recommandations issues de l'étude.

b) *Meilleure application des normes et pratiques recommandées sur le plan international afin d'assurer la comparabilité des statistiques, en particulier par les pays les moins avancés de la région*. La CEE a participé à la formulation de trois normes qui ont été adoptées par la Conférence des statisticiens européens, la plus importante étant les recommandations formulées en vue de la série de recensements de la population et de l'habitation de 2010. Ces recommandations devraient être largement utilisées dans la région de la CEE et a déjà joué un rôle notable dans l'élaboration d'une norme mondiale sur le même sujet, qui a été adoptée par la Commission de statistique des Nations Unies. En 2006-2007, deux pays seulement avaient adopté la Norme spéciale de diffusion des données, mais trois autres pays l'avaient adoptée plus tôt que prévu (fin 2005), portant le nombre total des pays à cinq, un chiffre à peine inférieur à l'objectif défini, qui était de six.

c) *Rationalisation des activités dans le domaine statistique entre organisations internationales grâce à l'élimination des écarts et des doubles emplois*. Une structure simplifiée des travaux statistiques dans toutes les organisations internationales œuvrant dans le domaine des statistiques dans la région de la CEE a été mise en place grâce aux contributions fournies par 27 organisations internationales et plusieurs groupes de travail à la base de données de statistiques internationales. Une coordination poussée a permis d'éviter les recoupements et les doublons dans les programmes de statistique. Au total, 85 % des réunions intergouvernementales tenues dans le domaine des statistiques ont été organisées en coopération avec d'autres organisations, ce qui constitue le pourcentage le plus élevé dans ce domaine.

d) *Amélioration de l'accès des utilisateurs à des données macroéconomiques, sociales et démographiques fiables, à jour et comparables*. L'accès des utilisateurs des données de la CEE à des statistiques fiables, à jour et comparables s'est amélioré. D'après les résultats d'un questionnaire en ligne soumis à tous les utilisateurs enregistrés de la base de données afin de connaître leur degré de satisfaction s'agissant des sujets sur lesquels portent les données et la qualité de celles-ci, 98 % des usagers considèrent que la qualité des données est soit bonne soit excellente.

Sous-programme 4
Analyse économique

19.5 a) *Échange renforcé et promotion, par les pays membres, des meilleures pratiques concernant les questions traitées par le sous-programme*. La CEE a donné aux États membres la possibilité d'examiner les pratiques suivies dans les cinq domaines thématiques suivants : politiques favorisant l'innovation et la concurrence; formules novatrices de financement du développement; droits de propriété intellectuelle; développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises; partenariats public-privé. À partir de cet examen, des pratiques optimales ont été définies, mises en commun et diffusées auprès des États membres. En outre, deux études comparatives et deux manuels ont été publiés à l'intention des États membres. Huit pays se sont déclarés satisfaits des activités organisées en 2006-2007 pour la formation et le renforcement des capacités. De plus, les délégations ayant participé à la deuxième session du Comité de la coopération et de l'intégration

économiques ont salué les travaux accomplis dans le cadre du sous-programme pendant les deux premières années.

b) *Adoption, par le Comité de la coopération et de l'intégration économiques de la Commission, de recommandations de politique générale et de principes directeurs sur les questions figurant dans son programme de travail 2006-2007*. Les États membres de la CEE ont établi et adopté cinq séries de directives sur les politiques favorisant l'innovation et la concurrence, les formules novatrices de financement du développement, le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises, la promotion des partenariats public-privé, la commercialisation des biens intellectuels et l'application des droits de propriété intellectuelle, soit deux de plus que les objectifs fixés pour l'exercice biennal. Les effets de ces recommandations seront évalués ultérieurement.

c) *Application plus large des recommandations de la CEE sur les questions traitées par le Comité de la coopération et de l'intégration économiques.* Le sous-programme sur la coopération et l'intégration économique ayant été créé récemment, les gouvernements et les autres parties prenantes ont disposé d'un délai très limité pour prendre des mesures pratiques en vue de l'application des recommandations de la Commission. Néanmoins, deux mesures pratiques ont été prises : une institution académique russe participera à la traduction du manuel intitulé *Guidebook on Promoting Good Governance in Public-Private Partnerships* et des parties prenantes du secteur privé ont fourni des financements importants, afin de renforcer les capacités dans le domaine de la commercialisation des droits de propriété intellectuelle et de l'application de ces droits.

Sous-programme 5
Énergie durable

19.6 a) *Progrès dans le dialogue international entre les gouvernements et les milieux industriels au sujet des questions relatives à l'exploitation rationnelle de l'énergie, notamment à l'amélioration de l'environnement, et dans la création de marchés privilégiant l'efficacité énergétique dans les pays en transition.* Le dialogue international mené dans le cadre de la CEE par les gouvernements et les milieux industriels au sujet de l'exploitation rationnelle de l'énergie s'est poursuivi et approfondi. L'accent a été mis sur les liens entre la sécurité énergétique et l'exploitation rationnelle de l'énergie. Selon une enquête menée par le Comité de l'énergie durable pour l'exercice 2006-2007, 57 % des participants aux travaux du Comité étaient des décideurs ou des conseillers, 55 % des participants ont trouvé « très utiles » les débats menés dans le cadre du Comité en ce qui concerne la prise de décisions et 46 % ont également trouvé « très utiles » les études et les rapports techniques des groupes d'experts. Dans ces deux cas, 100 % des personnes interrogées ont trouvé que le débat et les rapports avaient été soit « utiles » soit « très utiles » pour leurs travaux. Cette réaction favorable se retrouve également dans la volonté des institutions d'appui de fournir des ressources extrabudgétaires supplémentaires d'un montant sans précédent au programme de travail relatif à l'exportation rationnelle de l'énergie.

b) *Élargissement de l'application des recommandations, des directives et des instruments de la CEE ayant trait à l'exploitation rationnelle de l'énergie*. Des progrès importants ont été réalisés dans la négociation visant à étendre au gaz naturel, au pétrole et à l'uranium l'application de la Classification-cadre des Nations

Unies pour les réserves/ressources – combustibles solides et produits minéraux, initialement élaborée par la CEE afin de l'appliquer aux combustibles solides. Les représentants de 26 pays, dont 9 pays qui ne faisaient pas partie de la région de la CEE, y ont participé avec des représentants de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de 14 autres organisations internationales, ainsi que de 9 sociétés et associations spécialisées dans les ressources minérales, l'énergie et le crédit. L'extension du système de Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales à l'échelle mondiale témoigne de l'importance accrue et d'une meilleure application de cet instrument de la CEE, qui est considéré comme une norme mondiale facilitant l'évaluation comparable des réserves et des ressources énergétiques, très importante dans le cadre du développement énergétique durable.

c) *Progrès dans l'exécution des projets d'appui à l'exploitation rationnelle de l'énergie (charbon, gaz naturel et électricité) et à l'efficacité énergétique*. Dans le cadre du projet pour le renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et de l'utilisation de techniques de combustion propre du charbon en Asie centrale, des études stratégiques de préfaisabilité ont été réalisées pour huit projets, qui doivent être menés au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan, ainsi que des plans stratégiques. Il a été estimé qu'en Europe, dans le cadre du projet « Couloir bleu », quelque 96 000 tonnes de combustible diesel auraient été remplacées par du gaz naturel dans les véhicules commerciaux circulant sur les couloirs de transport routier visés. Ce chiffre n'est valable que pour 2006 car l'objectif de 300 000 tonnes est fondé sur les résultats de l'étude de faisabilité réalisée par le groupe de travail du projet « Couloir bleu ». Il convient de noter que les données pour 2007, qui sont présentées par les milieux industriels puis soumises à des vérifications supplémentaires, ne seront pas immédiatement disponibles.

Sous-programme 6
Développement du commerce

19.7 *Adoption par les États membres de recommandations, normes, règles, directives et instruments nouveaux ou révisés visant à faciliter le commerce*. Dans le domaine du commerce électronique, les États membres de la CEE ont adopté 28 normes et recommandations nouvelles ou modifiées dans le cadre du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT). En ce qui concerne les produits agricoles, 35 normes et recommandations nouvelles ou modifiées ont été adoptées. Ces normes contribuent directement à la facilitation des échanges commerciaux. L'Union européenne a fondé 36 de ses normes de qualité des produits agricoles sur celles de la CEE et procède actuellement à une mise en conformité intégrale de ses normes avec celles de la Commission.

b) *Renforcement de l'application des recommandations, normes, règles, directives et instruments relatifs à la facilitation du commerce*. Au cours de la période considérée, davantage de normes et de règles de la CEE relatives à la facilitation du commerce ont été appliquées. Indicateur supplémentaire de l'utilisation des normes de la CEE dans le domaine commercial, le nombre des téléchargements du Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports a été de 50 880 en 2006-2007 et le total des téléchargements des règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) a atteint 77 086. D'après

une étude sur l'application d'un échantillon de recommandations de l'EDIFACT menée en 2007 dans un groupe de pays (pays développés et en transition de la région de la CEE et pays non membres de la CEE), des mesures d'application de ces recommandations à l'échelon national ont été prises dans 30 cas. Quant aux normes de qualité des produits agricoles de la CEE, le nombre total cumulé des mesures d'application (produit du nombre total de normes par le nombre total de pays les appliquant) a été de 972. Ce chiffre ne porte que sur des mesures prises dans les 27 pays membres de l'Union européenne, mais les pays non membres de l'Union appliquent également les normes en question, bien que ces mesures n'aient pas encore été étudiées.

c) *Renforcement de la concertation à propos des pratiques commerciales et du cadre réglementaire*. La concertation sur les mesures à prendre au sujet des pratiques commerciales et du cadre réglementaire s'est également intensifiée, comme l'indique le taux de participation aux réunions intergouvernementales sur les questions commerciales. Si l'on se fonde sur des études relatives à trois réunions tenues en 2006-2007, plus de 80 % des participants s'en sont déclarés satisfaits et ont indiqué qu'ils avaient pu en exploiter les résultats dans leurs propres travaux, ce qui est considérablement plus élevé que l'objectif de 65 %.

Sous-programme 7
Foresterie

19.8 a) *Meilleure compréhension des impératifs de la gestion viable des forêts, notamment des politiques nécessaires pour l'assurer*. Dans le cadre d'un partenariat avec la FAO et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, la CEE a œuvré pour améliorer la compréhension des impératifs de la gestion viable des forêts et des changements qu'il faut apporter aux politiques nationales pour parvenir à un tel mode de gestion. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de 2007 sur la situation des forêts d'Europe, les deux tiers des États membres de la CEE ont adopté des programmes forestiers ou des programmes d'ensemble similaires et plusieurs pays s'y emploient. Conformément à l'objectif biennal, 50 % des pays ont indiqué qu'ils appliquaient des programmes forestiers nationaux. En outre, l'action de la CEE, entre autres facteurs, a débouché sur une augmentation du pourcentage des pays en mesure de fournir des données satisfaisantes sur les indicateurs quantitatifs concernant la gestion viable des forêts, qui est passé d'un pourcentage initial de 35 % à 65 %.

b) *Meilleure compréhension des principes d'utilisation rationnelle du bois, qui conduisent à l'adoption de politiques propres à les promouvoir.* Vingt-quatre États membres, soit 43 % des membres de la CEE, comparé à 20 % en 2005 et à un résultat escompté de 30 % pour l'exercice biennal 2006-2007, ont adopté des politiques visant une utilisation plus rationnelle du bois. La CEE a contribué à ce progrès en menant des activités qui ont renforcé la compréhension de cette question et les moyens de contrôle des pays. La capacité des pays, en particulier des pays en transition, de fournir des informations et des données sur l'utilisation rationnelle du bois en répondant à un questionnaire sur le secteur forestier demeure insuffisante : seulement 66 % des pays ont fourni des réponses satisfaisantes.

c) *Renforcement de la capacité des pays d'assurer une gestion viable des forêts au niveau national, notamment grâce à l'élaboration de mesures politiques appropriées.* L'action de la CEE a aidé des pays des régions de l'Europe orientale,

du Caucase et de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est à renforcer leurs capacités et a contribué à l'élaboration de politiques favorisant une gestion viable des forêts. Douze de ces pays ont mis en place des programmes forestiers nationaux, soit un nombre supérieur au résultat escompté de huit pays. Malgré cette amélioration, des faiblesses subsistent dans l'application des politiques et dans les structures institutionnelles, ce qui rend nécessaire un surcroît d'attention aux échelons national et international.

Sous-programme 8
Établissements humains

19.9 a) *Mise en place de politiques mieux conçues dans le secteur du logement grâce à l'application des recommandations formulées*. Les États membres en transition ont progressé sur le plan de la conception des politiques appliquées dans le secteur du logement en appliquant les recommandations formulées dans les profils nationaux concernant ce secteur que la CEE a établis. Parmi les améliorations signalées, on compte le fonctionnement plus efficace des systèmes de financement du logement et un entretien du logement plus performant. Six nouveaux pays ont accepté de procéder à une évaluation de la situation nationale en matière de logement au cours de l'exercice 2006-2007, portant à 17 le nombre des pays participant au programme pour l'établissement de profils nationaux en matière de logement.

b) *Poursuite de la mise en place de mesures de réforme en matière d'administration foncière*. La CEE a contribué à l'élaboration et à la mise en place de mesures de réforme en matière d'administration foncière dans les États membres, en particulier les pays en transition. Les pays dont la situation sur le plan de l'administration foncière a été étudiée ont indiqué qu'ils avaient appliqué 60 % des recommandations les concernant. Il en est résulté un renforcement des cadres juridiques et institutionnels et une utilisation plus fréquente de l'informatique dans l'administration foncière. En 2006-2007, une étude de l'administration des biens fonciers a été menée en Azerbaïdjan et en Bulgarie.

c) *Amélioration de la formulation des politiques d'urbanisme*. La CEE a également contribué à l'amélioration de la formulation des politiques d'urbanisme. Fin 2007, huit États membres de la CEE ont indiqué qu'ils avaient pris en compte les pratiques optimales décrites dans l'étude sur la planification spatiale – un instrument clef pour le développement et la gouvernance efficace, notamment en ce qui concerne les pays en transition, et qu'ils avaient adopté des mesures visant à modifier en conséquence leurs systèmes d'aménagement de l'espace et leurs législations en la matière.

d) *Intensification des débats d'orientation relatifs aux questions de population*. La CEE a également fourni à ses États membres un cadre pour l'examen des politiques relatives au vieillissement de la population, notamment en organisant la Conférence ministérielle sur le vieillissement en 2007. L'augmentation du nombre de points de contact nationaux dans ce domaine, qui est passé de 28 durant l'exercice biennal précédent à 47, démontre l'importance accordée aux travaux de la Commission. Trente États membres de la CEE ont indiqué qu'ils appliquaient ou étaient en train d'élaborer des programmes nationaux complets afin de faire face au vieillissement de la population.

Chapitre 20
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Principaux résultats obtenus

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a fourni des services de coopération technique concernant diverses questions liées à la négociation et à l'administration d'accords commerciaux. Plusieurs initiatives ont été lancées, dont la plus importante a été l'initiative conjointe sur la coopération et l'intégration de l'Amérique du Sud avec la Communauté andine, projet visant à accroître la concurrence dans l'isthme centraméricain et à promouvoir une base de données intégrée sur les litiges commerciaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La CEPALC a aussi contribué à l'intégration régionale et à la coordination des politiques macroéconomiques en favorisant la mise en place de réseaux et l'échange de pratiques optimales dans le cadre du projet sur le Réseau de dialogue macroéconomique (REDIMA). Une assistance technique a été dispensée à 28 pays, notamment à 5 pays pour l'élaboration de leurs plans de développement des innovations et à 4 autres pour l'adoption de méthodologies en vue de la mise en place de groupes thématiques et de réseaux locaux de petites et moyennes entreprises. La CEPALC a aussi assuré le suivi de la mise en œuvre du Plan régional d'action pour la société de l'information et contribué à l'élaboration du nouveau plan d'action eLAC 2010 récemment adopté par 27 gouvernements (San Salvador, février 2008).

La CEPALC a diffusé des recommandations en matière de politiques relatives aux systèmes de sécurité sociale et à la cohésion sociale dans des instances de haut niveau, notamment à la trente et unième session de la Commission tenue au niveau ministériel (Montevideo, mars 2006) et au Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement (Santiago, novembre 2007); elle a également fourni des services de coopération technique et mis au point de nouvelles données sur 48 indicateurs pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région. L'interaction avec la société civile s'est renforcée grâce au Réseau des institutions sociales d'Amérique latine (RISALC) et au projet d'innovation sociale. La dixième session de la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine, qui a bénéficié de services fonctionnels fournis par la CEPALC, a débouché sur le Consensus de Quito (août 2007), par lequel les pays participants sont convenus d'adopter toutes les mesures et tous les mécanismes de discrimination positive nécessaires pour assurer la pleine participation des femmes à la vie publique et leur représentation aux postes politiques comme l'un des objectifs des démocraties en Amérique latine. Les services de coopération technique fournis dans ce domaine ont consisté à mettre en place 14 programmes dans neuf pays en vue de généraliser une perspective antisexiste et à aider 11 pays à se doter d'accords et de réseaux interinstitutionnels pour assurer l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les domaines prioritaires. Enfin,

24 pays de la région ont intégré une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans l'analyse et la collecte des statistiques et la diffusion des données.

Dans le domaine du développement durable, la CEPALC a mis au point un cadre méthodologique et une série d'indicateurs sur l'analyse des données urbaines en vue de l'élaboration de politiques. Dans les Caraïbes, l'appui fourni au mécanisme régional de coordination a été amélioré en vue de la mise en œuvre du Programme d'action des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice. La CEPALC a continué de jouer un rôle directeur en matière d'évaluation en cas de catastrophe; elle a ainsi organisé 12 missions d'assistance technique dans 10 pays et diffusé sa méthode d'évaluation et ses indicateurs de risque dans le cadre de 15 ateliers qui ont permis de former 414 spécialistes. En ce qui concerne les ressources naturelles et les infrastructures, 27 pays ont donné effet aux recommandations de la CEPALC concernant la gestion durable des ressources naturelles et 16 pays ont fait de même pour les recommandations visant à accroître l'efficacité des infrastructures et des services publics de distribution.

Dans le domaine des statistiques, les bases de données sociales, environnementales et économiques existantes et les nouveaux indicateurs ont été intégrés dans CEPALSTAT, nouvelle base de données en ligne plus conviviale (septembre 2006). En outre, la CEPALC a consolidé son rôle d'acteur important chargé du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région en proposant une série d'indicateurs complémentaires pour les pays d'Amérique latine. Elle a aussi renforcé sa position de chef de file en matière d'élaboration et d'analyse de données démographiques en produisant notamment de nouvelles estimations et projections concernant la population de 10 pays de la région et en révisant les estimations et projections concernant les populations rurale et urbaine et la population active de tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) a organisé 48 cours internationaux, nationaux et en ligne qui ont permis de former 1 776 spécialistes de 29 pays de la région. La formation a notamment porté sur les thèmes suivants : utilisation des indicateurs socioéconomiques pour l'évaluation de l'impact des programmes de lutte contre la pauvreté; développement local et compétitivité territoriale; politiques macroéconomiques et finances publiques; politiques budgétaires et administration publique; évaluation des projets publics; information, participation et justice dans la prise des décisions relatives à l'environnement; évaluation et gestion des ressources naturelles et environnement; indicateurs de développement durable; développement urbain durable; questions liées aux technologies de l'information et des communications; institutions de protection sociale, réformes et problèmes; et évaluation en cas de catastrophe.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

L'une des premières difficultés rencontrées a consisté à mieux répondre aux besoins des États membres malgré les rigidités inhérentes à l'actuel processus de planification du système des Nations Unies. À titre d'exemple, la CEPALC a pu intégrer dans son programme de travail de nouveaux thèmes, notamment les biocombustibles et le changement climatique, dont le caractère de plus en plus prioritaire sur la scène mondiale n'avait pas été perçu pendant le processus de planification. Toutefois, la Commission a pu tirer parti de son avantage comparatif en matière d'analyse des questions de développement dans la région pour se doter des connaissances spécialisées nécessaires et pour commencer à fournir les services pertinents en la matière. Une autre série de problèmes tenait à la difficulté d'évaluer l'apport de la Commission à la région, s'agissant de déterminer et de toucher le public pertinent et d'obtenir des informations en retour afin de maintenir ou d'accroître les interventions de l'organisation et à terme son utilité pour la population desservie.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 567 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 20)].

Direction exécutive et administration

20.1 a) *Administration efficace du programme de travail et appui au moyen des ressources humaines et financières voulues*. À la fin de l'exercice biennal 2006-2007, 97 % des produits avaient été exécutés, 1 % reformulé, 1 % éliminé et 1 % reporté tandis que 98 % des ressources biennales avaient été utilisées. Des efforts ont été entrepris pour remédier aux insuffisances passées en matière de recrutement, 48 nouveaux membres du personnel ayant été recrutés, dont 26 fonctionnaires recrutés sur le plan international (y compris 12 à la classe P-2) et 22 agents des services généraux. Par ailleurs, la CEPALC a connu des améliorations s'agissant de la représentation géographique du personnel et de la répartition par sexe au niveau des postes de responsabilité. Un comité de direction a été créé pour prêter concours au Secrétaire exécutif dans les domaines des ressources humaines et de l'administration générale.

b) *Mise en évidence des questions nouvelles dont les États membres doivent se préoccuper*. Les consultations se sont poursuivies avec les États membres, comme en témoignent le nombre et le niveau élevés des délégations qui ont participé à la trente et unième session de la Commission, au cours de laquelle 17 résolutions sur des questions touchant le développement de la région ont été adoptées. La vingt-quatrième session du Comité plénier de la Commission s'est tenue à New York le 5 juin 2007. Outre ces réunions, le Secrétaire exécutif a présenté quatre exposés sur la situation économique et sociale de la région au Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (3 à New York et 1 à Genève).

c) *Plus grande cohérence en ce qui concerne les orientations suivies en matière de gestion des activités économiques et sociales des Nations Unies*. La CEPALC a contribué au renforcement de la cohérence des activités de développement entreprises par le système des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes. Soucieuse de consolider son rôle directeur s'agissant d'offrir le cadre analytique et normatif pour la coopération au service du développement dans la région, la CEPALC a pris l'initiative d'organiser les réunions régionales de coordination et a participé aux réunions de l'Équipe de directeurs régionaux et aux travaux d'un mécanisme spécial du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui avait été présenté ailleurs comme relevant d'une pratique optimale. La Commission a organisé les réunions interinstitutions annuelles et l'élaboration des publications sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour 2006 et 2007.

Sous-programme 1
Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

20.2 a) *Sensibilisation accrue des pays de la région aux incidences et à l'effet de l'adoption de dispositions et règlements commerciaux classiques et nouveaux*. La CEPALC a mis à disposition davantage d'analyses concernant l'émergence de nouveaux concurrents sur la scène du commerce international et offert des possibilités de renforcement des capacités, notamment dans les domaines de la négociation et de l'application d'accords commerciaux, des litiges commerciaux, de l'innovation et de la concurrence, et de la facilitation du commerce. La réorientation des activités du programme a été menée à terme, comme en témoignent l'augmentation du nombre de téléchargements de documents de la Division du commerce international et de l'intégration (passant de 117 000 à 187 000 en 2006, soit une augmentation de 60 %) et le nombre de sondés qui déclarent utiliser à présent la publication phare de la CEPALC dans leurs activités davantage que pendant l'exercice biennal précédent. Le sous-programme s'attachera à trouver des moyens plus efficaces de communiquer avec les bénéficiaires.

b) *Meilleure compréhension et meilleure connaissance, par les parties prenantes des États membres, des moyens de renforcer leur intégration dans l'économie mondiale dans le contexte du progrès parallèle de la mondialisation et du régionalisme ouvert en Amérique latine et dans les Caraïbes*. Les activités du sous-programme portent sur les domaines suivants : i) négociation et administration d'accords commerciaux; ii) suivi du Cycle des négociations de Doha et informations sur son évolution; iii) questions litigieuses dans les négociations commerciales; iv) intégration sous-régionale; v) relations entre la Chine et l'Amérique latine; vi) commerce, transport et facilitation du commerce; et vii) innovation et compétitivité en vue de la diversification des exportations et d'une meilleure participation aux courants d'échanges mondiaux. On s'attachera à élargir le portefeuille de projets du sous-programme de coopération technique en concevant de nouveaux domaines d'activités où le commerce serait rattaché à d'autres domaines prioritaires en matière économique, sociale et environnementale.

Sous-programme 2
Production et innovation

20.3 a) *Meilleure compréhension, par les parties prenantes, des propositions de la CEPALC relatives à l'élaboration et à l'application de politiques de développement productif*. Le nombre des parties prenantes qui encouragent la mise en œuvre de politiques de développement productif fondées sur les recommandations de la CEPALC a atteint 28 en 2006-2007, soit 112 % de l'objectif visé. Le nombre de documents téléchargés du site Web du sous-programme a atteint 1,8 million en 2007, soit 18 fois l'objectif fixé à la fin de l'exercice biennal précédent. Malgré le nombre élevé et sans cesse croissant des téléchargements, il est apparu que le site Web de la Division de la production, de la productivité et de la gestion n'était pas assez convivial. L'essentiel des travaux visant à le reconfigurer ayant été mené à terme, la Division devrait inaugurer son nouveau site au début de 2008.

b) *Utilisation accrue des services de la CEPALC par les institutions des États membres aux fins de la formulation de politiques et de stratégies visant à renforcer la compétitivité de leurs structures de production*. De janvier 2006 à novembre 2007, la base de données sur le commerce et la compétitivité des nations (TradeCAN) a été téléchargée 17 768 fois et le Programme d'analyse de la dynamique industrielle 4 536 fois. Le nouveau logiciel de la CEPALC permettant d'évaluer l'indice de spécialisation technologique des exportations d'un pays ou groupe de pays vers les différents marchés mondiaux est accessible sur le site Web de la Division depuis la fin d'octobre 2006 et avait été téléchargé 285 fois avant la fin d'avril 2007. Vingt-six stagiaires ont bénéficié des cours d'été organisés par la Division en 2006 et 29 en 2007. Il ressort des enquêtes d'évaluation que 88 % des participants ont jugé ces cours « utiles » ou « très utiles ».

Sous-programme 3
Politiques macroéconomiques et croissance

20.4 a) *Sensibilisation accrue des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes aux principaux enjeux de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques à court terme cohérentes dans un cadre propre à renforcer la croissance à long terme*. Les téléchargements des publications phare de la CEPALC (*Étude économique de l'Amérique latine et des Caraïbes* et *Étude préliminaire de l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes*) ont augmenté de 29 % par rapport à l'exercice biennal précédent. Il ressort d'une enquête auprès de 279 décideurs que 99 % jugent ces publications « utiles » ou « très utiles » (88 % les jugeaient « très utiles » et 11 % « utiles »). Ayant analysé plus avant les résultats des enquêtes d'évaluation de la satisfaction des clients, la Division du développement économique a constaté une demande croissante d'analyses approfondies et de conseils pratiques concernant des questions économiques pertinentes à long terme dans la région.

b) *Meilleure compréhension, dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, des moyens de concilier croissance à long terme et développement durable*. La Division du développement économique a organisé des réunions d'experts au cours desquelles des données d'expérience ont été échangées, des études récentes ont été présentées et des recommandations pertinentes en matière de politique ont été formulées. Après la réunion de 2006, la Division a constaté qu'un

nombre croissant d'experts demandaient de relever le nombre de sujets ou de pays/régions traités lors des débats et a apporté des aménagements à l'ordre du jour de la réunion de 2007 afin de mieux satisfaire les besoins des pays membres.

c) *Coopération régionale accrue et meilleure compréhension de la nécessité de renforcer la coordination macroéconomique dans le contexte des processus d'intégration régionaux et sous-régionaux*. Afin d'informer les décideurs de la région des avantages d'une coopération régionale accrue, la Division du développement économique a établi des études spécialisées et fournit des services consultatifs directs dans le cadre de la coopération technique et de l'exécution du projet REDIMA. Il ressort des enquêtes d'évaluation des séances plénières de 2006 et 2007, auxquelles ont participé respectivement 80 et 35 hauts responsables, que 84 % des personnes interrogées considéraient que cette instance était « très utile » car elle permettait de présenter et d'examiner des thèmes pertinents, et notamment d'échanger des méthodologies, de renforcer le dialogue sur les questions macroéconomiques avec d'autres pays et de favoriser l'intégration régionale.

d) *Meilleure compréhension par un public plus vaste des tendances économiques dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de leur évolution probable*. Les universitaires, les entrepreneurs, les spécialistes et les étudiants ont été sensibilisés comme en témoignent les 1 084 réponses à une enquête auprès des utilisateurs qui ont téléchargé les publications phare et dont 99,8 % ont trouvé ces publications « utiles » (13,4 %) ou « très utiles » (86,4 %).

Sous-programme 4
Développement social et équité sociale

20.5 a) *Rendre les gouvernements et les autres parties prenantes de la région mieux à même de comprendre les problèmes structurels de longue durée et les nouveaux problèmes sociaux touchant les groupes socioéconomiques défavorisés et d'en approfondir l'analyse*. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a organisé conjointement avec le Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) des ateliers sous-régionaux au Brésil, en Colombie et au Mexique sur la cohésion sociale, l'un des principaux thèmes du sommet ibéro-américain tenu en novembre 2007. La protection sociale et sa prise en compte dans la politique sociale et les budgets publics demeurent des questions cruciales pour de nombreux gouvernements de la région. Le sous-programme s'attachera à approfondir l'analyse et les recommandations de politique générale au niveau sectoriel.

b) *Renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements et des autres parties prenantes de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques, programmes et projets sociaux qui permettent de renforcer l'équité et l'intégration sociales*. Le sous-programme a rassemblé, harmonisé et diffusé de nouvelles données sur 48 indicateurs complémentaires pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement dans 45 pays et territoires de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Une nouvelle méthode visant à mesurer les dépenses sociales a été également élaborée et examinée avec huit pays de la région et des accords de coopération technique ont été signés sur la question avec trois États membres. Des services consultatifs ont été fournis à neuf pays de la région dans le cadre du projet d'analyse du coût de la faim et une étude sur la malnutrition des enfants en Amérique centrale et en République dominicaine a été lancée lors d'une réunion à laquelle a assisté le Secrétaire général de l'Organisation des Nations

Unies. La Division du développement social estime, de par son expérience, qu'il faut établir un lien plus explicite entre la cohésion sociale et la protection sociale.

c) *Renforcer la capacité institutionnelle des gouvernements et des autres parties prenantes d'utiliser et d'échanger des informations pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux*. Le Réseau des institutions sociales d'Amérique latine et des Caraïbes a diffusé sur le Web un bulletin d'information sur les manifestations en cours, les nouvelles publications et les autres sujets qui intéressent 1 200 institutions de 34 pays. Le nombre de couloirs virtuels s'est accru, permettant à de plus en plus d'utilisateurs de réseaux d'accéder à de vastes banques d'informations et d'échanger des pratiques optimales.

Sous-programme 5
Intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités visant à assurer le développement régional

20.6 a) *Adoption à une plus vaste échelle de politiques visant à intégrer une perspective sexospécifique dans les domaines prioritaires des programmes de travail des gouvernements (politique économique, emploi, pauvreté, protection sociale, développement institutionnel et sécurité)*. Au total, 26 pays ont présenté un rapport national à la dixième Conférence régionale sur les femmes, qui a approuvé à l'unanimité le Consensus de Quito tendant à adopter des mesures dans tous les domaines nécessaires, notamment des mesures d'ordre législatif et budgétaire et des réformes institutionnelles, pour renforcer les capacités techniques des mécanismes gouvernementaux de promotion de la femme et leur aptitude à influer sur les politiques, et pour faire en sorte que les femmes atteignent les plus hauts niveaux de la structure de l'État et que le dispositif institutionnel pour l'égalité entre les sexes soit renforcé afin que ces mécanismes puissent s'acquitter de leur mandat. Il ressort des informations présentées dans ce cadre que pendant la période considérée, 14 programmes et réformes étaient élaborés par neuf pays (Bolivie, Brésil, Chili, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Mexique et Paraguay) en vue d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les domaines prioritaires de la politique gouvernementale tandis que 11 pays (Brésil, Chili, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, Guatemala, Haïti, Mexique, Panama, Paraguay et Suriname) avaient établi des accords et des réseaux interinstitutionnels en vue d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les domaines prioritaires de leurs programmes.

b) *Utilisation accrue d'outils de suivi tels que les indicateurs de la situation de la femme et la prise en compte de la problématique hommes-femmes*. Deux autres pays (Cuba et Guatemala) ont mis au point un système national d'indicateurs de la situation de la femme et deux autres (Haïti et Guatemala) ont conclu des accords d'échanges en matière de statistiques ventilées par sexe. Le nombre total de pays qui entreprennent d'établir des indicateurs de la situation de la femme – par la mise en place d'un système national intégré d'indicateurs de la situation de la femme ou l'établissement par des entités publiques de statistiques ventilées par sexe – s'établit actuellement à 24. Malgré les progrès enregistrés, la région ne dispose toujours pas de moyens suffisants en matière de statistique pour produire des données concernant notamment la participation de la femme à la prise des décisions à tous les niveaux, la pauvreté féminine, le travail rémunéré et non rémunéré des femmes et l'emploi de leur temps et la violence sexiste.

Sous-programme 6
Population et développement

20.7 a) *Renforcement de la capacité technique des États membres d'Amérique latine et des Caraïbes pour leur permettre de suivre l'évolution des tendances démographiques et de traiter des questions relatives à la population et au développement à des fins de programmation sociale*. Au total, 20 pays ont établi de nouvelles projections de la population et des projections de la population économiquement active; 21 pays utilisent des données censitaires pour procéder à des analyses sociodémographiques, y compris l'étude des populations autochtones et des migrations internationales, et 16 pays utilisent de nouvelles technologies de l'information et leurs applications fondées sur le logiciel REDATAM (REtrieval of DATa for small Areas by Microcomputer). Ce logiciel sert à concevoir et évaluer les politiques et programmes sociaux au niveau national et vise à faciliter la comparaison des indicateurs sociodémographiques aux niveaux régional et international. Davantage doit être fait pour amener les pays membres à utiliser de plus en plus les données issues des projections de la population économiquement active dans la région et les méthodes connexes.

b) *Renforcement de la capacité technique des États membres d'Amérique latine et des Caraïbes pour leur permettre de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et la réalisation des objectifs figurant dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans les stratégies régionales de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, ainsi que dans la réalisation des objectifs et buts pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire*. Au cours de l'actuel exercice biennal, les activités du sous-programme relatives au Plan d'action de Madrid sur le vieillissement se sont achevées par l'organisation de la deuxième Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue à Brasilia du 4 au 6 décembre 2007. Les États membres ont adopté la Déclaration de Brasilia, qui définit les priorités pour la mise en œuvre du Plan d'action et les mécanismes de suivi de l'application de la Stratégie régionale sur le vieillissement.

Sous-programme 7
Planification de l'administration publique

20.8 a) *Utilisation accrue des services de formation dispensés dans le cadre du sous-programme aux fins de la programmation, de la budgétisation, de la gestion des dépenses courantes et des dépenses d'équipement et du développement local*. Au titre du sous-programme, on a organisé 48 cours, dont 26 étaient internationaux et 14 nationaux (à la demande de diverses organisations gouvernementales d'Argentine, du Brésil, du Mexique, du Paraguay, de la République dominicaine et de l'Uruguay), y compris 3 cours de courte durée et 5 cours par voie électronique. Au total, 1 776 participants provenant d'institutions publiques et privées et d'établissements universitaires de 29 pays de la région ont bénéficié de ces cours (contre 16 pendant le précédent exercice biennal). Les femmes représentaient 43,1 % des participants, dont 89 % ont jugé les cours « utiles » ou « très utiles » pour leurs domaines d'activité respectifs.

b) *Utilisation accrue des services d'assistance technique proposés dans le cadre du sous-programme en ce qui concerne la programmation, la budgétisation,*

la gestion des dépenses courantes et des dépenses d'équipement et le développement local. Des missions d'assistance technique ont été effectuées dans neuf pays d'Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Mexique, Panama et République dominicaine).

c) *Coordination accrue, partage de données d'expérience et sensibilisation des pays membres de la CEPALC aux questions liées à la gestion publique dans les domaines de la planification, de la budgétisation et de l'évaluation des activités touchant le secteur public et le développement local*. Huit séminaires de haut niveau ont été organisés à l'intention de 480 participants représentant différents pays et organisations des États membres. En outre, la quantité de documents et de données téléchargés du site Web de l'ILPES (www.ilpes.cl) a augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent.

Sous-programme 8
Environnement et établissements humains

20.9 a) *Meilleure compréhension, par les gouvernements des pays de la région et les autres parties prenantes, des tendances et des perspectives en matière de développement durable et d'établissements humains*. Des mesures ont été prises comme suite au Sommet mondial pour le développement durable, au Sommet du Millénaire et à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), quatre réunions régionales ayant été organisées en vue de préparer les quatorzième, quinzième et seizième sessions de la Commission du développement durable, respectivement. Les documents présentés à la Conférence des ministres du logement et du développement urbain d'Amérique latine et des Caraïbes en octobre 2007 ont aussi servi de documents de travail lors du troisième Forum urbain mondial tenu à Vancouver (Canada). Un rapport sur le manque de logements a été établi et présenté à une réunion régionale de la Conférence.

b) *Aptitude accrue des gouvernements des pays de la région à donner suite aux engagements internationaux et nationaux découlant des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et des objectifs pertinents arrêtés dans la Déclaration du Millénaire*. Pendant l'exercice biennal, on s'est attaché à renforcer la capacité des pays de la région de mettre en œuvre les engagements pris sur les plans international et national en matière de développement durable et d'établissements humains, et d'en assurer le suivi. Une assistance technique a été fournie dans plusieurs pays de la région pour des questions telles que les facteurs environnementaux externes, et l'application du principe d'accès a permis aux acteurs publics et à ceux de la société civile de mieux saisir le développement durable. Les indicateurs de participation ont montré que les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont été bien représentés à toutes les activités du sous-programme.

Sous-programme 9
Ressources naturelles et infrastructures

20.10 a) *Aptitude accrue des institutions des pays de la région à élaborer des politiques et des mécanismes de réglementation propres à une gestion durable des ressources naturelles*. La CEPALC a fourni une assistance technique aux institutions gouvernementales pour l'élaboration de politiques en vue de la mise en valeur

durable des ressources naturelles et des infrastructures. Cette assistance visait en particulier la politique et le rendement énergétiques, les sources d'énergie renouvelables et la préservation des ressources naturelles, l'exploitation minière et la gestion de l'eau. Vingt-sept pays de la région ont donné effet aux recommandations formulées concernant ces domaines thématiques au titre du sous-programme.

b) *Renforcement des capacités réglementaires des pays de la région en ce qui concerne les infrastructures et les services publics de distribution*. Une assistance technique a été fournie aux pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans les domaines des politiques relatives au transport maritime et aux opérations portuaires et de la réglementation en matière de sécurité des transports maritimes. Des services de coopération technique ont été également fournis sur la réforme portuaire, conjointement avec le Comité interaméricain des ports de l'Organisation des États américains, aux pays membres de l'Organisation. Dans le secteur de l'énergie, une proposition tendant à améliorer la réglementation des services énergétiques a été faite à l'intention des autorités de réglementation des pays d'Amérique latine au troisième Forum mondial sur la régulation de l'énergie. Seize pays de la région ont donné effet aux recommandations de la CEPALC sur ces questions.

c) *Utilisation accrue des services de coopération technique offerts au titre du sous-programme*. La CEPALC a fourni des services fonctionnels à la trente-huitième réunion des ministres de l'Organisation latino-américaine de l'énergie et au quatrième Forum mondial de l'eau. Elle a participé au débat sur l'intégration énergétique au Conseil mondial de l'énergie et au Forum régional sur l'intégration énergétique de 2007, a proposé des analyses et a animé le débat au Sommet ibéro-américain et au Sommet Union européenne-Amérique latine et Caraïbes, ainsi qu'aux sessions du Parlement latino-américain. La CEPALC a aussi entamé des activités concernant l'investissement et le processus d'intégration énergétique en Amérique du Sud, dans le cadre d'un accord signé avec d'autres institutions régionales.

Sous-programme 10
Statistiques et projections économiques

20.11 a) *Modernisation de la comptabilité nationale des pays de la région moyennant l'intégration, dans le Système de comptabilité nationale de 1993, des nouvelles recommandations méthodologiques adoptées au niveau international et leur adaptation aux besoins découlant des transformations économiques structurelles*. La Division des statistiques et des projections économiques de la CEPALC s'emploie sans cesse à doter les pays de la région de capacités techniques en matière de comptabilité nationale et de statistiques du commerce extérieur. Se fondant sur une enquête par questionnaire, des rapports de séminaires régionaux et les sites Web officiels des bureaux nationaux chargés de la comptabilité nationale, la CEPALC estime que 22 pays de la région ont fait des progrès satisfaisants en ce qui concerne l'adoption de la version de 1993 du Système de comptabilité nationale.

b) *Utilisation accrue des indicateurs et projections économiques établies dans le cadre du sous-programme*. Le nombre de fois où les indicateurs figurant dans la publication *Étude préliminaire des économies d'Amérique latine 2006* ont été mentionnés a dépassé l'objectif fixé et cette publication est devenue l'une des

plus citées de la Commission. En outre, le nombre de téléchargements de l'*Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes 2006* montre que divers utilisateurs ont de plus en plus recours aux données de la CEPALC aux niveaux national, régional et international.

c) *Capacité accrue de la région de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la pauvreté et le bien-être social et d'améliorer les mesures relatives à la diffusion d'indicateurs harmonisés, tant sur le plan national qu'à l'intérieur du système des Nations Unies*. Des progrès ont été enregistrés dans la région s'agissant des informations permettant d'assurer le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le sous-programme y a contribué, en faisant prendre conscience de l'utilité des objectifs du Millénaire pour le développement et de la nécessité d'en mesurer convenablement la réalisation, en identifiant les écarts entre les données nationales et les données internationales afin de prendre des mesures pour les réduire, et en mettant au point une série d'autres indicateurs complémentaires aux objectifs du Millénaire pour le développement qui permettent de réaliser une analyse plus approfondie et plus précise de la situation sociale dans la région. Au total, 20 pays de la région ont fait des progrès satisfaisants s'agissant d'intégrer les recommandations de la CEPALC en matière de méthodologie dans la conception et l'élaboration des indicateurs de la pauvreté et du bien-être social.

Sous-programme 11
Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

20.12 a) *Renforcer les capacités de compréhension et d'analyse des parties prenantes dans les États membres s'agissant de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et programmes liés aux questions visées dans l'objectif*. En 2006-2007, quelque 1 299 parties prenantes dans les États membres ont eu accès aux services et produits du sous-programme qui visent à renforcer les capacités de compréhension et d'analyse pour la formulation et la mise en œuvre des politiques et des programmes, soit 20 % de plus que l'objectif révisé pour 2007 qui est de 1 080. Les institutions concernées provenaient de tous les 10 États membres de la sous-région ainsi que de 14 autres États de la région et 17 États d'autres régions. Parmi les produits exécutés à ce jour au titre de cette réalisation escomptée, on peut citer 44 publications, des données techniques pour 2 publications phare de la CEPALC, 7 bases de données et 12 groupes d'experts. La stratégie suivie pour élargir l'accès a consisté à porter les efforts sur la distribution par voie électronique au moyen du site Web, le nombre de téléchargements effectués passant de 750 000 en 2004-2005 à 2 741 000 pendant les 23 premiers mois de l'exercice 2006-2007. En outre, 336 parties prenantes ont été formées à l'utilisation des services et produits du sous-programme qui visent à renforcer les capacités de compréhension et d'analyse pour la formulation et la mise en œuvre des politiques et des programmes, ou les utilisent, ce qui représente 96 % de l'objectif visé pour la fin de 2007 qui est de 350 (voir www.eclac.cl/mexico).

b) *Sensibilisation accrue des États membres aux problèmes de développement qui se posent dans la sous-région, notamment son processus d'intégration et le cadre mondial*. En 2006-2007, le bureau sous-régional a enregistré 247 parties prenantes qui considèrent que des services et produits de la CEPALC contribuent à mieux faire comprendre les problèmes de développement de la sous-région. Ce chiffre se fonde sur les résultats d'évaluations volontaires en

ligne de 10 publications (82) et des évaluations des participants à la fin de quatre réunions d'experts (82) et de quatre stages de formation (83). Ce résultat couvrant 24 mois est supérieur d'environ 76 % à l'objectif révisé à la hausse pour l'exercice biennal, soit 140 parties prenantes participant à l'évaluation les produits et services.

Sous-programme 12
Activités sous-régionales dans les Caraïbes

20.13 a) *Améliorer les compétences des États membres pour leur permettre d'élaborer et d'appliquer des politiques et des programmes sociaux tenant compte d'une analyse des disparités entre hommes et femmes aux stades de la formulation, de l'application et de l'évaluation.* Au cours de la période considérée, une préoccupation majeure avait trait à la nécessité de remédier aux difficultés rencontrées s'agissant de l'échange de données pour l'analyse et la prise des décisions. À ce jour, seuls Belize, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago se sont montrés disposés à échanger leurs données. Une importante mesure a été prise à la réunion régionale des statisticiens tenue à Port of Spain les 25 et 26 juin 2007, lorsqu'un accord a été conclu en vue de la création d'une base de données globale pour la réalisation d'enquêtes sur les ménages. Dans le cadre des activités visant à généraliser la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, on a procédé à un examen global de la situation en matière d'égalité entre les sexes et à une évaluation des programmes nationaux sur le VIH/sida aux Bahamas, au Guyana et à Trinité-et-Tobago. Le sous-programme a également contribué à l'élaboration de 32 politiques et programmes utilisant la méthode d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les États membres qui reçoivent des services de coopération technique de la CEPALC.

b) *Sensibilisation accrue aux nouveaux concepts du développement et aux nouvelles structures régionales et mondiales ainsi qu'à leurs incidences possibles sur le processus de développement durable des petits États insulaires en développement de la sous-région*. Le secrétariat a renforcé ses mécanismes de partenariat dans la région des Caraïbes dans le domaine du développement durable. Le siège sous-régional pour les Caraïbes a amélioré l'état de préparation de la région aux catastrophes naturelles en appuyant le renforcement de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe qui coordonne les interventions en cas de catastrophe dans les Caraïbes et l'action menée pour en atténuer les effets. La capacité d'utiliser sa méthode d'évaluation de l'impact s'est trouvée renforcée par la tenue d'ateliers de formation à l'intention de plus de 200 responsables pendant la période considérée. La sous-région n'a toutefois pas pu mettre en place un système d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle. Lors du Dialogue ministériel de haut niveau tenu à Antigua en mars 2006, a été adopté un cadre de développement social pour les Caraïbes qui servira de guide stratégique à l'action d'ensemble nécessaire pour promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le développement durable dans la sous-région. Il convient de mener à terme le renforcement des partenariats dans la région des Caraïbes afin d'obtenir un soutien supplémentaire sous forme de ressources financières et d'appuis politiques mais aussi de contributions utiles au débat et à la mise en œuvre des stratégies de développement durable.

c) *Renforcement des capacités techniques des pays de la région des Caraïbes en vue de leur permettre de respecter les nouveaux engagements liés au commerce et de tirer parti des nouvelles possibilités d'accéder au marché dans le*

cadre des mécanismes d'intégration. Au total, 25 stratégies visant à resserrer les liens avec les marchés mondiaux élaborées par les bénéficiaires de services au titre du sous-programme ont été formulées. De concert avec les pays membres, le sous-programme a contribué à sensibiliser l'opinion aux conséquences pour les économies nationales de l'introduction en 2006 du marché et de l'économie uniques de la CARICOM et a organisé des séminaires sur les petites et moyennes entreprises à l'intention des responsables en vue de présenter de nouvelles techniques de gestion. Des services de coopération technique ont été fournis sur les cadres nationaux de politique énergétique, y compris l'éthanol et l'énergie géothermique, sur la gestion intégrée des ressources en eau, sur la structure des impôts, l'accumulation de la dette, les tendances économiques dans les Caraïbes et sur le développement des marchés financiers. Afin de renforcer les partenariats, un mémorandum d'accord a été signé avec la Banque de développement des Caraïbes.

Chapitre 21
Développement économique et social en Asie occidentale

Principaux résultats obtenus

Malgré l'évacuation de son personnel pendant deux mois et la persistance de conditions politiques défavorables à Beyrouth, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a atteint les résultats escomptés pour 2006-2007 et a noué des partenariats stratégiques avec des acteurs régionaux et nationaux, notamment la Ligue des États arabes et la Commission économique pour l'Afrique, en vue d'assurer une meilleure cohérence et de dégager des synergies supplémentaires. Afin d'aider les responsables politiques à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la CESAO a pris la tête de l'action menée par 14 entités régionales des Nations Unies pour suivre les résultats obtenus dans ce domaine dans la région arabe, en élaborant le rapport de 2007 et un livret axé sur la situation des jeunes. Elle a aussi renforcé les moyens disponibles pour le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs.

La CESAO a aidé ses pays membres à formuler et mettre en œuvre des stratégies intégrées de gestion des ressources en eau, jouant un rôle de premier plan dans la création d'une association arabe des services publics de distribution d'eau. Ses efforts ont abouti à l'adoption de politiques en faveur d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie et de l'emploi d'énergies renouvelables. Ses travaux sur les politiques sociales intégrées ont conduit les pays à réexaminer leurs programmes sociaux et à lier plus étroitement les questions de population à la définition des politiques sociales.

Grâce à un suivi et un accompagnement continus, des mesures visant à faciliter le commerce et les transports au niveau régional ont pu être adoptées et un mémorandum d'accord sur la coopération en matière de transport maritime est entré en vigueur. La CESAO a prêté son concours aux pays de la région pour l'élaboration de stratégies informatiques et télématiques et la création de moyens régionaux de mesure des indicateurs pertinents dans ce domaine. La CESAO a

contribué au renforcement des compétences nationales pour l'établissement des rapports relatifs à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a soutenu l'élaboration de politiques tenant compte du principe de parité.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Il faut renforcer la complémentarité entre les travaux d'ordre normatif ou analytique, d'une part, et les activités opérationnelles, d'autre part, pour améliorer la qualité et l'efficacité de chaque type d'activités. Il faut aussi prévoir, en planifiant les programmes de travail futurs, de déterminer régulièrement les capacités qui font défaut aux pays membres et de fournir efficacement les services requis en temps voulu.

Même si certains progrès ont été faits au cours de l'exercice dans la formulation des éléments du cadre logique du budget-programme biennal, la CESAO reconnaît la nécessité de fixer des objectifs plus réalistes, de mieux faire ressortir les liens entre les éléments du cadre logique et d'élaborer des mesures des résultats plus précises pour orienter à l'avenir le rassemblement des données et la présentation des résultats.

S'il est vrai que l'organisation de réunions intergouvernementales en dehors de Beyrouth a entraîné des coûts supplémentaires et demandé du temps, la tenue de ces réunions dans différents États Membres a permis de mieux faire connaître la CESAO dans les pays hôtes et a suscité un intérêt accru pour ses travaux. Enfin, l'évacuation du personnel pendant plus de deux mois lors de la guerre de l'été 2006 et les inquiétudes que continuent de susciter les conditions de sécurité au Liban ont nui à l'exécution du programme de travail.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 86 % des 270 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès approuvés figurent dans le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 21)].

Direction exécutive et administration

21.1 a) *Le programme de travail de la CESAO est efficacement géré et les ressources humaines et financières sont convenablement utilisées*. L'évacuation du personnel pendant plus de deux mois lors de la guerre de l'été 2006 et les inquiétudes que continuent de susciter les conditions de sécurité au Liban ont nui à l'exécution du programme de travail. Plusieurs réunions ont dû se tenir hors de Beyrouth en raison de l'insécurité, ce qui a nécessité des ressources financières supplémentaires et fait intervenir des procédures administratives complexes. Les activités d'assistance technique en ont aussi souffert et la plupart des publications ont dû être retardées jusqu'à la fin de l'exercice biennal. Malgré ces contraintes, la CESAO est parvenue à obtenir un taux d'exécution de 85 % à la fin de 2007, l'objectif étant de 94 %. La détérioration de la situation en matière de sécurité a

aussi rendu plus difficiles les recrutements, qui ont demandé 145 jours en moyenne, contre l'objectif fixé de 112 jours.

b) *Amélioration de la collaboration et de l'interaction intergouvernementales d'une manière permettant de renforcer l'impact et l'utilité des activités de la CESAO*. La CESAO a pu organiser les sept réunions intergouvernementales prévues. Les questionnaires d'évaluation indiquent qu'en moyenne 11 pays membres se sont déclarés globalement satisfaits de la teneur et des résultats des sessions intergouvernementales en 2006-2007, soit une nette amélioration par rapport à la moyenne de sept pays en 2005. Les pays membres ont aussi manifesté leur satisfaction quant aux questions traitées lors de la vingt-quatrième session de la Commission et ont fait état de progrès dans l'action du secrétariat par rapport aux sessions antérieures. Les évaluations des rencontres intergouvernementales ont aussi fait apparaître que beaucoup de représentants des pays membres souhaitent entretenir des liens plus étroits avec le secrétariat par le biais de réunions intergouvernementales plus fréquentes.

c) *Sensibilisation accrue du public aux activités de la CESAO pour ce qui est de traiter des priorités régionales et des questions nouvelles.* Des informations liées aux activités de la CESAO ont figuré à 1 036 reprises dans la presse audiovisuelle et écrite de la région. Le nombre de clients et d'utilisateurs faisant appel aux produits d'information fournis par la CESAO a atteint 995, en grande partie grâce à la nouvelle formule, plus détaillée et mieux présentée, du bulletin hebdomadaire. De plus, les participants aux réunions qui ont exprimé le souhait d'être informés de l'évolution des travaux et réalisations de la CESAO ont été ajoutés à la liste de diffusion électronique gérée par le Service d'information de l'ONU, qui s'est fortement développée au cours de l'exercice biennal. La CESAO a reconnu qu'il fallait mieux cadrer les activités menées en direction des médias et définir des domaines prioritaires auxquels il convient de consacrer des mesures plus énergiques de sensibilisation et de mobilisation du public.

Sous-programme 1
Politiques de gestion intégrées des ressources régionales pour le développement durable

21.2 a) *Capacité accrue des pays membres de formuler des politiques et des mesures intégrées favorables au développement durable et mise en place de mécanismes destinés à améliorer la gestion durable des ressources naturelles, particulièrement dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et dans les secteurs productifs*. Grâce à l'action de la CESAO, le nombre de pays ayant élaboré et adopté des politiques et mesures de gestion durable dans les domaines de l'énergie, des ressources en eau et de l'érosion des sols est passé de 10 en 2005 à 18 en 2007, tandis que le nombre de pays ayant adopté des politiques et mesures de protection de l'environnement et de réduction de la pollution s'est élevé à 14 en 2007. Les efforts menés en coordination avec la Ligue des États arabes et le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Asie occidentale dans le cadre des activités préparatoires des quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable ont favorisé l'adoption par les pays membres de trois initiatives relatives à l'étiquetage de la consommation d'énergie des appareils, au mécanisme pour un développement propre et à des normes d'économie d'énergie pour l'industrie du bâtiment. La CESAO a joué un rôle

moteur dans la création d'une association arabe des services publics de distribution d'eau dont 11 pays sont devenus membres.

b) *Amélioration des résultats et de la compétitivité des petites et moyennes entreprises, moyennant la constitution de réseaux et de groupes, l'exploitation des technologies et l'innovation*. À Bint Jbeil, au Sud-Liban, la création d'un ensemble de petites exploitations d'origan (za'atar), auxquelles participent des femmes et des jeunes, a permis de lancer de nouvelles pratiques et mesures agricoles, avec pour résultat un doublement des récoltes, des bénéfices accrus et l'acquisition par les bénéficiaires de nouvelles compétences de gestion. Ce programme pilote a ensuite été reproduit à Ein el Deleb. Les activités menées par la CESAO ont contribué à l'élaboration d'une norme nationale de qualité pour le za'atar. En Iraq, une laiterie industrielle, qui s'appuie sur un réseau de petits producteurs laitiers, a été créée. Il est apparu nécessaire de définir un plan d'urgence pour réagir en cas de dégradation des conditions de sécurité ou d'autres situations inattendues.

c) *Application accrue de mesures ou de modalités de gestion intégrée des ressources en eau dans les États membres en vue de prévenir les conflits relatifs à l'eau et à l'environnement*. La CESAO a aidé huit pays à élaborer et à mettre en œuvre de stratégies intégrées de gestion des ressources en eau et de partage de ces ressources. La CESAO a formé 12 participants de la région arabe aux techniques de modélisation des eaux souterraines et à l'analyse des données les concernant, ainsi qu'aux techniques de protection et de gestion viable des nappes phréatiques partagées.

d) *Utilisation accrue, par les États membres, des outils et techniques propres à améliorer la productivité et la compétitivité dans les secteurs de la production*. S'appuyant sur les travaux de la CESAO, le Yémen a pris en compte des questions relatives à la viabilité et la compétitivité du secteur de la pêche dans sa stratégie nationale de viabilité écologique. La Jordanie et la République arabe syrienne ont mis sur pied, avec l'appui de la CESAO, des commissions nationales du commerce et de l'environnement, dont les membres ont reçu une formation sur l'emploi d'outils et de techniques permettant d'évaluer les coûts et les conséquences d'une libéralisation des échanges dans le domaine des biens écologiques ainsi qu'avec les petites et moyennes entreprises. La CESAO a aussi facilité la tenue d'un dialogue concernant les priorités régionales en termes de commerce et d'environnement et a sensibilisé plus de 150 participants à l'existence d'outils permettant d'évaluer l'impact des accords de libre-échange sur le développement durable. Cette consultation a abouti à la Déclaration d'Alger concernant les évaluations d'impact le développement durable des questions de commerce et d'environnement. Il a été noté que le nombre d'initiatives serait un meilleur indicateur des résultats du sous-programme que ne l'est le nombre de pays.

Sous-programme 2
Politiques sociales intégrées

21.3 a) *Capacité accrue des États membres qui en expriment la demande de formuler des politiques et des programmes sociaux intégrés propres à la région et soucieux du respect des cultures*. Bahreïn, l'Égypte et le Soudan ont entrepris des projets consistant à amorcer le débat et à engager des analyses dans le domaine des politiques sociales et ont adopté la démarche intégrée préconisée par la CESAO selon laquelle il convient d'établir un lien entre les questions de population et les

cadres relatifs aux politiques sociales. Le Maroc, Oman, les Émirats arabes unis et la Palestine ont bénéficié de missions de conseil technique. Les activités de sensibilisation et de promotion menées par la CESAO en faveur des personnes âgées et des handicapés ont incité huit pays à incorporer des mesures à leur intention dans leurs plans de développement, soit deux pays de plus que l'objectif fixé. Les activités visant à favoriser des partenariats pour le développement urbain durable et l'inclusion sociale ont abouti à l'adhésion de la République arabe syrienne et du Yémen à la campagne régionale pour la sécurité d'occupation des logements et des sols et la bonne gestion des affaires urbaines, faisant passer à six le nombre de gouvernements ayant rejoint la campagne.

b) *Capacité accrue des institutions de la société civile à mettre en œuvre des dispositifs favorisant le développement des collectivités locales*. L'action de la CESAO relative à la création de réseaux d'échange et de participation entre les gouvernements et les collectivités locales a permis à 92 Palestiniens et Yéménites (dont 39 femmes) d'acquérir des compétences dans les domaines de la planification, de la gestion et de l'exécution de projets de développement dans une optique de participation sociale. La même formation a été dispensée à des membres d'autres collectivités locales, portant à 175 le nombre total de bénéficiaires. Les activités de la CESAO ont aussi contribué à favoriser l'échange de pratiques optimales pour les partenariats entre le secteur public et la société civile. Quatre organismes publics ont adopté les méthodes et dispositifs conçus par la CESAO pour développer les services sociaux locaux. Le nombre d'institutions de la société civile et de collectivités locales qui les ont adoptés est aussi passé de 5 à 12, dépassant l'objectif fixé. Les mécanismes de création de réseaux entre États et institutions de la société civile ont été renforcés grâce à l'aide apportée par la CESAO à la création de huit nouvelles commissions mixtes.

Sous-programme 3
Analyse et prévisions économiques en matière de développement durable

21.4 a) *Meilleure compréhension de l'emploi des variables macroéconomiques et des indicateurs de résultats aux fins de la réalisation de prévisions économiques dans le cadre de l'élaboration des politiques et de la planification*. La CESAO a continué de suivre et d'analyser les résultats obtenus s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans tous les pays arabes. La publication phare de la CESAO, *Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*, bénéficie désormais d'une diffusion plus large par voie électronique. En 2007, la CESAO a produit la publication *Situation et perspectives de l'économie mondiale* concernant la région. Lors d'une enquête auprès du lectorat, 43 % des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites de la qualité de la publication. Cependant, l'enquête a aussi montré que des progrès restaient à faire en ce qui concerne la présentation et les délais de parution, ainsi que la commercialisation.

b) *Meilleures capacités nationales à formuler des politiques macroéconomiques et à élaborer des programmes en faveur du développement*. La CESAO a joué un rôle de chef de file auprès des organismes régionaux des Nations Unies et de la Ligue des États arabes aux fins de l'élaboration du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région arabe pour 2007, axé sur la situation des jeunes. Dans le cadre de ce sous-programme, la CESAO a aidé à

renforcer les capacités de la région dans le domaine des prévisions économiques à court terme fondées sur des indicateurs économiques composites, en lançant une nouvelle méthode de calcul de ces derniers. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la CESAO a participé à la formation de responsables iraquiens dans le cadre de 15 ateliers de formation, dont 14 étaient destinés au Ministère des municipalités et des travaux publics et 1 au Ministère de la justice. Les participants, au nombre de 259 (dont 86 femmes), ont perfectionné leurs connaissances dans des domaines de gestion spécialisés correspondant à leurs besoins. Un cours de formation de formateurs sur la planification et la gestion des résultats, dispensé à 22 responsables iraquiens, a facilité le transfert des connaissances.

Sous-programme 4
Intégration régionale et adaptation à la mondialisation

21.5 a) *Meilleure capacité des pays membres à mettre en œuvre les politiques et mesures recommandées par le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement*. Les activités liées aux travaux de la CESAO avaient contribué, à la fin de 2007, à l'adoption de 11 mesures d'application du Consensus de Monterrey, dépassant l'objectif, qui était de sept. L'assistance fournie aux États membres par la CESAO ont aussi compris l'élaboration d'une base de données sur les statistiques relatives aux investissements étrangers directs, la réalisation d'enquêtes et la formation de 38 responsables gouvernementaux pour les aider à perfectionner leurs techniques de négociation et à mieux comprendre les dimensions juridiques et réglementaires des accords-cadres.

b) *Meilleure capacité des pays membres à appliquer le système de transport intégré du Machrek arabe et à en assurer le suivi*. En application de sa résolution 279 (XXIV), la CESAO a suivi la mise en place du système de transport intégré du Machrek arabe, ce qui a contribué à l'augmentation du nombre de mesures d'application du système prises par les pays membres. Celui-ci a en effet doublé par rapport au niveau de 2005 passant à 30 en décembre 2007, alors que l'objectif était de 25. Bahreïn, le Koweït et la Palestine ont signé l'Accord des routes internationales dans le Machrek arabe. Bahreïn, l'Arabie saoudite et la Palestine sont devenus parties à l'Accord sur un réseau ferroviaire international dans le Machrek arabe, et l'Arabie saoudite et la République arabe syrienne ont ratifié le Mémorandum d'accord sur la coopération dans le domaine des transports maritimes dans le Machrek arabe. L'Arabie saoudite, l'Iraq, le Liban, et le Yémen ont créé des comités nationaux de facilitation du commerce et des transports. De plus, 16 des 18 routes définies pour le réseau de chemin de fer arabe approuvé par la Ligue des États arabes en novembre 2007 entraient dans le cadre de l'accord conclu sous l'égide de la CESAO.

c) *Participation plus large au système commercial multilatéral*. La CESAO a continué à informer les États membres, et à mener des activités de sensibilisation et de conseil, à propos de l'évolution du Programme de Doha pour le développement et de la série de négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés, la facilitation du commerce et le suivi des résultats et conséquences pour les pays de la région de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Le travail de sensibilisation effectué par la CESAO a aussi aidé à mieux faire connaître la quatrième modalité de l'Accord général sur le commerce des services, qui concerne les déplacements de personnes physiques et les conditions de négociation de l'accès

au marché de la main d'œuvre dans un cadre multilatéral où sont reconnus les principes de la nation la plus favorisée et du traitement national.

(d) *Facilitation accrue des mouvements transfrontières de biens, d'informations, de services, de personnes et de capitaux entre les pays membres*. L'assistance technique apportée par la CESAO a conduit à la tenue en Jordanie du premier débat sur une loi relative au transport multimodal international et les règlements connexes, à l'adoption par le Yémen d'une loi sur les ports et à l'élaboration, en février 2008, d'un projet d'accord régional sur le transport multimodal international qui a été présenté pour approbation à la neuvième session du Comité des transports. Le Conseil de l'unité économique arabe a adopté des recommandations fondées sur les travaux de la CESAO, qui visent à faciliter les transports comme moyen de développer les échanges au sein de la région arabe. Les liens de coopération noués avec la Ligue des États arabes ont facilité le lancement d'une initiative visant à étendre la portée des accords sur les routes et les chemins de fer conclus sous l'égide de la CESAO et à promouvoir la création de comités de facilitation du commerce et des transports dans d'autres pays arabes.

Sous-programme 5
Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale

21.6 a) *Conditions plus propices au développement de la société de l'information et de l'économie fondée sur la connaissance dans la région mises en place par l'application des instruments pertinents*. La CESAO a aidé les pays de la région à formuler des stratégies informatiques et télématiques et a largement diffusé des informations en la matière dans la région. Cinq pays (Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne et Yémen) ont élaboré leurs stratégies informatiques et télématiques et commencé à les mettre en application, ce qui a porté à 10 le nombre total de pays dans ce cas, soit un nombre supérieur à l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Tous les pays de la région ont réalisé des progrès techniques, comme le révèlent les indicateurs 47 et 48, qui correspondent à la cible 18 de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 8 relatif au développement des technologies de l'information et des communications. La CESAO a lancé l'initiative visant à développer les capacités de la région dans le domaine de la mesure des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, et a mis au point des recommandations relatives aux indicateurs pour les technologies de l'information et des communications qu'elle a diffusées afin d'uniformiser la façon dont l'évolution technologique est mesurée dans la région.

b) *Partenariats mis en place pour exécuter des projets informatiques et télématiques afin de promouvoir le développement socioéconomique en privilégiant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*. La CESAO s'est nouvellement associée avec des acteurs de la société de l'information (dans le cadre de la Ligue des États arabes et de l'Organisation des femmes arabes) en vue d'entreprendre des initiatives liées aux nouvelles technologies aux niveaux national et régional, et a favorisé l'établissement de partenariats entre l'entreprise Cisco Systems et un certain nombre d'établissements d'enseignement iraquiens afin de créer des programmes de formation aux réseaux, ce qui a porté à 11 le nombre de partenariats dans ce domaine. Quatre réseaux de partage du savoir ont été créés, auxquels participent 46 établissements, nombre supérieur à l'objectif fixé pour l'exercice biennal, qui était de 30. La CESAO est consciente du rôle important que

jouent les activités de coopération technique, qui sont un moyen d'encourager l'établissement de nouveaux partenariats et d'approfondir ceux qui existent dans les pays membres grâce au renforcement des compétences des acteurs concernés. Elle estime à cet égard que la coopération entre entités régionales, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé, sera essentielle pour faire aboutir les initiatives dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Sous-programme 6
Statistiques comparables permettant d'améliorer la planification et la prise de décisions

21.7 a) *Meilleure capacité des États membres de la CESAO à produire des statistiques harmonisées aux niveaux macroéconomique et sectoriel et sur le commerce international*. Des progrès ont été réalisés dans le domaine des statistiques commerciales, notamment en ce qui concerne l'application du Système harmonisé. L'objectif, qui était que 13 pays membres utilisent le Système harmonisé pour produire et diffuser leurs statistiques sur les échanges de marchandises, a été atteint. Une évaluation des besoins des pays en matière statistique a fait apparaître que, sur les 13 pays concernés, 11 avaient appliqué la révision 3 de la Classification type pour le commerce international et 12 avaient appliqué la révision 3 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique. Les travaux menés par la CESAO pour aider des États membres à mener des enquêtes et des recensements portant sur les activités économiques, à trouver des moyens de synthétiser et d'exploiter de façon cohérente des données provenant de différentes sources et à promouvoir des notions et définitions acceptées sur le plan international ont contribué à élargir la portée et le taux de couverture de compilations de plans de comptes nationaux conformes au Système de comptabilité nationale de 1993.

b) *Meilleure aptitude des responsables des statistiques nationales à produire des statistiques et indicateurs sociaux ventilés par sexe dans des domaines spécialisés tels que la population, l'éducation et le chômage et dans d'autres systèmes statistiques, et les données requises pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour assurer le suivi de la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences internationales*. L'aptitude globale de la région à produire des données ventilées par sexe a été renforcée, avec la création en Iraq d'un groupe de l'égalité des sexes et la publication de quatre rapports statistiques sur les femmes et les hommes à Bahreïn, en Égypte, à Oman et au Qatar, ce qui a porté à neuf le nombre total de rapports de ce type, l'objectif biennal étant ainsi atteint. Douze participants venus de Jordanie, de Tunisie et de Palestine ont bénéficié des ateliers personnalisés organisés sur la conception de projets, le nettoyage des données et l'examen des bases de données DevInfo nationales. Des bases de données DevInfo nationales ont été créées et mises en service pour la Jordanie et la Palestine. La CESAO a créé un groupe d'étude régional réunissant les responsables des opérations de recensement afin d'harmoniser leurs activités dans ce domaine conformément à l'initiative de la Division de statistique de l'ONU ayant trait au Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010. Une bibliothèque virtuelle a été créée pour servir de base de connaissances permettant aux utilisateurs d'échanger des informations et de trouver des ressources utiles.

Sous-programme 7
Promotion de la femme et renforcement du pouvoir d'action des femmes

21.8 (a) *Meilleure capacité des mécanismes nationaux d'autonomisation et de promotion de la femme à lutter contre la sous-représentation des femmes et à généraliser une perspective antisexiste*. Dans ses activités de sensibilisation, la CESAO a souligné la nécessité de prendre des mesures visant à atténuer les conséquences néfastes pour les femmes des situations de guerre et d'instabilité. Le nombre de pays membres qui ont créé des mécanismes d'aide aux femmes est ainsi passé de 8 en 2005 à 13 en 2007. La CESAO a apporté une assistance technique aux mécanismes nationaux de promotion de la femme et a aidé à former leur personnel. C'est ainsi que 36 participants issus de 11 pays membres ont été formés aux techniques d'analyse des disparités entre les sexes et de planification stratégique requises pour promouvoir la généralisation d'une perspective antisexiste, une démarche que trois nouveaux pays (Bahreïn, le Liban et le Yémen) ont décidé d'adopter. Par ailleurs, 30 juges et parlementaires ont reçu une formation consacrée à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Bahreïn et la République arabe syrienne ont présenté leurs premiers rapports périodiques en application de la Convention.

b) *Participation et contribution accrues des institutions de la société civile à la concertation avec les gouvernements sur les mesures à prendre en ce qui concerne les questions relatives aux femmes et le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des conférences internationales*. La CESAO a contribué à l'augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales de femmes qui participent à une concertation avec les gouvernements sur la promotion de la femme et l'égalité des sexes et sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des conférences internationales. En 2006 et 2007, 12 organisations non gouvernementales ont rédigé des rapports parallèles à ceux du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, soit un nombre supérieur à l'objectif fixé qui était de 8. En diffusant un rapport régional parallèle des organisations non gouvernementales sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la CESAO a donné à la société civile voix au chapitre dans le débat politique en cours au sein de la région sur les questions qui intéressent les femmes.

Chapitre 22
Programme ordinaire de coopération technique

Principaux résultats obtenus

Le programme ordinaire de coopération technique a continué d'être un important moyen d'aider les États Membres à renforcer leur capacité d'atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, dans la mesure où il leur a permis d'avoir accès à la grande diversité de compétences professionnelles et techniques et de connaissances dont dispose le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le programme a ménagé à l'Organisation la souplesse requise pour répondre pleinement aux besoins nouveaux et émergents des États

Membres et a donné aux agents d'exécution les moyens nécessaires pour mettre en œuvre efficacement une approche multisectorielle de développement dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

Pendant l'exercice biennal en cours, l'on a continué de s'attacher à recentrer le programme ordinaire de manière à l'orienter non plus tant vers la prestation d'une coopération technique comme une fin en soi mais plutôt vers la mise en œuvre d'activités de nature à appuyer le processus de renforcement des capacités de développement au niveau des pays grâce à une intégration et à une coordination plus étroites des efforts avec les équipes de pays des Nations Unies. Afin d'améliorer l'exécution des programmes et de pouvoir mieux rendre compte des résultats concrets obtenus, l'application du cadre logique a été étendue à tous les agents d'exécution, de sorte que les réalisations escomptées ont pu être définies au niveau de chaque programme. Cette approche marque une nouvelle amélioration par rapport à celle suivie lors de l'exercice biennal précédent, lorsque l'objectif d'ensemble et les réalisations escomptées étaient définis au niveau de chaque chapitre du budget.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Bien que tous les agents d'exécution soient résolus à améliorer le suivi et les rapports sur la gestion assurée et les résultats obtenus dans le cadre du programme ordinaire, il faudra continuer à améliorer la gestion axée sur les résultats ainsi que les mécanismes de suivi et de rapports. Bien qu'il ait été recommandé dans le document A/59/397 qu'il soit désigné un coordonnateur d'ensemble du programme, l'absence de décision sur ce point a empêché d'élaborer une stratégie plus cohérente pour la mise en œuvre du programme ordinaire au plan mondial, de sorte qu'il n'y a guère d'améliorations à signaler pendant l'exercice biennal pour ce qui est des rapports sur les résultats et l'impact.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 22)].

22.1 L'objectif approuvé, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 22)]. Afin de faciliter l'examen des résultats obtenus en vue de l'établissement du rapport sur l'exécution du programme, les réalisations attendues de chaque agent d'exécution, au regard desquelles sont mesurés les résultats, sont indiquées ci-dessous. La présentation de l'analyse réalisée en vue du rapport sur l'exécution du programme a été coordonnée par le Département des affaires économiques et sociales.

A. Services consultatifs sectoriels

Affaires économiques et sociales

22.2 a) *Renforcement de la capacité institutionnelle des pays en développement, par la fourniture de services consultatifs facilitant la mise en œuvre de stratégies nationales de développement conformes aux textes issus des conférences mondiales.*

Afin de renforcer les capacités institutionnelles aux échelons national et local, le Département des affaires économiques et sociales a réalisé au total 370 missions consultatives pour l'évaluation des besoins, le diagnostic et la formulation de projets. Les interventions du Département ont notamment revêtu la forme de 140 missions consultatives organisées à la suite de demandes spécifiques d'États Membres et de 230 missions visant à faciliter le transfert des connaissances et des données d'expérience que possède le Département dans les domaines des statistiques, de la gouvernance, de la parité entre les sexes, des politiques sociales et du développement durable par le biais d'ateliers, de conférences et de colloques nationaux, régionaux et internationaux. Les interventions ciblées du Département ont contribué au développement dans 140 pays, notamment en encourageant l'adoption de méthodologies de gestion des conflits en Guinée-Bissau; en renforçant les politiques de développement économique et social en Jamahiriya arabe libyenne; en établissant des mécanismes de budgétisation participative au Monténégro, en Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi qu'au Kosovo; en aidant à formuler une politique nationale de la famille aux Maldives; en améliorant la stratégie nationale de développement élaborée par la Bolivie dans les domaines des politiques macroéconomiques, des finances, de l'énergie, du développement rural, de l'administration publique et des secteurs sociaux; en aidant la Commission népalaise du plan à étudier la formulation d'une politique sociale axée sur la réduction de la pauvreté et la protection de l'enfance; et en renforçant les capacités de 90 bureaux nationaux de statistiques dans les domaines de la comptabilité hydrique, des statistiques sur la parité entre les sexes et de la comptabilité économico-environnementale.

b) *Amélioration de la compréhension, de la connaissance et des compétences des responsables directs et indirects de l'élaboration des politiques en ce qui concerne des aspects techniques et décisionnels précis dans des domaines liés à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992*. Les activités menées à bien par le Département des affaires économiques et sociales pendant l'exercice biennal 2006-2007 ont contribué à l'adoption du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau comme norme statistique internationale; ont, en collaboration avec ONU-Habitat, facilité l'établissement d'un partenariat mondial des exploitants d'ouvrages hydrauliques et ont appuyé le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des services publiques d'approvisionnement en eau pour faciliter l'accès aux services d'adduction d'eau et d'assainissement (Asie, Afrique et Amérique latine); et ont contribué à l'adoption de la Déclaration de Johannesburg concernant l'élaboration d'une politique sociale régionale en Afrique. En outre, 16 gouvernements ont pris l'engagement de mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et un séminaire national organisé au Cambodge a débouché sur l'élaboration d'un plan visant à intégrer aux cadres nationaux de planification du développement les conclusions formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Par ailleurs, entre autres activités menées à bien par le Département pendant l'exercice biennal 2006-2007, il y a lieu de citer notamment l'élaboration de six Notes de politique générale concernant la gestion macroéconomique et l'expansion, les finances, la réforme des entreprises étatiques, les politiques sociales, les investissements et la technologie et le commerce; la

poursuite des travaux d'élaboration de la Démopédie, dictionnaire démographique interactif en ligne; l'organisation de 56 ateliers auxquels ont assisté 3 251 participants de 137 pays (jugés utiles par 90 % des participants); et l'organisation de 5 modules de formation en ligne concernant les aspects tactiques et stratégiques de la cyberadministration. En outre, 104 stagiaires de 51 pays ont pu, grâce au programme de bourses du Département, perfectionner leurs compétences professionnelles dans des domaines comme les statistiques de l'énergie, la comptabilité environnementale et les statistiques économiques intégrées.

Commerce et développement

22.3 a) *Meilleures compréhension et connaissance des différentes politiques possibles et de leurs répercussions dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines connexes dans les pays en développement, les pays en transition et leurs groupements*. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, la CNUCED s'est employée à mettre les décideurs des pays du Groupe des 24 mieux à même de promouvoir une réforme des structures de gouvernance du Fonds monétaire international en les aidant à mieux comprendre les incidences sur le développement des problèmes financiers et monétaires actuels. La CNUCED a également contribué à la réalisation d'examens des politiques d'investissement en Colombie, au Maroc, en République dominicaine, au Rwanda, au Viet Nam et en Zambie; à l'élaboration de pratiques optimales en matière de promotion et de facilitation des investissements au Ghana et en Zambie; et à la réalisation de l'examen des politiques d'investissement en Ouganda. Il a été organisé sept cours de formation, qu'ont suivis 175 participants, pour faire mieux comprendre aux parties prenantes les règles et disciplines de l'OMC. En outre, la CNUCED a donné suite à un total de 80 demandes de services consultatifs concernant le commerce et le développement.

b) *Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition à formuler des politiques efficaces dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines connexes, ainsi que des stratégies nationales de développement fondées sur une bonne compréhension des liens réciproques entre les différentes politiques dans ces domaines*. La CNUCED a organisé des cours régionaux de formation concernant les principaux enjeux économiques internationaux; ces cours, qui ont eu lieu à Beyrouth, à Belgrade, à Bangkok et au Caire, ont été suivis par 87 participants, dont 26 de pays les moins avancés et 16 de pays en transition. Deux autres cours régionaux de formation sur le même sujet ont été organisés à Lima et à Dakar; ont suivi ces programmes 46 participants de 38 pays, dont 12 pays les moins avancés.

c) *Renforcement de la maîtrise par les pays les moins avancés du processus des cadres intégrés et de la formulation de politiques et de stratégies commerciales qui soient intégrées à leurs plans nationaux de développement et stratégies de réduction de la pauvreté et aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté*. Indépendamment des différentes interventions mentionnées dans les paragraphes ci-dessus, la CNUCED a contribué à promouvoir l'intégration du commerce aux stratégies de développement en participant au Niger et au Soudan à des ateliers nationaux de validation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce; à un atelier régional organisé au Sénégal à l'intention des points focaux nationaux responsables du processus de cadres intégrés; aux ateliers sur les études diagnostiques sur l'intégration du commerce qui ont eu lieu en Angola, aux

Comores, au Mali, en République démocratique populaire lao et à Vanuatu; à des missions consultatives en Ouganda et au Rwanda; ainsi qu'à des missions de sensibilisation et à des ateliers aux Comores, en Guinée équatoriale, aux Îles Salomon et à Vanuatu. La CNUCED a participé aux processus de cadres intégrés aux Maldives, en République démocratique populaire lao, à Sao Tomé-et-Principe, en Sierra Leone et au Tchad.

Établissements humains

22.4 a) *Aptitude accrue des institutions à formuler des politiques, des stratégies et des programmes en matière d'établissements humains, l'accent étant mis plus particulièrement sur la réduction de la pauvreté urbaine et la réaction en cas de catastrophe*. En ce qui concerne les activités de reconstruction postcatastrophe, des services consultatifs ont été fournis à l'Afghanistan et au Pakistan pour la réalisation de projets communautaires de relèvement ainsi qu'à la Bosnie-Herzégovine en vue de la réorientation des allocations-logement vers des programmes plus durables de reconstruction de logements au moyen de ressources mobilisées sur les marchés financiers nationaux et internationaux. Parmi les autres activités importantes, il y a lieu de citer l'aide fournie à l'élaboration de notes conceptuelles ainsi que de directives spécialisées et de mécanismes d'exécution de projets de coopération technique.

b) *Utilisation de matériels de formation et de directives sur les questions relatives aux établissements humains*. Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif du Millénaire concernant l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis et bidonvilles, il a été mené à bien plusieurs activités dans les domaines du logement, de l'assainissement des quartiers insalubres et de l'accès aux services de base, de l'urbanisme, de l'intégration socioéconomique des groupes vulnérables, de la promotion de l'initiative locale, du développement local et régional intégré et de la transition de la reconstruction vers le développement dans les situations postcatastrophe. Ces activités ont comporté notamment l'élaboration de matériels de formation, de manuels et autres outils. ONU-Habitat a également apporté un appui technique aux institutions de formation pour renforcer leurs capacités de mener des programmes novateurs de formation axés sur les administrations locales ainsi que sur les organisations non gouvernementales et les organisations à assise communautaire travaillant dans le secteur du développement.

Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale

22.5 a) *Renforcement des moyens nationaux de mise en œuvre des conventions relatives à la lutte contre la drogue, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, et d'application des normes de prévention du crime et de justice pénale*. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fourni des services consultatifs à 46 pays, notamment sous forme d'une assistance technique, en vue de renforcer les institutions du système de justice pénale, de faciliter l'application des instruments législatifs internationaux et d'encourager la coopération internationale, y compris les partenariats Sud-Sud.

b) *Renforcement des connaissances et des qualifications des responsables politiques et des fonctionnaires de la justice pénale en matière d'application des conventions relatives à la lutte contre la drogue, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme et l'application des normes de prévention*

du crime et de justice pénale. Une formation a été dispensée à près de 6 000 praticiens des systèmes de justice pénale, notamment de l'Afghanistan, de la Guinée-Bissau, d'Haïti, de l'Iraq, du Liban, du Soudan, ainsi que de l'Autorité palestinienne. L'Office a également aidé à formuler une série de mécanismes d'appui au personnel des services de répression et des systèmes de justice pénale, dont le répertoire de mesures d'évaluation des systèmes de justice pénale, des procédures d'action sociale, différents manuels et des programmes normalisés de formation.

Droits de l'homme

22.6 a) *Sensibilisation et approfondissement des connaissances et des qualifications des responsables politiques et des fonctionnaires des organismes régionaux quant aux normes et aux mécanismes internationaux des droits de l'homme et aux aspects de leur travail qui touchent aux droits de l'homme*. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, à la suite d'un séminaire régional tenu à Manille, une assistance a été fournie à neuf pays d'Asie pour leur indiquer comment pouvaient être créées des institutions nationales de défense des droits de l'homme conformément aux Principes relatifs aux institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). La sixième Conférence sur les institutions nationales de défense des droits de l'homme, qui a eu lieu à Kigali, a contribué à approfondir les connaissances et à renforcer les capacités de ces institutions. En outre, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont organisé conjointement un séminaire sur les droits économiques, sociaux et culturels visant à aider les institutions judiciaires et les organisations de la société civile des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à mieux connaître et mieux comprendre la protection des droits économiques, sociaux et culturels. Enfin, en ce qui concerne les rapports soumis aux organes chargés de superviser l'application des traités relatifs aux droits de l'homme, il a été adopté et diffusé des procédures et directives spéciales concernant la suite à donner aux recommandations formulées et des réseaux de communication ont été établis par des représentants de 18 pays en développement.

b) *Renforcement de la coopération entre gouvernements, institutions nationales des droits de l'homme et organisations non gouvernementales, agissant chacun dans sa région ou sous-région, pour le règlement des problèmes relatifs aux droits de l'homme appelant des initiatives et des approches régionales*. Le quatorzième Séminaire annuel sur le cadre de coopération régionale pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région Asie-Pacifique, qui a eu lieu à Bali (Indonésie), a débouché sur un resserrement de la coopération entre 32 États membres, 13 institutions nationales de défense des droits de l'homme, le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, la Banque mondiale et les représentants de différentes organisations non gouvernementales.

Aide humanitaire

22.7 a) *Planification effective aux niveaux national et international*.

b) *Sensibilisation et approfondissement des connaissances et des qualifications des fonctionnaires en matière de planification des interventions*

d'urgence et de diffusion et d'application des plans. Le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires a aidé les gouvernements et différentes organisations nationales, régionales et internationales à mettre en place des normes et procédures cohérentes en matière d'élaboration de plans d'intervention en cas d'urgence reflétant les enseignements retirés et les pratiques optimales suivies en matière de planification des interventions humanitaires. En outre, le Bureau a organisé des missions d'assistance technique afin de formuler à l'intention des gouvernements nationaux des recommandations relatives au renforcement des mécanismes de planification et d'intervention et d'encourager les échanges d'informations au plan régional ainsi que la création de réseaux de savoirs.

B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

Développement économique et social en Afrique

22.8 a) *Formulation et mise en œuvre effectives de politiques de développement durable et de réduction de la pauvreté, grâce à la fourniture de services consultatifs*. Grâce à un financement provenant du programme ordinaire de coopération technique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a, en 2006-2007, réalisé 44 missions consultatives et organisé 49 séminaires nationaux et régionaux de formation dans les domaines des négociations commerciales, de la mise en valeur et de la gestion intégrée des ressources en eau, de la parité entre les sexes, des technologies de l'information et des communications au service du développement, de l'appui aux communautés économiques régionales pour la mise en œuvre des priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de la formulation de stratégies pour la réduction de la pauvreté et des statistiques. Ces activités ont contribué à mettre les États membres mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à s'attaquer plus efficacement aux difficultés rencontrées et aux problèmes émergents liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des priorités du NEPAD.

Pendant l'exercice biennal 2006-2007, il a été fourni à plusieurs pays, dont l'Éthiopie, le Ghana et le Libéria, une assistance ciblée pour les aider à formuler des stratégies pour la réduction de la pauvreté fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, mais il a également été apporté une assistance pour renforcer les capacités de plusieurs bureaux nationaux de statistiques participant au processus de rapports nationaux sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la mise au point de cadres nationaux de promotion de la parité entre les sexes et la formulation de stratégies à cet égard au Libéria, à Maurice, en Namibie, en Ouganda et aux Seychelles, et la formulation et la mise en œuvre de politiques et de plans nationaux concernant les technologies de l'information et des communications dans 13 pays.

b) *Renforcement de la capacité des décideurs et autres responsables des États membres dans le domaine de la formulation et de la mise en œuvre des politiques à l'appui des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, grâce à des activités de formation*. Les activités réalisées par la Commission économique pour l'Afrique pendant l'exercice biennal 2006-2007 dans le cadre du Programme ordinaire de coopération technique ont contribué à renforcer la capacité des participants aux négociations commerciales multilatérales; à l'élaboration du Plan d'action dans le cadre du Programme de collecte

d'informations sur les incidences du climat sur le développement en Afrique, approuvé par la Conférence des ministres de la CEA et le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en 2007; à l'établissement d'un cyber-réseau panafricain pour la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et des communications en Afrique; et au renforcement des capacités d'intégration de la problématique hommes-femmes aux programmes de développement dans 14 pays. Entre autres activités réalisées en 2006-2007, il y a lieu de citer aussi l'organisation de 10 ateliers sous-régionaux de formation, auxquels ont assisté 630 participants, visant à renforcer les capacités d'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires nationaux et sous-régionaux touchant le développement des technologies de l'information et des communications en Afrique (90 % des participants à ces ateliers ont considéré que ceux-ci leur avaient permis d'approfondir beaucoup leurs connaissances et leurs aptitudes en matière d'harmonisation des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications).

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

22.9 a) *Renforcement des capacités techniques de planification du développement et de formulation des politiques*.

b) *Renforcement de la capacité organisationnelle des administrations nationales dans le domaine de la formulation et de la mise en œuvre de politiques et de programmes à l'appui de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale*. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a fourni des services consultatifs en vue de renforcer les capacités techniques nationales en matière de planification du développement et de formulation des politiques, et elle a notamment réalisé 142 missions consultatives, dont 104 s'adressant expressément aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Elle a également mené à bien 66 programmes de formation tendant à renforcer les capacités organisationnelles des gouvernements nationaux. Elle a fourni aussi un appui à la planification des projets et aux évaluations des besoins dans le cadre du programme d'aide de la Commission au renforcement des capacités des pays ayant des besoins particuliers à cet égard, en s'attachant à mettre l'accent sur l'établissement de partenariats afin de promouvoir ainsi la durabilité et la cohérence des interventions d'appui aux projets.

Développement économique en Europe

22.10 *Meilleure application des instruments normatifs de la Commission économique pour l'Europe et progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international*. Les activités de coopération technique de la Commission économique pour l'Europe ont tendu à renforcer les capacités nationales des gouvernements de mettre en œuvre les instruments juridiques, règles et normes concernant les problèmes transfrontières d'intérêt commun et à approfondir les connaissances concernant des problèmes de caractère sous-régional. Elles ont, entre autres, contribué à renforcer les capacités dans le domaine de l'harmonisation des données commerciales; à promouvoir les investissements dans l'amélioration du rendement énergétique afin de ralentir ainsi les changements climatiques; à l'élaboration de mécanismes de coopération et de gestion transfrontières concernant les ressources en eau, par exemple grâce à la

création d'une commission bilatérale Kazakhstan/Kirghizistan de gestion des eaux des fleuves Chu et Talas; et à l'application des normes statistiques internationales en vue d'améliorer la fiabilité et la comparabilité des données. La CEE a organisé au total 126 missions consultatives et 37 ateliers/séminaires de formation auxquels ont participé 21 États membres, dont 18 pays pouvant bénéficier d'une aide publique au développement. Ces ateliers et séminaires ont été suivis par plus de 1 600 participants.

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

22.11 a) *Utilisation accrue des services consultatifs à court terme dispensés par le Secrétariat aux États membres qui sollicitent une assistance technique urgente mais limitée pour être en mesure d'exécuter leurs politiques et leurs stratégies de développement*.

b) *Meilleure utilisation des services de formation offerts aux États membres, de sorte qu'ils apportent une réponse à leurs problèmes techniques et à leurs besoins spécifiques s'agissant de l'élaboration et de l'application de leurs politiques et programmes de développement.*

c) *Nombre accru de projets de terrain qui répondent aux besoins et aux préoccupations prioritaires des États membres en matière de développement*. À la suite des services consultatifs fournis par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 21 pays ont adopté des mesures pour donner suite aux recommandations formulées dans les domaines de la gestion des eaux et de la réglementation des services publics d'approvisionnement en eau; de l'emploi des statistiques sociales; de la gestion des risques de catastrophe naturelle; de la reconstruction socioéconomique; des politiques sanitaires; du vieillissement et de la protection sociale; des politiques commerciales; des politiques macroéconomiques et des éléments déterminants de la croissance; des industries extractives et de l'énergie. Les pays bénéficiaires de cette assistance ont notamment été l'Argentine, la Barbade, le Brésil, le Belize, la Bolivie, le Chili, le Costa Rica, Cuba, la Dominique, le Guatemala, Haïti, les Îles Turques et Caïques, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Pérou, la République dominicaine, Sainte-Lucie, la Trinité-et-Tobago et l'Uruguay.

Afin de contribuer à améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes régionaux de développement, la CEPALC a organisé 17 cours et ateliers de formation à l'intention d'agents d'administrations nationales ou infranationales et d'institutions publiques. En outre, la CEPALC a réalisé quatre projets régionaux de terrain tendant à renforcer les capacités nationales d'évaluation des coûts sociaux de la dénutrition des enfants; à promouvoir une réforme des systèmes de protection sociale; à faciliter la négociation et l'administration des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux; et à appuyer la formulation de stratégies nationales de développement de la société de l'information. Ainsi, 11 pays (Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama, Pérou, République bolivarienne du Venezuela et République dominicaine) ont adopté des mesures pour donner suite aux recommandations issues de ces projets.

Développement économique et social pour l'Asie occidentale

22.12 a) *Amélioration des politiques nationales de développement prioritaires et de la planification dans ce domaine; b) Renforcement de la capacité des États membres de surmonter certaines difficultés techniques précises dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international; et c) Renforcement de la capacité des institutions d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et les programmes visant à promouvoir la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international*.

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a réalisé au total 267 missions consultatives dans ses 13 pays membres dans les domaines de l'environnement, de la parité entre les sexes, du développement social, des questions liées à l'Organisation mondiale du commerce, des transports, de l'énergie, des statistiques et des technologies de l'information et des communications. En outre, à la demande des États membres, la CESEAO a organisé 42 ateliers de formation à l'intention de différentes parties prenantes aux échelons national et infranational. La formation a porté plus particulièrement sur les méthodes de définition, de mesure et d'analyse des indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les analyses statistiques servant à la planification du marché du travail et au perfectionnement de la main-d'œuvre, la rationalisation de la comptabilité nationale et le renforcement des capacités de création de réseaux de technologies de l'information et des communications. En outre, la Commission a réalisé un projet national (cyber-caravane) de création d'une école mobile de formation à l'informatique et à l'utilisation de l'Internet visant à familiariser les communautés locales du sud du Liban à ces techniques.

Chapitre 23
Droits de l'homme

Principaux résultats obtenus

Lors du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a décidé de doubler le budget ordinaire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur une période de cinq ans commençant en 2006. Au cours du présent exercice biennal, cela s'est traduit par une augmentation de 93 postes et une hausse de 36,6 % des ressources du budget ordinaire allouées au programme. Parallèlement, la Haut-Commissaire a présenté et appliqué le plan de gestion stratégique du Haut-Commissariat – son premier plan biennal qui présente un tableau complet des objectifs, activités et besoins du programme dans une démarche axée sur les résultats. Le Haut-Commissariat a augmenté son effectif de 45 %, ce qui a permis de développer considérablement sa présence sur le terrain, de consolider ses compétences thématiques et de pouvoir plus facilement s'associer avec d'autres institutions pour faire avancer la cause des droits de l'homme. Le programme a également renforcé sa capacité de communication, de planification et de gestion, en créant des sections et des groupes consacrés à ces activités. Un an après la mise en place du Conseil des droits de l'homme en 2006, l'action menée pour bâtir un cadre constitutionnel a abouti, en juin 2007, à l'adoption par consensus d'un ensemble de

réformes. En 2006, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture est entré en vigueur et l'Assemblée générale a adopté la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant, ainsi que la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Le Haut-Commissariat avait apporté sa pierre à l'édifice, sous forme de conseils et d'appui. La responsabilité de l'appui à fournir au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes lui ayant été transférée en janvier 2008, c'est maintenant à tous les organes conventionnels qu'il offre ses services en la matière.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Intervenir rapidement en cas de crise des droits de l'homme, et en particulier donner suite aux demandes de plus en plus nombreuses du Conseil des droits de l'homme, sont des tâches de plus en plus lourdes et nécessitent un travail considérable, ce qui a des conséquences importantes sur le plan des ressources. En participant davantage aux rencontres humanitaires interinstitutions, le Haut-Commissariat a conduit ses partenaires à attendre davantage de lui sur le terrain, ce pour quoi il faudra encore augmenter ses capacités. La proposition de la Haut-Commissaire concernant la création d'un organe conventionnel unique et permanent a incité les organes conventionnels à se donner plus de mal pour harmoniser leurs méthodes de travail et les normes en matière de présentation des résultats; elle a encouragé les États parties à simplifier leurs rapports en suivant des directives relatives au document de base commun. Mais il faudrait faire plus encore pour que l'action menée par le Haut-Commissariat au niveau du pays et sa manière de diriger les opérations soient en phase avec les travaux des organes conventionnels.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 88 % des 4 166 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 23)].

Direction exécutive et administration

23.1 a) *Programme de travail géré efficacement et soutenu par les ressources humaines et financières voulues*. Le Haut-Commissariat a atteint et dépassé la barre des 100 % d'exécution des produits et services prévus au budget biennal. Alors que 99,6 % des crédits ouverts ont été utilisés, des économies au titre du budget ordinaire ont été réalisées en raison du retard pris dans l'établissement des cinq nouveaux bureaux régionaux. Le grand nombre de recrutements effectués par le Haut-Commissariat au cours de l'exercice biennal (383 postes pourvus) a représenté une lourde charge pour les directeurs de programme et le Service de gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève. Ceux-ci ont cependant réussi à maintenir la durée moyenne des vacances de poste à 216 jours.

b) *Diffusion accrue des activités menées par le Haut-Commissariat auprès du public visé et meilleure sensibilisation à ces activités.* Le public visé s'est constamment élargi au cours de l'exercice biennal. Le nombre de visiteurs uniques s'étant rendus sur le site Web du Haut-Commissariat a atteint environ 2,5 millions en 2007 contre 1,9 million en 2005. Dans la presse écrite et les médias électroniques, la Haut-Commissaire a été mentionnée 15 % de fois de plus en 2007 qu'en 2006. En 2007, ses tribunes libres ont été publiées dans 75 journaux et plus de 60 pays (2006 : 84 journaux dans 40 pays).

Sous-programme 1
Prise en compte systématique des droits de l'homme, droit au développement, recherche et analyse

Prise en compte systématique des droits de l'homme

23.2 a) *Capacité accrue des institutions et des équipes de pays des Nations Unies d'intégrer des aspects des droits de l'homme dans leurs activités de développement, d'aide humanitaire et de promotion de l'état de droit, et d'aider les États Membres, à leur demande, à mettre en place et à renforcer les capacités nationales*. Le Haut-Commissariat a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé comme nombre de mesures et directives opérationnelles relatives aux droits de l'homme adoptées au cours de l'exercice biennal par des institutions ou les mécanismes interinstitutions des Nations Unies : il y en a eu 11 au lieu de 6. En 2007, il a participé à l'appui offert à huit équipes de pays des Nations Unies dans des pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » et lancé à cette occasion des activités visant à y intégrer les questions concernant les droits de l'homme. Celles-ci sont certes mieux prises en compte dans les cadres de programmation communs des organismes des Nations Unies depuis l'adoption, en 2003, d'une conception commune de la programmation axée sur les droits de l'homme, mais il reste à donner des indications plus précises sur la manière d'appliquer cette démarche dans tel ou tel domaine thématique, ce qui nécessiterait un nouveau renforcement des capacités internes du Haut-Commissariat.

b) *Meilleure connaissance des questions relatives aux droits de l'homme par le système des Nations Unies dans son ensemble, notamment par les équipes de pays*. Au cours de l'exercice biennal, le Haut-Commissariat a organisé 30 stages de formation ou d'initiation à la démarche axée sur les droits de l'homme, touchant 17 équipes de pays différentes et 40 coordonnateurs résidents et dépassant ainsi son objectif, fixé à 15 dans les deux cas. La collaboration interinstitutionnelle a permis en outre d'élaborer un nouveau module pédagogique commun sur cette approche. Il faudrait augmenter le nombre de ceux qui participent au réseau interinstitutionnel de personnes connaissant bien la démarche de programmation axée sur les droits de l'homme (10, actuellement), afin que chaque région dispose de compétences en la matière.

Droit au développement

a) *Intégration et prise en compte plus générales de la promotion et de la protection du droit au développement afin qu'il soit effectivement exercé, en particulier dans tous les programmes relatifs aux droits de l'homme et programmes de travail pertinents des départements, bureaux et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que des grandes organisations et instances internationales*

importantes s'occupant de cette question. Au cours de l'exercice biennal, les organismes des Nations Unies et les mécanismes interinstitutions ont adopté 11 directives générales ou opérationnelles relatives aux droits de l'homme. Le Haut-Commissariat a également organisé 40 projets communs avec les équipes de pays pour promouvoir l'application d'une démarche axée sur les droits de l'homme à la programmation conjointe par pays et favoriser la concertation interinstitutions. Il a continué d'apporter un appui opérationnel, administratif, organisationnel et analytique à l'Équipe spéciale de haut niveau sur la mise en œuvre du droit au développement, au Groupe de travail sur le droit au développement et à l'expert indépendant des droits de l'homme et de la solidarité internationale. En 2007, il a également apporté son soutien à trois missions techniques de l'Équipe spéciale de haut niveau visant à évaluer les différents partenariats mondiaux pour le développement.

b) *Prise de conscience accrue et meilleure connaissance et compréhension du droit au développement*. En 2006, le Haut-Commissariat a diffusé, dans 119 pays à travers le monde, plus de 125 000 exemplaires de publications concernant directement ou indirectement le droit au développement et les stratégies de réduction de la pauvreté en réponse à 2 200 demandes. En 2007, encore 135 000 exemplaires de publications et de documents ont été diffusés dans 115 pays, en réponse à 2 500 demandes. Ce sont les fiches d'information et la série sur la formation professionnelle qui ont été le plus distribuées.

Recherche et analyse

a) *Respect accru de l'exercice de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales par chacun, notamment les femmes, les enfants, les personnes appartenant à des minorités, les populations autochtones, les personnes handicapées, les personnes touchées par le VIH/sida, les migrants et les victimes de la traite et de disparitions involontaires*. Au cours de l'exercice biennal, afin de faire mieux connaître le droit qu'a chacun de jouir de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales et de promouvoir le respect de ces droits, le Haut-Commissariat a organisé les 37 activités suivantes : 9 réunions de groupes d'experts, 8 ateliers, 5 stages de formation, 2 séminaires, 1 réunion interinstitutionnelle et 12 programmes de bourses au profit de 63 personnes appartenant à des minorités. Il faudrait que le module pédagogique commun interinstitutions des Nations Unies comprenne une composante sur l'application de la démarche axée sur les droits de l'homme dans le domaine du VIH/sida et sur la promotion et la protection des droits des personnes touchées.

b) *Renforcement des efforts qui contribuent à l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée*. Pour donner suite à la Déclaration et au Plan d'action de Durban, le Haut-Commissariat a organisé cinq séminaires et ateliers régionaux d'experts, un atelier sous-régional, cinq initiatives de sensibilisation et une table ronde, et il a apporté sa contribution à sept séminaires et ateliers régionaux interinstitutions. Il faut de plus en plus souvent répondre aux États Membres et autres partenaires qui demandent des conseils sur des questions de fond liées à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Sous-programme 2
Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme

23.3 a) *Fourniture en temps utile de l'appui voulu aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux organes conventionnels, afin, entre autres, d'alléger le fardeau que représente pour les États parties la présentation de rapports*. Le programme a permis de réduire le nombre de rapports d'États Membres en souffrance. De plus, l'harmonisation des méthodes de travail des organes conventionnels a débouché sur une normalisation des cotes de la documentation et sur l'adoption de directives visant à rationaliser les systèmes de communication de l'information. À 48 %, le pourcentage de documents présentés dans les délais au cours de l'exercice biennal n'a pas atteint l'objectif, qui était de passer à 52 % et ce, en raison de l'accroissement de la charge de travail du Conseil des droits de l'homme, des nouvelles ratifications de traités et de la demande créée par la création du Sous-Comité pour la prévention de la torture, facteurs qui ont entraîné une augmentation du nombre de documents présentés au titre du sous-programme.

b) *Fourniture en temps utile de l'appui voulu aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux organes conventionnels afin, notamment, de contribuer à réduire le temps de préparation d'une communication en vue de son examen par l'instance compétente*. Au cours de l'exercice biennal, le Haut-Commissariat a pu réduire le retard pris dans le traitement de la correspondance relative aux plaintes individuelles. La base de données concernant les requêtes a été mise à jour et modernisée afin que les plaintes puissent être traitées plus efficacement. L'équipe des requêtes a préparé 259 projets de décision individuels en vue de leur examen par les trois traités conventionnels, dont 207 ont été adoptés par le Comité des droits de l'homme (contre 149 au cours de l'exercice biennal précédent). Le Comité s'est penché sur 14 616 communications, contre 13 500 en 2004-2005.

c) *Harmonisation et normalisation de la documentation des organes conventionnels*. Un nouveau système de cotes facilitant la recherche, le traitement et le référencement des documents est entré en vigueur en 2006. Malgré les progrès accomplis, l'augmentation de la charge de travail, et donc de la quantité de documents produits, a empêché d'atteindre l'objectif de la réduction du nombre de documents qui avait été fixé pour l'exercice biennal. La rationalisation des méthodes de travail a également entraîné une augmentation du nombre et des types de documents, tels que les réponses aux listes de questions et les procédures de suivi.

d) *Promotion et amélioration de la connaissance des observations et recommandations finales formulées par les organes conventionnels*. Le Haut-Commissariat s'est attaché à intensifier les activités de formation qui font connaître les recommandations et observations des organes conventionnels : il a organisé 23 ateliers en 2006 et 2007 (contre 25 prévus). De nouvelles activités telles que la formation des membres de la presse, des organisations non gouvernementales et des institutions nationales ont aussi contribué à faire mieux connaître les produits des traités conventionnels. Les ateliers de suivi qui avaient été prévus n'ont pas pu être tous organisés en raison du manque de personnel, des restrictions budgétaires et de l'augmentation du nombre de demandes reçues.

Sous-programme 3
Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

23.4 a) *Renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies au niveau national d'aider les pays qui en font la demande à mettre en place leurs systèmes de promotion et de protection, notamment grâce à la fourniture de services consultatifs et d'une aide technique et financière*. Les conseillers pour les droits de l'homme déployés dans 13 équipes de pays ont aidé à recenser les besoins dans le domaine des droits de l'homme et apporté des conseils relatifs aux stratégies de programmation axée sur les droits de l'homme et à leur mise en pratique. Le programme a également contribué à renforcer la capacité des organismes des Nations Unies qui aident les pays à mettre en place leurs systèmes nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme. Les équipes de pays doivent s'engager pleinement à participer d'emblée aux travaux des programmes chargés des droits de l'homme afin de rationaliser tout ce qui touche aux droits de l'homme dans les activités de ces équipes et d'améliorer leur coordination avec le Haut-Commissariat et les institutions nationales de défense des droits de l'homme.

b) *Renforcement, au niveau national, de la capacité des organismes des Nations Unies d'aider les pays qui en font la demande à élaborer une législation conforme aux instruments relatifs aux droits de l'homme*. Le Haut-Commissariat a fourni des conseils sur l'élaboration de lois et procédures en Angola, au Bahreïn, en Bosnie-Herzégovine, au Burundi, au Chili, en Colombie, en Géorgie, au Kosovo (Serbie), au Liban, au Mexique, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Ouganda, en Serbie et au Tadjikistan. Au cours de l'exercice biennal, des États Membres ont adopté neuf lois rédigées avec le soutien du Haut-Commissariat : trois en Colombie, trois au Guatemala, une en Italie, une aux Philippines et une en République démocratique du Congo.

c) *Appui accru aux pays qui demandent qu'on les aide à renforcer leur capacité institutionnelle de promouvoir et de protéger les droits de l'homme*. Le programme a fourni des conseils à 29 États sur les questions des cadres constitutionnels ou législatifs des institutions nationales de défense des droits de l'homme et sur la nature, les fonctions, les pouvoirs et les responsabilités de celles-ci. De plus, le Haut-Commissariat a appuyé et facilité la tenue des dix-huitième et dix-neuvième sessions du Comité international de coordination des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme. L'intensification de la coopération avec les pays dans le renforcement de leurs institutions nationales de défense des droits de l'homme est attestée par l'augmentation du nombre de ces institutions qui respectent intégralement les Principes de Paris, qui atteignait 60 à la fin de l'exercice biennal, soit 10 de plus que l'objectif fixé. Plus le système des Nations Unies travaillera en étroite collaboration avec les institutions nationales indépendantes de défense des droits de l'homme ou à travers elles, plus l'action menée pour faire prévaloir la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme aura de chances d'aboutir et de perdurer.

d) *Prise de conscience accrue et meilleure connaissance et compréhension du droit au développement*. Avec le soutien du Haut-Commissariat, les droits de l'homme ont été inscrits aux programmes scolaires en Angola, en Guinée-Bissau et en République démocratique du Congo. Dans des facultés de droit d'Asie du sud, des programmes de formation faisant appel à la simulation de procès ont été lancés. Au Tadjikistan, on a produit un manuel scolaire et un guide d'enseignement qui sont

maintenant inscrits au programme. Une documentation sur les droits de l'homme a été établie en tadjik, en turkmène et en kirghize. En Colombie, le Haut-Commissariat a mis en place un réseau de formation de formateurs à l'école des fonctionnaires du bureau du Procureur général et à l'école du personnel des établissements pénitentiaires, et fourni dans les deux cas des conseils sur les modules de formation. La présence sur le terrain a été déterminante pour l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus et l'amélioration de la perception des programmes de l'ONU concernant les droits de l'homme comme pertinents localement. À la fin de 2007, le Haut-Commissariat avait 11 bureaux de pays et 9 bureaux régionaux.

Sous-programme 4
Appui aux titulaire d'un mandat d'enquête thématique dans le domaine des droits de l'homme

23.5 a) *Amélioration de la coopération entre les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les autres mécanismes du système des Nations Unies pour les droits de l'homme*. Au cours de l'exercice biennal, 12 observations finales adoptées par des organes conventionnels ont fait référence à des recommandations faites par des titulaires de mandat thématique au titre des procédures spéciales et certaines ont également été utilisées dans l'élaboration des observations générales de ces organes. Un rapport important de l'UNICEF et plusieurs rapports de coordonnateurs résidents se sont explicitement référés à des recommandations de titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. On manque cependant encore de moyens pour ce qui est de recueillir des renseignements sur la mise en pratique de ces recommandations par les équipes de pays. Il faut également améliorer le suivi et la coordination des activités de l'Organisation concernant les droits de l'homme.

b) *Amélioration de la coordination entre les titulaires de mandat au titre des procédures thématiques spéciales*. Le Haut-Commissariat encourage les titulaires de mandat à entreprendre des actions communes, dont le nombre a d'ailleurs augmenté au cours de l'exercice biennal : 48 % de toutes les communications envoyées au Haut-Commissariat par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales étaient des communications conjointes; les titulaires de mandat ont effectué quatre visites conjointes et 20 % de leurs communiqués de presse étaient des communiqués conjoints.

c) *Sensibilisation aux recommandations thématiques ou par pays formulées par le titulaire de mandat d'enquête thématique au titre des procédures spéciale*s. Le Haut-Commissariat a soutenu plusieurs initiatives de sensibilisation aux recommandations thématiques ou par pays formulées par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales : publication de communiqués de presse par les titulaires de mandats; organisation d'événements sur les droits de l'homme par des éléments de la société civile et des bureaux des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme; réalisation de séminaires, de réunions et de rapports par les titulaires de mandats; visites des titulaires dans les pays; mise au point d'outils d'information; réunions du Comité de coordination des procédures spéciales et réunion annuelle des titulaires de mandat.

d) *Information des victimes de violations des droits de l'homme concernant les voies de recours existant aux niveaux national et international*. Au cours de l'exercice biennal, les titulaires de mandat au titre des procédures thématiques

spéciales se sont rendus dans 92 pays. De plus, le nombre d'activités que le Haut-Commissariat a entreprises pour diffuser l'information concernant les moyens de recours s'est accru : le nombre de voyages dans les pays a augmenté de 36 %, le nombre de communiqués de presse, de 42 % et le nombre de rapports annuels, de 67 %. Les outils d'information sur les procédures spéciales, notamment le site Web, sont en cours de traduction, ce qui permettra à un grand nombre de parties prenantes, notamment des victimes, d'avoir accès à des informations concernant les voies de recours.

Chapitre 24
Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a mené son action dans un contexte sensiblement différent. Contrairement à la tendance enregistrée les années précédentes, le nombre de réfugiés dans le monde a augmenté en 2006 pour atteindre près de 10 millions de personnes, soit 14 % de plus qu'en 2005. Le nombre de personnes déplacées, protégées ou assistées par le Haut-Commissariat dans le cadre de l'action de l'ONU s'établit désormais à près de 13 millions de personnes, soit, selon les estimations, plus de la moitié de la population mondiale de personnes déplacées. Ce chiffre a presque doublé en l'espace d'un an; ce qui explique dans une large mesure la forte hausse du nombre de personnes dont le Haut-Commissariat a la charge, qui est passé de 21 millions en 2005 à près de 33 millions en 2006. Il convient d'ajouter qu'en 2006, plus de 730 000 réfugiés sont rentrés chez eux de plein gré, en toute sécurité et dans la dignité.

Afin de mobiliser une aide plus importante, le Haut-Commissariat a mis en œuvre des mesures destinées à rééquilibrer les dépenses de fonctionnement et d'administration et à réduire ses coûts structurels. Grâce aux efforts déployés de manière concertée en 2006 pour réduire les dépenses au siège, par exemple, le HCR a obtenu un report positif qui lui a permis, en 2007, de répondre à des besoins essentiels non satisfaits dans les secteurs de la santé, de la nutrition, de la prévention et de la répression de la violence sexuelle et sexiste dans 18 pays.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution des programmes dans le Rapport global pour 2006 et 2007 (qui paraîtra vers le milieu de 2008).

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Parallèlement à l'augmentation du nombre de réfugiés ou de déplacés, de plus en plus de personnes dans le monde se déplacent, y compris les nombreux migrants économiques en quête de perspectives meilleures dans des pays plus prospères. Cette tendance très marquée a malheureusement porté atteinte au principe du droit d'asile. La confusion fréquente entre les notions de migrant et de réfugié conduit de plus en

plus souvent à l'adoption de politiques et mesures restrictives, voire au refus d'accorder l'asile à des réfugiés, qui ont absolument besoin d'une protection internationale. Par ailleurs, de nombreux réfugiés rentrent dans des pays dévastés par la guerre, sans infrastructures ni services adéquats. Il reste beaucoup de situations qui ont échappé à l'attention de la communauté internationale mais où les besoins sont importants, en ce qui concerne les réfugiés et l'asile à leur accorder.

Outre ces facteurs externes et les problèmes liés à la protection auxquels il doit faire face, le Haut-Commissariat s'emploie à devenir une structure plus souple et plus efficace, et à axer son action sur des résultats concrets. C'est ainsi qu'au début de 2006, il s'est engagé dans une réforme ambitieuse, consistant à passer en revue l'ensemble des systèmes, structures, processus et dispositifs de dotation en personnel et à les adapter aux défis qu'il doit relever aujourd'hui. Dans le cadre de cette opération, il a été décidé en juin 2007 que certains services d'appui administratif du siège (en Suisse) seraient transférés en Hongrie, où ils pouvaient être fournis d'une manière plus efficace et plus économique. La réforme entreprise vise à assurer des interventions plus rapides et à rendre le HCR mieux à même de définir des stratégies au plan sous-régional, de planifier des solutions sur le terrain et de coopérer avec des partenaires dans un cadre institutionnel qui évolue. Un nouveau dispositif d'allocation des ressources a été mis en place au milieu de 2007 et des consultations sur une nouvelle structure du budget de cet organisme ont été engagées avec les membres de son Comité exécutif.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 170 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 : A/60/6 (Sect. 24).

Sous-programme 1
Protection internationale

24.1 a) *Renforcement de la coopération internationale aux fins de la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR*. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 demeurent le fondement du régime de protection internationale des réfugiés; au 1er octobre 2006, 146 États étaient partie à l'un de ces instruments au moins. En Asie, le Haut-Commissariat a intensifié ses pourparlers avec le Gouvernement indonésien et celui des États fédérés de Micronésie à propos de leur adhésion à la Convention de 1951 et examiné, avec les Gouvernements du Timor-Leste et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la possibilité qu'ils lèvent leurs réserves. Depuis l'adhésion du Belize, de la Roumanie et du Sénégal à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, ces conventions comptent, respectivement, 60 et 31 États parties.

b) *Meilleur respect par les États des normes internationalement acceptées concernant le traitement des réfugiés, en particulier les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement*. Afin de faciliter l'harmonisation de l'interprétation de la Convention de 1951, le HCR a publié un document intitulé « Principes directeurs sur la protection internationale » et fait des exposés juridiques dans diverses instances judiciaires. Il a préconisé l'application des clauses d'exclusion de la Convention de 1951 aux personnes ne méritant pas une protection internationale et, simultanément, multiplié ses interventions en faveur d'une application des clauses d'exclusion conforme aux buts et objectifs de la Convention. Au cours de la période considérée, des incidents de refoulement ont été signalés; dans certains pays, l'accès au territoire ou les procédures de demande d'asile ont été entravés par des mesures pratiques ou par de nouvelles restrictions légales, telles que l'imposition de conditions strictes concernant les preuves documentaires d'identité et les mécanismes législatifs réduisant les garanties procédurales concernant l'évaluation des demandes. En 2006, le HCR a participé à la détermination du statut de réfugié pour environ 70 000 personnes, dans 70 pays. Sur les 146 États signataires de la Convention de 1951 ou de son Protocole de 1967, 102 ont adopté des procédures permettant de déterminer ce statut. Nombreux sont les États qui ne disposent toujours pas des lois fondamentales ni du cadre institutionnel nécessaires pour mettre en œuvre les obligations que leur impose le droit international des réfugiés. Le fait que les réfugiés et les demandeurs d'asile se déplacent de plus en plus dans le cadre de flux migratoires mixtes rend malaisés l'identification de ceux qui ont besoin de protection et l'acheminement de chaque demande vers les instances compétentes.

c) *Amélioration de la protection des femmes et enfants réfugiés*. Le Haut-Commissariat a adopté une approche pluridimensionnelle en prenant systématiquement en compte l'âge, le sexe et la diversité, et décidé de cibler son action afin d'aider les femmes à réaliser leurs droits, d'accroître la participation des enfants et de promouvoir le respect de leurs droits. En 2006, le Haut-Commissariat a continué de mettre en œuvre cette approche en l'étendant aux bureaux extérieurs et en ciblant les fonctionnaires ainsi que les partenaires gouvernementaux et opérationnels. Plus de 90 pays avaient commencé à utiliser cette approche dans leurs programmes à la fin de 2006. Avec l'appui d'organisations non gouvernementales, le HCR a mis au point à l'intention des jeunes femmes un module de formation de cadres qu'il a testé en Éthiopie et en Inde. Les activités de consolidation de la paix ont permis à des collectivités de se familiariser avec les techniques de règlement des conflits au Rwanda, en Sierra Leone et au Tchad. En partenariat avec des universités au Royaume-Uni, le HCR a également créé, à l'intention de son personnel et de ses partenaires présents dans le Darfour-Ouest, un programme de techniques d'aide psychosociale à l'échelon local visant les victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste et d'autres formes de violence. La situation des enfants réfugiés non accompagnés ou séparés de leur famille est restée préoccupante. Le HCR a publié des principes directeurs sur la détermination officielle de l'intérêt supérieur de l'enfant pour préciser les normes et procédures dans ce domaine. En 2006, un outil d'évaluation participatif a été utilisé dans 41 autres pays; au total, cet outil d'enquête est aujourd'hui utilisé dans 97 pays.

d) *Il sera davantage fait appel à des stratégies globales à l'échelle régionale pour prévenir les flux de réfugiés et les autres types de déplacements involontaires et régler les situations de ce* genre. Grâce à son action plus soutenue

en faveur des personnes déplacées, le HCR a mieux été en mesure de s'attaquer aux causes profondes des déplacements. Il s'est employé à aider les États à améliorer la conduite des affaires publiques et donc à remédier aux causes profondes des déplacements de population. Le HCR a également collaboré étroitement avec la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne pour mettre au point le concept des programmes de protection régionaux, visant à renforcer la capacité des pays des « régions d'origine » de protéger les populations de sorte qu'elles ne ressentent plus le besoin de se déplacer. Les régions retenues pour les projets pilotes comprennent les pays situés dans la partie occidentale de la Communauté d'États indépendants et la République-Unie de Tanzanie. En Afghanistan et au Sri Lanka, le HCR a fourni un appui dans le domaine du droit et du suivi des droits de l'homme. Il s'est appliqué à doter les États des moyens de repérer les demandeurs d'asile et les réfugiés au milieu de mouvements migratoires plus vastes et de leur accorder la protection prévue par les normes internationales. Le HCR est très préoccupé par le fait que des personnes continuent de mourir en tentant de traverser les océans dans diverses régions du monde (Méditerranée, golfe d'Aden, côte de l'Afrique occidentale et Caraïbes).

e) *Progrès réalisés dans la recherche de solutions durables aux nombreux cas de déplacement forcé*. Le rapatriement ou le retour librement consenti reste la solution durable offerte à la plupart des personnes réfugiées ou déplacées. Dans bien des cas, les retours organisés par le HCR ont eu lieu dans le cadre d'accords tripartites, ce qui a permis d'établir clairement les garanties de sécurité matérielle, juridique et physique des personnes et les responsabilités de chacune des parties à cet égard. Pour promouvoir le rapatriement volontaire, le HCR s'est attaché à faciliter des visites dans le pays d'origine (permettant à des réfugiés angolais en République démocratique du Congo d'aller observer eux-mêmes la situation dans leur pays) et des séances de description de la situation au pays (pour des réfugiés rwandais au Malawi). En consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, le HCR a facilité la prise de mesures de confiance pour les réfugiés installés à Tindouf (Algérie), en organisant des visites familiales. Malgré les progrès réalisés, le nombre de pays de réinstallation n'a pas beaucoup augmenté et les possibilités d'intégration locale des réfugiés n'ont pas été fréquentes. Le HCR doit améliorer encore sa capacité de recenser et de traiter les cas.

Sous-programme 2
Assistance

24.2 a) *Amélioration de la qualité de vie des réfugiés qui bénéficient de programmes de soins et de soutien*. Pour contrer la progression de la malnutrition aigüe et les carences en oligo-éléments chez les femmes et les enfants réfugiés, des mesures ont été prises en collaboration avec le Programme alimentaire mondial pour ramener les taux de malnutrition aigüe à moins de 10 % (score centré réduit). Le nombre de centres de soins de santé primaires pour 10 000 réfugiés mis en place par le HCR a été stable au cours de l'exercice biennal (77 % des camps de réfugiés à la fin de 2006). D'autres améliorations quantifiables visant à répondre aux besoins essentiels des réfugiés ont également été apportées avec l'aide du HCR.

b) *Renforcement des partenariats créés avec d'autres acteurs, en particulier les autres organismes des Nations Unies et les organismes bilatéraux de développement, en vue de répondre aux besoins des réfugiés et des rapatriés*. Le HCR a participé au système de la direction groupée entre les institutions, jouant le

rôle de chef de file pour les activités de protection ainsi que la gestion et la coordination des camps, et la mise à disposition d'abris de secours dans les cas de déplacements provoqués par des conflits. Il a continué d'assurer le secrétariat du sous-groupe des Nations Unies sur l'assistance humanitaire et le relèvement au lendemain de conflits, dans le cadre du programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, de l'Union africaine. Au cours de l'exercice biennal, il a participé à des initiatives en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies (PNUD, OIT et Bureau du Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix) et des organismes bilatéraux de développement (la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, l'Agence japonaise de coopération internationale et l'Agence espagnole de coopération internationale). Outre les collaborations instaurées à l'échelle du système des Nations Unies, le HCR a forgé de solides partenariats avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales. Il a consacré plus de 20 % de son budget à des partenariats avec près de 650 organisations non gouvernementales, dont près de 80 % étaient des organisations nationales.

c) *Progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration des priorités arrêtées par le Comité exécutif, à savoir les femmes, les enfants, les adolescents et les personnes âgées, et l'environnement*. Le HCR a fondé son action sur une approche axée sur les droits et le niveau local, afin de collaborer avec les collectivités, en en mobilisant tous les membres et en s'appuyant sur leurs capacités et leurs ressources pour renforcer la protection des femmes et des enfants. Les cinq engagements à l'égard des femmes réfugiées pris par le Haut-Commissariat ont continué de guider l'établissement des priorités; d'autre part, le plan d'action du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité (S/2005/636), visant à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), a contribué à renforcer encore les orientations stratégiques du HCR dans le cadre du système des Nations Unies. En partenariat avec les gouvernements hôtes, les organisations non gouvernementales, l'Union mondiale pour la nature, le PNUE, le PNUD et les autres organismes des Nations Unies, le HCR a contribué à des opérations menées à Djibouti, en Éthiopie, en Guinée, au Libéria, en Ouganda, au Pakistan et en Sierra Leone, en concevant et en exécutant, à l'échelon local, des plans de réaménagement de sites et de nettoyage de camps. Le HCR a également apporté son appui à plusieurs pays d'Afrique et d'Asie en offrant des instruments et des ressources pour mettre en œuvre des projets environnementaux. Concrètement, il a offert des formations sur la gestion de l'environnement, à l'échelon national, en Éthiopie et en Ouganda, de sensibilisation aux techniques et technologies permettant de réaliser des économies d'énergie au Tchad et au Népal, et de diffusion d'informations sur la construction d'abris en harmonie avec l'environnement dans les camps au Burundi, au Kenya, au Rwanda et en Zambie. Les évaluations participatives de 2005 et 2006 ont également mis en évidence le peu d'attention accordé aux personnes âgées et aux handicapés.

d) *Poursuite de l'amélioration du niveau de préparation du HCR et de la planification des interventions d'urgence*. L'objectif consistant à créer et maintenir un stock mondial d'articles non alimentaires pour 500 000 bénéficiaires n'a pas été atteint, les réserves actuelles permettant de répondre aux besoins de 350 000 personnes. Le HCR a en revanche amélioré son degré de préparation aux situations d'urgence, au niveau mondial, et sa capacité d'organiser les secours. Le système d'alerte rapide classe les pays dans une des quatre catégories (rouge, orange, jaune et bleu). La révision du système qui avait été entreprise a été achevée au milieu de

2006, avec l'introduction de la notion « d'ampleur et de probabilité ». En outre, les activités recommandées en matière de préparation aux situations d'urgence (par exemple, planification de mesures d'urgence, constitution de stocks dans les pays et création d'équipes d'urgence potentielles) ont été établies en tenant compte des nouvelles catégories d'alerte rapide, ce qui a offert au système une approche plus objective et plus systématique de l'alerte rapide. La Section de préparation et de réponse aux situations d'urgence a participé directement ou indirectement à la mise en place des plans d'intervention établis en prévision de situations d'urgence dans 14 pays et régions (Asie centrale, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie/Érythrée, Ghana, Guinée-Bissau, Haïti, Kosovo, Jordanie, Malaisie/Indonésie, Népal, Ouganda et Soudan), soit 8 de plus que l'objectif fixé. Sept fonctionnaires de la Section ont consacré à cette tâche 213 journées sur place.

e) *Renforcement des capacités locales nécessaires pour faire face à la présence de réfugiés*. Le confinement prolongé de réfugiés dans des camps et des établissements fermés impose une grave restriction sur leurs droits. Il faut aider les États qui accueillent des réfugiés et les encourager à leur accorder une plus grande liberté de mouvement, à leur fournir des services sociaux et à leur donner le droit de gagner leur vie. Nombre d'États connaissent mal le régime de protection internationale ou la manière de l'appliquer, ou encore n'ont pas les moyens ni les ressources nécessaires pour le mettre en œuvre. Un cadre global d'analyse des défaillances des États dans ce domaine, publié en 2006, a contribué à cerner les moyens qu'ont les réfugiés et les demandeurs d'asile de définir les problèmes de protection et de concourir à leur règlement. Entre autres initiatives du Haut-Commissariat, le projet de renforcement des moyens de protection a élargi son champ d'action, et comprend désormais l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bénin, le Burkina Faso, la Géorgie, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie, la Thaïlande et la Zambie. Il vise le renforcement des capacités législatives et administratives, l'amélioration des mécanismes de protection, y compris la prévention et la répression de la violence sexiste ou sexuelle, ainsi que des possibilités d'autosuffisance et la préparation au retour.

f) *Renforcement de la coopération opérationnelle afin que les personnes dont s'occupe le HCR reçoivent une aide qui réponde mieux à leurs besoins, moyennant le versement de contributions volontaires suffisantes par la communauté internationale selon les principes du partage des charges et de la solidarité internationale*. Le HCR a continué de collaborer activement avec le Comité permanent interorganisations pour améliorer la cohérence des opérations humanitaires et prendra des mesures importantes pour renforcer ses relations opérationnelles avec le Groupe des Nations Unies pour le développement. Les directives révisées relatives au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des orientations supplémentaires concernant l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » ont été diffusées pour guider les exercices de planification des opérations par pays. Le HCR a participé aux travaux du Comité directeur de l'initiative et créé un petit groupe chargé de l'appui opérationnel aux projets pilotes et de la liaison avec les organismes partenaires. Une tâche essentielle du HCR a consisté à obtenir des donateurs qu'ils s'engagent à appuyer le Cadre pour des solutions durables et à favoriser la coordination entre les différents secteurs des administrations nationales. À cet égard, des initiatives ont été prises par des donateurs bilatéraux et multilatéraux s'occupant de réfugiés dans le contexte du développement. Les liens de plus en plus étroits entre la paix, la sécurité, le

développement et les activités humanitaires sont, pour le HCR, des facteurs déterminants compte pour mettre en œuvre les objectifs du Cadre pour des solutions durables.

Chapitre 25
Réfugiés de Palestine

Principaux résultats obtenus

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a fourni des services d'éducation et de santé, des secours, une aide sociale et un microfinancement aux réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Au Liban, l'Office a assuré non seulement un enseignement secondaire mais aussi des services d'enseignement primaire élémentaire et supérieur dans cinq sites. En République arabe syrienne, les élèves ayant fréquenté les écoles de l'Office ont enregistré un taux de réussite plus élevé que ceux des écoles publiques. Dans l'ensemble, les résultats obtenus par les diplômés des centres de formation professionnelle de l'Office sont supérieurs à ceux d'autres établissements universitaires à cycle court, aussi bien privés que publics. Dans le secteur de la santé, l'Office a mis sur pied un système d'information géographique et réalisé une étude d'évaluation sur la prévalence de l'anémie à Gaza et en Cisjordanie. Le nombre de consultations médicales offertes aux réfugiés s'est élevé à quelque 9,6 millions, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à l'exercice biennal précédent.

En ce qui concerne les services sociaux et les services de secours, l'Office a achevé une étude approfondie des conditions socioéconomiques dans lesquelles vivent les familles en détresse. Les seuils de revenu et les conditions à remplir ont été revus, et des seuils de pauvreté extrême et absolue ont été établis. De nouveaux systèmes de paiement ont été proposés. Les projets pilotes de distribution de rations alimentaires préemballées exécutés au Liban ont été couronnés de succès. Enfin, plus de 7 millions de documents et de dossiers sur les familles réfugiées ont été scannés et classés dans des archives électroniques.

L'aide au microfinancement et aux microentreprises a été élargie; en effet, le nombre d'antennes est passé de 10 à 15, et de nouveaux produits de microfinancement ont été créés (prêts au logement à Gaza, crédit à la consommation en Cisjordanie et crédit à garantie mutuelle destiné exclusivement aux femmes en République arabe syrienne). L'Office a réussi à maintenir à 100 % le taux de remboursement annuel en 15 mois de fonctionnement et à financer des prêts au logement d'une valeur totale d'un peu moins de 3 millions de dollars.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

L'enseignement a pâti de l'insuffisance des ressources; en effet, il a fallu appliquer le système des classes alternées, les taux d'occupation des

locaux ont été élevés, la qualité du corps enseignant médiocre et les infrastructures insuffisantes. Dans le secteur de la santé, faute de financement adéquat, il n'a pas été possible de répondre de manière satisfaisante à certains problèmes, notamment, de prodiguer aux enfants handicapés les soins nécessaires, de combler les carences en oligo-éléments, d'assurer des services de santé mentale et psychologique, de procéder à la détection précoce du cancer ou encore de mettre en œuvre des programmes d'hospitalisation abordables financièrement. La crise actuelle que traverse le territoire palestinien occupé a entraîné une nouvelle détérioration de la situation humanitaire et sanitaire, ainsi que des conditions d'accès aux services et de leur qualité.

S'agissant des services de secours et des services sociaux, la pénurie de ressources a entravé l'action menée pour atténuer la pauvreté croissante et faire face à l'accroissement de la population. Dans le territoire palestinien occupé, la circulation du personnel et l'acheminement des secours humanitaires ont souvent été bloqués ou retardés. Enfin, le HCR a eu du mal à maintenir le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises dans la bande de Gaza. Il lui a fallu réduire de moitié les effectifs de ce programme pour en diminuer les coûts.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés au chapitre 25 du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 25)].

Sous-programme 1
Enseignement

25.1 a) *Amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé aux réfugiés de Palestine, à tous les niveaux, et élargissement de son rayon d'action*. L'Office a construit ou rénové plus de 293 établissements d'enseignement depuis 2005, pour éviter que les locaux disponibles accueillent une troisième classe par roulement et pour remplacer des locaux vétustes. Il a réussi à recruter davantage d'enseignants et de membres du personnel non enseignant qualifiés, qui sont passés respectivement à 17 202 et 3 771. En 2005, le réseau scolaire de l'Office comptait 485 471 élèves inscrits dans 663 écoles, contre 481 130 dans 684 écoles en 2007. Le taux de réussite, qui était de 95,4 % en 2004 a légèrement diminué (91,75 %) lors de l'année scolaire 2006/07. Le nombre de diplômés des centres de formation professionnelle ayant trouvé du travail est passé de 78 % à 82 % au cours de l'exercice biennal. L'Office a adopté et amélioré le contenu des cours et des programmes en fonction de l'évolution dans les pays hôtes; cependant, il faudra procéder à une modernisation du matériel, notamment didactique, ou à des achats, et rénover des locaux scolaires et en construire de nouveaux.

b) *Adaptation et amélioration du contenu des cours et des programmes scolaires, tant pour le programme d'enseignement général que pour le programme d'enseignement technique, en fonction de l'évolution dans les pays hôtes*. Toutes les révisions des programmes scolaires opérées dans les pays hôtes ont été adaptées et mises en œuvre dans les écoles et centres de formation professionnelle de l'Office. Celui-ci s'est également efforcé d'entretenir des contacts plus étroits avec les

ministères de l'éducation pour pouvoir être informé bien à l'avance de toute révision éventuelle des programmes et prendre les mesures voulues. Les pays hôtes ayant introduit de nouvelles matières dans les programmes scolaires, il faut que les facultés de pédagogie de l'Office en Jordanie et en Cisjordanie et la section de formation pédagogique au Liban adaptent la formation des enseignants en conséquence.

c) *Adaptation et amélioration du contenu des cours et des programmes dans les établissements de formation professionnelle en fonction de l'évolution du marché*. Pour offrir davantage de débouchés à leurs diplômés, les centres de formation professionnelle de l'Office ont analysé leurs cours de formation et les ont évalués. Ils ont décidé de supprimer des cours qui répondaient plus à la demande du marché et d'en créer de nouveaux, et proposé des formations de courte durée pour aider les jeunes réfugiés palestiniens à satisfaire aux besoins du marché. Les établissements de formation professionnelle ont fait le nécessaire pour acquérir le matériel et les supports requis pour ces cours.

Sous-programme 2
Santé

25.2 a) *Réduction de la mortalité infantile et maternelle due à des causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement, en particulier de la mortalité néonatale*. L'Office est parvenu à inscrire auprès des services de soins prénatals davantage de femmes à un stade précoce de la grossesse; en effet, le pourcentage de femmes qui se sont inscrites au cours des trois premiers mois de grossesse est passé de 66 % en décembre 2006 à 72,1 % à la fin de 2007. Vingt-cinq cas de décès liés à la maternité ont été enregistrés en 2007. Afin de réduire ce taux de mortalité, on a continué de mener des enquêtes confidentielles sur tous les cas de décès liés à la maternité. Malgré l'amélioration de la détection des avortements, des fausse-couches et des décès néonatals grâce au système d'information sur la santé des migrants, il faut encore perfectionner la surveillance active et la gestion des facteurs de risque pendant la grossesse, afin d'empêcher la mortalité néonatale et maternelle. Les cas de décès dus à des infections des voies respiratoires ont été réduits mais il faut maintenant s'attaquer à des facteurs échappant au contrôle du programme, par exemple les normes applicables aux soins à domicile et en milieu hospitalier.

b) *Réduction de la morbidité, de l'invalidité et de la mortalité dues à des maladies transmissibles et non transmissibles*. Le taux de couverture vaccinale a été de 98,7 % pour les nourrissons et de 98,6 % pour les enfants en 2007. Ces taux sont conformes aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé. En 2007, le nombre de patients suivis dans des centres de santé de l'Office qui étaient atteints de maladies non transmissibles a augmenté de 12,8 %. L'amélioration de la détection de ce type de maladies et l'introduction de stratégies de prévention et de systèmes de calcul des risques dans tous les centres de santé a permis d'améliorer la gestion de ces patients. Durant la période considérée, le personnel a été amplement formé; toutefois, il doit parfaire ses connaissances sur les stratégies d'intervention, surtout pour la détection précoce des complications. Il faut aussi continuer d'améliorer les aptitudes du personnel à donner des conseils et d'éduquer les patients.

c) *Amélioration de la protection à long terme de l'environnement des camps de réfugiés, notamment des installations d'approvisionnement en eau et*

d'assainissement. Grâce aux projets réalisés par l'Office, principalement dans la bande de Gaza et au Liban, le pourcentage de logements des camps reliés à des systèmes d'égouts souterrains a augmenté passant de 78 % en 2004 à 85 % à la fin de 2007. Cinquante-deux des 58 camps sont reliés aux systèmes d'adduction d'eau municipaux et 99,8 % des logements sont raccordés aux réseaux collectifs. Malgré le taux très élevé de raccordements des logements à ces réseaux, ceux-ci sont alimentés de façon discontinue et insuffisante. En outre, l'eau distribuée dans la bande de Gaza n'est pas conforme aux normes de qualité internationales pour l'eau potable, en raison de sa forte salinité. Au total, 15 % des logements des camps ne sont pas équipés de systèmes de tout-à-l'égout.

d) *Harmonisation des politiques de santé et des normes de service avec celles des pays hôtes*. Le nombre d'accords de partenariat avec les autorités des pays hôtes est passé de 25 en 2005 à 30 en 2007. Ces accords concernent des domaines tels que la vaccination, la lutte contre la tuberculose, la surveillance du VIH/sida, la surveillance en laboratoire des maladies transmissibles importantes sur le plan de la santé publique, la distribution de suppléments vitaminés aux enfants dans les écoles et de vitamine A à tous les enfants, la distribution de fournitures pour la planification de la famille ou encore la détection précoce des maladies congénitales. Deux campagnes de vaccination sous-nationales des enfants de 0 à 5 ans contre la poliomyélite ont été menées conjointement, l'une avec le Ministère libanais de la santé et l'autre avec le Ministère jordanien de la santé. Néanmoins, il faut des ressources supplémentaires pour réduire la disparité des normes d'allocation des ressources humaines et financières entre l'Office et les autorités des pays hôtes. Globalement, les dépenses de santé par habitant sont inférieures au minimum préconisé (40 dollars) par l'Organisation mondiale de la Santé pour les pays en développement. Qui plus est, il faut répondre aux besoins de santé prioritaires non satisfaits, tels que la santé psychosociale et mentale, et la détection et la gestion précoces des handicaps chez l'enfant. Pour ce faire, des financements adéquats sont indispensables.

e) *Diminution du nombre de troubles nutritionnels*. Une légère réduction des taux d'anémie a été enregistrée partout, sauf au Liban et à Gaza. Néanmoins, cette réduction n'a pas été suffisante, faute des ressources nécessaires pour lancer une stratégie de supplémentation prophylactique. Une étude réalisée en 2006 à Gaza et en Cisjordanie a révélé que, malgré les mesures prises en faveur des femmes enceintes et des enfants, les taux d'anémie ont augmenté dans ces deux groupes de population, ce qui témoigne d'une dégradation de l'état nutritionnel. Il est prévu d'entreprendre une étude de suivi en 2009.

Sous-programme 3
Services de secours et services sociaux

25.3 a) *Amélioration des conditions de vie et distribution plus rapide d'argent et de vivres aux réfugiés qui y ont droit*. En décembre 2007, l'Office avait remis en état 1 912 logements, dans un effort visant à assurer la sécurité des familles qui vivent dans des conditions dangereuses, à réduire l'insalubrité et le manque d'hygiène des logements et à encourager la participation de la population à leur remise en état. Néanmoins, ces activités ne touchent que 21 % des logements à rénover recensés par les bureaux, pourcentage bien en deçà des données de référence et des objectifs. L'insuffisance des ressources n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés, et l'Office n'a pas été en mesure de répondre aux besoins toujours plus nombreux des

réfugiés dans les camps, faute de ressources extrabudgétaires suffisantes. Selon les estimations des bureaux, il y a plus de 9 000 logements à remettre en état. Au cours de la période considérée, 1 904 056 rations alimentaires ont été distribuées, ce qui représente 99 % du plafond fixé pour l'exercice biennal. L'instabilité régnant au Liban a freiné la distribution aux bénéficiaires du camp de Nahr el-Bared. En revanche, la distribution a été efficace en Cisjordanie et à Gaza, malgré les restrictions imposées aux déplacements, les bouclages imposés par les forces israéliennes et la poursuite du conflit.

b) *Amélioration du bien-être des réfugiés de Palestine les plus défavorisés*. Des prêts ont été offerts aux réfugiés dans le cadre du programme d'aide aux organismes de microfinancement (octroi de prêts pour la rénovation des logements, programmes de prêts individuels, administrés par des organisations locales, octroi de prêts à des taux préférentiels, programme de prêts à garantie mutuelle). À la fin de 2007, 924 emplois avaient été créés ou conservés dans le cadre du programme, ce qui a contribué à améliorer les conditions de vie des réfugiés et de leur famille. Trois mille deux cent cinquante-six femmes ont bénéficié de programmes de prêts administrés par des organisations locales. Grâce à un réseau de 39 centres de rééducation locaux, 30 802 personnes handicapées et leur famille ont bénéficié de services de rééducation, qui ont contribué à améliorer leur intégration socioéconomique. Pour continuer à améliorer la situation sur ce plan, deux stages de formation consacrés aux mesures à prendre pour aider les personnes handicapées à trouver un emploi ont été organisés, l'un en coopération avec l'OIT, à l'intention des responsables du programme relatif aux personnes handicapées et l'autre, à l'intention des travailleurs sociaux spécialisés dans le développement communautaire.

Sous-programme 4
Programme de microfinancement et de microentreprise

25.4 a) *Accroissement des possibilités d'activités commerciales et rémunératrices*. Dans ce domaine, le programme n'a pas atteint les objectifs fixés et reste sensiblement en deçà des résultats obtenus en 2004-2005. Dix-huit mois après le début de l'exercice biennal 2006-2007, l'Office n'avait financé que 22 157 prêts, contre près de 40 000 pendant l'exercice précédent. La légère augmentation des crédits octroyés en Cisjordanie et la progression enregistrée en Jordanie et en République arabe syrienne n'ont pas suffi à compenser le déclin sensible observé dans la bande de Gaza. En 2006, le programme s'est autofinancé en Jordanie et en République arabe syrienne (109 et 119 %), a amélioré ses résultats en Cisjordanie (80 %), mais cette proportion n'a été que de 47 % dans la bande de Gaza. Pour enrayer ce déclin, le programme a développé son infrastructure en Jordanie et en République arabe syrienne : doté de deux antennes au début de l'exercice biennal, il en comptait six au bout de 18 mois. En raison de la crise que traverse la bande de Gaza, l'Office y a réduit son personnel, au moyen de transferts et par le jeu des départs naturels; il a offert un sursis exceptionnel de trois mois pour le remboursement des prêts et restructure son portefeuille pour réduire la constitution de provisions pour créances irrécouvrables, conformément aux conditions du marché local. Malgré cette crise, l'Office a été à même d'offrir un nouveau prêt au logement, dont le taux de remboursement a été de 100 %.

b) *Développement de la capacité des femmes chefs de microentreprises*. Dans le cadre de son programme de prêts aux femmes chefs de microentreprises,

l'Office n'a consenti que 5 034 prêts au cours de l'exercice biennal. Il a également financé 426 prêts non commerciaux (prêts à la consommation et prêts au logement) octroyés à des femmes, d'une valeur de 699 941 dollars. En raison de l'effondrement du marché, dû à la crise actuelle, les femmes qui sont disposées à prendre le risque d'emprunter ou de réemprunter sont moins nombreuses. À la fin de la période considérée, l'Office a lancé en République arabe syrienne le système de prêts à garantie mutuelle destinés exclusivement aux femmes et accordé des crédits aux femmes entrepreneurs en Jordanie et en Cisjordanie au moyen des prêts classiques aux microentreprises. Les objectifs n'ont pas été atteints en raison de l'aggravation de la crise économique et de l'insécurité régnant dans les territoires palestiniens occupés. Dans la situation actuelle, l'octroi de crédits aux entreprises risque de rester limité dans la bande de Gaza. L'activité de crédit destiné aux femmes s'est déjà intensifiée en Cisjordanie et va probablement progresser sensiblement en République arabe syrienne, avec l'introduction des prêts de crédit à garantie mutuelle. Il reste à définir de meilleures méthodes pour cibler les clientes potentielles en Cisjordanie et en Jordanie.

Chapitre 26
Assistance humanitaire

Principaux résultats obtenus

L'exercice biennal 2006-2007 a connu des situations d'urgence complexes de grande ampleur, notamment au Darfour et en République démocratique du Congo. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué de se mobiliser pour y faire face, par des activités de sensibilisation, des appels et l'assistance opérationnelle fournie par le biais des coordonnateurs de l'aide humanitaire et des équipes de pays. Le Bureau a facilité l'envoi de plusieurs missions importantes et de haut niveau dirigées par le Coordonnateur des secours d'urgence, dans ces pays faisant face à des situations d'urgence, ce qui a permis d'accorder plus d'attention à ces crises. Cet exercice biennal s'est également caractérisé par un nombre croissant de catastrophes liées au climat (ou à des « risques hydrométéorologiques ») telles que les inondations, les ouragans et la sécheresse. Les gouvernements et les équipes de pays, des pays ci-après, ont reçu une assistance dans les domaines de la coordination, de la sensibilisation et des appels, en Afrique : Ghana, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Soudan, Swaziland et Zambie; en Asie : Pakistan et République démocratique et populaire de Corée; en Amérique latine : Bolivie, Nicaragua et République dominicaine. Le Bureau a assuré une coordination efficace de l'action dans des situations d'urgence soudaines telles que le séisme à Yogyakarta en Indonésie, la guerre au Liban et le séisme au Pérou.

Outre qu'il a coordonné l'action d'autres partenaires, le Bureau a renforcé ses capacités internes d'intervention dans les situations d'urgence, notamment en renforçant les bureaux régionaux, en créant un centre de coordination des interventions, une réserve de matériel et un fichier pour les interventions face aux situations d'urgence.

Le Bureau a entrepris en 2006-2007 une réforme de l'action humanitaire comportant trois volets : introduction du principe de la responsabilité sectorielle, réorganisation du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et renforcement des fonctions du coordonnateur de l'action humanitaire.

Un autre succès majeur obtenu au cours de la période considérée a été le renforcement de la planification stratégique du Bureau. Il s'agissait notamment de créer un cadre stratégique, y compris des déclarations d'objectifs axées sur les résultats comportant une liste concise d'indicateurs de résultats et la création d'un groupe spécifiquement chargé de la planification stratégique. C'est ainsi que le Bureau a réussi à mieux planifier, utiliser ses ressources et mesurer ses résultats.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme de l'action humanitaire, il reste beaucoup à faire en particulier en ce qui concerne l'application du principe de la responsabilité sectorielle. La vitesse de réaction reste un problème en raison de la participation accrue des gouvernements. Il s'agit notamment de déterminer comment s'adapter aux nouvelles menaces telles que les changements climatiques, comment assurer un financement équitable des situations d'urgence humanitaire et comment continuer à financer les activités du Bureau, compte tenu des exigences accrues des donateurs et des autres.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés sont fondés sur l'exécution de 98 % des 1 364 produits quantifiables prescrits.

On trouvera les réalisations escomptées et les indicateurs de succès dans le projet de budget-programme pour 2004-2005 [A/60/6 (Sect. 26)].

Direction exécutive et administration

26.1 a) *Le Programme de travail est géré avec efficacité et exécuté dans la limite des ressources humaines et financières allouées*. En 2006, le Bureau s'est employé à mieux faire face à l'accroissement de la demande d'appui administratif aux programmes et aux activités sur le terrain en renforçant les capacités des services exécutif et administratif, en dispensant une formation dans le domaine de l'administration aux agents des bureaux locaux et en se dotant de services informatiques propres à améliorer les fonctions ressources humaines et finances. Divers projets pilotes ont été lancés en vue d'assurer le recrutement rapide et l'équité dans les réaffectations du personnel sur le terrain, y compris l'approbation de la délégation de pouvoir pour les questions intéressant le personnel sur le terrain. À la fin de 2007, le Bureau a également mis en place des fichiers intéressant plusieurs lieux d'affectation pour certains groupes professionnels.

b) *Assurer la cohérence des politiques dans la gestion des activités multidimensionnelles de l'Organisation dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire ainsi que de la coordination de cette*

aide. Pour assurer la cohérence des politiques dans la gestion des activités multidimensionnelles dans le domaine de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, de l'action humanitaire et de la coordination, le secrétariat du Groupe permanent interorganisations/Comité exécutif pour les affaires humanitaires a facilité les interventions interorganisations visant à faire face à un certain nombre de situations humanitaires, notamment au Darfour, en Afghanistan, en Iraq et dans le territoire palestinien occupé. Le secrétariat du Comité a organisé quatre réunions de hauts responsables et six réunions de groupes de travail avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, de la Croix-Rouge et des entités s'occupant de l'action humanitaire des ONG, qui ont examiné un certain nombre de questions, y compris la réforme des organismes humanitaires, l'espace humanitaire, le relèvement et la réduction des risques de catastrophe.

Sous-programme 1
Analyse des politiques

26.2 a) *Amélioration de la coordination, au sein du système des Nations Unies, de l'action engagée pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence*. Dans le cadre de sa collaboration avec le Comité permanent interorganisations en 2006-2007, le Bureau a appuyé la conclusion d'accords sur des questions telles que le processus de planification intégrée des missions, l'évaluation et l'analyse des besoins, le financement de l'action humanitaire et le fichier de l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes.

b) *Amélioration des capacités des coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies et des mesures d'intervention qu'ils prennent concernant la protection des civils*. Le séminaire annuel des coordonnateurs de l'aide humanitaire a permis de donner à tous les coordonnateurs des directives et une formation sur la protection des civils. Pour renforcer leurs capacités, des accords ont été conclus entre le Coordonnateur des secours d'urgence et les coordonnateurs de l'action humanitaire pour déterminer, dans chaque situation de crise, les priorités humanitaires et élaborer des stratégies convenues pour y faire face. Les coordonnateurs ont également reçu une assistance directe consistant en recommandations sur mesure, ateliers nationaux pour mettre au point des mesures de protection (Côte d'Ivoire en 2006 et Afghanistan en 2007) et déploiement de conseillers en matière de protection inscrits au fichier de l'Équipe volante de spécialistes de la protection.

c) *Amélioration de la planification, du suivi et de la responsabilisation en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence, y compris pendant le passage de la phase des secours à celle du développement*. En 2006, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a présidé la Commission pour l'évaluation des opérations de secours après le tsunami, laquelle a réuni plus de 40 organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des donateurs et des universitaires, leur objectif commun étant de décrire les responsabilités et de tirer ensemble des enseignements d'une des plus importantes actions humanitaires jamais organisées. La Commission a décelé des lacunes dans le système qui, souvent, ne tenait pas parti des capacités locales et ne se coordonnait pas efficacement avec elles, mais au contraire se disputait les ressources et n'assurait pas une transition sans heurt de la phase de secours à celle du relèvement. En 2007, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'UNICEF ont été chargés par le Comité permanent interinstitutions de mettre en œuvre une initiative pilote d'évaluations

interinstitutions en temps réel. Ces évaluations ont porté sur les mesures prises pour faire face aux inondations au Mozambique et au Pakistan. Elles ont suscité un grand intérêt au niveau mondial dans la mesure où elles ont permis d'améliorer le suivi et la responsabilisation. L'initiative pilote a mis en lumière la nécessité d'assurer la transparence du mécanisme d'évaluation, d'inclure l'évaluation en temps réel dans les appels éclairs, et de s'employer activement à obtenir les financements pour que les donateurs prennent les engagements nécessaires.

Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

26.3 a) *Fourniture d'un appui rapide et coordonné à l'ensemble des organismes opérationnels des Nations Unies qui participent aux interventions humanitaires d'urgence*. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a coordonné les interventions pour faire face aux urgences et aux crises en Asie du Sud; au Liban; à Yogyakarta (Indonésie); dans la corne de l'Afrique; au Darfour; au Tchad et en République centrafricaine; au Sri Lanka; au Népal; en Colombie; et en République démocratique du Congo. Dans toutes les situations d'urgence, le personnel a été déployé dans un délai de cinq jours, soit dans le cadre de déploiements de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, soit des renforts des bureaux régionaux, soit de l'assistance du Siège. À la fin de 2007, le Bureau était présent dans 50 pays, en plus de six bureaux régionaux et de huit conseillers régionaux pour les interventions en cas d'urgence. Le Bureau a également plaidé en faveur d'un programme de réforme de l'action humanitaire, sous l'égide du Comité permanent interorganisations. Entre 2006 et 2007, le principe de la responsabilité sectorielle a été appliqué dans huit nouvelles situations d'urgence et six situations d'urgence en cours. Le Bureau a également élaboré le Projet de renforcement des capacités des coordonnateurs de l'action humanitaire, pour que le Bureau et le Comité permanent interorganisations aident les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire à coordonner leurs interventions. Depuis sa création, le 9 mars 2006, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (dont le Bureau assure le secrétariat) a alloué 659,2 millions de dollars à des projets d'assistance humanitaire à 60 pays victimes de catastrophes naturelles ou touchés par des conflits armés afin de contribuer à assurer des interventions rapides et coordonnées. Le Bureau a noté qu'il demeurait difficile de déployer des moyens d'intervention pour faire face à de nouvelles crises avec du personnel formé, tout en maintenant des capacités nécessaires pour répondre à l'aggravation de crises en cours en renforçant les bureaux régionaux.

b) *Accroissement des ressources extrabudgétaires disponibles pour financer les activités humanitaires au moyen de la procédure d'appel global.* La part des contributions affectée par les donateurs aux besoins déterminés dans la procédure d'appel global a augmenté légèrement, passant à 66 % en 2006 pour 22 appels globaux et éclairs. Cette amélioration s'est poursuivie en 2007, le financement ayant atteint 72 % pour 30 appels globaux et les appels éclairs, qui ont, les uns et les autres, atteint l'objectif fixé de 65 % pour la période biennale. L'assouplissement des conditions de financement, notamment par la réduction de la part des contributions réservées à des fins particulières, a été mis en pratique grâce à l'Initiative sur les pratiques à recommander aux donateurs de l'action humanitaire. Grâce à cela, en 2006, des fonds étaient acheminés à un organisme donné pour

utilisation à l'échelle mondiale, ou alloués, plus ou moins approximativement, à une région, un pays ou une crise, ce qui donnait à l'organisme plus de latitude dans l'affectation des fonds à tel ou tel projet ou secteur. En outre, le recours accru à des « fonds communs » sous l'autorité déléguée des coordonnateurs de l'action humanitaire, des équipes de pays pour l'aide humanitaire et des chefs de groupe donne plus de flexibilité dans les financements.

c) *Progrès accomplis dans l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les interventions d'urgence.* En 2006, le Bureau a dirigé les travaux du sous-groupe de travail sur les sexospécificités du Comité permanent interorganisations en élaborant une stratégie en cinq points pour mieux intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans l'action humanitaire. La première initiative de cette stratégie a débouché sur la rédaction d'un manuel de l'action humanitaire en décembre 2006. Le Bureau a appuyé la formulation de directives sur les interventions contre la violence sexiste dans un contexte humanitaire. Il a également participé à l'initiative « Les viols doivent cesser maintenant » (Stop Rape Now) dans le cadre de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. Cette initiative vise à mieux protéger les personnes touchées par des crises humanitaires contre la violence sexuelle et à fournir une assistance complète aux victimes. Au niveau des pays, la campagne contre la violence sexuelle a permis de mieux coordonner les efforts faits par les différents organismes des Nations Unies pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes. En 2007, le fichier des conseillers principaux pour l'égalité des sexes (équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes) a été créé pour aider le Coordonnateur pour les affaires humanitaires et les équipes de pays pour les activités humanitaires à créer et développer dans les pays des programmes concernant l'égalité entre les sexes dans tous les volets de l'action humanitaire. Selon les conclusions préliminaires d'une évaluation, le déploiement à court terme de conseillers principaux pour l'égalité entre les sexes a eu une incidence importante sur le terrain. Les activités de sensibilisation du Bureau concernant l'égalité entre les sexes et la violence sexiste ont permis d'inclure la violence sexiste dans la résolution 61/134 de l'Assemblée générale. Pour la première fois, la violence sexiste a été mentionnée dans une « résolution à caractère humanitaire » de l'Assemblée générale.

d) *Les activités humanitaires menées par les organismes des Nations Unies sont dûment coordonnées et combinées avec des initiatives politiques, des mesures de sécurité et des opérations de maintien de la paix.* Le Bureau a étroitement collaboré avec les missions sur le terrain dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques pour réduire les effectifs de la Mission des Nations Unies au Burundi, élargir la Mission des Nations Unies au Timor-Leste, préparer le transfert de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAD) à l'Organisation des Nations Unies, effectuer une étude de faisabilité d'une mission visant à protéger les réfugiés soudanais dans l'est du Tchad et mener une opération conjointe avec l'Union africaine au Darfour ainsi qu'une mission politique au Népal. Il a entrepris d'appliquer dans tous les bureaux locaux et régionaux les directives du Comité permanent interorganisations relatives à la planification des interventions d'urgence, et 75 % des pays suivis par le Bureau ont ainsi entrepris des processus de planification qui déboucheront sur des plans d'intervention révisés. Le Bureau a reconnu qu'il devenait difficile de veiller à ce que des mécanismes appropriés de coordination humanitaire soient mis en place

partout où l'ONU a des missions de maintien de la paix ou des missions politiques et que les partenaires reçoivent les conseils voulus dans la préparation et l'exécution de ces missions.

e) *Mobilisation à temps et coordination de l'assistance internationale pour les pays touchés par les catastrophes naturelles*. Au cours de la période considérée, la capacité des bureaux régionaux a été renforcée, ce qui a permis au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de répondre avec souplesse aux situations d'urgence en se dotant des moyens de déployer, déplacer ou retirer rapidement son matériel en fonction des besoins. Les bureaux régionaux ont organisé des programmes de formation donnant au personnel les compétences voulues et ils sont maintenant considérés comme la première ligne du système d'intervention sur le terrain du Bureau pour faire face à toute nouvelle crise, en coordonnant les ressources et les moyens avec les mécanismes de renforts. Les renforts régionaux fournis par les bureaux de Panama et de Bangkok, par exemple, ont joué un rôle déterminant dans les interventions rapides en 2007 au Pérou, au Mexique, dans les Caraïbes (cyclone Dean), au Bangladesh, au Pakistan, au Yémen et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le Bureau a également renforcé et consolidé ses renforts au Siège, en mettant l'accent sur les partenariats constitués en corps de réserve et les systèmes de fichier interne. En 2007, le Bureau a envoyé un nombre sans précédent de spécialistes dans 14 différents bureaux dans le monde.

Sous-programme 3
Atténuation des catastrophes naturelles

26.4 a) *Renforcement de la capacité nationale d'élaborer une culture de la prévention et de la réduction des risques et de la vulnérabilité associés aux catastrophes naturelles*. À la fin de 2007, 39 pays avaient informé le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles de leurs programmes nationaux dans ce domaine. Selon les informations disponibles des programmes nationaux s'emploient à réduire les risques de catastrophe, à se doter des politiques et des moyens voulus, à sensibiliser l'opinion et à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les activités de développement telles que la réduction de la pauvreté, l'éducation, la santé et la gestion de l'environnement et des catastrophes. En collaboration étroite avec ses partenaires régionaux en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, le secrétariat de la Stratégie internationale a encore progressé dans la voie du renforcement des capacités institutionnelles de gestion des risques dans les pays a revenu faible ou moyen sujets à des catastrophes. Le secrétariat de la Stratégie internationale, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Groupe d'experts des pays les moins avancés ont lancé une initiative conjointe de renforcement des capacités des pays les moins avancés qui avaient privilégié l'élaboration de systèmes d'alerte rapide dans leurs programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques. Le secrétariat de l'Initiative internationale a contribué à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de réduction de la pauvreté du Ghana, de Madagascar, du Nigéria et du Sénégal. Il a mis au point 10 supports pédagogique éducatifs pour aborder la question de la gestion des risques de catastrophe dans les écoles. Toutefois, l'inclusion de la réduction des risques de catastrophe dans les plans nationaux de développement est un objectif qui n'a pas été tout à fait atteint, sept pays seulement ayant signalé des plans en 2007.

b) *Plus large application, par les responsables nationaux de connaissances scientifiques et techniques en vue de réduire les risques et la vulnérabilité*. En collaboration avec d'autres organismes, le secrétariat de la Stratégie internationale a mis au point ou contribué à la mise au point de cinq instruments d'évaluation des risques et de suivi des progrès dans la réduction des risques de catastrophe. Il s'agit principalement du principal document « Words into action » qui a servi à l'élaboration d'un matériel didactique et sera utilisé systématiquement pour en promouvoir l'utilisation avec les autorités locales et nationales. Les directives stratégiques du secrétariat de la Stratégie internationale sont de plus en plus considérées comme le meilleur moyen de réduire les risques de catastrophe. La terminologie du secrétariat de la Stratégie internationale est utilisée dans de nombreux plans nationaux, documents internationaux et études théoriques. Autre exemple, les principes directeurs concernant les plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe, publiés et traduits dans les six langues officielles de l'ONU, pour aider les pays et leurs institutions à mieux comprendre le processus d'élaboration et de renforcement des programmes nationaux propres à faciliter la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et de réduire les risques de catastrophe. À la suite de la campagne mondiale de sensibilisation à la réduction des risques de catastrophe et d'information que le secrétariat de la Stratégie internationale, l'UNESCO et l'UNICEF ont menée à bien, sept pays ont pris des mesures pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires. Quarante-quatre pays ont utilisé les instruments d'évaluation et de suivi de la réduction des risques de catastrophe, alors que l'objectif visé était de 40 pays. La publication intitulée *Disaster Review Reduction: Global Review 2007*, parue en novembre 2007, contient une analyse initiale des risques et une analyse préliminaire des progrès nationaux accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo en 2005-2006.

c) *Renforcement de la capacité des pays en développement dans des domaines de la prévention des catastrophes, de la préparation aux catastrophes, de l'atténuation des effets de celles-ci et du relèvement*. Le Cadre d'action de Hyogo ayant été adopté en 2005 par 168 pays, le secrétariat de la Stratégie internationale et les parties prenantes se sont employés à aider les gouvernements à mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo et à renforcer leurs capacités en matière de réduction des risques de catastrophe. Au niveau des politiques, le nombre de gouvernements ayant défini des principes directeurs de leur action et adopté des textes législatifs en la matière ne cesse d'augmenter. Au total, 116 pays ont désigné des coordonnateurs chargés de la mise en œuvre et du suivi du Cadre d'action de Hyogo. Trente-neuf programmes nationaux pour la réduction des risques de catastrophe ont été créés et renforcés, soit plus que l'objectif fixé de 20 programmes. L'Inde, l'Indonésie, les Maldives, le Pakistan, les Philippines et Sri Lanka ont incorporé la réduction des risques de catastrophe dans leurs efforts de relèvement après une catastrophe. Trente-six pays bénéficiaires de programmes du PNUD l'ont intégrée à leurs programmes de relèvement après une catastrophe, soit près du double de l'objectif fixé pour la période biennale, qui était de 20 pays. D'autres pays ont fait de la réduction des risques un domaine d'intervention intersectoriel dans leurs plans nationaux de développement, y compris leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

d) *Renforcement de l'appui apporté par les donateurs aux programmes et projets de prévention des risques de catastrophe*. La période biennale 2006-2007 a

été marquée par deux événements encourageants : le lancement du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, en septembre 2006 (un nouvel instrument pour aider les pays à revenus faible et intermédiaire et à risque élevé à intensifier leurs efforts en vue de réduire et de gérer les risques de catastrophe) et l'initiative encourageant les donateurs à établir de nouvelles politiques pour accroître le financement des mesures de réduction des risques de catastrophe. Le secrétariat de la Stratégie internationale s'est efforcé de mobiliser des ressources, au-delà de son propre plan de travail, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Celui-ci a suscité ces deux dernières années des engagements financiers de plus de 15 millions de dollars suite à l'appel éclair pour le tsunami et à l'Indian Ocean Consortium Initiative qui a suivi. La Commission de l'Union africaine a alloué 90 000 dollars, sur ses propres ressources, à quatre activités visant à réduire les risques de catastrophe dans le cadre de son programme d'action prioritaire pour 2007, ce qui révèle un changement d'orientation en faveur de la promotion d'activités d'atténuation et de prévention des risques de catastrophe.

Sous-programme 4
Services d'appui pour les situations d'urgence

26.5 a) *Mobilisation rapide des mécanismes et outils internationaux d'intervention rapide pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence vers les victimes de catastrophes et de situations d'urgence, notamment le recensement des ressources nécessaires et la diffusion de l'information.* Pendant la période biennale 2006-2007, le Bureau a dépêché au total 25 missions d'équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe : 19 missions d'intervention d'urgence après une catastrophe naturelle, 2 missions d'intervention dans une situation d'urgence présentant un risque pour l'environnement et 4 missions de préparation aux catastrophes. S'agissant des missions d'intervention d'urgence, les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ont été alertées et mobilisées dans les 48 heures suivant la demande d'assistance et l'objectif fixé a donc été atteint. Le déploiement des agents de la coordination civilo-militaire des Nations Unies à la suite de catastrophes naturelles soudaines a été possible grâce à la formation reçue en la matière par les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. Pendant la période biennale 2006-2007, le Bureau a fait parvenir à 18 pays touchés par des catastrophes 24 lots de secours alimentaires, soit au total 460 tonnes de vivres, d'une valeur de 4,3 millions de dollars.

b) *Renforcement de la capacité et de la préparation des réseaux nationaux et internationaux de gestion des situations d'urgence et des catastrophes*. Le Bureau a mobilisé quatre missions de planification préalable pour aider les pays à évaluer leurs plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe. Les réseaux du Bureau et du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage ont permis aux pays en développement sujets à des catastrophes de bénéficier d'une formation et d'exercices d'entraînement pour faire face à la situation en cas de catastrophe. Dix réseaux nationaux et internationaux ont été chargés de coordonner les interventions. Le Bureau a organisé, pour la première fois au Mali, une campagne de sensibilisation, afin de familiariser les participants de la région avec le système international d'intervention en cas de catastrophe. Pendant la période biennale, en collaboration avec le Ministère malaisien de la défense, le Bureau a contribué à

l'organisation de la Conférence Asie-Pacifique sur l'assistance militaire aux opérations de secours en cas de catastrophe (APC-MADRO). La Conférence avait pour thème La mise en place d'un réseau régional durable de coordination civilo-militaire et militaro-civile dans la région et d'un cadre de coopération pour les interventions en cas de catastrophe dans la région. Le Bureau a fait rédiger et publier en 2006 une étude sur les principaux changements et faits nouveaux en ce qui concerne les implantations, l'hébergement, le logement après les catastrophes, 1982-2006, ouvrant ainsi la voie à la révision complète des directives actuelles en matière d'assistance pour l'hébergement. En collaboration avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations non gouvernementales, le Bureau a publié une étude exploratoire sur l'utilisation du bois comme matériau de construction pendant les opérations de secours humanitaires ainsi que des directives concernant l'utilisation des feuilles de plastique.

c) *Meilleure prise en compte des perspectives sexospécifiques dans les rapports d'évaluation des catastrophes et les appels lancés*. Le Bureau a poursuivi ses efforts en 2006-2007 pour mieux prendre en compte les perspectives sexospécifiques dans l'évaluation de la planification des programmes et les appels lancés. Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration de directives concernant l'analyse des sexospécificités et la ventilation des données par sexe. Tous les rapports de situation publiés lors d'une grande catastrophe font état des incidences sur la situation des femmes.

Sous-programme 5
Information sur les situations d'urgence humanitaire et mobilisation

26.6 *Compréhension et appréciation accrues des principes et des problèmes humanitaires*. Pendant la période biennale 2006-2007, le Bureau a continué de préconiser une action humanitaire effective reposant sur des principes, aux niveaux mondial, régional et national, et a préconisé la prise en compte des préoccupations humanitaires dans les décisions et communications de l'ONU et les processus décisionnels des États Membres. Il a également réorganisé ses efforts d'information, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires, à la fois en faisant passer des messages stratégiques dans les discours, les communiqués de presse, les avis et articles de presse, et en collaborant davantage avec les médias. Il en a résulté une couverture complète et positive par les médias des principes et des préoccupations dans les situations d'urgence humanitaire. Au cours de cette période, de nouveaux partenariats ont été établis dans le domaine humanitaire avec les États Membres, ce qui a eu des effets concrets, notamment la signature d'un mémorandum d'accord pour la fourniture de renforts par certains gouvernements, en matière d'information et l'appui aux activités de sensibilisation à certaines crises et questions thématiques. Le Bureau a noté qu'il fallait renforcer l'assistance que le siège apportait aux services extérieurs dans le domaine de la sensibilisation en affinant les directives et les politiques en matière d'information et de sensibilisation et en leur offrant une surcapacité temporaire pour leur permettre de faire face rapidement à des crises soudaines et de courte durée.

b) *Utilisation d'informations actualisées sur les situations d'urgence par les États Membres et d'autres acteurs humanitaires, dans la prise de décisions*. L'accroissement du nombre de consultations du site Web du Bureau, notamment

Relief/Web (le nombre de pages consultées par an passant de 30 millions en 2004-2005 à 37 millions par an en 2006-2007) montre que des informations fiables et actualisées sur les situations d'urgence et les catastrophes en cours sont disponibles pour éclairer la prise de décisions et faciliter l'assistance humanitaire. Le Bureau a également mis en place des sites Web dans 26 bureaux locaux (contre 13 en 2004-2005), et a créé un site Web servant de centre d'information sur les questions humanitaires pour le Liban en 2006. De même, le nombre d'abonnés des réseaux régionaux intégrés d'information est passé à 46 000 (dépassant l'objectif fixé de 35 000). En 2007, le Bureau a entrepris un examen de ses services de gestion de l'information sur les situations d'urgence, notamment le recours accru aux plates-formes Web pour faciliter l'échange d'informations dans plus de 26 bureaux pour les opérations d'urgence ou bureaux régionaux. À l'issue de cet examen, il a recommandé de renforcer la gestion des sites Web, d'harmoniser les politiques et les directives afin de mieux gérer l'information en élaborant et en gérant des informations en ligne, et de renforcer la plate-forme technologique et les applications Web de ces sites.

c) *Meilleure connaissance de l'information sur les questions humanitaires*. Étant donné l'accent mis en 2006-2007 sur la réforme de l'action humanitaire, le Bureau a renforcé ses réseaux d'échange d'informations avec les partenaires interinstitutions pour se doter de mécanismes améliorés et plus efficaces pour gérer l'information dans les domaines d'action et les secteurs humanitaires, ce qui s'est traduit par une note d'orientation opérationnelle approuvée par l'équipe interinstitutions. Le Bureau a accueilli deux conférences, l'atelier sur le réseau d'information humanitaire à Nairobi en 2006 (qui a regroupé plus de 120 participants de la région Afrique) et le Colloque mondial +5 à Genève en 2007 (qui a regroupé plus de 300 participants venant du monde entier). Ces conférences ont permis de dégager un consensus sur la nécessité d'harmoniser les approches afin d'améliorer la gestion et l'échange d'informations entre les partenaires pour appuyer l'action humanitaire. Sur la base de l'évaluation des processus de gestion de l'information lors du séisme au Pakistan (l'une des premières occasions d'utiliser une structure de coordination fondée sur des groupes), il a été établi que la gestion et l'échange d'informations devaient s'inscrire dans le cadre de la réforme. Comme on l'a vu plus haut, il a été convenu d'établir, à l'intention des partenaires, une note d'orientation qui permettrait d'échanger des informations pendant la période biennale 2008-2009. De plus, comme on l'a dit plus haut les participants à l'atelier sur le Réseau d'information humanitaire et le Colloque mondial ont évalué les pratiques actuelles en matière de gestion de l'information, compte tenu du nouvel environnement de l'action humanitaire et estimé en conclusion que les processus de gestion de l'information devaient s'inscrire dans le cadre de la réforme – en veillant à ce que les partenaires s'engagent à œuvrer ensemble, ne serait-ce qu'officieusement, à améliorer la gestion de l'information.

Chapitre 27
Information

Principaux résultats obtenus

En vue d'aider l'Organisation des Nations Unies à faire connaître sur un plan stratégique ses activités et préoccupations, le Département de

l'information a coordonné des campagnes de communication dans les domaines d'action prioritaires en respectant un certain équilibre entre techniques de communication traditionnelles et techniques de communication modernes, en établissant de nouveaux partenariats et en élargissant son audience auprès du public.

La promotion des objectifs du Millénaire pour le développement est l'une des priorités essentielles du Département. En coopération avec le réseau des centres d'information des Nations Unies, le Département a ainsi activement participé à la Campagne objectifs du Millénaire, apportant son appui à l'initiative « Stand Up and Speak Out against Poverty » (Levez-vous et exprimez-vous contre la pauvreté). À l'échelle mondiale, cette campagne a mobilisé plus de 43 millions de personnes en 2007, soit une augmentation de 87 % par rapport à l'année précédente. Le Département a présidé une équipe spéciale interinstitutions chargée de coordonner la communication stratégique aux plus hauts niveaux de responsabilité. À en juger par les réactions des médias à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, 96 % d'entre eux ont jugé très positive la contribution de l'ONU et du Secrétaire général dans ce domaine.

Plus d'un million de pages de documentation sont consultées chaque jour sur le site Web de l'ONU, dans les six langues officielles, et plus de 450 000 personnes ont effectué en 2007 une visite guidée du Siège de l'ONU, soit autant qu'avant le 11 septembre 2001.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Un facteur externe a été déterminant dans l'action du Département, à savoir l'opinion négative qui s'est manifestée parmi certains États Membres depuis que le Conseil de sécurité a été le théâtre de divisions sur la question de l'Iraq et que l'Organisation a été critiquée pour son manque d'efficacité et d'intégrité. Le Département s'est employé à rétablir la confiance en l'Organisation, mais compte tenu des problèmes dont on vient de faire état, il n'y parviendra que progressivement, d'autant que l'on a affaire à des jugements artificiellement sévères au départ.

On a consacré beaucoup de temps et d'efforts à faire en sorte que le public en général ou des groupes aient accès au complexe du Siège pendant l'exécution du plan-cadre d'équipement.

Les délégations ayant exprimé la nécessité de pouvoir disposer plus rapidement d'une plus grande quantité d'informations en plusieurs langues de la part du Département, ce dernier fait tout son possible pour répondre à leurs besoins, malgré la difficulté de la tâche et ses ressources limitées.

En raison du coût élevé des services en ligne, de la numérisation et de la conservation des documents, il est difficile de maintenir les capacités de prestation de services de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 293 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 27)].

Direction exécutive et administration

27.1 a) *La satisfaction des États Membres quant à l'action du Département de l'information.* D'après les sondages, les États Membres sont dans l'ensemble satisfaits de l'action menée par le Département de l'information : on compte 76 % d'observations favorables pour les produits, les services et les activités du Département contre 8 % d'opinions défavorables. Ils sont notamment très satisfaits des nouvelles technologies telles que le site Web de l'ONU, de l'action menée par les centres d'information de l'Organisation et de la coordination des activités de communication menée à l'échelle du système par le Groupe des Nations Unies pour les communications.

b) *Une culture renforcée de la communication et de la coordination de l'information au Secrétariat et dans les organismes partenaires du système des Nations Unies*. Le Groupe des Nations Unies pour les communications n'a cessé de s'élargir et 77 % de ses membres considèrent que ses activités leur sont utiles dans le travail qu'ils mènent en tant que spécialistes des questions de communication. Ont participé à la réunion annuelle des responsables du Groupe 37 représentants des bureaux de l'ONU, contre 27 à la première réunion annuelle tenue en 2002 (soit une augmentation de 37 %). La plupart des participants ont jugée la dernière réunion très utile, ou à tout le moins utile, en ce qu'elle leur a permis de recueillir des données d'expérience susceptibles de les aider à améliorer leurs propres activités de communication. On a reconnu qu'il fallait prévoir dans le cadre de ces réunions un plus grand nombre de débats portant sur les stratégies et les méthodes efficaces en matière de communication. Enfin, les groupes de travail chargés de questions spécifiques telles que les changements climatiques, les objectifs du Millénaire pour le développement ou la grippe aviaire, ont apporté une contribution très efficace à l'élaboration et à l'application des stratégies communes de communication touchant certaines questions prioritaires.

c) *Impact plus grand grâce à une culture de gestion bien conçue*. L'institutionnalisation d'une culture d'évaluation est l'un des quatre volets de la stratégie du Département en matière de communication. L'objectif étant de définir les meilleures méthodes en évaluant continuellement les programmes, on a enregistré une augmentation de 37 % des activités d'évaluation par rapport à l'exercice biennal précédent. Le taux en pourcentage des gestionnaires de programme utilisant la méthode de suivi des résultats pour concevoir des programmes et adopter les meilleures pratiques a également augmenté, passant à 86 %. Alors qu'il a pu dispenser une formation aux fonctionnaires du Siège pour leur permettre de mieux connaître les techniques d'évaluation et de mieux comprendre la valeur globale de cette méthode, le Département a beaucoup de difficultés à organiser la formation nécessaire au personnel des bureaux extérieurs.

Sous-programme 1
Services de communication stratégique

27.2 a) *Meilleure couverture médiatique des questions thématiques prioritaires.* Le Département a organisé ses campagnes d'une manière plus stratégique et mieux définie, s'attachant à répondre aux besoins de certains médias pour ce qui est des communiqués, des informations ou des listes de contact à fournir. Soixante-trois pour cent de ces médias ont ainsi publié des articles sur les thèmes prioritaires du Département. En outre, le Département a fait davantage appel au réseau des centres d'information des Nations Unies et veillé à ce qu'un plus grand nombre de documents d'information soient accessibles en ligne, en dépit de l'énorme difficulté que pose l'obligation de publier les documents dans toutes les langues de l'ONU sur tous les sites Web de l'Organisation. Certaines opérations de maintien de la paix ont sollicité une assistance pour pouvoir diffuser des vidéos ou des données sur le Web par satellite.

b) *Les besoins des utilisateurs sont satisfaits*. Afin que ses activités soient mieux intégrées au travail de fond de l'Organisation, le Département de l'information a consulté les départements utilisateurs sur les stratégies et les méthodes à utiliser pour faire connaître leurs priorités essentielles. Il s'est efforcé, dans chaque cas, d'établir des prévisions réalistes quant à la couverture médiatique et l'accueil réservé par le public. D'après les sondages réalisés à l'issue de chaque campagne, 88 % en moyenne des utilisateurs se sont déclarés entièrement satisfaits : les réunions préparatoires ont été plus fréquentes et plus utiles, chaque campagne a eu un objectif précis et les moyens les plus adéquats ont été mis en œuvre pour appliquer la stratégie choisie. Le Département a pris conscience qu'il lui fallait établir une relation plus étroite avec ses utilisateurs, officialiser certaines stratégies et solliciter des évaluations de la part de ses utilisateurs.

c) *Amélioration de la qualité des efforts de sensibilisation sur le terrain*. En utilisant le réseau mondial des centres d'information des Nations Unies, les antennes d'information et les services connexes de l'Organisation, en contactant directement les médias et en communiquant dans les langues locales, on a informé un plus large public des activités de l'Organisation et des questions d'intérêt mondial. Le développement des sites Web dans les centres d'information y a également fortement contribué : les 63 centres sont aujourd'hui dotés d'un site et leur documentation est publiée dans cinq langues officielles (arabe, anglais, français, espagnol et russe) ainsi que dans 29 langues locales. Quant au nombre moyen de pages consultées par mois sur tous les sites Web des centres d'information, il est passé de 2 892 131 en 2006 à 3 204 111 en 2007, soit un taux de croissance de 11 %. Les réunions d'information se sont également avérées très utiles : près d'un millier de participants (99 % d'entre eux) ont, lors d'un sondage réalisé en 2007, affirmé avoir une meilleure compréhension du système des Nations Unies.

Sous-programme 2
Services d'information

27.3 a) *Utilisation accrue par les organes de presse et autres utilisateurs des informations et autres renseignements concernant l'Organisation des Nations Unies*. Les organes de presse et autres utilisateurs ont continué d'être de plus en plus nombreux à se servir des produits d'information de la Division de l'information et des médias. Le nombre de partenaires – radio et télévision – a augmenté de 36 % au

cours de l'exercice biennal. Légèrement inférieur aux objectifs, ce chiffre ne tient toutefois pas compte du taux d'utilisation d'UNifeed par les organismes de radiotélédiffusion, lesquels ont effectué 266 téléchargements par mois en 2007 à partir de ce système. UNifeed est un nouveau système qui permet désormais aux organismes de télévision d'obtenir, à partir d'une source unique, des informations émanant des organismes des Nations Unies dans le monde entier. La diffusion de renseignements et de produits d'information par le Web a également continué d'enregistrer une expansion : le nombre de pages consultées a augmenté de façon générale de 50 % au cours de l'exercice biennal et celui des pages en chinois, en français et en russe a plus que doublé. Le nombre de webémissions téléchargées chaque mois est passé de 600 000 en 2005 à 1,3 million en 2007. On continuera de produire les émissions qui ont la faveur du public telles que le nouveau magazine mensuel télévisé du Département « XXI^{e} siècle » ou les clips audio plus courts. On cherche également à exploiter de nouveaux canaux de distribution tels que les téléphones portables et la diffusion de vidéos par l'Internet. L'adoption d'un système de gestion des contenus Web, l'amélioration de la gouvernance des sites et une externalisation accrue des fonctions complexes rendront les sites Web plus fiables.

b) *Accès opportun des organes de presse et autres utilisateurs aux communiqués de presse quotidiens couvrant les séances, aux programmes télévisés, aux photographies ou à d'autres produits d'information*. L'objectif global consistant à mettre 90 % des produits sélectionnés à la disposition de leurs utilisateurs dans les délais prévus a été atteint. Tous les programmes télévisés sont transmis à la date prévue. Les grands réseaux mondiaux de télévision retransmettent les programmes quotidiens de l'ONU. Depuis la mise en service du système d'accès au contenu interactif en réseau, 95 % de toutes les photos sont formatées de façon à pouvoir être publiées le jour même sur le Web et 84 % des communiqués de presse sont publiés dans les deux heures suivant la clôture d'une séance. On a également recouru à des services d'hébergement externes de façon à fiabiliser l'infrastructure Web et à accroître le nombre de documents vidéo de qualité pouvant être consultés en ligne. On a apporté des améliorations au site des communiqués de presse, et à la demande des utilisateurs, on améliorera les possibilités de recherche offertes dans la base de données.

Sous-programme 3
Services de bibliothèque

27.4 a) *Meilleure qualité des services fournis*. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a cherché à améliorer ses services d'information personnalisés tout en poursuivant ses activités de collecte et de conservation des documents. La Bibliothèque a réalisé en 2007 une enquête auprès des membres du personnel du Secrétariat et des missions permanentes – qu'ils utilisent la Bibliothèque ou pas – pour savoir ce qu'ils pensaient des services offerts et essayer de définir leurs besoins. Cette enquête a fait ressortir que 87 % des utilisateurs étaient satisfaits, voire très satisfaits. Le programme de formation et les initiatives de suivi personnalisé, telles que la gestion des connaissances individuelles (personal knowledge management), ont engendré un taux de satisfaction globale de 94 %. La Bibliothèque se doit cependant de renforcer ses efforts pour faire mieux connaître ses services auprès du personnel du Siège et des missions permanentes. Au niveau régional, il est indispensable que le personnel des

bibliothèques dépositaires et celui des bibliothèques des bureaux extérieurs suivent des stages de perfectionnement consacrés à l'utilisation des services en ligne à des fins de recherche.

b) *Collaboration plus étroite entre les bibliothèques des Nations Unies*. La Bibliothèque coordonne les activités des bibliothèques des organismes membres des Nations Unies dans les domaines de la collecte et de la numérisation des archives, de la gestion des documents de l'ONU, des ressources électroniques, des techniques de l'information et de l'apprentissage ainsi que de la mise en commun des connaissances. Elle coordonne aussi le Consortium pour les acquisitions d'informations électroniques du système des Nations Unies. Les bibliothèques de New York et de Genève se partagent aussi le travail de numérisation des documents plus anciens et participent à la rédaction de manuels et de directives pour la gestion des documents. Sept manuels et trois directives sont désormais accessibles sur le site Web de l'ONU. Les bibliothécaires de l'ONU doivent maîtriser les nouvelles technologies, et surtout développer leurs compétences en matière de recherche, domaine qui prend une place de plus en plus importante dans les activités de coordination.

c) *Parution dans les délais de l'*Annuaire *des Nations Unies*. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la Section de l'*Annuaire* des Nations Unies a publié la version 2004 dans les 21 mois suivant l'année couverte par l'*Annuaire* et continué de travailler sur la version 2005, qui a été publiée en mars 2008, soit un délai de publication de 27 mois au lieu des 18 mois prévus. Une version électronique pilote de l'*Annuaire* (site de l'*Annuaire*) a été lancée en ligne en novembre 2007. La Section a coopéré étroitement avec le Groupe de conception graphique, le Groupe de correction d'épreuves et les bureaux des services d'achat afin d'accélérer la production, et avec la Section des ventes pour améliorer la commercialisation et la distribution de son *Annuaire*. La production a été retardée, et les ressources en effectifs réduites de près de 50 mois de travail, en raison des postes vacants et du départ de personnel expérimenté. Si l'on veut produire l'*Annuaire* dans les délais prévus en 2008-2009, il faudra inciter le personnel à rester au service de l'Organisation et moderniser les techniques de production jusqu'à la phase finale.

Sous-programme 4
Services de diffusion

27.5 a) *Renforcement et élargissement des relations avec les partenaires*. Le nombre de partenariats de la Division des services et des produits destinés au public est passé de 90 en 2005 à 124 à la fin de 2007. La Division a renforcé les partenariats qui existaient déjà et s'est employée à faire mieux connaître les activités de l'Organisation auprès du public. Le programme intitulé « Les Nations Unies travaillent pour tous » a permis d'établir d'importants partenariats avec les médias, notamment avec *MTV*, avec le rappeur célèbre Jay-Z ainsi qu'avec la New School et Media Communications Association International pour le festival du film documentaire des Nations Unies *Stories from the field*. Dans le cadre du programme de communication sur le thème « L'Holocauste et les Nations Unies », on a coopéré avec des institutions du monde entier pour organiser des séminaires à l'intention des administrateurs chargés de l'information recrutés sur le plan national. La Division continue de rechercher d'importants partenaires extérieurs en vue d'élargir son audience.

b) *Amélioration de la qualité et de l'efficacité des services et produits de diffusion*. Les services et produits de diffusion de la Division se sont incontestablement améliorés, ainsi qu'en témoignent les sondages réalisés auprès de leurs utilisateurs; pour ce qui est des programmes de diffusion, 70 % des personnes interrogées en moyenne en étaient satisfaites en 2005, contre 87 % en moyenne en 2007, et 93 % des personnes interrogées avaient une meilleure compréhension du système des Nations Unies. La demande de services et de produits a augmenté, de même que le nombre de pages consultées sur les sites Web de la Division. On citera par exemple le site Web éducatif « Cyberschoolbus » qui a vu son trafic augmenter de 75 % depuis l'exercice biennal précédent. D'après une enquête réalisée en 2006 auprès de groupes scolaires effectuant une visite guidée à l'ONU, 78 % des enfants en étaient enchantés. Pour que ce taux de satisfaction continue d'augmenter, on enseigne désormais aux nouveaux guides, pendant leur formation, comment adapter les visites aux enfants.

Chapitre 28A
Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Principaux résultats obtenus

En 2006-2007, à la suite des importantes actions que le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a conduites dans le domaine de l'administration de la justice, l'Assemblée générale a décidé d'instituer un nouveau système d'administration de la justice indépendant, transparent, professionnalisé, doté de ressources suffisantes et décentralisé. Ce nouveau système sera opérationnel à compter du 1er janvier 2009, après la suppression, le 31 décembre 2008, de nombreux éléments du système actuel. Les travaux de ce bureau ont également porté sur la planification des mesures à prendre pour mettre en place un nouveau progiciel de gestion intégré au Secrétariat et coordonner les examens du dispositif de responsabilisation du Secrétariat, de la gestion axée sur les résultats et de la gestion globale des risques. Le premier rapport de synthèse, qui comportait également des données sur l'exécution du budget et des programmes, a été publié en septembre 2006 et un nouveau contrat a été passé avec les hauts responsables pour en évaluer les résultats sur des bases saines. La coopération avec les autres organismes des Nations Unies ainsi que le développement de la communication et de la mise en commun d'informations entre les hauts responsables du Département de la gestion et les responsables de l'administration dans tous les lieux d'affectation ont permis de renforcer la cohérence des politiques de gestion des activités de l'ONU. Des enquêtes de satisfaction ont été réalisées au cours des deux années de l'exercice biennal afin de déterminer les domaines dans lesquels des améliorations devaient être apportées à la prestation des services, et des mesures correctives adéquates ont été appliquées. Les séances de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination ont été conduites conformément aux programmes de travail respectifs de la Commission et du Comité et dans le respect des procédures fixées. Le budget-programme de l'exercice 2006-2007 ainsi que les crédits supplémentaires demandés au titre de la création ou du

renouvellement de mandats ont été approuvés par l'Assemblée générale. Enfin, des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement. Des informations détaillées concernant les bureaux du Département de la gestion sont fournies ci-après.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion devra faire face à des difficultés majeures durant l'exercice biennal 2008-2009 :

- Mise en application de logiciels aux fins de la mise en place d'un nouveau système de gestion du personnel une fois qu'auront été achevées l'évaluation des besoins ainsi que la publication de la demande de propositions correspondante;
- Réalisation de nouveaux progrès en ce qui concerne la mise en application du système de progiciel de gestion intégré;
- Mise en œuvre des mesures appropriées pour assurer la bonne application du nouveau système indépendant, transparent, professionnalisé et décentralisé d'administration de la justice qui sera mis en place à compter du 1er janvier 2009;
- Efficacité accrue en ce qui concerne la fourniture de services de secrétariat au mécanisme intergouvernemental dont les activités sont liées à celles du Département : Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, Cinquième Commission et Comité du programme et de la coordination;
- Maintien de liens de coopération avec les organes de représentation du personnel des Nations Unies, notamment en vue d'assurer des relations satisfaisantes entre le personnel et l'administration à l'échelle mondiale;
- Mise en place de dispositifs permettant de minimiser la désorganisation du travail et d'assurer une transition sans heurt en ce qui concerne l'emménagement dans les bureaux temporaires dans le cadre de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

Enfin, afin d'assurer le renforcement de la responsabilisation au sein du Secrétariat et la bonne mise en application de la gestion intégrée des risques informatiques et des cadres de gestion axée sur les résultats, le Bureau du Secrétaire général adjoint aura besoin de disposer des ressources voulues pour mettre en œuvre ces propositions.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 645 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 28A)].

Direction exécutive et administration

28A.1 a) *La gestion des activités de l'ONU répond à des politiques plus cohérentes.* Le renforcement de la cohérence des politiques de gestion des activités de l'ONU résulte de : i) la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies en matière de gestion (réunions du Comité de haut niveau sur la gestion et du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination; et ii) la communication et la mise en commun accrues des informations entre les dirigeants du Département de la gestion et les responsables de l'administration dans tous les lieux d'affectation. Les chefs de secrétariat et d'administration de tous les lieux d'affectation ont été systématiquement consultés par divers moyens à propos des projets de nouvelles politiques, notamment lors des réunions mensuelles des responsables du Département de la gestion (rencontres des responsables et de leurs homologues des bureaux hors Siège), des réunions mensuelles de tous les chefs de secrétariat de New York coordonnées par le Chef du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, dans le cadre de groupes de travail spéciaux ou de consultations par écrit. Les nouvelles politiques mises au point à l'issue de consultations de ce type concernent notamment la protection des fonctionnaires contre les représailles que pourrait entraîner la dénonciation de manquements ou la coopération à un audit ou une enquête autorisés; la création du Bureau de la déontologie; la déclaration de situation financière et la déclaration d'intérêts; l'acceptation de biens et services offerts à titre gracieux; les restrictions applicables après la cessation de service. Les fonctionnaires d'administration ont également été activement consultés pour arrêter la version définitive du projet de réforme des ressources humaines et des commentaires de la direction à propos des recommandations formulées par le Groupe de la refonte du système d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies.

b) *Les services d'appui administratif sont faciles à obtenir et à utiliser.* L'enquête annuelle de satisfaction du Département a permis de repérer les domaines spécifiques dans lesquels la disponibilité et l'accessibilité des services d'appui sont le plus nécessaires et des mesures adéquates ont été prises pour recenser régulièrement les besoins des clients et déterminer quelles actions devaient être engagées pour y répondre. D'après l'enquête de satisfaction conduite par le Département en 2006, le traitement des indemnisations des services d'assurance et des demandes de remboursement des fonctionnaires, notamment au titre des frais de voyage, se serait considérablement amélioré. L'enquête menée en 2006 a également fait apparaître la nécessité d'apporter des améliorations à la mise à jour, au développement et à l'introduction des nouveaux systèmes informatiques, à la formation du personnel et au respect des délais de traitement des documents de voyage. Le Département de la gestion continue de s'employer à ce que les prestations de ses services répondent aux besoins des clients afin d'accroître l'efficacité et la productivité de l'ensemble de l'Organisation.

Sous-programme 1
Services de gestion et administration de la justice

Services de gestion

28A.2 a) *Amélioration de la capacité des responsables de la gestion des programmes de gérer et d'administrer les ressources matérielles, financières et humaines de leur propre département par l'adoption de politiques et de procédures*

nouvelles. Le Département de la gestion a travaillé en étroite collaboration avec le nouveau Département de l'appui aux missions afin d'aider ce dernier à déléguer davantage le recrutement et l'administration du personnel des missions. En outre, compte tenu de la surveillance de l'application des recommandations des organes de contrôle par le Comité de gestion (voir ST/SGB/2006/14) et des mesures que le Comité a prises depuis pour repérer les lacunes graves et passer en revue une centaine de recommandations essentielles, le Secrétariat pourra optimiser les améliorations de la gestion dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle. Il convient toutefois de noter qu'en l'absence de cadre global de gestion des risques et de ressources consacrées à la mise en œuvre de ce cadre, il est plus difficile au Comité de hiérarchiser réellement les risques afférents aux diverses recommandations des organes de contrôle.

b) *Amélioration de l'exécution des tâches*. La remise à plat des modes de fonctionnement de l'Organisation s'est activement poursuivie, en particulier dans les domaines des voyages et des transports, des achats et des ressources humaines, ainsi que des technologies de l'information et de la communication. En ce qui concerne les voyages et les transports, à la suite des recommandations du Corps commun d'inspection, la première phase de la constitution d'une base de données sur les laissez-passer des Nations Unies a été menée à bien, ce qui devrait permettre de disposer d'informations précises et à jour pour améliorer la gestion, le contrôle et le suivi de tous les laissez-passer. Des dispositions réglementaires révisées relatives aux voyages ont été appliquées afin de rationaliser les procédures en la matière conformément aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne. En outre, dans le domaine des voyages et des transports, les travaux se poursuivent pour automatiser les demandes d'autorisation de voyage et traiter les bordereaux de remboursement de frais de voyage par voie électronique. Dans le domaine des achats, un projet pilote a été mis en œuvre pour louer des navires pour le transport de fret et des avions pour la relève des contingents afin de répondre aux exigences opérationnelles immédiates. Ce projet tient dûment compte des pratiques des secteurs du fret maritime et aérien. Une version révisée du *Manuel des achats* a par ailleurs été publiée. Dans le domaine des ressources humaines, un questionnaire électronique concernant l'indemnité pour charges de famille a été mis en place, ce qui a simplifié les procédures tant pour le personnel que pour l'administration en éliminant les travaux d'écriture liés au traitement des prestations. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a réalisé une enquête sur l'évaluation des besoins et publié une invitation à soumissionner concernant un nouveau logiciel de gestion du personnel. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, une équipe de consultants a commencé à travailler avec des praticiens spécialisés de l'Organisation des Nations Unies pour recenser les besoins concernant un nouveau progiciel de gestion intégré; et le nouveau Directeur général de l'informatique a chargé un groupe de travail temporaire d'étudier ce progiciel.

c) *Amélioration des méthodes, instruments et techniques utilisés pour évaluer l'efficacité et la productivité aux fonctions clefs de gestion et de prestation de services.* Le Bureau a perfectionné l'enquête de satisfaction afin d'obtenir des résultats plus intéressants et exploitables. Par ailleurs, s'agissant de répondre de façon plus rigoureuse aux demandes d'analyse complète des gains d'efficacité et de la productivité et de fournir une présentation adéquate des constatations d'une telle analyse conformément aux recommandations formulées par le Comité du

programme et de la coordination dans les rapports sur les travaux de ses quarante-troisième et quarante-quatrième sessions (A/58/16 et A/60/16), le Bureau a accompli des progrès considérables en s'attachant à perfectionner les méthodes de communication de l'information afin de recenser et résumer les actions engagées pour éliminer les pratiques inutiles et maximiser les améliorations tangibles. Cette stratégie de communication de l'information perfectionnée devrait encourager les bonnes pratiques et la mise au point de systèmes de suivi et d'évaluation des gains de productivité résultant de l'application des mesures de réforme. Le Bureau a pris les mesures nécessaires pour surveiller et évaluer en permanence les résultats que les services/départements attribuent à l'apport d'améliorations afin de s'assurer que ceux-ci continuent de progresser et de réaliser les produits souhaités. Il convient toutefois de noter que la méthodologie et les outils perfectionnés actuellement employés fixent un cadre analytique pour évaluer l'efficience et la productivité, mais qu'il demeure nécessaire d'appliquer les Normes comptables internationales du secteur public et d'utiliser un progiciel de gestion intégré (voir résolution 60/283) pour produire des données vérifiables sur le plan quantitatif.

Administration de la justice

28A.3 a) *Système d'administration interne de la justice impartial, efficace et respectant les politiques et les règles de l'Organisation relatives aux ressources humaines*. Au cours de la période considérée, des mesures ont continué d'être prises pour que le système d'administration interne de la justice soit plus impartial et efficace en modifiant et en faisant respecter les délais, en augmentant les ressources et en formant les fonctionnaires chargés du système d'administration de la justice. En particulier, les partenaires se sont attachés à appliquer les recommandations formulées dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne concernant l'étude de gestion de la procédure de recours à l'Organisation des Nations Unies (A/59/408), ce qui a permis d'améliorer l'efficacité du système de justice. Malgré ces améliorations, au cours de la période considérée, le fonctionnement de ce dernier a toutefois été gêné par le manque de ressources ainsi que le nombre de dossiers de recours et d'affaires disciplinaires déjà en souffrance. En application de la résolution 59/283 de l'Assemblée, le système interne d'administration de la justice a également fait l'objet d'un examen. Après avoir examiné un rapport établi par le Groupe de la refonte, à la reprise de sa soixante et unième session, l'Assemblée générale a décidé d'instituer un nouveau système d'administration de la justice indépendant, transparent, professionnalisé, doté de ressources suffisantes et décentralisé. À sa soixante-deuxième session, elle a examiné la question des ressources à allouer à ce nouveau système, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2009, après la suppression, le 31 décembre 2008, de nombreux éléments du système actuel.

b) *Adoption de mesures assurant la participation en temps voulu des cadres à l'administration de la justice*. Depuis le mois de juin 2005, le Bureau de la gestion des ressources humaines indique systématiquement aux responsables les conditions de révision des décisions administratives en leur rappelant qu'il leur appartient de justifier la décision contestée pour qu'elle figure dans la réponse du défendeur et en les informant des délais de révision des décisions et de présentation de leurs observations. L'instruction administrative relative à l'appréciation du comportement professionnel qui est actuellement à l'examen évoquera la prise en compte dans les rapports d'évaluation et de notation des cadres de la façon dont ceux-ci s'acquittent

de leurs fonctions. À la suite des mesures prises par le Bureau de la gestion des ressources humaines à cet effet, les cadres s'acquittent plus souvent de leurs responsabilités à l'occasion d'une procédure de recours (dans 51 % des cas en 2006 contre 71 % en 2007). Il demeure toutefois nécessaire de mieux faire appliquer les règles, en particulier en ce qui concerne les délais fixés.

Sous-programme 2
Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

28A.4 *Amélioration de la communication concernant les questions d'organisation et de procédure et renforcement de l'appui technique et des services de secrétariat fonctionnels fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions.* Les séances de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination ont été conduites conformément aux programmes de travail de la Commission et du Comité et dans le respect des procédures fixées, comme en témoigne le respect des cibles et des dates limites concernant l'établissement de ces programmes et leur diffusion aux États Membres. Tous les rapports de la Cinquième Commission ont été soumis pour examen dans les 48 heures suivant leur adoption. Aucun représentant des États Membres à la Cinquième Commission ou au Comité du programme et de la coordination ne s'est déclaré insatisfait du déroulement des réunions ou du niveau et de la qualité des services techniques de secrétariat. D'après les résultats de l'enquête conduite par la Cinquième Commission en 2007 à propos des services du Secrétariat : a) planification et organisation des séances – 100 % des personnes interrogées ont jugé les services fournis satisfaisants ou plus que satisfaisants; b) disponibilité et qualité des programmes hebdomadaires – 94,6 % des personnes interrogées ont jugé les services fournis satisfaisants ou plus que satisfaisants; c) travaux préparatoires et documents d'information établis par le Secrétariat – 96 % des personnes interrogées ont jugé les services fournis satisfaisants ou plus que satisfaisants; d) qualité et promptitude de la communication concernant les questions d'organisation et de procédure posées par les délégations, par voie tant officielle qu'officieuse – 92 % des personnes interrogées ont jugé les services fournis satisfaisants ou plus que satisfaisants; e) sites Web gérés par le Secrétariat – 94,6 % des personnes interrogées ont jugé les services fournis satisfaisants.

Chapitre 28B
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Principaux résultats obtenus

Le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 ainsi que les crédits supplémentaires demandés au titre de la création ou du renouvellement de mandats, notamment de l'application des décisions du Sommet mondial de 2005, du système intégré d'accès sécurisé, de la revitalisation de l'Assemblée générale, de la construction de locaux supplémentaires à la Commission économique pour l'Afrique, de l'administration de la justice, de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, de l'Institut des Nations Unies

pour la formation et la recherche, des missions politiques spéciales, du programme de communication sur le Rwanda, de la rénovation de la résidence du Secrétaire général, du Tribunal international pénal pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal international pénal pour le Rwanda.

Mieux informés des questions concernant le maintien de la paix, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents ont pu prendre des décisions en pleine connaissance de cause.

Au cours de l'exercice biennal, 86 % des versements ont été effectués et 84 % des comptes bancaires ont été apurés dans les 30 jours, conformément aux objectifs fixés. Des améliorations ont été apportées aux services fournis en ce qui concerne l'assurance maladie et l'assurance-vie, les remboursements d'impôts et les délais de traitement des prestations au titre de la cessation de service. La renégociation de la police d'assurance contre les actes de violence s'est par ailleurs traduite par une économie de 2,8 millions de dollars.

L'efficacité des pratiques en matière de placements s'est encore améliorée puisque la Trésorerie a obtenu un rendement de 4,72 % contre 4,66 % pour le taux moyen de rendement sur le marché d'un actif sans risque à 90 jours pour le dollar des États-Unis (taux de référence).

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

La difficulté a consisté à trouver le temps d'organiser et de dispenser une formation à tous les fonctionnaires du secteur du budget et des finances. Si des rapports ont été présentés en retard à l'Assemblée générale, c'est que le nombre de rapports établis a presque doublé par rapport à l'exercice biennal 2004-2005.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 332 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 28B)].

Direction exécutive et administration

28B.1 a) *Gestion et contrôle financiers de qualité dans l'Organisation*. Aucune observation défavorable marquante n'a été formulée dans les rapports d'audit au cours de l'exercice biennal.

b) *Le programme de travail du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité est géré efficacement et son exécution s'appuie sur des ressources humaines et financières*. Tous les produits prescrits ont été exécutés et 97,9 % des ressources approuvées au titre du Bureau ont été utilisées.

Sous-programme 1
Planification des programmes et établissement du budget

28B.2 a) *Simplification du processus d'élaboration de projets de budget*. La clarté et la précision des instructions budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009 et la simplicité des procédures de présentation des propositions budgétaires ont été jugées satisfaisantes à excellentes par 95,1 % des départements clients. Ce résultat tient à l'informatisation des procédures et à la multiplication des échanges entre clients et fonctionnaires du budget.

b) *Aide apportée aux États Membres pour leur permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause sur des questions relatives au budget ordinaire*. D'après les résultats de l'enquête conduite en décembre 2007, certains États Membres n'étaient pas satisfaits du nombre de propositions de montants estimatifs révisés venues s'ajouter aux propositions budgétaires ordinaires du Secrétaire général pour l'exercice 2008-2009. En ce qui concerne le respect des dates-limites, les retards ont essentiellement été dus à l'augmentation du volume de travail. En effet, 368 rapports ont été présentés contre 151 en 2004-2005, ce qui représente une augmentation nette de 117 %. Des retards ont également été accumulés car les départements clients n'ont pas remis leurs documents à temps.

c) *Diminution des délais nécessaires pour la présentation d'informations complémentaires concernant les documents relatifs à la planification et au budget afin de faciliter la prise de décisions par les organes examinant ces documents*. Les retards enregistrés ont essentiellement été dus à l'insuffisance des informations transmises par les départements clients, en particulier lorsque celles-ci devaient être tirées de données brutes.

d) *Amélioration des services fournis aux clients, notamment en ce qui concerne l'administration du budget-programme et des ressources extrabudgétaires*. Si le montant définitif des dépenses au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2006-2007 a été inférieur de 1,1 % au montant définitif des crédits ouverts, c'est essentiellement en raison des incertitudes qui planaient sur l'évolution politique des missions politiques spéciales. En 2006-2007, le délai d'allocation des crédits extrabudgétaires a été en moyenne de 9 jours civils au lieu des 4 visés, essentiellement en raison de l'augmentation de la charge de travail dans les autres domaines. D'après les résultats de l'enquête conduite par la Division de la planification des programmes et du budget, les clients ont noté une nette amélioration des services fournis par la Division en ce qui concerne les procédures et les processus budgétaires et l'élaboration du cadre stratégique pour 2008-2009, ainsi que la qualité du site Web de la Division, où l'on trouve notamment des informations sur les résolutions, les politiques et les coûts standard, ainsi que d'autres données concernant les processus budgétaires.

Sous-programme 2
Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

28B.3 a) *Simplification des processus d'élaboration de projets de budget*. Des améliorations ont été apportées aux instructions budgétaires, qui précisent dorénavant les paramètres utilisés pour chiffrer les dépenses, ce qui a facilité l'établissement des projets de budget et simplifié la comparaison entre les missions. Les instructions budgétaires évoquent également désormais les gains d'efficacité.

Aucune enquête n'a été conduite à ce sujet, mais les personnes qui ont participé au séminaire sur les budgets se sont déclarées satisfaites de ces innovations.

b) *Aide apportée aux États Membres pour leur permettre de prendre, en toute connaissance de cause, des décisions sur des questions relatives au maintien de la paix*. Des observations favorables ont été formulées à propos de la qualité et de la présentation des rapports, comme l'a noté le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans ses rapports (A/60/790, par. 12, A/60/809, par. 13, A/60/852, par. 14, A/60/869, par. 21, A/60/888, par. 16, A/60/897, par. 20 et A/61/551, par. 5), ainsi que dans les déclarations officielles de quatre délégations et de deux groupes régionaux à la Cinquième Commission lors de la soixantième session ainsi qu'à la reprise de la soixantième session. Seuls 50 % des rapports sur l'exécution des budgets ont été présentés dans les délais fixés, essentiellement en raison des importantes modifications apportées aux mandats d'un certain nombre de missions.

c) *Augmentation de l'efficacité des opérations de maintien de la paix*. Les montants dus au titre des contingents et des unités de police constituées ont été payés dans un délai de trois mois, sauf dans le cas de la MINURSO, de l'UNFICYP, de la MONUC, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la MINUK, en raison du manque de liquidités. Au total, 15 versements, dont 8 trimestriels plus 7 exceptionnels, ont été effectués, compte tenu de la situation de trésorerie des missions de maintien de la paix en cours. On ne dispose pas d'information sur le pourcentage de missions interrogées ayant évalué la qualité des politiques et services.

Sous-programme 3
Comptabilité générale et information financière

28B.4 a) *Amélioration des états financiers et des rapports sur la gestion financière*. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé une opinion positive sur les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour 2004-2005 et aucune constatation importante n'a été faite à l'occasion d'un audit concernant les questions financières relevant de la Division de la comptabilité. Les états financiers pour 2006-2007 devaient être établis d'ici le 31 mars 2008 et le Comité des commissaires aux comptes devrait formuler une opinion à ce sujet en juillet 2008. En conséquence, d'après les indicateurs de résultats, cet objectif a été atteint.

b) *Opérations financières précises et rapides*. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, 86 % des versements ont été effectués dans les 30 jours suivant la réception de tous les documents voulus. Ce résultat est légèrement inférieur à l'objectif visé, soit plus de 90 %. D'après des données recueillies au cours de périodes d'observation, 84 % des comptes bancaires ont été apurés dans les 30 jours suivant la fin du mois. Ce résultat étant proche des 85 % visés, on peut considérer que l'objectif a été atteint.

c) *Amélioration des services fournis aux clients*. Aucune enquête n'a été conduite au cours de l'exercice biennal pour évaluer le degré de satisfaction des clients, mais des améliorations ont été apportées aux services fournis, notamment en ce qui concerne l'assurance maladie et l'assurance-vie, les remboursements d'impôts et les délais de traitement des prestations au titre de la cessation de service. Par ailleurs, la renégociation de la police d'assurance contre les actes de violence s'est traduite par une économie annuelle de 2,8 millions de dollars et d'autres

progrès ont été accomplis, notamment en ce qui concerne les avis donnés à propos des aspects complexes du plan-cadre d'équipement liés aux assurances ainsi que la définition et la diffusion des procédures de demande de remboursement.

Sous-programme 4
Services de trésorerie

28B.5 a) *Poursuite de l'investissement des fonds avec prudence.* L'efficacité des pratiques en matière de placements s'est encore améliorée puisque la Trésorerie a obtenu un rendement de 4,72 % contre 4,66 % pour le taux moyen de rendement sur le marché d'un actif sans risque à 90 jours pour le dollar des États-Unis (taux de référence). Ce rendement effectif, atteint sans perte de trésorerie et en répondant à tous les besoins de trésorerie de tous les clients, est supérieur à celui du marché et a été obtenu en respectant les politiques de la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies.

b) *Amélioration de l'efficacité et de la sécurité du système de paiement, en particulier dans le cadre des opérations de maintien de la paix*. Aucune perte de trésorerie n'a été enregistrée et tous les versements ont été effectués dans les deux jours ouvrés. La Trésorerie a assuré le recouvrement en temps voulu et la bonne garde des ressources de trésorerie, amélioré les systèmes de paiements, réduit les coûts et amélioré la sécurité en mettant en œuvre un système de gestion des liquidités et en effectuant des rapprochements quotidiens des soldes de trésorerie; en enregistrant dûment la comptabilité des placements en diverses devises; en centralisant les comptes bancaires de l'ONU, afin de réduire les frais et d'obtenir les taux d'intérêt les plus avantageux; en traitant sans retard les paiements internationaux dans le monde entier; en rationalisant les fonctions de caisse et en donnant des avis à toutes les missions sur les politiques et les procédures de la Trésorerie permettant de préserver les ressources financières.

Sous-programme 5
Recouvrement et traitement des contributions

28B.6 a) *Amélioration des délais de présentation de la documentation dont les États Membres ont besoin pour se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions relatives au barème des traitements, à la base de financement des activités de maintien de la paix et à l'état des contributions*. Ce résultat a été atteint en présentant tous les documents de présession connexes dans les délais prévus par le système de créneaux, ce qui a effectivement facilité le travail du Comité des contributions. Tous les rapports mensuels sur l'état des contributions jusqu'en novembre 2007 ont été présentés au cours de la période; les futures améliorations porteront sur l'automatisation et la normalisation des modèles afin de réduire les délais d'établissement, d'édition et de traduction des rapports.

b) *Les contributions dues par les États Membres conformément aux décisions de l'Assemblée générale sont rapidement mises en recouvrement*. Tous les avis de mise en recouvrement ont été délivrés dans les 30 jours suivant les décisions pertinentes des organes intergouvernementaux, dans le strict respect des dispositions de la règle de gestion financière 103.1.

Chapitre 28C
Bureau de la gestion des ressources humaines

Principaux résultats obtenus

Un effort concerté a été fait au cours de l'exercice biennal 2006-2007 pour répondre à l'augmentation et à l'évolution des besoins du personnel. L'attention a été recentrée afin de mieux prendre en compte les besoins des opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, le Bureau de la gestion des ressources humaines s'est employé à améliorer la responsabilisation des chefs de département dans ce domaine grâce aux lettres de mission conclues entre les Secrétaires généraux adjoints et le Secrétaire général, aux plans d'action en matière de ressources humaines et au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires. Les fonds sont utilisés efficacement et intégralement, en particulier pour la formation et l'élaboration de nouveaux systèmes de gestion des ressources humaines.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Afin de favoriser les recrutements et formations et compte tenu de la mise en œuvre de la politique de mobilité, le Bureau sera réorganisé en 2008-2009 pour l'adapter à l'évolution des besoins. Cette réorganisation visera à faire davantage pour attirer des candidats au recrutement, et surtout à faire respecter les critères de représentation géographique et de parité hommes-femmes. Les efforts se poursuivent mais les contraintes budgétaires demeurent un obstacle de taille.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 91 % des 183 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 28C)].

Direction exécutive et administration

28C.1 a) *Amélioration de la gestion des ressources humaines, compte tenu des besoins de l'Organisation et du personnel, pour que l'Organisation puisse s'acquitter des tâches prescrites par les États Membres*. Un effort concerté a été fait au cours de l'exercice biennal 2006-2007 pour répondre à l'augmentation et à l'évolution des besoins du personnel. L'attention a été recentrée afin de mieux prendre en compte les besoins des opérations de maintien de la paix. En tout, 15 améliorations ont été apportées sous forme d'instructions administratives et de circulaires du Secrétaire général, ce qui dépasse l'objectif de 12 qui avait été fixé pour l'exercice biennal. Afin de favoriser les recrutements et formations et compte tenu de la mise en œuvre de la politique de mobilité, le Bureau sera réorganisé en 2008-2009 pour l'adapter à l'évolution des besoins.

b) *Bonne exécution du programme de travail, grâce à un personnel et à des ressources financières suffisants*. Les fonds sont utilisés efficacement et intégralement, en particulier pour la formation et l'élaboration de nouveaux systèmes. La proportion des produits exécutés dans les délais prescrits s'est établie à 88 %; l'objectif fixé en matière de recrutement et d'affectation des membres du personnel en temps voulu a été non seulement atteint, mais légèrement dépassé. Un nouveau système de sélection du personnel est en train d'être élaboré et la passation de marchés à cette fin est en cours.

Sous-programme 1
Services opérationnels

28C.2 a) *Amélioration de la sélection et de l'administration du personnel, y compris en matière de recrutement, de placement et de promotion*. Le nombre moyen de jours pendant lesquels un poste est resté vacant s'est établi à 273, résultat supérieur à l'objectif fixé pour la période considérée. Des formations à l'intention des chefs de service responsables du poste à pourvoir et des membres des organes centraux de contrôle ont été organisées en 2006 et 2007, pour qu'ils puissent mieux s'acquitter de leurs responsabilités. Une enquête réalisée en 2006 auprès des membres des organes centraux de contrôle à l'échelle de l'Organisation a servi de point de départ à l'élaboration d'un programme complet d'orientation et de formation. Ce programme pilote a été lancé à New York et à Genève à la fin de 2007. Outre le programme de formation destiné aux membres des organes centraux de contrôle, des séances d'information continuent d'être organisées à l'intention des chefs de service responsables du poste à pourvoir afin de leur donner des informations actualisées sur les politiques et les procédures à suivre. Par ailleurs, les efforts se poursuivent pour uniformiser les profils d'emploi types afin de faciliter le travail des chefs de service responsables du poste à pourvoir et des organes centraux de contrôle. Le temps moyen nécessaire au traitement des prestations à verser au personnel (prestation familiale) est de 2,5 jours, ce qui est nettement inférieur à l'objectif de 6 jours qui avait été fixé. Si le dossier d'un fonctionnaire n'est pas complet, le temps nécessaire pour obtenir les informations requises dépend de la complexité du dossier et des organismes qui doivent fournir les informations en question (par exemple, décisions de justice, attestations de fréquentation scolaire, justificatifs des moyens de subsistance), ce qui peut prolonger les délais d'approbation.

b) *Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibrage des effectifs entre hommes et femmes*. Seize États Membres ne sont pas représentés. La représentation des États Membres est fonction de plusieurs facteurs, notamment les mouvements de personnel (par exemple, les départs à la retraite), le nombre de postes permanents et le barème des quotes-parts. Au cours de l'exercice biennal considéré, le nombre de postes soumis au principe de la répartition géographique a augmenté et le barème des quotes-parts a été révisé. En ce qui concerne l'indicateur d'accroissement du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres sous-représentés recrutés pour l'ensemble du Secrétariat, la proportion de fonctionnaires originaires d'États Membres sous-représentés recrutés en 2006 et 2007 pour pourvoir des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (à l'exception des postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général) qui sont soumis au principe de la répartition géographique s'est établie à 15 %. En ce qui concerne l'indicateur d'accroissement de la proportion des femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

pour l'ensemble du Secrétariat, la proportion est restée de 42,3 % pour les postes d'administrateur, de directeur, de sous-secrétaire général et de secrétaire général adjoint (engagements d'un an au minimum), financés au moyen des ressources ordinaires. L'Organisation s'emploie à améliorer la responsabilisation des chefs de département dans ce domaine grâce aux lettres de mission conclues entre les Secrétaires généraux adjoints et le Secrétaire général, aux plans d'action en matière de ressources humaines et au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires. Les actions de sensibilisation et les initiatives de prospection ciblée seront améliorées.

c) *Amélioration de la planification des ressources humaines et suivi des délégations de pouvoirs*. En ce qui concerne l'indicateur sur le pourcentage de départements/bureaux menant à bien leurs plans d'action en matière de ressources humaines, 13 départements/bureaux ont atteint au moins 70 % de leurs objectifs concernant les plans d'action en matière de ressources humaines. La présentation de ces plans a été améliorée, de même que l'information disponible en ligne, ce qui permet de mieux suivre les progrès réalisés. Dans un souci de transparence, les réalisations du quatrième cycle ont été communiquées au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et à l'Assemblée générale.

Sous-programme 2
Valorisation des ressources humaines

28C.3 a) *Améliorer la polyvalence du personnel*. À l'échelle du Secrétariat, plus de 61 000 fonctionnaires ont participé aux programmes de perfectionnement et de formation pendant l'exercice biennal 2006-2007. Cette progression notable par rapport à l'objectif prévu et à la participation effective au cours des exercices biennaux antérieurs est due à trois principaux facteurs : i) le montant additionnel de 3 millions de dollars qui a été approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2006; ii) l'incorporation par le Secrétaire général et le Bureau de la gestion des ressources humaines d'objectifs d'apprentissage obligatoires dans le plan d'action en matière de ressources humaines du Département et dans les lettres de mission conclues avec tous les chefs de département et de bureaux; et iii) le renforcement progressif de la culture de l'apprentissage au sein de l'Organisation. Le pourcentage de fonctionnaires atteignant leurs objectifs de perfectionnement ne constitue pas un indicateur fiable; cette rubrique n'étant pas obligatoire dans le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires, les informations n'ont pas été communiquées de manière systématique par les fonctionnaires et leurs supérieurs. Cela dit, au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la gestion des ressources humaines a pris les mesures correctives suivantes : i) le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires sera amélioré, dans le sens où la rubrique se rapportant aux activités de perfectionnement deviendra obligatoire et une nouvelle rubrique sera ajoutée pour permettre aux fonctionnaires et à leurs supérieurs de faire le point à la fin de la période de notation sur les activités de formation et d'apprentissage suivies; ii) de nouveaux ateliers seront organisés pour renforcer la capacité des supérieurs d'encadrer les fonctionnaires en ce qui concerne l'organisation de leur carrière et de soutenir le principe du perfectionnement à l'échelle du Secrétariat; et iii) dans tous les ateliers se rapportant à l'organisation des carrières et au suivi du comportement professionnel, il a été souligné que tous les fonctionnaires devaient faire preuve de volonté de perfectionnement et indiquer

au moins un objectif en matière de perfectionnement professionnel à atteindre au cours de la période de notation.

b) *Accroissement du nombre de jeunes administrateurs susceptibles d'être recrutés*. Pendant l'exercice considéré, le Bureau de la gestion des ressources humaines a réussi à trouver un plus grand nombre de jeunes administrateurs susceptibles d'être recrutés. Les fichiers établis à l'issue des concours nationaux de recrutement de jeunes administrateurs susceptibles d'être recrutés à la classe P-2 comportaient 396 candidats au début de l'exercice biennal (31 décembre 2005); 433 candidats au milieu de l'exercice biennal (31 décembre 2006) et 504 candidats à la fin de l'exercice biennal (31 décembre 2007). Toujours en 2006 et 2007, le nombre de recrutements et d'affectations à l'issue des concours nationaux de recrutement a continué de progresser comme suit par rapport aux chiffres enregistrés durant l'exercice biennal 2004-2005 : 70 en 2004, 87 en 2005, 96 en 2006 et 100 en 2007. L'augmentation du nombre de jeunes administrateurs susceptibles d'être recrutés a été la conséquence directe de l'organisation de concours nationaux de recrutement.

c) *Amélioration des conditions de travail*. Même si la réalisation escomptée portant sur l'amélioration des conditions de travail supposait l'application d'un indicateur de succès qui mesurerait l'accroissement du pourcentage de fonctionnaires se déclarant satisfaits de leurs conditions de travail, le Bureau de la gestion des ressources humaines n'a pas été en mesure de faire une enquête sur les conditions de travail au cours de l'exercice biennal 2006-2007 mais compte le faire en 2008.

Sous-programme 3
Services médicaux

28C.4 a) *Meilleure sensibilisation des fonctionnaires aux questions de santé.* En tout, 18 400 fonctionnaires ont participé à des programmes de sensibilisation aux questions de santé. Au cours de l'exercice biennal, la Division des services médicaux a continué de mettre en œuvre des programmes de prévention et de bien-être au travail, parfois en collaboration avec les autorités sanitaires de la ville de New York, afin d'améliorer la santé des fonctionnaires, ainsi que leur rendement. Par exemple, 206 personnes ont participé à un programme de sevrage tabagique; pendant la campagne de vaccination contre la grippe, 2 343 doses de vaccin ont été administrées au personnel; des fonctionnaires de l'ONU ont participé à des manifestations, telles que les marches contre le VIH/sida, le cancer du sein ou le diabète, et la campagne « don du sang »; de plus en plus de fonctionnaires ont eu recours à la Division pour faire prendre leur tension et tester leur lipidémie; et les campagnes annuelles d'information sanitaire ont attiré plus de 4 558 fonctionnaires. Pour ce qui est de l'hygiène du travail et du milieu, l'ergonomie des postes de travail a été favorisée et les normes de qualité de l'air des locaux ont été respectées. La planification préalable à l'échelle du système en prévision d'une éventuelle pandémie de grippe humaine a été assurée; la Division des services médicaux a présidé un groupe de travail qui a élaboré un plan détaillé pour la planification préalable à New York; elle a aussi participé à la coordination de l'organisation de missions d'évaluation en matière de planification préalable dans sept pays.

b) *Amélioration de l'état de santé des fonctionnaires*. La Division des services médicaux est chargée d'évaluer les statistiques en matière de congé de maladie et de faire rapport sur les résultats mesurés, ainsi que l'adéquation des services médicaux dispensés dans les lieux d'affectation hors Siège. Elle n'est

cependant pas dotée des structures ni des effectifs lui permettant de contrôler directement ces variables. Il convient donc de se demander s'il est pertinent d'utiliser ces rubriques comme indicateurs de succès. Il faudrait peut-être envisager de communiquer ces informations dans le cadre d'un rapport sanitaire à l'échelle de l'Organisation plutôt que dans des rapports d'exécution à l'échelle de la Division. La Division des services médicaux a dispensé les divers services cliniques suivants : 3 801 examens médicaux; 67 388 consultations; 18 891 vaccinations, piqûres et électrocardiogrammes; 5 746 procédures de laboratoire; 22 271 examens radiologiques; et 725 évaluations et diagnostics psychologiques. La question de savoir si les services médicaux dispensés dans les lieux d'affectation hors Siège sont satisfaisants a été évaluée par des missions d'évaluation qui se sont rendues dans les quartiers généraux des missions et les antennes médicales des secteurs. Un appui technique a été fourni à 41 infirmeries et dispensaires financés par l'ONU et à 52 antennes médicales dans les zones des missions de maintien de la paix.

c) *Amélioration de la rapidité des services*. D'après les enquêtes réalisées, 84 % des personnes interrogées ont dit être entièrement satisfaites des services dispensés par la Division des services médicaux. Pour 75 % des personnes interrogées, le temps d'attente moyen avait été inférieur à 10 minutes. Seules 9 % des personnes interrogées avaient attendu plus de 15 minutes. La Division des services médicaux continue d'utiliser le système de gestion de l'information, EarthMed, et de l'améliorer, afin de gagner en efficacité. L'utilisation de dossiers médicaux électroniques a permis de réduire sensiblement les délais d'établissement des certificats médicaux d'aptitude physique, qui sont, dans la plupart des cas, délivrés le jour même de l'examen médical. La mise en place d'un système automatisé de transfert des certificats d'aptitude physique entre EarthMed et le Système intégré de gestion (SIG) permettra d'éliminer complètement les délais de délivrance. Jusqu'à présent, 128 674 dossiers médicaux ont été enregistrés dans EarthMed; 15 057 concernent des certificats médicaux d'aptitude physique, 6 978 des examens médicaux et visites cliniques, et 106 641 des congés de maladie. La mise en service de ce système dans un plus grand nombre de lieux d'affectation est à l'étude. La Division des services médicaux devrait s'employer à créer des interfaces avec le PNUD et l'UNICEF pour faciliter la mise en commun des demandes de certificats d'aptitude physique. De même, la Division devrait envisager la possibilité d'être reliée au Service de la constitution des forces du Département des opérations de maintien de la paix afin d'accélérer la délivrance de certificats d'aptitude physique aux observateurs militaires et aux membres de la police civile.

Chapitre 28D
Bureau des services centraux d'appui

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des services centraux d'appui a atteint les objectifs fixés en matière de satisfaction des clients, de recrutement des membres du personnel en temps voulu et d'utilisation des ressources, ce qui signifie que le programme a été géré de manière efficace dans les limites des ressources qui étaient à sa disposition pour l'exercice biennal 2006-2007. Le Bureau a continué à s'efforcer d'améliorer sa productivité dans le cadre des services dispensés et de réduire le délai moyen nécessaire pour

traiter les demandes concernant l'entretien des locaux; un plus grand nombre de dossiers concernant les achats ont été traités par les fonctionnaires, des outils conviviaux ont été adoptés en ce qui concerne les voyages et des réductions importantes pour les voyages en avion ont pu être négociées. Les technologies de l'information et des communications ont continué d'être disponibles dans une proportion de 99,1 % et la sécurité de l'information a été améliorée. Des progrès ont également été réalisés pour ce qui est de mettre les technologies de l'information et des communications en conformité avec les normes en vigueur dans le secteur grâce à plusieurs initiatives engagées pour obtenir des certifications internationales. Grâce à la mise en service du SIG et d'autres applications, l'Organisation a pu améliorer le traitement des opérations administratives et progresser vers l'uniformisation des systèmes informatiques et télématiques. Un programme de réforme des achats a été lancé et les contrôles internes ont été renforcés. La mise en commun des informations de l'Organisation s'est améliorée grâce au déploiement complet d'iSeek, de même que la communication des informations au grand public, qui peut accéder aux archives de l'ONU par un nouveau site Web. D'importants projets de construction réalisés pendant la période considérée, tels que les travaux de rénovation de la résidence du Secrétaire général, et l'adoption de mesures de sécurité supplémentaires au Siège font partie des autres grandes réalisations de l'exercice biennal.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

L'exercice 2006-2007 a été, à de nombreux égards, une période de transition pour le programme. L'administration a engagé de vastes réformes des achats et des technologies de l'information et des communications, qui ne sont pas encore achevées et qui ont connu des difficultés lors de leur mise en route. La mise en œuvre d'initiatives informatiques et télématiques à l'échelle du système a pris du retard, en ce qui concerne notamment le progiciel de gestion de la relation client et le progiciel de gestion des contenus, mais des progrès ont été réalisés; d'importants marchés ont été passés et des applications ont pu être lancées avant la fin de l'exercice. Le vieillissement du Secrétariat et le retard pris dans l'exécution du plan-cadre d'équipement continuent de poser des difficultés au niveau de l'entretien des locaux. Par ailleurs, un plus grand nombre de fonctionnaires travaillant au Siège pour appuyer les opérations de maintien de la paix et le programme de réforme de l'ONU, les locaux existants ne suffisent plus.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 28D)].

Direction exécutive et administration

28D.1 *Bonne exécution du programme de travail, grâce à des effectifs et à des ressources financières suffisants*. Le Bureau des services centraux d'appui a atteint les objectifs fixés en matière de satisfaction des clients, de recrutement des membres

du personnel en temps voulu et d'utilisation des ressources. La satisfaction des clients a connu une amélioration par rapport à l'exercice précédent : de 45 % en moyenne pour l'exercice précédent, la proportion des clients se déclarant satisfaits des services fournis par le Bureau est passée à 58 % en moyenne en 2006-2007. Si l'on tient compte des réponses neutres, globalement, 84 % des personnes interrogées au Siège se sont déclarées satisfaites. L'objectif fixé en matière de gestion des ressources humaines a été dépassé, le nombre moyen de jours où un poste demeure vacant (nombre de jours qui s'écoulent entre le départ du titulaire et l'arrivée de son remplaçant) ayant été réduit. Le nombre effectif de jours s'est établi à 273 contre un objectif fixé à 320. La part du budget alloué au programme qui a été utilisée est de 99,6 %. Dans l'ensemble, le programme de travail a été géré de manière efficace dans la limite des ressources disponibles.

Sous-programme 1
Services informatiques et télématiques

28D.2 a) *Adaptation des services informatiques et télématiques aux normes du Conseil de l'informatique et de la télématique et aux normes en vigueur dans le secteur informatique*. Toutes les initiatives en matière de technologies de l'information et des communications réalisées par la Division de l'informatique ont respecté les normes en vigueur, approuvées par le Conseil de l'informatique et de la télématique. La Division continue par exemple à développer le réseau de sauvegarde et stockage, ainsi que diverses petites applications reposant sur la technologie normalisée Lotus Notes (CorLog et portail d'inscription , entre autres). De nouvelles initiatives ont été lancées pour assurer la conformité avec les normes internationales, notamment les normes ITIL (bibliothèque d'infrastructures informatiques et télématiques), ISO 20000 et ISO 27001. L'objectif en matière de disponibilité des services, qui avait été fixé à 99,1 %, a donc été atteint.

b) *Amélioration de l'efficacité des procédures administratives*. Plusieurs applications existantes ont été déployées dans un plus grand nombre de départements et de bureaux, y compris des bureaux hors Siège, ce qui a permis de mieux intégrer les procédures administratives. C'est le cas notamment pour CorLog, le système électronique du Comité des marchés du Siège, le module d'inscription, et le système de gestion des demandes de congé. Le Bureau de la déontologie a par ailleurs mis en place un système pour faire les déclarations de situation financière. En tout, 22 autres applications ont été mises en service, ce qui dépasse l'objectif fixé, qui était de 10. Pour ce qui est des progiciels de gestion de la relation client et de gestion des contenus, ils n'ont pas pu être déployés complètement du fait des difficultés rencontrées pour en faire l'acquisition. Cela dit, des marchés ont été passés et la mise en service de plusieurs progiciels de gestion de la relation client a pu commencer. Les préparatifs en vue du déploiement du progiciel de gestion des contenus ont été entrepris.

c) *Augmentation du recours à des répertoires communs d'information*. ISeek a été déployé dans tous les bureaux hors Siège, à l'exception de Beyrouth, ce qui a facilité la mise en commun des informations et permis à tous d'avoir accès aux mêmes informations. L'intranet est très sollicité; l'objectif prévu de 500 000 connexions au site intranet a été largement dépassé, le nombre des connexions ayant été de 752 000. La migration du module d'établissement des rapports du SIG vers une interface Web a été menée à bien et d'autres services Web ont été élaborés pour faciliter l'échange de données avec d'autres systèmes. Le module d'établissement de

rapports sur le Web, dans le cadre du SIG, a été déployé dans plusieurs bureaux hors Siège et des améliorations ont été apportées pour permettre l'établissement de rapports à partir de sources multiples. Quotidiennement, 697 fonctionnaires se sont connectés au SIG, contre 600 prévus au départ. D'autres répertoires communs d'information, tels que le Répertoire global des Nations Unies et une base de données pour la comptabilité, ont été créés au cours de l'exercice considéré.

d) *Amélioration de la qualité des services proposés aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts, aux missions permanentes des États Membres et à l'ensemble des usagers*. Jusqu'en 2007, les services d'appui aux sites Web des missions permanentes étaient confiés à un prestataire de services extérieur. L'objectif de réduire de moitié le temps de téléchargement des documents à partir du Système de diffusion électronique des documents a été atteint. Par ailleurs, un appui à l'élaboration d'applications à l'échelle des départements a été assuré, et plusieurs applications ont pu être déployées (outils de diffusion de courriers électroniques et de création de listes d'envoi, systèmes automatisés pour les guides de l'ONU et l'entrée des visiteurs et Skandata).

e) *Renforcement de la sécurité de l'information*. Des dispositifs antivirus et antispam ont été mis en service pour protéger l'infrastructure de l'Organisation contre des menaces communes. Grâce à la mise à jour constante de ces applications, 99 % des virus ont pu être interceptés et 99 % des tentatives d'intrusion ont pu être déjouées; les objectifs fixés ont donc été atteints. Par ailleurs, l'Organisation a obtenu la certification ISO 27001 pour ce qui est de l'exploitation de ses principaux réseaux (local et métropolitain) à New York.

Sous-programme 2
Autres services d'appui

28D.3 a) *Gestion plus efficace des installations et des locaux à usage de bureaux*. En dépit du manque de ressources et des véritables difficultés que représente le vieillissement des infrastructures de l'ONU, les objectifs ont été atteints et la gestion des installations s'est faite de manière efficace. Compte tenu des compressions budgétaires, il a été nécessaire de modifier le calendrier des services d'entretien, surtout pour ce qui est de l'entretien préventif. Les coûts afférents au système de chauffage, ventilation et climatisation, ainsi qu'à l'électricité, à la sécurité et aux travaux mécaniques ont augmenté du fait de la détérioration et de l'obsolescence de l'équipement, lesquelles s'aggravent à cause du retard pris dans la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement. Par conséquent, les interventions de routine se sont multipliées. Malgré la charge de travail supplémentaire, le délai moyen de traitement des bons d'intervention a diminué, passant de 11,7 jours ouvrables pour l'exercice biennal 2004-2005 à 10,55 jours en 2006-2007. L'objectif fixé, qui était de 11,2 jours, a donc été dépassé.

b) *Efficacité et économie des services touchant aux voyages, aux visas et aux transports*. Des services efficaces touchant aux voyages ont pu être assurés grâce à des négociations menées auprès de 35 grandes compagnies aériennes. La proportion des économies réalisées par rapport au coût total des voyages s'étant établie à 27 %, l'objectif de 26 % a été dépassé. Il s'agit d'une réalisation notable, compte tenu de la difficulté rencontrée par l'industrie aérienne pour maintenir des tarifs raisonnables malgré la flambée extraordinaire des prix du carburant. La Section des voyages et des transports a également reconfiguré six importants

processus et passé un nouveau marché concernant le transport des effets personnels jusqu'aux missions de maintien de la paix, ce qui a permis de faire baisser les coûts de 53 % environ, d'éliminer le risque de perte des bagages et d'améliorer les délais de livraison. Lors d'une étude effectuée en 2007 par le Département de la gestion sur la satisfaction de la clientèle, 72 % des clients ont jugé satisfaisants les services des voyages et des transports, la proportion de clients satisfaits passant à 92,5 % si l'on tient compte des réponses neutres. Une enquête interne effectuée en 2007 a montré un niveau élevé de satisfaction des clients (94 %).

c) *Amélioration de la qualité et de l'efficacité des services d'achats*. Compte tenu des mesures de réforme des achats, qui sont décrites dans le rapport du Secrétaire général (A/60/846/Add.5) et des ressources supplémentaires qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/246, les ressources allouées au programme ont été consacrées à l'amélioration des services, à la mise en œuvre de la réforme des achats et au renforcement des contrôles internes. La Division des achats a élaboré et dispensé plusieurs programmes de formation, organisé 65 réunions du Comité d'examen des fournisseurs et revu la procédure en vigueur d'agrément des fournisseurs et elle s'emploie à mettre à jour le *Manuel des achats* pour y intégrer les pratiques exemplaires et les nouvelles procédures. Une Section de la planification, de la conformité et du contrôle a également été créée pour suivre la mise en œuvre des recommandations issues des audits et servir d'interlocuteur lors des audits effectués par le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes. D'après une enquête interne, la Division a atteint un taux élevé de satisfaction des clients (97 %) grâce à l'adoption de ces mesures.

d) *Amélioration de l'efficacité des services de gestion des archives par l'utilisation de moyens électroniques*. Il a été donné suite à toutes les demandes d'accès à l'information présentées par les États Membres, y compris 2 942 demandes de référence dans les archives de l'ONU, et un nouveau site Web a été créé pour permettre au grand public d'avoir accès à une partie des archives de l'ONU. Par ailleurs, de meilleures directives ont été fournies aux bureaux du Secrétariat pour ce qui est de la gestion des dossiers, surtout grâce à un manuel accessible en ligne destiné au personnel des opérations de maintien de la paix et à un programme de formation en ligne d'adressant à tous les fonctionnaires de l'ONU. Deux circulaires du Secrétaire général, l'une sur la gestion des dossiers et des archives de l'ONU (ST/SGB/2007/5) et l'autre sur le classement des archives de l'ONU sur le plan de la sécurité (ST/SGB/2007/6) ont été publiées et un appui a été apporté aux efforts engagés par la Section des archives et de la gestion des dossiers pour améliorer le cadre d'orientation en la matière. Cependant, le retard pris dans l'élaboration d'une stratégie en matière de technologies de l'information et des communications et dans la mise en œuvre du progiciel de gestion des contenus qui visait, entre autres, à mettre le système de gestion des dossiers de l'Organisation en conformité, a nui à l'adoption d'un système de gestion des dossiers et des archives qui soit conforme aux normes.

Chapitre 28E
Administration (Genève)

Principaux résultats obtenus

Une enquête de satisfaction des clients sur les services rendus par la Division de l'administration dans les 28 bureaux principaux a noté le temps de réaction, la qualité, la compréhension des besoins et les conseils donnés. Le taux de satisfaction globale a été de 96 % et donc supérieur à l'objectif, fixé à 90 %. Ce résultat reflète les efforts déployés par la Division pour maintenir et améliorer les services fournis.

Dans le domaine de la gestion financière, les politiques internes et les procédures ont été de nouveau renforcées en prévision de l'application prochaine des Normes comptables internationales pour le secteur public. On s'est particulièrement appliqué à sensibiliser davantage le personnel à la gestion des risques. Dans tous les domaines de prestation, les objectifs ont été atteints, voire dépassés.

L'Office des Nations Unies à Genève a dépassé les objectifs de la période biennale concernant les ressources humaines, le délai de sélection requis étant en moyenne de 126 jours pour tous les postes, sachant que 33,33 % des recrutements soumis au principe de la répartition géographique proviennent d'États Membres non représentés et sous-représentés. L'Office continue d'accroître la représentation des femmes au sein du personnel et tend de plus en plus à sélectionner des candidates. À la fin de l'exercice biennal, 43 % du personnel de la catégorie professionnelle et des fonctionnaires de rang supérieur étaient des femmes, et 54 % des postes D-1 et D-2 étaient aussi occupés par des femmes.

La Division de l'administration a de nouveau renforcé l'infrastructure informatique et télématique de l'Office, ce qui s'est traduit par un niveau accru de fiabilité et de disponibilité et par un élargissement de sa clientèle.

La Division a poursuivi les travaux de modernisation des salles de conférence et des installations ainsi que la mise en œuvre du projet de renforcement de la sécurité et pris des mesures en vue de réduire la consommation d'électricité et d'eau.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Le défi majeur que la Division de l'administration doit relever consiste à maintenir la qualité et l'efficacité de l'appui qu'elle apporte à sa clientèle, laquelle n'a cessé de croître en taille et en nombre au fil des années, alors que les ressources de la Division sont restées inchangées.

Taux d'exécution des produits

Les résultats indiqués ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des trois produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès qui ont été approuvés sont décrits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [(A/60/6 Sect. 28E)].

Direction exécutive et administration

28E.1 a) *Amélioration de la gestion et de la fourniture de services*. Une enquête de satisfaction auprès des clients a été menée auprès des 28 bureaux principaux ayant bénéficié des services de la Division de l'administration, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Ces bureaux ont été priés d'évaluer le temps de réaction, la qualité, la compréhension des besoins et les conseils donnés par les divers services de la Division. L'enquête portant sur l'année 2006 a fait apparaître un taux de satisfaction global de 96 % (avec un taux de réponse de 89,6 %), alors qu'il était de 95,25 % selon les données d'enquête pour 2007 (pour un taux de réponse provisoire de 57,1 %). Ce résultat, qui est sensiblement plus élevé que l'objectif de 90 % fixé pour 2006-2007, reflète les efforts déployés par la Division pour améliorer son appui aux clients et rationaliser les processus administratifs. L'enquête a été suivie de réunions avec les bureaux clients, destinées à améliorer encore les prestations de service et à traiter les domaines de préoccupation spécifiques. Le principal défi pour la Division consiste à maintenir la qualité et l'efficacité de l'appui apporté à la clientèle, qui n'a cessé de croître en taille et en nombre au fil des années, alors que les ressources de la Division sont restées inchangées.

b) *Renforcement de la coopération avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Genève*. En plus des neuf domaines dans lesquels une approche commune a été élaborée au cours des précédents exercices biennaux (négociations avec les compagnies aériennes, alimentation en énergie électrique, fournitures de bureau, fioul domestique, service du courrier, services d'agences de voyage, polices d'assurance, poudre d'imprimante et cartouches d'encre, et accords portant sur des achats en masse), un accord a été conclu pour la fourniture de papier. L'objectif qui prévoyait 10 activités de services communs a donc été atteint. L'Office des Nations Unies à Genève est l'entité chef de file pour la plupart des activités et services communs, préside les organes chargés des services communs à Genève (Comité interinstitutions de gestion des services communs, Équipe spéciale chargée des services communs) et fournit des services de secrétariat au Groupe des opérations communes d'achat. Les principaux obstacles sont la pénurie de ressources et l'exode de cerveaux, imputables au décalage entre le grade/nombre des fonctionnaires de la Division de l'administration et leurs responsabilités.

c) *Système d'administration interne de la justice homogène et respectant les politiques et les règles de l'Organisation relatives aux ressources humaines*. L'objectif consistant à ramener la durée moyenne des procédures de recours devant la Commission paritaire de recours à moins de 12 mois a été atteint. Pendant la période à l'examen, le secrétariat de la Commission a dû faire face à un nombre accru de mesures disciplinaires. L'examen en temps voulu des recours dépend de la disponibilité des membres de la Commission, du secrétariat et, naturellement, des

requérants et des défendeurs. Selon les données disponibles au début de l'année 2007, 13 cas de mesure disciplinaire étaient en attente d'examen au secrétariat du Comité paritaire de discipline, un chiffre très élevé. Cette tendance a eu et continue d'avoir un impact négatif considérable sur l'examen en temps voulu des recours formés devant la Commission paritaire de recours, car les affaires soumises au Comité paritaire de discipline doivent être traitées comme des priorités et demandent souvent beaucoup de temps. Sur les 35 instances disciplinaires introduites au secrétariat pendant son mandat (du 9 juin 2003 au 2 octobre 2006), quatre nécessitaient un gros travail de recherche, d'investigation et d'analyse ainsi que l'assistance d'un secrétaire suppléant à plein temps pendant plusieurs mois. En comparaison, au cours du précédent mandat (du 4 décembre 2000 au 8 juin 2003), seuls huit cas relevant du Comité paritaire de discipline avaient été soumis au secrétariat. D'une manière générale, il convient de noter que par rapport aux années précédentes, le nombre de recours formés pendant la période à l'examen a été élevé. Par ailleurs, on relèvera que les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs qui travaillent au secrétariat de la Commission paritaire de recours ont suivi, en 2007, une formation spécialisée de médiation dans le système de justice interne des Nations Unies. La formation et la pratique au secrétariat de la Commission paritaire de recours ont confirmé que la grande majorité des recours formés devant la Commission concernent des conflits bien établis, de sorte que la marge de négociation est limitée.

Sous-programme 2
Planification des programmes, budget et comptabilité

28E.2 a) *Opérations financières effectuées dans les délais et sans erreur*. Pendant l'exercice biennal, 100 % des paiements ont été traités dans les 30 jours suivant la réception des documents appropriés, ce qui est conforme au niveau de performance attendu par les bénéficiaires de nos services. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, le Service de la gestion des ressources financières s'efforcera d'assurer la même rapidité d'exécution et le même niveau de précision dans les transactions financières.

b) *Administration efficace du budget-programme et des fonds extrabudgétaires*. D'une manière générale, s'agissant de répondre aux objectifs prévus de diminution du délai d'allocation des fonds extrabudgétaires après réception de l'ensemble des renseignements nécessaires et de l'augmentation du pourcentage des clients interrogés qui estiment que les services fournis sont au moins « de bonne qualité » ou « de très bonne qualité », les objectifs ont été dépassés. En ce qui concerne la diminution de l'écart entre le montant définitif des dépenses et celui des crédits ouverts, on a enregistré un chiffre de 0,18 pour un objectif qui avait été fixé à zéro. Ainsi, l'écart a été pratiquement insignifiant. Le contrôle d'exécution continu a été déterminant dans l'obtention de ces résultats satisfaisants.

c) *Amélioration des rapports financiers et des rapports de gestion financière*. Selon les données disponibles à la date d'établissement du rapport, les résultats couvrent les audits intermédiaires et sont conformes à l'objectif. Une évaluation complète ne sera possible qu'après examen de l'état vérifié par le Comité des commissaires aux comptes pour la période biennale, qui sera disponible au terme du travail de vérification. L'information concernant l'indicateur final des

résultats obtenus n'est généralement pas disponible pendant la période d'établissement des rapports.

d) *Efficacité des services de trésorerie*. L'objectif fixé pour la période biennale a été dépassé, 99 % des décaissements au titre des paiements ayant été effectués dans les délais requis. La dernière enquête de satisfaction des clients pour l'année 2007 a fait apparaître que 56,3 % des clients étaient satisfaits et 37,5 % très satisfaits des services de trésorerie.

Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines

28E.3 a) *Renforcement de la faculté d'adaptation du personnel*. Il n'y a pas de mécanisme permettant de suivre le nombre d'activités individuelles de formation et de perfectionnement du personnel, ou d'analyser/suivre les objectifs qui ont été atteints en matière d'apprentissage. Ces informations devraient être accessibles une fois que le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires aura été amélioré. Dans les ratios utilisés comme indicateurs de performance, l'évolution globale des activités de la Section de la formation et du perfectionnement du personnel n'a pas été prise en compte, ni l'ensemble de sa charge de travail. Le nombre de participants aux activités de formation en informatique a décliné, passant de 995 participants en 2006 à 620 en 2007. Cette baisse est due à la restructuration interne de la Section, consécutive au départ à la retraite de l'assistant pour la formation informatique. Il a été décidé de centrer les efforts sur la délivrance d'une attestation internationale de compétences en informatique (tel que le permis de conduire informatique européen) couvrant un large éventail de programmes Microsoft; cette évolution a immédiatement eu des répercussions sur les statistiques. Le nombre de participants au programme de formation en matière de gestion et de communications en 2007 a considérablement augmenté, en partie à cause du nouveau programme de formation obligatoire, intitulé « Working together in an ethical environment ».

b) *Amélioration des procédures de sélection et de gestion du personnel (recrutement, affectations et promotion)*. S'agissant de réduire le nombre moyen de jours durant lesquels un poste demeure vacant, l'Office des Nations Unies à Genève a fait des progrès notables en ramenant le délai de sélection moyen à 126 jours, c'est-à-dire mieux que l'objectif de 140 jours et à portée de l'objectif fixé pour l'ensemble du Secrétariat, à savoir 120 jours. S'agissant de réduire la durée moyenne nécessaire pour traiter les prestations du personnel, un examen ponctuel de cas individuels a montré que la durée moyenne de traitement était conforme à l'objectif. La pratique actuelle consistant à combiner le traitement manuel d'opérations et le traitement de transactions par le système intégré de gestion (IMIS) ne permet pas de garder trace, de manière automatisée, du nombre de jours durant lesquels un poste demeure vacant. Des efforts spécifiques ont été déployés pour assurer une étroite coordination avec les bureaux clients par le biais de réunions périodiques au cours desquelles les objectifs énoncés dans le Plan d'action en faveur des droits de l'homme ont été examinés. Cela a permis de raccourcir le temps de réponse pour pourvoir les vacances de poste. En plus des réunions périodiques de coordination avec les clients, un certain nombre de sessions d'information ont été tenues sur des sujets touchant aux droits de l'homme.

c) *Amélioration de la représentation géographique et de la parité des sexes parmi le personnel*. Trois fonctionnaires (33,3 %) ont été recrutés dans des États Membres non représentés et sous-représentés sur un total de neuf décisions concernant des recrutements soumis au principe de la répartition géographique. C'est plus que l'objectif fixé pour le programme, à savoir deux par exercice biennal, et c'est aussi un chiffre supérieur à l'objectif de 25 % fixé pour le cinquième cycle du Plan d'action en faveur des droits de l'homme. Pour identifier les candidats qualifiés, l'Office des Nations Unies à Genève a soumis les postes vacants et ceux qui le deviendraient sous peu à la procédure de recrutement rapide selon le principe de la répartition géographique équitable. En ce qui concerne la diminution d'États Membres non représentés, l'indicateur ne peut être suivi qu'au niveau du Secrétariat. Dans 55,3 % des recrutements visant à pourvoir des postes de la catégorie des administrateurs et des postes de rang supérieur, ce sont des femmes qui ont été choisies. À la fin de 2007, la représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs et aux postes de rang supérieur était de 43 %, et de 54 % aux postes de direction. Bien que ce dernier pourcentage se situe légèrement au-dessous de l'objectif de l'Organisation, à savoir 50 %, l'ONUG a continué de progresser vers une représentation accrue des femmes au sein de son personnel.

d) *Amélioration des conditions de travail*. On ne dispose pas encore d'une enquête de satisfaction du personnel. Pour que les résultats d'une telle enquête soient exploitables, il conviendrait de concevoir un type d'enquête uniforme à l'usage du Siège et des bureaux hors siège. L'Office des Nations Unies à Genève administre une enquête de satisfaction des clients sur les services administratifs fournis. Cependant, une telle enquête ne permet pas de mesurer le degré de satisfaction du personnel avec les conditions de travail. Il conviendrait d'établir, à l'échelle de l'Organisation, les critères applicables pour une enquête destinée à déterminer le degré de satisfaction du personnel avec les conditions de travail, afin que des conclusions utiles puissent en être tirées pour l'ensemble du Secrétariat.

Sous-programme 4
Services d'appui

Technologies de l'information et des communications

28E.4 a) *Conformité de tous les services faisant intervenir les technologies de l'information et de la communication aux normes définies par le Conseil de l'informatique et de la télématique et aux normes industrielles pertinentes*. Aucune information n'a été rapportée concernant le pourcentage de réduction de la durée des interruptions de service. Il a été signalé que les interruptions de service des systèmes centralisés ont été réduites comme prévu, malgré les retards dans la mise en œuvre des améliorations apportées à l'infrastructure du réseau du Service de l'information et des communications du Palais des Nations. Ces retards ont été provoqués par la décision prise par l'Assemblée générale, au début de l'année 2006, de différer le décaissement intégral de l'allocation pour 2006. D'autres améliorations sont envisagées avec la mise en place d'un service externalisé de contrôle 24 heures sur 24, sept jours sur sept, pour 2008-2009 (sous réserve des fonds disponibles).

b) *Efficacité accrue des procédures administratives*. D'après les objectifs de performance, 12 processus ont fait l'objet d'une rationalisation et d'une automatisation plus poussées au cours de l'exercice biennal. La plupart de ces processus ont utilisé le collecticiel Lotus Notes (archivage de courrier électronique,

gestion électronique des congés) ou utilisent les données du système intégré de gestion (IMIS) (liste de personnes à contacter en cas d'urgence, diagnostics administratifs, système de compte rendu). La rationalisation et l'automatisation des processus sont de plus en plus impulsées au niveau central (par le Siège de l'Organisation des Nations Unies) et dépendront de l'installation du nouveau progiciel de gestion intégré dans l'ensemble du Secrétariat.

c) *Utilisation accrue des gisements de données électroniques*. Aucune information spécifique n'a été signalée sur l'augmentation du nombre d'utilisateurs des gisements de données. Il a été rapporté que, comme conséquence directe de la rationalisation de certains processus (voir b) ci-dessus), le nombre d'utilisateurs des gisements électroniques de données a augmenté au-delà des prévisions. Cette augmentation s'explique pour une large part par l'utilisation accrue du système d'enregistrement de courrier électronique et du système électronique de gestion des congés. Comme pour les réalisations susmentionnées, on observe une tendance à une centralisation accrue des gisements électroniques de données (par exemple, le progiciel de gestion intégré).

d) *Amélioration de la qualité des services offerts aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts, aux missions permanentes et aux utilisateurs*. Aucune information spécifique n'a été rapportée sur la diminution de la durée nécessaire pour accéder à des documents électroniques. Il a été signalé que, dans le cadre du projet de réseau d'entreprise à l'échelle du Secrétariat, la fiabilité du réseau de l'ONUG a été considérablement améliorée, d'où une meilleure qualité de service pour les participants aux réunions (accès sécurisé sans fil à Internet). À l'heure actuelle, le Service de l'information et des communications de l'Office n'offre qu'indirectement des services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts, aux missions permanentes et aux utilisateurs en mettant une infrastructure fiable à la disposition de ces départements/entités qui, en contrepartie, fournissent aussi des services.

e) *Protection accrue de l'information*. Aucune interruption de service imputable à l'intrusion de programmes malveillants dans le réseau n'a été signalée au cours de la période biennale, ni aucun vol d'informations par un accès non autorisé au réseau depuis l'extérieur. Les demandes d'enquête technique concernant la sécurité associée aux technologies de l'information et des communications se sont multipliées pendant la période à l'examen. Si cette tendance persiste, le Service de l'information et des communications ne serait plus en mesure d'assurer ce service avec les ressources dont elle dispose.

f) *Amélioration de la coordination, de la normalisation et de l'intégration du Réseau métropolitain de Genève sous les auspices de l'Office des Nations Unies à Genève*. En l'absence d'un mandat officiel (révision du document ST/SGB/2000/4) et de la délégation officielle d'autorité pour la fourniture de services des technologies de l'information et des communications centralisés au réseau de l'Office des Nations Unies à Genève, cette fourniture a été consolidée par des accords de prestation de services. Bien qu'aucun chiffre particulier concernant des accords n'ait été communiqué, il semblerait que leur nombre ait largement dépassé l'objectif fixé, à savoir cinq accords supplémentaires. Il convient d'ajouter que, non seulement le nombre d'accords a augmenté, mais aussi qu'il y a eu un progrès dans la substance de ces accords. La révision de la circulaire du Secrétaire

général sur la structure organisationnelle de l'Office des Nations Unies à Genève se fait quelque peu attendre.

Autres services d'appui

28E.5 a) *Efficacité accrue de la gestion des installations et des bureaux*. L'indicateur de succès porte sur une diminution du délai de traitement moyen des demandes concernant des services liés à l'entretien des bâtiments et à la gestion des bureaux. Selon les données de référence, le temps moyen nécessaire pour traiter les demandes de services ayant trait à la réparation des oreillettes installées dans les salles de conférence était de 20 minutes, et l'objectif consistait à raccourcir cette durée de 5 minutes. Le résultat réel a été une réduction de 3 minutes en 2006, suivie d'une nouvelle réduction de 2 minutes en 2007; on considère que l'objectif est atteint. C'est ce qui résulte de la session sur la motivation et le sens du service au client, organisée à l'intention du personnel ayant charge d'atteindre cet objectif. L'indicateur de succès et l'autoévaluation susmentionnée ont révélé que les acteurs étaient compétents et qu'il importait que chaque membre du sous-groupe concerné comprenne bien les objectifs. Une enquête visant à déterminer le degré de satisfaction avec les services fournis a permis de constater que 80 % des personnes ayant répondu étaient très satisfaites et 20 % supplémentaires satisfaites.

b) *Gestion efficace et d'un bon rapport coût-efficacité des services liés aux voyages, aux visas et aux transports*. L'objectif concernant la proportion d'économies réalisées par rapport au plein tarif dans le cas des voyages avait été fixé à 28 %. Le pourcentage global de frais économisés/évités en 2007 pour tous les types de billets vendus à Genève et à l'étranger a été de 17,9 %. Il convient de souligner que les billets émis hors de Genève ont permis de réaliser 22,1 % d'économies. Pour les voyages négociés en classe affaires, on a économisé/évité 30,3 % des frais, et pour les billets en classe économique, le pourcentage correspondant a été de 8,8 % seulement en raison des tarifs très modiques et très attractifs affichés pour cette classe de transport. L'enquête réalisée pour 2007 a fait apparaître que 33,3 % des clients étaient très satisfaits et 66,7 % satisfaits des services fournis, contre 23 % de clients très satisfaits et 77 % de clients satisfaits lors de l'enquête réalisée pour 2005, ce qui témoigne d'une amélioration.

c) *Gestion et efficacité accrues des services d'achat*. L'enquête de satisfaction des clients réalisée pour 2006 a fait apparaître un pourcentage global de 94,7 % et le résultat provisoire pour 2007 était de 93,3 %, ces deux chiffres se situant au-dessus de l'objectif, fixé à 85 %. Cette amélioration pourrait être attribuée aux changements survenus dans la formation, l'encadrement et l'information sur les opérations d'achat. Il est à noter que la Section des achats et des transports a été sous-dotée en effectif pendant toute l'année 2007, ce qui a probablement contribué à réduire le degré de satisfaction des clients de 1,4 %. La Section des achats et des transports a tenu des réunions hebdomadaires avec ses principaux clients afin de suivre et d'évaluer les plans d'achat, et continué de diversifier et d'accroître la participation des fournisseurs aux appels d'offres par l'intermédiaire des sites Web de l'Office des Nations Unies à Genève et du Programme des Nations Unies pour le développement. Plusieurs missions auprès de l'Organisation des Nations Unies ont organisé des réunions au cours desquelles la Section a expliqué le processus des achats, et rencontré à cette occasion de nombreux fournisseurs potentiels afin de déterminer si leurs produits ou services étaient susceptibles de répondre à un besoin dans un proche avenir. L'information a contribué à un partenariat plus positif dans

les opérations et activités d'achat, qui ont été simplifiées et rendues plus transparentes et plus efficaces.

Chapitre 28F
Administration (Vienne)

Principaux résultats obtenus

L'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont continué d'assurer efficacement, à toutes les entités du secrétariat de Vienne, des services de gestion des ressources financières et humaines, des services d'informatique et de télématique et d'autres services d'appui. Ils ont également continué de fournir des services de sécurité et de sûreté et des services de gestion des conférences à toutes les organisations installées au Centre international de Vienne.

S'agissant de la gestion de ressources humaines, l'Office s'est appuyé sur la technologie pour rationaliser les processus professionnels, accélérer les procédures pour pourvoir les vacances de postes, échanger des pratiques optimales, initier de nouveaux projets, favoriser la mobilité et former les cadres à minimiser les affaires en litige.

Le Service de la gestion des ressources financières a amélioré les arrangements institutionnels et les arrangements vis-à-vis des partenaires extérieurs, harmonisé les procédures et systèmes budgétaires et comptables, renforcé la capacité de gestion financière des bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et amélioré le contrôle d'exécution.

L'opération de désamiantage des sols des bureaux de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été achevée. Le déménagement temporaire des membres du personnel dans d'autres locaux pendant les travaux de désamiantage s'est fait de manière fluide, avec un minimum d'interruptions de travail. Les bureaux ont été reconfigurés de manière à optimiser l'espace et à accueillir de nouvelles entités des Nations Unies.

Le service de l'informatique s'est vu décerner plusieurs prix ONU 21, notamment pour avoir mené à bien l'informatisation intégrale des processus professionnels. Les notes de service et télécopies ont été reléguées au passé et le personnel était en mesure d'opérer à distance. Si la pandémie de la grippe aviaire devait frapper, les activités pourraient se poursuivre avec un minimum d'interruptions. L'Office des Nations Unies à Vienne a accueilli la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2006 et lui a permis de devenir opérationnelle en quelques jours. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont obtenu les meilleurs résultats lors de l'enquête sur les technologies de l'information et des communications réalisée auprès des clients à l'échelle du Secrétariat.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

La pénurie de moyens de financement à laquelle l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été confronté en 2004-2005 était encore extrême en 2006-2007. Des postes vacants ont été supprimés et la structure du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a été rationalisée. Les États membres et les donateurs ont été régulièrement tenus au courant et plusieurs propositions ont été soumises. Le volume des achats a considérablement augmenté pour s'établir à plus de 32 millions de dollars (soit une hausse de 81 %, par rapport au montant de 17,7 millions de dollars enregistré en 2004-2005). Le Groupe des opérations commerciales a dû s'occuper, outre les achats récurrents, d'énormes projets visant à améliorer la sécurité. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre le strict respect des règles applicables en matière d'achats et des règles de gestion financière des Nations Unies, d'une part, et la nécessité de réaliser les opérations en temps voulu, d'autre part. On rencontre quotidiennement des difficultés dans la gestion de l'espace, et l'on manque de fonds pour la formation dans le domaine de l'informatique.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès qui ont été approuvés sont décrits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 28F)].

Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines

28F.1 a) *Renforcement de la faculté d'adaptation du personnel*. Aucune information spécifique n'a été rapportée concernant les trois indicateurs de succès, à savoir l'indice de mobilité du personnel, la participation accrue aux programmes d'apprentissage et le nombre de fonctionnaires ayant atteint leurs objectifs en matière d'apprentissage. Il a été signalé que de nombreux fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont participé à l'exercice de mobilité entrepris à l'échelle du Secrétariat ainsi qu'à l'exercice de rotation pilote mené à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ainsi, dans l'exercice de mobilité dirigé actuellement entrepris aux classes P-4 et G-6, un seul fonctionnaire P-4 était concerné par un éventuel mouvement de personnel en 2007, tous les autres fonctionnaires P-4 ayant déjà fait preuve de mobilité au cours des cinq années écoulées. Le seul domaine restant auquel il convient de consacrer une attention particulière est celui de la mobilité interdépartements. En l'absence de réseaux professionnels, il n'était pas évident d'identifier les candidats d'autres départements qui pourraient éventuellement exercer des fonctions similaires. L'indicateur actuellement utilisé pour l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

pourrait paraître faible, mais il reflète le degré de mobilité moyen des cinq dernières années (2002-2007).

b) *Amélioration des procédures de sélection et de gestion du personnel (recrutement, affectations et promotion)*. Aucune information spécifique n'a été rapportée concernant les deux indicateurs de succès concernant la diminution du nombre moyen de jours durant lesquels un poste demeure vacant et la diminution de la durée moyenne nécessaire pour traiter les prestations du personnel. Il a été signalé que les cadres avaient un bon niveau en matière de conception d'emploi, ainsi qu'en matière de recrutement, d'évaluation et de sélection. Ils ont pu améliorer leurs aptitudes en la matière grâce au nouveau manuel élaboré aux fins de la sélection de personnel pour l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. La mise au point d'un instrument de suivi en ligne des vacances de poste et le lancement d'un plan de recrutement semestriel avaient permis à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'identifier les facteurs externes à prendre en compte pour le respect des délais et de travailler avec des services organiques afin de pourvoir les postes vacants en temps voulu. L'élaboration de manuels faciles à utiliser et le fait de consacrer du temps à des séances d'information et d'apprentissage avait porté ses fruits. L'instrument en ligne était toujours en cours de mise au point.

c) *Amélioration de la représentation géographique et de la parité des sexes parmi le personnel*. Aucune information n'a été rapportée sur le nombre d'États Membres non représentés et sous-représentés ni sur le pourcentage de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs ou des postes de rang supérieur. L'Office s'est efforcé d'utiliser tous les mécanismes d'approche possibles pour attirer et éduquer des candidats potentiels de pays non représentés et sous-représentés, ainsi que des candidates, travaillant hors des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Il faudrait rechercher une formule de campagne particulièrement percutante pour attirer des candidates de pays parmi les moins avancés et du secteur privé.

d) *Amélioration des conditions de travail*. Aucune information n'a été rapportée sur le pourcentage de fonctionnaires qui se sont déclarés satisfaits avec les conditions de travail. Il a été signalé qu'une enquête de satisfaction avait été réalisée sur la qualité des services fournis aux nouvelles recrues et sur le programme d'initiation et d'accueil de celles-ci. Les participants se sont déclarés globalement satisfaits du programme.

Chapitre 28G
Administration (Nairobi)

Principaux résultats obtenus

L'effort d'automatisation consenti pendant l'exercice est l'initiative qui a eu les retombées les plus importantes et les plus larges sur l'efficacité des processus administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les services des technologies de l'information et des communications ont installé plusieurs applications qui sont utilisées par l'ensemble du personnel. L'objectif avait été fixé à 25 pour l'exercice et 19 avaient déjà été mises en service au 30 septembre 2006. Parmi celles-

ci figurent diverses applications concernant la présentation et le suivi des demandes de congé, les demandes de services de navette, l'indemnité pour frais d'études et la chaîne de production des documents relatifs à la gestion des ressources humaines, ainsi que l'envoi de télécopies au PNUD aux numéros figurant dans une base de données. Cette dernière application permet d'adresser automatiquement au PNUD, par télécopie, des demandes de services (sur la base des engagements saisis dans le SIG) et facilite le rapprochement entre les autorisations ainsi transmises et les rapports mensuels reçus du PNUD.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Les principales difficultés auxquelles l'Office s'est heurté pendant l'exercice sont dues aux mesures de réforme interne adoptées par ses principaux clients, le PNUE et ONU-Habitat, aux modifications de sa propre structure de direction, en particulier le changement de Directeur général, et à la succession du Directeur exécutif du PNUE. Cette évolution s'est accompagnée d'un certain nombre d'études qui ont débouché sur toute une gamme de recommandations préconisant de modifier la gestion interne de l'Office et son mode de relation avec ses principaux clients. Ce processus se poursuit et donne lieu à l'adoption de décisions sur la marche à suivre et l'application des recommandations. L'Office doit s'adapter à ces changements tout en faisant face à un accroissement de la charge de travail dans la plupart de ses secteurs d'activité.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des trois produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès approuvés sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 28G)].

Direction exécutive et administration

28G.1 a) *Amélioration des résultats de gestion par l'adoption de règles, procédures, méthodes, outils et techniques nouveaux ou améliorés, pour les principales fonctions de gestion et de service de la Division.* Le nombre précis de règles, procédures, méthodes, outils ou techniques qui ont été mis en place ou améliorés n'a pas été communiqué. Toutefois, en 2006, le PNUE, ONU-Habitat et l'Office, avec l'appui du Département de la gestion et du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), ont effectué un examen approfondi de la gouvernance, des opérations et de la structure organisationnelle de l'Office, à l'issue duquel le Secrétaire général a pris plusieurs décisions en vue de renforcer la direction exécutive et l'administration de l'Office, d'officialiser le contrôle exercé sur ses services par ses principaux clients – PNUE et ONU-Habitat –, de préciser ses responsabilités et ses liens hiérarchiques, de rationaliser l'exercice de ses principales fonctions et la prestation des services et de faire en sorte que ses ressources soient adaptées aux besoins des clients. Parmi les grands changements figurent la création d'un conseil de gestion des services exécutifs, rassemblant le Directeur général de l'Office et les

directeurs exécutifs et directeurs exécutifs adjoints du PNUE et d'ONU-Habitat, ainsi que la transformation du poste de directeur des services administratifs en poste de directeur des opérations, dont le titulaire est chargé de la gestion courante de tous les services opérationnels de l'Office (services administratifs, services de conférence et services de sécurité et de sûreté).

b) *Amélioration des modalités d'exécution des tâches en termes d'efficacité et de productivité*. On n'a pas reçu d'informations précises concernant l'augmentation du nombre d'accords de prestation de services passés avec les services clients. Les informations communiquées à ce sujet sont celles indiquées pour la réalisation a).

c) *Instauration d'un système interne d'administration de la justice respectant les politiques et les règles de l'Organisation relatives aux ressources humaines.* On n'a pas reçu de renseignements précis concernant la diminution du temps moyen nécessaire pour régler définitivement une affaire. Selon les indications reçues, cinq dossiers ouverts en 2003, 2004 ou 2005 ont été réglés pendant l'exercice.

Sous-programme 2
Planification des programmes, budget et comptabilité

28G.2 a) *Exécution des transactions financières dans les délais et sans erreurs*. On n'a pas reçu de renseignements précis concernant l'indicateur relatif au respect des objectifs fixés dans les accords de prestation de services conclus avec le PNUE et ONU-Habitat. L'Office a signalé une augmentation du nombre de transactions traitées pour le compte de ses clients et une amélioration des résultats obtenus avec les moyens existants par rapport aux objectifs fixés dans les accords de prestation de services. En ce qui concerne le deuxième indicateur, il a indiqué qu'il avait effectivement réussi à traiter 70 % des paiements dans les 30 jours suivant la réception de tous les documents voulus par la Section des achats, des voyages et des expéditions du Service chargé des services d'appui.

b) *Administration efficace du budget-programme et des fonds extrabudgétaires*. Il n'a pas été communiqué de renseignements précis concernant les résultats obtenus par rapport aux trois indicateurs retenus : diminution de l'écart (en pourcentage) entre le montant définitif des dépenses et le montant définitif des crédits ouverts, réduction du temps nécessaire à l'allocation de crédits extrabudgétaires après réception de l'information voulue et augmentation du pourcentage de clients interrogés jugeant au moins « bonne » ou « très bonne » la qualité des services offerts. L'Office a indiqué que pour la première année de l'exercice considéré, les objectifs fixés pour l'administration du budget-programme et des fonds extrabudgétaires avaient été largement respectés.

c) *Amélioration des états financiers et des rapports de gestion financière*. La Section de la comptabilité du Service du budget et de la gestion financière a pour mission d'établir dans les délais voulus des rapports de gestion financière exacts et à jour, ce qu'elle a fait. Elle produit chaque mois des états financiers actualisés. Les comptes de l'année 2006 n'ayant pas encore été vérifiés, les commissaires aux comptes n'ont pas encore émis d'opinion, favorable ou défavorable.

d) *Services de trésorerie efficaces*. L'objectif consistant à traiter au moins 70 % des paiements dans les 30 jours suivant la réception des justificatifs voulus par la Section des achats, des voyages et des expéditions du Service chargé des services

d'appui a été atteint. Pour l'année en cours, 88,1 % des paiements ont été traités dans un délai de 30 jours au plus, le délai ayant été dépassé dans le cas des 11,9 % restants. Il faudrait impérativement mettre au point un indicateur global tenant compte des temps de réaction d'autres unités administratives de l'Office et des unités organiques, qui ont tous une incidence sur les résultats. Il faudrait étudier le temps pris par d'autres collaborateurs externes. Depuis que tous les bureaux extérieurs sont raccordés au SIG via Citrix, le Groupe des paiements approuve dans un délai de 24 heures 120 paiements par jour en moyenne. Il faudrait actualiser les études et les indicateurs produits par les services de l'Organisation pour suivre les paiements, afin de tenir compte des incidences du comportement d'autres unités administratives de l'Office. Les principaux problèmes tiennent aux facteurs externes, en particulier aux délais excessifs pris par les services organiques pour communiquer les compléments d'information qui leur sont demandés. Une autre difficulté imprévue est la très forte rotation du personnel du Groupe des paiements, dont plusieurs membres ont été affectés à des missions.

Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines

28G.3 a) *Renforcement de la faculté d'adaptation du personnel*. Aucun chiffre précis n'a été communiqué quant aux résultats obtenus par rapport aux trois indicateurs de succès. Selon les informations reçues, les statistiques disponibles montrent que les réalisations du Service de la gestion des ressources humaines ont été supérieures à celles des années servant de référence et traduisent une amélioration sensible dans 90 % des cas, succès dû principalement à la rationalisation des procédures et des tâches administratives.

b) *Amélioration de la sélection et de l'administration du personnel, y compris en ce qui concerne le recrutement, les affectations et les promotions*. Aucun chiffre précis n'a été communiqué quant aux résultats obtenus par rapport aux deux indicateurs de succès. Selon les informations reçues, le Service de la gestion des ressources humaines a commencé à dispenser au personnel une formation sur les prestations auxquelles il a droit, en mettant en ligne des notes d'information et des directives à ce sujet, l'hypothèse étant que, bien informés, les fonctionnaires présenteront des formulaires correctement remplis et complets, ce qui réduira le nombre d'erreurs et les délais de traitement. Les départements ont été invités à mieux planifier leurs besoins de manière à réduire les délais de recrutement.

c) *Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre de la représentation des hommes et des femmes parmi le personnel*. Aucun chiffre précis n'a été communiqué quant aux résultats obtenus par rapport aux trois indicateurs de succès. Il est possible d'atteindre les objectifs concernant la proportion d'hommes et de femmes et la représentation géographique si les départements sont autorisés à participer à leur établissement. En la matière, ce sont les responsables des décisions de recrutement qui jouent un rôle déterminant, le Service de la gestion des ressources humaines n'étant là que pour faciliter les choses.

d) *Amélioration de l'environnement de travail*. Aucun chiffre précis n'a été communiqué quant aux résultats obtenus par rapport à l'indicateur de succès. On a constaté que le personnel était davantage satisfait de l'environnement de travail, une évolution favorisée par le changement d'attitude du personnel chargé de la gestion des ressources humaines, qui ne se contente plus de veiller au respect des règles,

mais s'est mis à l'écoute du personnel, de manière efficace et sans enfreindre les politiques et règles de l'Organisation.

e) *Amélioration des soins de santé à l'intention du personnel*. Aucun chiffre précis n'a été communiqué quant aux résultats obtenus par rapport aux deux indicateurs de succès. Selon les informations reçues, l'offre de services médicaux s'est considérablement améliorée, ce dont témoigne l'augmentation du nombre de fonctionnaires et de personnes à leur charge qui s'en prévalent.

Sous-programme 4
Services d'appui

Services des technologies de l'information et des communications

28G.4 a) *Respect par tous les services informatiques et télématiques des normes établies par le Conseil de l'informatique et de la télématique ainsi que des normes professionnelles pertinentes*. Aucun chiffre précis n'a été communiqué quant aux résultats obtenus par rapport à l'indicateur de succès. Selon les informations reçues, les services compétents ont respecté les normes établies par le Conseil ainsi que les normes professionnelles. Un réseau Cisco et un centre de données ont été mis en service pendant l'exercice.

b) *Efficacité accrue des processus administratifs*. Aucun chiffre précis n'a été communiqué quant aux résultats obtenus par rapport à l'indicateur de succès. Selon les informations reçues, le déroulement des tâches administratives a été sensiblement amélioré, grâce à la mise en place de nombreuses applications qui ont permis d'automatiser les formalités concernant les demandes de prestation de services au PNUD, de services de navette, d'indemnité pour frais d'études, les fiches d'information à joindre aux candidatures, la chaîne de production des documents relatifs à la gestion des ressources humaines et le remboursement des frais de voyage.

c) *Utilisation accrue des registres électroniques de l'information*. Aucun chiffre précis n'a été communiqué quant aux résultats obtenus par rapport à l'indicateur de succès. Selon les informations reçues, la collaboration entre les unités administratives et les organismes s'est intensifiée pour ce qui est de l'utilisation des gisements d'informations, et le nombre de comptes de messagerie électronique à Gigiri est largement conforme à l'objectif fixé.

d) *Amélioration de la qualité des services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts, aux missions permanentes des États Membres et à l'ensemble des usagers*. Aucun chiffre précis n'a été communiqué quant aux résultats obtenus par rapport à l'indicateur de succès. Selon les informations reçues, la qualité des services fournis s'est améliorée, une évolution dont témoigne le nombre d'applications nouvelles mises à la disposition des usagers, parmi lesquelles figurent celles concernant les demandes de prestation de services au PNUD, de services de navette, d'indemnité pour frais d'études, les fiches d'information à joindre aux candidatures, la chaîne de production des documents relatifs à la gestion des ressources humaines et le remboursement des frais de voyage.

e) *Sécurisation accrue des données*. L'Office n'a pas indiqué le pourcentage de virus neutralisés ou de messages électroniques non sollicités qui ont été bloqués, mais signale que la situation s'est considérablement améliorée grâce à la mise en

place de nouveaux dispositifs de filtrage. En ce qui concerne le deuxième indicateur de succès, il a précisé que 99,9 % des tentatives illégales d'accès avaient été mises en échec, ce qui est supérieur à l'objectif (97,8 %).

Autres services d'appui

28G.5 a) *Amélioration de l'efficacité de la gestion des installations et des locaux à usage de bureaux*. Il ressort de l'analyse de documents tant officieux qu'officiels que 3 414 problèmes ont été signalés pendant les 18 premiers mois de l'exercice 2006-2007, contre 7 998 pendant l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration sensible. En revanche, on ne sait pas quel a été le délai de réaction moyen des services compétents. La réduction du nombre de problèmes est due dans une large mesure à une meilleure gestion des contrats d'entretien et aux importants travaux de rénovation ou d'amélioration réalisés par le Groupe des bâtiments et des transports de la Section des installations et des transports. Le Groupe a entrepris plusieurs autres projets d'amélioration qui faciliteront l'entretien du complexe.

b) *Prestation de services efficaces et économiques dans le domaine des voyages, des visas et des transports*. Aucun chiffre précis n'a été communiqué en ce qui concerne les résultats obtenus par rapport aux deux indicateurs de succès. L'Office avait signé des accords lui assurant des tarifs préférentiels avec sept grandes compagnies aériennes, dont l'un, celui conclu avec Emirates, n'a pas été renouvelé. L'achat de billets auprès de compagnies dont les tarifs n'avaient pas été négociés ou l'utilisation de plusieurs compagnies pour un même voyage font que l'on n'a pas pu réaliser toutes les économies attendues. Par ailleurs, les commissions versées aux agences par les membres de l'Association internationale du transport aérien (IATA) ont été réduites : Brussels Airlines ne verse plus que 6 % au lieu de 8 %, British Airways 1 % au lieu de 6 % et Swiss International Air Lines 6 % au lieu de 8 %. La majeure partie des billets achetés au prix du marché concernaient des voyages à l'intérieur de la région ou du pays, pour lesquels Kenya Airways, la principale compagnie régionale, ne propose pas de tarifs préférentiels.

c) *Amélioration de la qualité et renforcement de l'efficacité des services d'achat*. Aucun chiffre précis n'a été communiqué quant aux résultats obtenus par rapport aux deux indicateurs de succès. Plusieurs initiatives ont été signalées, notamment la mise en place d'un registre des sommes à payer (système de suivi des factures) et d'une interface plus performante entre le système de la Section des marchés et des achats et le SIG. Le nombre de commandes permanentes et de contrats cadres a augmenté et des accords de prestation de services ont été conclus. De nouvelles modalités de traitement des demandes d'achat de biens ou de services de faible montant (moins de 2 500 dollars des États-Unis) ont été instituées en novembre 2005. Au cours du dernier trimestre, de nombreux marchés ont été passés dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a fallu à cette occasion engager du personnel temporaire pour épauler les effectifs chargés des achats. La possibilité de recourir à une procédure accélérée a permis d'améliorer sensiblement les résultats au cours des trois premiers trimestres de 2007. Le lancement en février 2007 d'une nouvelle application de gestion des achats, Equip, devrait contribuer à améliorer l'efficacité de cette fonction.

d) *Services et pratiques efficaces d'archivage et de gestion des dossiers*. Aucune mesure des résultats par rapport à l'indicateur de succès n'a été

communiquée. En septembre 2006, on espérait pouvoir mettre en service avant la fin de l'exercice le nombre d'applications fixé comme objectif. Toutefois, en juin 2007, il est apparu que la Section du développement et de la mise en service des applications ne pourrait le faire avant 2008 : toutes les applications venant de l'extérieur avaient été installées et les autres devaient être mises au point en interne.

Chapitre 29
Contrôle interne

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) s'est employé à étudier des stratégies et méthodologies visant à mieux adapter les services de contrôle aux domaines liés à la gestion des risques. La méthodologie d'évaluation des risques élaborée en 2006 (et appliquée aujourd'hui) est une initiative de premier plan visant à mieux orienter les activités de contrôle du Bureau sur les domaines qui présentent les risques les plus élevés pour l'Organisation.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Bureau a également pris plusieurs initiatives visant à renforcer les mécanismes et procédures internes afin de mieux servir l'administration et les États Membres. Parmi les principaux résultats obtenus au cours de la période considérée, on citera notamment : la mise en œuvre, à l'échelle du Bureau, d'un système unique de suivi de l'application des recommandations; l'amélioration de la coordination et de la collaboration avec les autres organes de contrôle des Nations Unies et d'autres institutions de même nature extérieures au système des Nations Unies; l'amélioration de la fréquence et du contenu des programmes d'auto-évaluation conduits au sein du Secrétariat et, enfin, la contribution au renforcement des capacités en matière de gestion axée sur les résultats au sein du Secrétariat. L'utilisation accrue d'outils informatiques d'assistance à l'expertise légale a permis de mieux classer et analyser les éléments de preuve dans les actes frauduleux majeurs. Le Bureau a ainsi réussi à assurer une meilleure protection des ressources de l'Organisation et un respect plus strict des dispositions réglementaires.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans les documents ci-après : A/61/264 (Part I), A/61/261 (Part I)/Add.1, A/61/264 (Part II), A/62/281 (Part I), A/62/281 (Part I)/Add.1 et A/62/281 (Part II).

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

La Division de l'audit interne demeure tributaire des ressources mises à sa disposition par les organisations financées au moyen de fonds extrabudgétaires pour assurer leur audit interne, ce qui ne lui permet pas nécessairement de se préoccuper prioritairement des domaines où les risques sont les plus grands et nuit à l'exécution de son plan de travail en matière d'audit interne. En outre, l'indépendance du Bureau pâtit considérablement du fait que son financement est assuré par des entités financées au moyen de fonds extrabudgétaires.

Dans sa résolution 60/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'élaborer un rapport global sur les missions d'audit et les enquêtes relatives à l'opération de secours consécutive au tsunami (A/61/669). L'absence de coopération des autres entités des Nations Unies n'a pas permis au Bureau de répondre pleinement à cette demande.

Taux d'exécution des produits

Les résultats qui précèdent ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 83 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 : [A/60/6 (Sect. 29)].

Direction exécutive et administration

29.1 a) *Le programme de travail est efficacement coordonné, géré de manière stratégique et doté des ressources humaines et financières requises*. Le Bureau s'emploie avec diligence à respecter les dates de soumission de ses rapports à l'Assemblée générale. Au cours des deux dernières années, les délais de soumission ont été respectés comme jamais auparavant. Le Bureau a mené une action concertée pour mieux communiquer avec les membres de la Cinquième Commission lorsqu'un rapport n'est pas prêt à la date prévue.

b) *Plus grande cohérence dans la gestion des activités de contrôle de l'Organisation*. Pour éviter les doubles emplois, il est indispensable d'établir une coordination étroite avec les autres organes de contrôle des Nations Unies. Au cours de l'exercice considéré, le Bureau a tenu avec les autres organes de contrôle plus de réunions de coordination que prévu. Celles-ci portent maintenant sur la coordination des programmes de travail. Elles seront plus tard consacrées à l'amélioration de la coordination et la collaboration entre les missions de contrôle et à l'échange d'informations et de données d'expérience sur le contrôle interne.

Sous-programme 1
Audit interne

29.2 a) *Communication d'informations de meilleure qualité aux organes délibérants et aux directeurs de programme*. Les informations fournies aux organes délibérants et aux directeurs de programme dans les rapports d'audit sont de grande qualité. Dans les résolutions qu'elle a adoptées au cours de l'exercice biennal, l'Assemblée générale a souvent noté l'utilité et la qualité des rapports d'audit du Bureau. Dans les réponses qu'ils ont données lors d'une enquête du Bureau menée auprès des clients en septembre 2007, les directeurs de programme ont en majorité souligné que ces rapports étaient de bonne ou de meilleure qualité. Le Bureau demande également aux directeurs de programme d'évaluer ses services chaque fois qu'il soumet un rapport d'audit. Bien que peu nombreuses, les réponses transmises au Bureau n'en sont pas moins positives.

b) *Acceptation et application par les directeurs de programme des recommandations visant à atténuer les risques*. Le Bureau surveille l'application des

recommandations d'audit et informe deux fois par an les directeurs de programme des mesures nécessaires pour appliquer les recommandations qui ne l'ont pas encore été. Au cours de l'exercice 2006-2007, sur un total de 480 recommandations d'audit jugées capitales formulées au sujet de l'atténuation des risques, 465 ont été acceptées par les directeurs de programme. Parmi celles-ci, 285 (soit 61 %) ont été appliquées. Le Bureau s'emploie également à améliorer sa base de données sur les recommandations afin d'établir avec les directeurs de programme des échanges et une concertation en ligne plus réguliers concernant l'état d'application des recommandations d'audit.

c) *Exécution plus efficace et efficiente des programmes et renforcement de l'obligation de rendre compte imposée à cet égard aux directeurs de programme*. Au cours de l'exercice biennal, 756 recommandations ont été formulées en vue d'assurer une exécution plus efficace et efficiente des programmes et de renforcer l'obligation de rendre compte par l'amélioration de la gestion et de l'administration au sein du Secrétariat, dont 397 (soit 56 % des recommandations acceptées) ont été pleinement appliquées. À la faveur de l'application des recommandations du Bureau ayant des incidences financières, l'Organisation a amélioré ses pratiques de gestion, ce qui lui a permis d'économiser un montant estimé à 26 millions de dollars.

d) *Plus grande conformité avec les décisions des organes délibérants et les dispositions réglementaires et renforcement de l'obligation de rendre compte imposée à cet égard aux directeurs de programme*. Au cours de l'exercice 2006-2007, 296 recommandations jugées capitales ont été formulées en vue d'assurer une plus grande conformité avec les décisions des organes délibérants et les dispositions réglementaires, dont 205 (soit 72 % des recommandations acceptées) ont été pleinement appliquées par les directeurs de programme. Ce résultat dépasse l'objectif de 65 % établi par le Bureau.

Sous-programme 2
Contrôle, évaluation et conseil de gestion

29.3 a) *Dans le cadre des programmes, utilisation accrue des méthodes axées sur les résultats, pour la gestion et le contrôle, ainsi que pour l'élaboration de rapports*. À la fin de l'exercice biennal, le taux d'application par les directeurs de programme des dispositions relatives à la documentation et à l'établissement de rapports sur l'exécution des programmes est passé à 74 % contre 70 % pendant l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 2006-2007, le Bureau a davantage contribué à la mise en œuvre des méthodes axées sur les résultats à la faveur de plusieurs activités dont la mise en place, sur le réseau intranet, d'un didacticiel de gestion axée sur les résultats, l'organisation, à l'intention de départements du Secrétariat, de cycles de formation sur la gestion axée sur les résultats et l'examen global de l'état d'application de la gestion axée sur les résultats dans trois départements du Secrétariat. Le Bureau a également lancé une nouvelle série de six rapports mensuels sur la documentation relative à l'exécution des programmes. Les services de conseil de gestion et les fonctions d'élaboration de rapports sur l'exécution des programmes ont été transférés au Département de la gestion (conformément à la résolution 61/245 de l'Assemblée générale). Ce faisant, les fonctions de gestion des programmes et d'élaboration des rapports d'exécution des programmes ont été dissociées des fonctions de contrôle, ce qui a renforcé l'indépendance des activités de contrôle du Bureau.

b) *Application par les directeurs de programme des recommandations formulées à l'issue d'évaluations de l'efficience et de l'efficacité des programmes*. Les 11 rapports publiés au cours de l'exercice biennal contenaient 92 recommandations. Le taux d'application des recommandations formulées à l'issue d'évaluations était de 40 % à la fin de 2007 (en baisse par rapport aux 75 % enregistrés à la fin du précédent exercice). Cette baisse est peut-être due au fait qu'un grand nombre de recommandations formulées en 2007 n'ont pas encore été appliquées. Le Bureau note qu'à la fin de 2007, aucune des recommandations non encore appliquées n'avait été formulée depuis plus de trois ans. En 2006-2007, 19 rapports d'inspection contenant 237 recommandations ont été établis. À la fin de l'exercice biennal, 50 recommandations (21 % du total) avaient été pleinement appliquées et 187 (79 %) étaient en voie de l'être. Au cours de la période considérée, l'application des recommandations formulées à l'issue des évaluations et inspections a permis dans une large mesure d'améliorer l'efficience et l'efficacité des programmes.

c) *Offre de services de conseil de gestion de meilleure qualité*. Les enquêtes conduites par le Bureau auprès des directeurs de programme ont révélé que 94 % des clients se sont déclarés très satisfaits des services d'appui à la gestion offerts par la Section du conseil de gestion interne. Dans ces enquêtes, tous les clients de la Section ont affirmé que les services offerts dépassaient leurs attentes, qu'ils étaient pleinement satisfaits de leur qualité et qu'ils solliciteraient de nouveau la Section pour bénéficier de ses conseils. Ils ont également indiqué que ces services de conseil avaient essentiellement permis d'atteindre les résultats ci-après : i) rationalisation et amélioration des méthodes de travail; ii) utilisation optimale de ressources limitées; iii) renforcement des capacités internes d'amélioration de la gestion; iv) optimisation des structures et de la construction organisationnelles; v) réduction au minimum de la résistance au changement; et vi) meilleure vision des priorités, rôles et responsabilités de chacun.

d) *Plus grande aptitude des directeurs de programme à utiliser l'auto-évaluation pour améliorer l'efficacité des programmes*. La fréquence et le contenu des exercices d'auto-évaluation conduits par les départements du Secrétariat ont été améliorés. Si en 2006-2007, seulement un peu plus de la moitié des départements disposaient de mécanismes d'auto-évaluation de la majorité de leurs programmes, ces plans ont été totalement généralisés en 2008-2009. En outre, 87 % des programmes ont fait l'objet d'une forme ou d'une autre d'auto-évaluation en 2006-2007. Ces exercices ont parfois porté sur les composantes des opérations et ont donné lieu à des recommandations visant à améliorer l'efficience et l'efficacité des programmes. De plus en plus de programmes s'emploient à renforcer leurs capacités d'auto-évaluation à la faveur notamment de l'élaboration de politiques d'auto-évaluation, de la mise en place de capacités d'auto-évaluation et de l'organisation de cycles de formation par le Bureau.

Sous-programme 3
Investigations

29.4 a) *Meilleure protection des avoirs et des ressources de l'Organisation et respect plus strict des dispositions réglementaires*. À la fin de l'exercice, 55 % des recommandations formulées à l'issue d'investigations avaient été acceptées contre un objectif de 72 %. Cependant, nombre de ces recommandations, qui avaient été formulées vers la fin de l'exercice, ont été acceptées à l'issue de celui-ci. Le taux d'application des recommandations est donc supérieur à celui qui a été affiché à la

fin de l'exercice. L'utilisation accrue d'outils informatiques d'assistance à l'expertise légale a permis de mieux classer et analyser les éléments de preuve dans les actes frauduleux majeurs. Le Bureau a ainsi réussi à assurer une meilleure protection des ressources de l'Organisation et un respect plus strict des dispositions réglementaires. L'amélioration de la base de données du Bureau sur les recommandations permettra également d'établir avec les directeurs de programme une concertation en ligne plus régulière concernant l'état d'application des recommandations d'audit.

b) *Meilleure compréhension par les parties concernées des tendances et des risques afin d'œuvrer à les atténuer*. Sur l'ensemble des recommandations concernant les tendances et les risques formulées à l'issue d'investigations au cours de l'exercice 2006-2007, 76 % ont été acceptées par les directeurs de programme (soit plus que l'objectif de 50 %). Les directeurs de programme ont notamment accordé une attention particulière aux recommandations relatives à la lutte contre les risques d'exploitation et de sévices sexuels, conformément à la politique de tolérance zéro adoptée par l'Organisation dans ce domaine. De même, certains États Membres ont répondu favorablement à ces recommandations, soit en menant des investigations conjointes avec le Bureau, soit en veillant à ce que les auteurs de tels actes en rendent compte. Dans le même ordre de préoccupations, le Bureau compte développer ses activités de sensibilisation en veillant à ce que les directeurs de programme soient mieux informés des tendances et des risques les plus inquiétants pour l'Organisation.

Chapitre 33
Sûreté et sécurité

Principaux résultats obtenus

Le soutien aux responsables désignés sur le terrain a été renforcé et la coopération entre le Département de la sûreté et de la sécurité (le « Département ») et les équipes de pays améliorée. On a noté des progrès significatifs dans le domaine du renforcement de la coopération et de l'échange d'informations avec les fonctionnaires du pays hôte. La coopération entre le Département et le Département des opérations de maintien de la paix a débouché sur des missions conjointes d'évaluation et de soutien, ce qui a permis au Conseil de sécurité de s'appuyer sur des renseignements de meilleure qualité pour étayer le processus décisionnel en matière de soutien aux missions. Une formation plus poussée a sensibilisé le personnel de l'ONU aux questions de sécurité. La documentation écrite et électronique concernant la sécurité du personnel a été étoffée, notamment grâce au nouveau manuel de sécurité des Nations Unies. Le Groupe de gestion du stress traumatique a fourni aux intéressés des services de soutien psychologique et autres services psychosociaux de qualité. Un temps et des efforts importants ont été consacrés à pourvoir les postes vacants durant l'exercice biennal 2006-2007. Le taux d'occupation des postes a atteint 90 % à la fin de l'exercice biennal.

Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Les menaces et les risques toujours nouveaux auxquels l'Organisation doit faire face et les crises qui éclatent à l'imprévu dans certaines régions du monde ont placé le Département devant de nombreux défis. Le principal obstacle sur lequel il bute continue d'être le manque de ressources adéquates. Le Département n'a pas pu compter sur un dispositif de gestion des crises pleinement fonctionnel ni sur les ressources requises pour lui permettre de gérer efficacement les situations d'urgence. Le manque de ressources destinées à la gestion de l'information et aux communications a eu des conséquences en ce qui concerne la mise au point de systèmes d'information sur la sécurité et la gestion de l'information. Le système de gestion de la sécurité de l'ONU repose sur un mécanisme de partage des coûts qui n'est ni assuré ni prévisible. Le non-paiement par les membres de la part qui leur incombe peut compromettre la fourniture de la sécurité.

Des progrès significatifs ont été réalisés en matière d'intégration opérationnelle et d'intégration des politiques, mais l'intégration dans le domaine des finances, du personnel et de l'administration continue de faire difficulté. La disparité des conditions d'emploi des responsables de la sécurité sur le terrain et dans les bureaux hors Siège est devenue une question litigieuse qui porte atteinte au moral du personnel, ce qui se répercute sur les résultats du Département.

Taux d'exécution des produits

Les résultats susvisés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 50 % des 123 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de programme pour 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 33)].

Direction exécutive et administration

33.1 a) *Le programme de travail est exécuté avec efficacité*. Depuis 2006, il y a eu 48 décès résultant d'un acte de malveillance, contre 15 décès en 2004-2005. Dix-sept d'entre eux ont eu lieu durant le bombardement d'Alger. Dans tous les lieux d'affectation, on souligne fortement la nécessité de prévoir des mesures d'atténuation.

b) *Amélioration de la coordination du système de gestion de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies*. Le Département, qui a reçu mandat d'élaborer des orientations générales destinées à un système de gestion de la sécurité de l'ONU qui a été récemment unifié et intégré, a entrepris de s'assurer que tous les organismes des Nations Unies appliquent un ensemble de politiques et de procédures communes standardisées en matière de sécurité. À cet égard, le Département a fait des progrès substantiels, puisque 75 % des politiques, normes et procédures ont été mises à jour et publiées (contre 25 % en 2004-2005).

c) *Amélioration de l'application des politiques et procédures liées à la sécurité du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des personnes à leur*

charge. Le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi a été créé en février 2006. Il est chargé de se rendre auprès des équipes de pays des Nations Unies, des missions de maintien de la paix, des bureaux hors Siège et des commissions régionales pour évaluer la façon dont ils se conforment aux politiques et procédures en matière de sécurité de l'ONU. Il travaille à la mise au point d'un logiciel d'autoévaluation qui doit permettre aux équipes de pays des Nations Unies d'évaluer leur propre conformité aux politiques et procédures en matière de sécurité de l'ONU. En 2006, la méthode a été mise au point et un prototype de programme a été lancé. Sur les 21 lieux d'affectation visités en 2006-2007, la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges a atteint 82 % (contre 60 % en 2004-2005). En outre, le Département évalue la conformité d'ensemble du pays à toutes les politiques et procédures et donne une note pour chaque lieu d'affectation, qui va de 1 (appelle des améliorations sensibles) à 5 (excellent). La note moyenne en 2006-2007 a été de 3,27 (bon).

d) *Le programme de travail est effectivement soutenu par des ressources humaines et financières*. Le personnel a consacré une grande partie de son temps au recrutement de fonctionnaires appelés à pourvoir les postes autorisés par les États Membres en 2005 (741 nouveaux postes, dont 178 à New York). Certains des fonctionnaires qui participaient au processus de sélection étaient eux-mêmes nouveaux dans l'Organisation, et il leur a fallu un certain temps pour saisir la complexité du système de sélection du personnel. Cela étant, il s'est écoulé en moyenne 144 jours entre la publication de l'avis de vacance de poste et le choix par le chef du département (contre 180 jours en 2004-2005), ce qui représente une amélioration de 20 %. Le niveau des dépenses en 2006-2007 a été moins élevé que prévu (90 % seulement de l'allocation au titre du budget ordinaire ont été utilisés), surtout à cause du retard observé dans le recrutement. Néanmoins, la réduction du nombre moyen de jours nécessaires au recrutement de nouveaux fonctionnaires représente une amélioration dans l'utilisation du budget par rapport à l'exercice biennal précédent (85 %).

Sous-programme 1
Coordination de la sécurité et de la sûreté

New York

33.2 a) *Amélioration des conditions de sécurité et de sûreté dans les villes sièges de l'ONU et dans les commissions régionales*. Des progrès ont été accomplis pour ce qui est de la conformité en tous points aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges en 2006-2007, le taux de conformité étant de 94,5 % (contre 75 % en 2004-2005). Le Département a organisé trois exercices d'évacuation complète du complexe du Secrétariat de l'ONU en 2006-2007, et à chaque fois, cette évacuation complète a été réalisée dans le délai optimal fixé, soit de 20 à 30 minutes. Il s'agissait d'une amélioration par rapport à 2004-2005. En 2006-2007, le Département a atteint de nouveau son objectif consistant à intervenir dans un délai de 5 minutes en cas d'incident mettant en jeu la sécurité à l'intérieur du complexe de l'ONU. On a signalé trois intrusions dans le complexe de l'ONU (en 2004-2005, il n'y avait eu aucune intrusion). Le renforcement des mesures de sécurité accroît la capacité de détection du Département. Ceci peut avoir pour résultat d'augmenter le nombre d'intrusions signalées. Le nombre de réclamations liées à la sécurité qui ont été présentées au Département par les fonctionnaires de New York a été réduit de 31 %, passant de 547 en 2004-2005 à 377 en 2006-2007.

Toutefois, le pourcentage des réclamations appelant un complément d'évaluation et, éventuellement, une réparation a augmenté, passant de 5,1 % en 2004-2005 (28 réclamations sur 547) à 6,4 % en 2006-2007 (24 réclamations sur un total de 377).

b) *Renforcement de la coordination des dispositions en matière de sécurité et du degré de préparation dans les villes sièges de l'ONU et les commissions régionales*. La coordination des mesures de protection prévues en cas de visites de hauts fonctionnaires de l'Organisation a été renforcée en 2006-2007. L'attention de tous les conseillers pour les questions de sécurité au Département et dans les organismes, fonds et programmes des Nations Unies a été appelée sur la nécessité de tenir le Service de coordination de la protection au courant des déplacements envisagés de hauts fonctionnaires. Cela a permis d'augmenter le nombre de déplacements annoncés en temps utile. Désormais, tous ces déplacements ainsi annoncés font l'objet d'une évaluation des risques et des mesures visant à atténuer ceux-ci.

Genève

33.3 *Amélioration des conditions de sécurité et de sûreté dans les villes sièges de l'ONU et dans les commissions régionales*. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle du Siège, le taux de conformité aux normes s'établissant à 85 % à la fin de l'exercice biennal 2006-2007 (contre 75 % en 2004-2005). Le délai d'évacuation du Palais des Nations s'est amélioré en 2006-2007 (15 minutes), mais le délai prescrit de 13 minutes pour une évacuation complète durant les exercices n'a pas été atteint. Le délai moyen d'intervention d'urgence a été réduit d'environ 25 % en 2006-2007. Il y a eu une intrusion signalée dans le complexe de l'ONU en 2006-2007 (contre aucune intrusion signalée en 2004-2005).

Vienne

33.4 *Amélioration des conditions de sécurité et de sûreté dans les villes sièges de l'ONU et dans les commissions régionales*. L'amélioration des conditions de sécurité en 2006-2007 a visé en grande partie à renforcer la sécurité du Centre international de Vienne. La conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges était de 85 % à la fin de 2006-2007 (par rapport à 75 % en 2004-2005). Les procédures d'évacuation ont été améliorées grâce à l'instauration en 2006-2007 d'un service de messages courts et d'un système de messages préenregistrés, mais le Département doit encore parvenir à réaliser une évacuation complète du Centre international de Vienne dans le délai de 20 minutes retenu comme objectif (il a fallu 25 minutes pour évacuer le Centre durant l'exercice réalisé en 2007). Le temps moyen de réponse pour les alarmes à l'incendie a été de 4 minutes en 2006-2007 (données provenant de 181 incidents liés à la sécurité qui ont été signalés). Les trois intrusions qui ont eu lieu en 2006-2007 (par rapport à l'absence de toute intrusion en 2004-2005) ont été détectées par le Département et ne se sont pas accompagnées de violence.

Nairobi

33.5 *Amélioration des conditions de sécurité et de sûreté dans les villes sièges de l'ONU et dans les commissions régionales*. La conformité aux normes minimales de

sécurité opérationnelle dans les villes sièges a été améliorée en 2006-2007 grâce à l'exécution de plusieurs projets, notamment l'installation de barrières de contrôle d'accès et de corps de garde, ainsi que l'érection d'une clôture électrifiée qui fonctionne 7 jours par semaine et 24 heures sur 24. D'autres mesures encore ont contribué à améliorer la sécurité, notamment un contrôle renforcé à l'entrée des visiteurs et des délégués, ainsi que de leurs effets grâce à l'utilisation de portiques de détection et d'appareils de radiographie, un meilleur éclairage le long de la clôture d'enceinte, et des rondes de surveillance effectuées par des patrouilles pédestres et motorisées le long de la clôture d'enceinte. À la fin de l'exercice biennal, on notait un taux de conformité de 85 % aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges (contre 75 % en 2004-2005). Le délai d'intervention d'urgence avait été écourté (3 à 5 minutes) pour les incidents se produisant à l'intérieur du complexe. Pour les incidents se produisant à l'extérieur du complexe, la création en novembre 2005 d'une police diplomatique par le Gouvernement de la République du Kenya a écourté le délai d'intervention d'urgence en 2006-2007 (de 30 à 60 minutes). Comme cela avait été le cas en 2004-2005, on n'a signalé aucune intrusion dans le complexe des Nations Unies à Nairobi.

Addis-Abeba

33.6 *Amélioration des conditions de sécurité et de sûreté dans les villes sièges de l'ONU et dans les commissions régionales*. Le taux de conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges a été de 90 % dans les locaux de l'ONU à Addis-Abeba à la fin de l'exercice biennal, grâce aux améliorations apportées à l'infrastructure en matière de sécurité (contre 75 % en 2004-2005). Le délai d'intervention d'urgence a été écourté pour les incidents se produisant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du complexe en 2006-2007; pour les incidents à l'intérieur du complexe, il a été de l'ordre de 5 minutes. Il faudra renforcer les patrouilles pour mieux détecter toute intrusion possible. Il y a eu deux intrusions dans le complexe en 2006-2007 (contre aucune intrusion en 2004-2005).

Bangkok

33.7 *Amélioration des conditions de sécurité et de sûreté dans les villes sièges de l'ONU et dans les commissions régionales*. Les locaux de l'ONU à Bangkok ont aujourd'hui un taux de conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges de 89 % (contre 75 % en 2004-2005). Comme l'attestent les exercices d'évacuation réalisés dans le complexe de la CESAP, les évacuations s'effectuent dans les délais standard requis. Le délai d'intervention d'urgence a été réduit d'environ 20 % à l'intérieur des locaux (par rapport au délai évalué qui était de 8 à 10 minutes précédemment). Il y a eu une intrusion en 2006-2007 (contre aucune intrusion durant l'exercice biennal précédent).

Santiago

33.8 *Amélioration des conditions de sécurité et de sûreté dans les villes sièges de l'ONU et dans les commissions régionales*. En 2006-2007, l'augmentation de l'effectif, l'amélioration du contrôle de l'accès et la création d'un Centre de contrôle de la sécurité ont amélioré les conditions de sécurité dans les locaux de l'ONU à Santiago. Le taux de conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges est aujourd'hui de 85 % (contre 75 % en 2004-2005). Le délai

d'évacuation a été réduit (il a fallu 12 minutes pour un exercice d'évacuation complète, contre 15 minutes en 2004-2005). Le délai moyen d'intervention d'urgence a lui aussi été ramené, passant à 3,5 minutes; pour les incidents qui se produisent à l'intérieur du complexe, le délai a été de 75 secondes durant la dernière partie de l'exercice biennal. Il n'y a eu aucune intrusion durant l'exercice biennal.

Beyrouth

33.9 *Amélioration des conditions de sécurité et de sûreté dans les villes sièges de l'ONU et dans les commissions régionales*. Plusieurs projets visant à renforcer la sécurité à la Maison des Nations Unies ont été exécutés après l'assassinat en février 2005 de l'ancien Premier Ministre Rafik Hariri, les 17 éruptions de violence qui se sont produites depuis lors dans tout le pays et la guerre qui a éclaté au Liban en juillet 2006. Aujourd'hui, le taux de conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges est de 80 % à Beyrouth (contre 75 % en 2004-2005). Les procédures d'évacuation continuent de s'améliorer et les évacuations se font dans les délais prescrits. Les délais d'intervention d'urgence ont été, eux aussi, améliorés (ils atteignent en moyenne 2 minutes). On a signalé deux intrusions en 2006-2007 (contre aucune intrusion signalée en 2004-2005).

Sous-programme 2
Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

33.10 a) *Amélioration de la sécurité et de la sûreté sur le lieu de travail*. Grâce aux efforts résolus qui ont été déployés pour compléter et mettre à jour les évaluations existantes des menaces et des risques pour la sécurité, ainsi qu'à la mise au point de normes minimales de sécurité opérationnelle, la sécurité du personnel a pu être améliorée partout dans le monde. Actuellement, 94 % des lieux d'affectation disposent d'un mécanisme d'évaluation des risques pour la sécurité mis à jour. Ceci a contribué à sensibiliser tous les fonctionnaires et à accroître leur vigilance. Le Département a continué de poursuivre son objectif qui est de faire en sorte que tous les lieux d'affectation soient dotés de normes minimales de sécurité opérationnelle, ce qui était le cas dans 95 % de ces lieux d'affectation à la fin de 2006-2007.

b) *Rapidité d'intervention en cas d'incident*. À la fin de l'exercice biennal, 87 % des lieux d'affectation étaient dotés d'un plan d'intervention au niveau du pays qui était actualisé et portait sur différentes questions, ce qui permettait de garantir la rapidité d'intervention en cas d'incident. Durant l'exercice biennal, le Département a pu déployer rapidement des agents de sécurité sur le terrain partout dans le monde où il y avait des crises, et ce, dans les délais les plus brefs. Il a réalisé plusieurs déploiements d'urgence, comme en Algérie, au Liban, au Pakistan et en Somalie. Quelque 71 professionnels de la sécurité du Département, en provenance de divers lieux d'affectation de par le monde, ont été déployés pour une durée totale de 1 918 jours. Au nombre des obstacles qui continuent d'entraver la réponse initiale en cas de crise, on citera le fait qu'il n'existe pas au Siège une équipe permanente pour la gestion des crises, les disponibilités limitées dans le domaine des communications, du logement, de l'alimentation et des ressources assurant la mobilité en cas de crise, ainsi l'absence d'une équipe de sécurité permanente se tenant en réserve à laquelle il pourrait être fait appel pour un déploiement rapide sur un lieu en cas de crise.

Sous-programme 3
Appui aux bureaux extérieurs

Gestion du stress

33.11 a) *Renforcement de la capacité du personnel du système des Nations Unies de gérer le stress en cas d'incident critique.* Les conseillers du Groupe de gestion du stress traumatique du Département et les 42 conseillers placés sous leur supervision technique ont concentré leurs efforts sur les fonctionnaires des bureaux extérieurs et les membres de leur famille. Ils ont organisé des ateliers sur des sujets liés au stress dans les bureaux extérieurs de par le monde, ce qui leur a permis d'atteindre 9 781 fonctionnaires et les membres de leur famille. Outre ces services préventifs, les conseillers ont fourni un soutien psychosocial direct à 14 978 fonctionnaires des Nations Unies, sans compter un soutien plus appuyé à 3 955 fonctionnaires après un incident critique (par exemple, premiers soins sur le plan émotionnel et autres services de gestion des crises). Trente conseillers ont reçu une formation spécialisée à la gestion du stress traumatique qui fait appel à des méthodes de formation récemment mises au point, afin de renforcer leurs capacités techniques. Le Département a pu fournir des services de conseil à 94 % des fonctionnaires qui étaient demandeurs, mais des restrictions dans le domaine de la sécurité l'ont empêché de répondre à la demande des autres fonctionnaires.

Formation

33.12 a) *Renforcement, grâce à la formation, des capacités en matière de sécurité et de sûreté de tous les acteurs du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, notamment des responsables désignés, des membres des équipes de gestion de la sécurité, des agents de sécurité et des fonctionnaires*. Le Département a enregistré des résultats significatifs en accroissant le nombre de normes en matière de formation à la sécurité qui sont régies et harmonisées à l'échelle du système de gestion de la sécurité. On avait identifié précédemment 23 programmes de formation à la sécurité qui devaient être mis au point et publiés. Durant l'exercice biennal 2006-2007, le Département a achevé la mise au point de 21 de ces programmes, et il n'en reste donc plus que deux à mettre au point. Le Département a formé 33 équipes de gestion de la sécurité durant l'exercice biennal. Tous les conseillers en chef pour les questions de sécurité, conseillers pour les questions de sécurité, coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain et coordonnateurs résidents du Département nommés durant l'exercice biennal ont reçu une formation à la sécurité. De plus, l'ensemble du personnel des organismes des Nations Unies déployé dans le monde a été sensibilisé aux questions de sécurité en suivant un cours qui lui donne des notions de base et des connaissances avancées en matière de sécurité sur le terrain (par le biais d'un CD-ROM ou sur l'Internet). Cette formation a été complétée par la mise au point et la fourniture sur le terrain d'un programme de formation à la sécurité en mission dans les régions à haut risque, des réunions d'information sur la sécurité organisées pour le personnel à son arrivée dans un pays et une formation spécifique concernant les questions de sécurité dans certains lieux à haut risque. Un programme de formation standard, comportant l'initiation et le recyclage, a été conçu et est dispensé aux agents de la sûreté et de la sécurité du Département au Siège et dans les bureaux hors siège; il atteint plus de 1 200 agents de sécurité de par le monde. En outre, le Département a renforcé son soutien au Département des opérations de maintien de la paix en fournissant une formation à la sécurité chaque année et préalablement à un déploiement, ainsi qu'un

programme de formation à la sécurité sur le terrain qui est dispensé à 98 agents de sécurité des missions organisées par le Département des opérations de maintien de la paix. L'équipe médicale mobile de formation du Département a également formé 371 agents de sécurité dans le monde dans le domaine de la formation de base aux premiers secours et aux soins d'urgence à dispenser en cas de traumatisme.